



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



**ÉCOLE DOCTORALE 519 SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES-PERSPECTIVES
EUROPEENNES (ED SHS_PE)**

Dynamiques européennes - UMR 7367

THÈSE présentée par :

Seyhan Gözde SEYMEN

soutenue le : **20 décembre 2017**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Sociologie

**L'usage des TICs et l'évolution des
projets migratoires des migrants
africains en Turquie (Le cas
d'agglomération d'Istanbul)**

THÈSE dirigée par :

M. DE TAPIA Stéphane

Professeur, Université de Strasbourg

RAPPORTEURS :

**M. DELLALOĞLU Besim
Mme. KOTLOK Nathalie**

Professeur, Université de Sakarya
Maître de Conférences, Université de Poitiers

AUTRES MEMBRES DU JURY :

M. TENOUDJI Patrick

Maître de Conférences, Université de Strasbourg

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier sincèrement toutes celles et ceux qui m'ont permis de réaliser cette thèse, particulièrement toutes les personnes avec qui j'ai fait les entretiens.

Je remercie également mon directeur de cette thèse Mr Stéphane de Tapia, qui a accepté de diriger mes recherches, m'a guidé et soutenu durant la réalisation et rédaction de cette thèse.

Je tiens à souligner mes reconnaissances envers tous les membres du jury d'avoir accepté de soumettre leur regard critique et avisé à ce travail, malgré leur emploi du temps chargé.

Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à tous mes proches et amis, particulièrement mes parents, mon frère, Jacky, Julie, Alex et Aydin, qui m'ont accompagné dans l'aboutissement de cette thèse.

TABLE DES MATIERES

1.INTRODUCTION : L'USAGE DES TIC, LES MIGRATIONS DE TRANSIT ET LES AFRICAINS EN TURQUIE	5
1.1. Les migrations internationales et les TIC	5
1.1.1. Un domaine de recherche émergent	8
1.1.2. La clarification du choix du terme migrant	13
1.2. Le changement	18
1.3. Le contexte	23
1.3.1. Le contrôle des migrations : les migrations internationales et l'Europe	24
1.3.2. Les migrations de transit en Turquie	32
1.3.3. Les Africains en Turquie	37
1.3.4. L'usage des TIC par les migrants africains	40
1.4. La présentation des chapitres	42
2.LE CADRE THEORIQUE : UNE ANALYSE INTERDISCIPLINAIRE	45
2.1. L'usage des TIC par les migrants	45
2.2. Une perspective transnationale	54
2.2.1. La globalisation	58
2.2.2. Les réseaux et les liens sociaux	62
2.2.3. L'usage des TIC dans la vie quotidienne	68
2.3. La re-formulation du projet migratoire	72
2.4. La méthodologie	76
2.4.1. La problématique et les questions de recherche	77
2.4.2. La diversité de ressources utilisées	79
2.4.3. La population	86
2.4.4. Les difficultés du terrain	88
3.LA SECURISATION DE POLITIQUES MIGRATOIRES EUROPEENNES	93
3.1. Le regard des migrants africains : leur imaginaire de l'Europe	95
3.1.1. Le regard politique et médiatique sur les migrants africains : « la menace du Sud »	97
3.1.2. Les politiques migratoires européennes : la logique sécuritaire et utilitaire	99
3.1.2.1. Europe : ouverture et enfermement	101
3.1.2.2. Schengen	103
3.1.2.3. Maastricht - Tampere - Amsterdam : vers l'externalisation de la	

politique	107
3.1.2.4. L'externalisation de la politique migratoire	108
3.1.3. Le contrôle des flux migratoires	110
3.1.3.1. Le visa	111
3.1.3.2. Les Systèmes électroniques de surveillance	113
3.1.3.3. L'agence Frontex	117
4.LA TURQUIE : UN PAYS DE TRANSIT POUR LES AFRICAINS ?	120
4.1. Un bref historique des migrations : Elle se trouve où la Turquie ?	120
4.1.1.Le cadre géo-politique des migrations en Turquie	122
4.1.1.1. Les migrations avant la construction de la République	122
4.1.1.2. Les migrations dans la période républicaine	124
4.1.1.2.1. Les migrations internes	124
4.1.1.2.2. Les migrations internationales	126
4.1.1.2.3. Les migrations de transit	127
4.1.1.3. Les migrations contemporaines	130
4.1.1.3.1. Les migrations irrégulières	131
4.2. Les politiques migratoires turques : les stratégies vers l'Europe (Les accords de réadmission)	135
4.2.1. Les politiques migratoires turques	136
4.2.2. Les migrations, l'Union européenne et la Turquie	137
4.2.2.1. Les accords de réadmission	139
4.2.3. Le système d'asile	143
4.2.4. La complexité du système et les confusions	148
4.3. Les relations turco-africaines : l'ouverture vers l'Afrique	151
4.4. Le rêve de la Grèce : la motivation de ces migrations ?	155
5.LES AFRICAINS EN TURQUIE : LES RESEAUX A L'ERE NUMERIQUE	164
5.1. Une réalité migratoire ignorée : Les Africains en Turquie : dimensions floues du phénomène	164
5.2. La Turquie dans l'imaginaire des Africains au tout début des entretiens : ne parlons pas du rêve de la Grèce.	168
5.3. Les réseaux migratoires et les nouvelles technologies d'information et de communication	172
5.3.1.La construction de réseaux migratoires	173
5.3.2. Internet : l'outil indispensable pour les migrants africains ?	177

5.3.2.1. La construction de réseaux migratoires à travers internet : pour quoi les migrants ont-ils besoin d'Internet ?	178
5.3.2.2. Les smartphones	183
5.4. Les stratégies à l'arrivée en Turquie	185
5.4.1. L'accueil des nouveaux venus	186
5.4.2. La recherche du travail	188
5.5. Les motivations de la migration (: le projet tout au début)	191
6.LA VIE A İSTANBUL	196
6.1. İstanbul : La grande ville	196
6.1.1. Les quartiers	204
6.1.1.1. Aksaray	205
6.1.1.2. Laleli	206
6.1.1.3. Kumkapı	207
6.1.1.4. Tarlabası	209
6.1.1.5. Kurtuluş	211
6.1.1.6. Osmanbey	214
6.2. Les conditions de transit des Africains	214
6.2.1. L'hébergement	216
6.2.2. Le marché de travail	219
6.3. Les réseaux sociaux en transit et les pratiques numériques	222
6.3.1. Les relations avec le pays d'origine	222
6.3.1.1. L'usage des sites de réseaux sociaux	224
6.3.1.2. L'usage d'applications de communication	227
6.3.2. Les apports des TIC pour les relations dans le pays de transit	229
6.3.2.1. Les relations avec d'autres migrants	230
6.3.2.2. Les rapports avec les populations locales	233
6.4. A part garder le contact avec les individus, quelles pratiques de TIC ?	239
7.LE PROJET EN EVOLUTION	247
7.1. Le projet migratoire en re-formulation continue	247
7.2. L'avenir du projet	251
7.2.1. S'installer ?	251
7.2.1.1. Travailler à İstanbul	252
7.2.1.2. Faire des allers-retours	254
7.2.2. Partir	255

7.2.2.1. En Europe	257
7.2.2.2. L'abandon du projet ?	258
7.3. Sur l'avenir des futurs migrants africains	260
8.CONCLUSION	263
8.1. Un processus migratoire bloqué à la première étape	264
8.2. La précarité des conditions de vie et l'usage des TIC	267
8.3. Internet : un pont et une porte	268
8.4. Les réseaux et les migrations	273
BIBLIOGRAPHIE	276
ANNEXES	300
Annexe 1 : La liste des interviewés	300
Annexe 2 : Les questions d'entretien	303
Annexe 3 : Merdiven	306
Annexe 4 : La page de législation de site de la Direction de l'immigration	309

1. INTRODUCTION : L'USAGE DES TIC, LES MIGRATIONS DE TRANSIT ET LES AFRICAINS EN TURQUIE

1.1. Les migrations internationales et les TIC

L'objectif de cette recherche de doctorat est d'étudier et d'expliquer l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le contexte des migrations internationales - plus précisément l'usage des TIC¹, notamment le téléphone portable et Internet, dans le processus migratoire des migrants subsahariens en Turquie. Cette idée d'étudier les migrations africaines sous la lumière de TIC nous paraît intéressante pour plusieurs raisons. Tout d'abord, si la relation entre migration, globalisation et nouvelles TIC a été étudiée dans les pays occidentaux (par exemple les infrastructures technologiques des pays, les médias utilisés par des minorités, les cybercafés, ...), en revanche, elle a été peu abordée dans le contexte des pays du sud et des pays en voie de développement. Ensuite, dans la continuité d'une recherche en second cycle portant sur le thème de l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication (utilisation des sites internet par les migrants dans le processus la construction de la mémoire collective), nous avons souhaité interroger la relation entre les migrations de transit et les TIC. Enfin, c'est à la fois à partir d'un lieu

¹ Dans notre étude, nous allons employer le terme TIC mais pas celui de NTIC. La dénomination NTIC engendre une certaine ambiguïté. En 1994, Chambat précisait que « *les TIC, terme qui, après un engouement important dans les années quatre-vingt, paraît s'effacer quelque peu derrière celui plus neutre de TIC* ». Ensuite, il posait la question « *en quoi la péritéléphonie est-elle nouvelle par rapport au téléphone* » (ibid. : 250) pour souligner cette ambiguïté. L'évolution rapide des technologies de communication que Chambat signalait et l'usage répandu des appareils mobiles nous ont conduit à utiliser le terme TIC. Au cours de notre étude, nous avons constaté l'arrivée des *smartphones* ou des tablettes dans la pratique quotidienne de nos interviewés. L'ordinateur n'est plus le seul dispositif qui rend possible l'accès à Internet pour les individus. Les finalités (informer et communiquer) restant les mêmes, les outils évoluent d'une manière exponentielle. Les outils que nous appelons « nouveau » ne sont plus considérés comme nouveaux dans peu de temps. De ce fait, nous préférons employer le terme de TIC.

défini et d'acteurs particuliers que la pertinence de ce questionnement nous est apparue : les migrants africains en transit en Turquie.

Depuis les trois dernières décennies, nous sommes face à l'émergence de nouveaux flux de migrations dans le monde. Dans ce contexte, les migrations irrégulières et notamment les migrations de transit focalisent l'attention des mondes politique, médiatique et académique. Certaines régions dans la périphérie de l'Europe comme l'Europe de l'Est ou le bassin méditerranéen font partie des régions où ces nouveaux flux se concentrent. La position de la Turquie change dans les systèmes de migration avec l'évolution des flux de migrations vers ou à travers le pays. Sa situation géographique joue un rôle important dans la réception de ces nouveaux flux. La Turquie se trouve entre l'Asie, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Europe et devient un carrefour sur les voies de migration. En lien avec l'émergence de ces nouveaux flux dans ces deux dernières décennies, la Turquie se caractérise non seulement comme un pays d'émigration, mais aussi comme un pays d'immigration et « de transit »². La Turquie reçoit des migrants de transit principalement de l'Afghanistan, de l'Iran, de l'Irak, du Pakistan, sans oublier le cas particulier de la Syrie depuis le commencement de la guerre en 2010, mais aussi d'autres pays d'Asie et d'Afrique. Ainsi, le nombre des migrants subsahariens en Turquie augmente de plus en plus depuis les années 1990 (Brewer et Yüксеker 2006).

Pendant les années 1980 et 1990, l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Grèce et Portugal) est devenue la voie de transit pour les migrants - demandeurs d'asile et migrants irréguliers - venant d'Asie et d'Afrique cherchant à s'installer dans les pays de l'Union européenne (Brewer et Yüксеker 2006). Ce phénomène complexe vient questionner différents domaines politiques ou juridiques, comme, par exemple, la gestion des frontières, le régime des visas, le trafic d'êtres humains, la demande d'asile. Dans cette perspective, ces vagues ont conduit les pays de l'Union européenne à

² Les pays « de transit » peuvent être définis comme les pays situés géographiquement entre le pays de départ et celui de destination où un séjour temporaire est prévu par le migrant avant l'arrivée au pays de destination.

reconsidérer voire redéfinir les régulations de demande d'asile, les réglementations en matière de visas et de contrôle des frontières (Castles et Miller 1998).

A la suite des accords de Schengen de 1985 et du traité de Maastricht en 1991, la citoyenneté européenne est établie et la libre circulation des personnes entre en vigueur en 1995 entre les pays de l'espace Schengen. En même temps les frontières de l'Union européenne se ferment aux non-ressortissants de ses Etats-membres déterminant ainsi une véritable « Europe forteresse »³. Avec la multiplication des mesures de contrôle aux frontières européennes, le « projet migratoire » des migrants en transit évolue au fur et à mesure de leur voyage vers l'Europe. De plus en plus, la Turquie devient un pays de transit pour les migrants d'Asie, d'Afrique et du Moyen Orient. En conséquence, l'accroissement des passages irréguliers des frontières par les migrants et la multiplication des mesures de contrôle pour bloquer ces passages par l'Union conduisent la Turquie à harmoniser ses politiques migratoires avec celles de l'Union européenne (İçduygu 2010, 2011 ; Biner 2012 ; Şenses 2012)⁴.

Revenant sur la notion du « projet migratoire », les politiques migratoires de plus en plus strictes et contraignantes ont une influence manifeste sur les « projets migratoires » envisagés par les migrants : ils peuvent être bloqués à certaines étapes de leur migration, ou se voir obligés de modifier voire de redéfinir complètement leur projet. C'est dans le contexte de « migrations de transit » par étapes que nous interrogerons l'usage des TIC par les migrants. Celles-ci étant les plus récentes innovations en termes de communication, transforment et forment les conditions de vie de migrants et leur relation avec le pays d'origine, le pays d'accueil, le temps et l'espace. Grâce aux nouvelles technologies, les migrants deviennent capables d'être «

³ L'image employée afin de décrire la multiplication des contrôles migratoires qui se généralisent autour de l'Union européenne (Simon 1995 ; Bigo 1996 ; Rodier et Saint-Saëns 2007 ; Migreurop 2009).

⁴ L'harmonisation des politiques migratoires est une des pierres angulaires du processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Néanmoins, l'effort de la Turquie à harmoniser ses politiques avec celles de l'EU ne commence pas avec le processus d'adhésion du pays à l'EU. Depuis le début de son histoire, la Turquie a instauré des politiques sur les idées et valeurs européennes. Le droit turc est largement inspiré des codes occidentaux. L'auteur de l'article intitulé « *l'influence des codes occidentaux sur le droit privé turc, en particulier la réception du code civile suisse en Turquie* », conclut que « *l'adoption d'un Code étranger (...) manifeste l'aspiration continue et sans réserves de la Turquie à s'intégrer dans la Communauté européenne* » Tandoğan (1966 : 436).

ici » et « ailleurs ». Appadurai (1996) souligne le fait que les flux de médias électroniques et de populations jouent un rôle central dans le monde contemporain. Les nouvelles TIC comme Internet, le téléphone portable, la télévision par satellite offrent des moyens pour connecter les migrants à leurs pays d'origine et au monde entier où les membres de leurs groupes se sont dispersés. D'un côté, ces nouvelles technologies permettent d'améliorer les conditions de communication à distance de migrants tant sur la voie de migration que dans leur vie quotidienne pendant l'organisation du parcours migratoire. De l'autre côté, la fermeture des frontières dans le monde physique (régime des visas et contrôle des frontières) ou virtuel (fracture numérique) continue à exister en créant des obstacles pour les migrants. Ces éléments ont constitué le point de départ d'une démarche de recherche s'efforçant de se situer au croisement de la sociologie des migrations et de l'usage des TIC. La construction de l'objet de recherche se réalise dans le contexte spécifique des migrations de transit : l'étude de l'usage des TIC par les migrants africains en Turquie.

1.1.1. Un domaine de recherche émergent

L'apparition de nouveaux flux migratoires et l'importance croissante de l'usage de nouvelles technologies d'information et de communication sont des éléments forts liés au processus actuel de globalisation. Celle-ci a entraîné la migration de personnes ainsi que celles de capitaux et de cultures. Ainsi, elle accentue le rôle de nouvelles TIC qui créent des liens entre les flux mondiaux d'idées, de cultures, de capitaux et aussi de réseaux sociaux. L'émergence d'une « société en réseaux », caractérisée par les connections, est signalée par les chercheurs pour décrire notre époque (Castells 1996). L'étude de migrations internationales et l'étude des TIC se focalisent sur des objets de recherche qui portent sur la compréhension des activités humaines dans une approche globale. Ces deux domaines d'étude jouent un rôle important pour mettre en lumière les données antérieures collectées sur le processus migratoire.

Depuis les années 1990, le monde est entré dans un processus de transformation structurelle, qui est d'ordre multidimensionnel et demeure très étroitement lié au développement de nouvelles technologies d'information et de communication. Manuel Castells signalait « le temps partagé » en 1996 dans son ouvrage de « La société en réseaux : l'ère de l'information ». Cette hypothèse de temps partagé mérite d'être soulignée parce que dans notre époque les nouvelles TIC nous accordent la possibilité de communiquer à distance, *en temps réel*, avec les interlocuteurs localisés partout dans le monde pourvu qu'ils soient eux-aussi connectés.

Pendant longtemps, les migrations internationales étaient considérées comme un état de « déracinement », caractérisées par le manque de contact avec le pays d'origine. Dans l'étude de Thomas et Znaniecki (1927), les fameux paysans polonais exprimaient que le temps nécessaire pour l'envoi d'une lettre à la famille atteignait un mois au début du 20e siècle. Aujourd'hui, les migrants prennent « rendez-vous Skype » par le biais d'Internet pour des appels vidéo avec leur famille (Global Networks 2015). Le développement des nouvelles technologies d'information et de communication influence radicalement le caractère et le rythme d'interactions parmi les populations transnationales. Dans ce contexte, l'étude des migrations internationales sous l'angle des TIC révèle le bouleversement de la figure de « déraciné » du migrant. Les nouvelles TIC comme Internet, téléphonie mobile - notamment les *smartphones*, et la télévision par satellite - permettent la communication instantanée et fournissent des clés pour interroger les notions de frontière, de distance, de temps et de mobilité. En 2004, Vertovec soutenait que la téléphonie internationale peu chère jouait le rôle de la « colle sociale » qui lie les migrants à leur famille et leurs amis, en créant une implication constante à leur vie. Actuellement, le développement constaté dans le domaine technologique améliore sans cesse les conditions de communication et de recueil d'information tant pour les migrants que pour les non-migrants.

Concernant Internet, Arturo Escobar, en 1994, attirait l'attention sur Cyberia, en tant qu'un nouveau terrain de recherche pour les sciences sociales. Il invitait les chercheurs à étudier la « cyberculture » en observant comment dans la réalité de tous les

jours, la construction de la sociabilité est modifiée et négociée avec l'intégration des nouvelles technologies dans la vie quotidienne. Actuellement, les termes comme cyberspace, espace virtuel, e-espace ou espace numérique sont utilisés pour désigner un monde virtuel produit de ces nouvelles technologies. D'après le dictionnaire Larousse, le cyberspace⁵ est le synonyme de cybermonde et il désigne un « *espace virtuel rassemblant la communauté des internautes⁶ et les ressources d'informations numériques accessibles à travers les réseaux d'ordinateurs* »⁷. Depuis, les recherches dans les domaines des sciences humaines sur les technologies d'information et de communication questionnent, non seulement les dimensions sociales, mais aussi les dimensions techniques. Panagakos et Horst (2006) indiquent qu'Internet est un objet d'étude d'une grande importance permettant, entre autres, de questionner la définition de certaines notions et certains thèmes comme « *'community', identity and public space; the decline of the nation-state; ownership of and access to information; and the creation of new types of inequality* ». De plus, ils affirment qu'en tant que terrain de recherche, l'accès à Internet est plus simple en comparaison avec de nombreux autres terrains parce qu'il est possible de réaliser les recherches par le biais d'Internet sans être obligé d'affronter la complexité de terrains nécessitant permis de recherche, demande de visa, ou coût financier (ibid. :110-112). Mais, toutes les recherches dans le domaine des TIC ne sont pas seulement conduites par le biais d'Internet. Si nous considérons les conditions de travail de terrain de notre présente étude, nous avons effectué des entretiens en face-à-face qui étaient loin d'être réalisables via Internet.

Depuis le début du nouveau millénaire, il existe un nombre croissant de travaux qui évoquent l'impact des TIC dans le processus migratoire (Parham 2004, 2005 ; Van den Bos et Nell 2006 ; Diminescu 2005, Diminescu et al. 2008). Les études s'intéressent

⁵ Le terme de cyberspace est créé par un auteur de science-fiction - William Gibson, en 1984 pour désigner le monde virtuel dans son roman *Neuromancien* (Bakis 2007 : 286). Ce terme est adopté aux sciences sociales par des chercheurs de différents domaines de celles-ci, en questionnant l'« espace » la « location », la « géographie ». Pour la conceptualisation du cyberspace voir : (Escobar 1994 ; Castells 2002 ; Bakis 2007 ; Flichy 2009).

⁶ Utilisateur du réseau télématique Internet selon la définition du dictionnaire Larousse en ligne sur l'URL : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/internaute/43773>, page consultée le 14 mai 2013.

⁷ Définition citée du dictionnaire de Larousse en ligne : URL : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Cyberspace>, page consultée le 14 mai 2013.

à des thèmes variés comme les médias, l'identité, les minorités ethniques, les diasporas, le transnationalisme, la participation politique, l'éducation, l'économie. Les scientifiques cherchent à intégrer la convergence de leur recherche dans la perspective de « société en réseaux ». En revanche, il existe une lacune théorique et méthodologique concernant la connaissance empirique sur l'usage de technologies d'information et de communication dans le contexte migratoire (Ros et al. 2007 ; Borkert, Cingolani, et Premazzi 2009). Les trois raisons principales de cette lacune sont : tout d'abord, les changements rapides concernant à la fois les conditions structurelles, les réalités sociales des migrants et les TIC elles-mêmes ; ensuite, le manque de modèles théoriques étudiant l'interconnectivité transnationale et numérique dans les domaines des TIC et des migrations; et enfin, le manque de données statistiques (Borkert, Cingolani, et Premazzi 2009 : 7). Autrement dit, le développement constant des TIC oblige les chercheurs à créer et à actualiser empiriquement les techniques de recherche pour une collection de données effectives, donc, à une révision permanente concernant les méthodes de recherche de diaspora numérique dans une perspective interdisciplinaire (Oiarzabal et Reips 2012).

Ce domaine de recherche nouveau intéresse vivement les chercheurs parce que les migrations internationales ainsi que les technologies d'information permettent de développer des sujets de recherche qui interrogent la compréhension antérieure de l'activité et de la mobilité humaines. C'est-à-dire, il revisite le déroulement et l'organisation du processus migratoire en soulignant le rôle d'Internet à l'intersection des flux globaux de cultures, des réseaux sociaux, des conceptions économiques. La migration internationale et les technologies d'information ont une place significative en facilitant l'expérience migratoire, qui peut être un lieu de convergence des caractéristiques de la culture et de la sociabilité contemporaines. D'autre part, les TIC et notamment Internet sont particulièrement importantes pour les migrants internationaux ayant des relations transfrontalières c'est-à-dire pour un groupe ayant besoin de la connexion transnationale.

Les migrants ont des liens sociaux, économiques et culturels transnationaux. Cela les pousse à utiliser les dispositifs et les applications informatiques pour la communication. Une étude sur la consommation des médias par les populations migrantes au Danemark, en Allemagne et en Suède met en évidence que ces populations suivent plus les médias audio et visuels de leurs pays d'origine que ceux de leurs pays d'accueil. Les technologies de communication et d'information fournissent un accès transnational et peu cher à une multitude de sources d'information avec lesquelles les migrants sont familiers. Cela augmente l'importance de l'accès à Internet dans la vie des migrants (Christiansen 2004).

Plus récemment, les médias sociaux sont devenus des moyens de communication très répandus. Ces développements nouveaux et accélérés ont une importance particulière dans la vie quotidienne des migrants qui sont loin de leur pays d'origine, dispersés dans le monde entier, mais gardant un contact avec leur communauté à travers les réseaux sociaux (Waldinger 2015). L'usage des réseaux sociaux par l'intermédiaire de différentes applications informatiques comble la lacune de communication interactive pour les migrants.

Pour notre analyse de l'usage des TIC dans le processus migratoire des Africains à travers la Turquie, les questionnements théoriques et méthodologiques nous ont conduit à construire une approche interdisciplinaire. A notre avis, en ce qui concerne l'usage des TIC, la particularité de la population africaine subsaharienne a rendu nécessaire une combinaison des travaux dans les domaines des politiques migratoires, des migrations de transit, tout en se focalisant sur les notions de transnationalisme et de projet migratoire. Pour ce faire, les réseaux sociaux et les pratiques numériques dans la vie quotidienne nous ont montré l'extension des limites du sens de l'appartenance, de chez soi et leur impact sur la reconstruction du projet migratoire.

1.1.2. La clarification du choix du terme migrant

Avant de nous pencher sur la présentation du cadre de notre étude, nous souhaitons expliquer notre choix du terme migrant que nous utiliserons tout au long de cette étude. La migration des Africains vers la Turquie est étroitement liée aux enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans le bassin méditerranéen vu que les politiques migratoires européennes cherchent à diminuer les flux. En conséquence, les migrants - dans notre étude les migrants africains en transit- cherchent à franchir les obstacles qui sont entraînés par ces politiques. Nous considérons que les acteurs principaux de ces migrations, c'est-à-dire les migrants africains n'avaient pas l'intention de partir s'installer en Turquie au début de leur processus migratoire. C'est dans le cadre d'un processus migratoire qui n'est pas encore terminé que nous précisons notre choix du terme migrant pour décrire ces acteurs.

Dans une logique de contrôle des migrations, il devient inévitable d'interroger la notion d'étranger et pas seulement celle du migrant, cette dernière devenant le sujet exclusif des politiques migratoires. Les chercheurs, comme le font les institutions nationales ou internationales, cherchent à expliquer et à définir les différentes catégories de migrants selon le contexte juridique, économique et politique. Les critères pour définir un migrant international varie d'une institution à l'autre ou d'un pays à l'autre. Selon la définition des Nations Unis, sans précision de durée, un migrant international est « *toute personne qui change de pays de résidence habituelle* » (2009 : 2). Il nous semble d'autre part nécessaire de bien distinguer les notions de « migrant » et « d'étranger », notions essentielles pour étudier les migrations transnationales : la première fondée sur un critère géographique, qui renvoie au déplacement dans l'espace ; et la deuxième, fondée sur un critère juridique, qui renvoie à la question de nationalité (Simmel 1999 [1908]), sont les notions à exploiter dans les études des migrations internationales.

Simmel interprète l'étranger dans une logique sociologique. Il est à la fois attaché à un espace géographique précis et détaché d'un autre espace géographique.

Contrairement à un voyageur ou un invité, l'étranger n'est pas quelqu'un qui partira à la fin de sa visite. Il vient et reste dans l'espace en question. Le rapport à l'étranger illustre la dialectique proximité/distance ou du proche et du lointain qui loge au cœur de toute action réciproque. L'étranger n'est pas simplement « l'autre » généralisé, mais c'est « l'autre » avec lequel nous sommes en relation réciproque :

« la combinaison de distance et de proximité que contient toute relation entre humains arrive à un rapport dont la formulation la plus brève est : dans une relation, la distance signifie que le proche est lointain, tandis que l'étrangeté signifie que le lointain est proche » (Simmel 1999 [1908] : 663).

C'est dans cette logique de proximité de l'étranger que différentes catégories d'individus - pour le dire plus précisément des migrants - se construisent selon le contexte politique et économique.

Pour se centrer sur le choix du terme de « migrant », mais pas « immigrant », nous nous concentrons d'abord sur le terme de « transit ». Dans cette recherche, le but est de clarifier l'usage des TIC dans le contexte de migrations de transit. La notion de « transit » est une des notions classiques des recherches sur les migrations internationales, formée pour désigner l'organisation de migrations. Cette notion de « transit » renvoie à une dynamique de mouvement, du latin « *transitus* » signifiant « l'action de franchir » ou « le passage »⁸.

Ninna Nyberg Sorensen (2006 : 5) explique les migrations de transit en se focalisant sur celles qui ont lieu « en Méditerranée ». A son avis, la migration de transit « *introduces a continuum in the migration experience, namely one between emigration and settlement* ». En complément de cette idée, elle précise que « *transit migration does not always lead to further emigration but can become permanent settlement* ». Donc, même si l'idée au départ est de s'installer dans un pays précis, au fur et à mesure en fonction de conditions du processus migratoire, des obstacles ou des opportunités

⁸ Selon le dictionnaire latin de Gaffiot. URL : <http://www.lexilogos.com/latin/gaffiot.php?q=transitus>, page consultée le 18 avril 2012.

rencontrés, le pays de transit peut devenir le pays d'installation pour le migrant. Ainsi, l'idée de retour au pays d'origine peut être présente ou peut apparaître pendant le processus migratoire avant de s'installer dans un autre pays même si cette idée n'existait pas tout au début du processus. Papadopoulou-Kourkoula (2005) résume ce fait en affirmant que la migration de transit « *is not a different type of migration, nor is it a status – it is a process and a contingency* » (p. 4).

De ce point de vue, le choix du terme « migrant » pour décrire les acteurs principaux de cette étude, c'est-à-dire les Africains de passage en Turquie nous paraît cohérent au lieu d'utiliser le terme « immigré » dans le processus de migration de transit. Afin de préciser ce choix, nous pensons qu'il sera utile de se focaliser sur les termes de « migration », ainsi que ceux d'« émigration », et d'« immigration ».

Concernant les migrations internationales, le terme de « migration » dénote l'acte de mouvement d'un pays à l'autre, alors que le terme d'« immigration » nous renvoie à l'idée de s'installer dans un autre pays. Quant au terme d'« émigration », il nous renvoie, ainsi, à l'idée de s'installer dans un autre pays cette fois-ci du point de vue du pays d'origine. Donc, selon le pays d'accueil, cet individu installé serait décrit comme « immigré », alors que selon son pays d'origine comme un « émigré ». En effet, dans une logique de migration de transit, le terme « migrant » nous apparaît comme un individu qui est en mouvement, cherche à réaliser son projet migratoire, et son but principal, n'est pas de s'installer dans le pays de transit en question, mais de s'installer dans un autre pays. Toutefois, il peut rester ou partir. A cet égard, Tarrus (1993 : 50-51) précise la distinction entre immigrant et migrant. Pour lui, « *l'immigrant circulerait sur nos espaces juridiques, éthiques, jusqu'à nous rejoindre en ce point consensuel des identités collectives appelé 'citoyenneté'* », alors que « *le migrant apparaît comme plus libre de projets, sa référence est le territoire qu'il construit, parcourt, traverse, conquiert parfois, sans se soucier outre mesure des valeurs ou usages des lieux* ».

Par contre, il faut préciser que le terme migrant ne fait pas allusion à un déracinement. Les différentes formes de rupture peuvent être surmontées par la mobilité

et la connectivité grâce aux nouvelles technologies de transport et celles de communication et d'information dans le 21e siècle. Notre intention d'utiliser le terme migrant s'inscrit plutôt dans une intention de souligner le fait que les migrations de transit devraient être considérées comme un processus pendant lequel le migrant définit et reformule son projet migratoire. Dans cette perspective, le terme migrant reflète l'idée de l'individu dans un processus migratoire en cours qui cherche à réaliser son projet. Son voyage continue et le migrant a l'intention de changer sa résidence habituelle.

Dans la littérature existante des migrations, malgré une grande diversité de catégorisation politique et juridique des migrations, et les distinctions principales se retrouvent dans la division entre « la migration forcée et volontaire » et dans la division entre « la migration régulière et irrégulière ». En outre, les motivations du déplacement deviennent de plus en plus difficiles à distinguer (Lassailly-Jacob 1999). Depuis le début des années 1990, les « migrations irrégulières et de transit » attirent grandement l'attention. Elles sont en relation avec différents champs politiques ou juridiques, allant de la demande d'asile, la gestion des frontières, la politique des visas, au trafic et à la traite d'êtres humains. Donc, à partir du terme migrant, se déclinent de nombreuses dénominations comme « migrants travailleurs », « migrants irréguliers », « réfugiés », « demandeurs d'asile » et « migrants en transit », elles s'entrelacent et naissent en fonction des statuts juridiques recensés. Ces termes seront tous présents dans notre étude vue les conditions d'entrée, de séjour et le déroulement du processus migratoire des Africains en Turquie qui varie d'un migrant à l'autre. En complément à ceci, signalons que, Philippe Fargues (2009 : 544) regroupe trois catégories de migrants en étudiant les migrations dans la région méditerranéenne : les travailleurs migrants en situation irrégulière, les réfugiés et les migrants en transit. Selon lui:

« these three categories are not as distinct as one might think judging by the motives behind migration. Rather, they all reflect the same global trends characterized by booming mobility, as opposed to migration; by widening economic and political divides between the global north and the global south; and by international labor mobility in conflict with the nation-state's rejection of otherness » (Ibid. : 545).

Fargues (2009) définit (travailleur) migrant irrégulier comme « *persons who contravene regulations on migration in force in their host country* » que ce soit l'entrée irrégulière, la résidence irrégulière ou le travail irrégulier. Le terme « migrant irrégulier » est remplacé par le terme « migrant illégal » dans les documents de l'Union européenne, mais cette utilisation est considérée comme dérogatoire parce que d'une part, un acte - mais pas un individu - peut être illégal, d'autre part, cela criminalise un acte qui est inscrit dans les droits humains c'est-à-dire la liberté de mobilité (Koser 2005 ; Fargues 2009 : 555 ; Triandafyllidou 2010). L'irrégularité peut être le sujet de toutes les catégories mentionnées au-dessus : il est possible d'entrer dans un pays régulièrement et décider d'y résider et d'y travailler irrégulièrement. Ce n'est pas une situation stable, mais qui peut se transformer au cours du temps. L'entrée avec un visa et le dépassement de la durée de séjour autorisée, ou travailler sans autorisation ou encore l'entrée dans un pays irrégulièrement et avoir le statut de demandeur d'asile peut représenter différentes possibilités de situation irrégulière pour un migrant.

Dans notre étude, nous allons employer le terme de « migrant en transit » en faisant allusion à l'intention de passage en transit des migrants africains vers la Grèce. Notre but n'est pas de classer les migrants selon leur statut juridique, mais il est de mettre en place leur intention de réaliser leur projet migratoire. Pendant cette période, les migrants ne se considèrent ni comme émigré ni comme immigré dans le pays de transit. Ils sont plutôt dans un processus migratoire toujours inachevé : s'installer dans un pays tiers ou rentrer chez eux et pouvoir faire des allers- retours dans une logique de migrations circulaires apparaissent comme les finalités possibles de leur projet migratoire en cours. Donc, le terme migrant qui met l'accent sur le mouvement d'un pays à l'autre nous paraît un usage approprié du terme pour décrire les Africains subsahariens en transit en Turquie avec l'intention de partir en Europe. Pour ne pas alourdir le texte, nous allons ainsi employer les termes « migrant » et « migrant en transit ».

1.2. Le changement

Les concepts de permanence et de changement étaient présents dans l'Antiquité. Qui ne se souvient pas de la fameuse phrase de Héraclite : « *rien n'est permanent, sauf le changement* ». Il y a deux millénaires, Héraclite d'Ephèse⁹ nous faisait remarquer que l'eau du fleuve n'est jamais la même alors que le fleuve est toujours le même avec sa formule « Tout s'écoule ». Selon lui, l'ordre social existant ne subsisterait pas à cause du changement perpétuel. Depuis le commencement de notre étude en 2010, la situation économique, politique et sociale de la Turquie a connu un grand bouleversement. Le changement de contexte socio-économique et politique nous a dirigé à remettre en question le sujet et la problématique de notre étude doctorale.

En 2010, quand nous avons commencé notre étude, la situation générale en Turquie et dans les régions voisines n'était pas le même qu'aujourd'hui pour notre terrain de travail. La guerre de Syrie n'avait pas encore commencé. La Turquie n'était pas devenue la cible de plusieurs attentats d'EIL¹⁰. En Turquie, le nombre de Syriens sous la protection temporaire n'avait pas encore atteint 2.730.485¹¹ et la Turquie n'avait pas connu encore l'enchaînement d'événements politiques qui ont conduit le pays à une

⁹ Ephèse se trouve actuellement dans l'arrondissement de Selçuk (faisant partie du département d'İzmir). İzmir est la deuxième grande ville portuaire après İstanbul. Aujourd'hui, elle est une des villes de transit importante, située sur la mer d'Égée, proche des îles grecques (Pérouse 2003).

¹⁰ L'organisation salafiste que la création remonte jusqu'au 2006 avec la formation du Conseil consultatif des moudjahidines en Irak. Le 9 avril 2013, cette organisation prend le nom d'État islamique en Irak et au Levant (EIL), également connu sous l'abréviation DAESH, DAECH, DAIISH, etc. en faisant allusion au nom de l'organisation en arabe. Le 29 juin 2014, au début du mois de ramadan, EIL a annoncé le rétablissement du califat. Abou Bakr al-Baghdadi est déclaré comme calife, successeur du prophète Mohamed. Voir le numéro spécial de la revue Outre-terre pour une lecture approfondie sur EIL (2015/3). Concernant les attentats en Turquie, voir l'article paru sur Le Figaro le 30 juin 2016 sur l'URL : <http://www.lefigaro.fr/international/2016/06/30/01003-20160630ARTFIG00201-pourquoi-daech-ne-revendique-pas-ses-attentats-en-turquie.php>, page consultée le 30 juillet 2016.

¹¹ Le nombre de Syriens sous la protection temporaire selon les données du 21 juillet 2016 (URL : http://www.goc.gov.tr/icerik6/gecici-koruma_363_378_4713_icerik), page consultée le 30 juillet 2016.

tentative de coup d'Etat le 15 juillet 2016¹². Et dernièrement, la livre turque n'était pas encore « en chute libre » comme il est décrit par les médias¹³.

Depuis 2011, avec le commencement de la guerre de Syrie, un grand exode a émergé. « *Le nombre de personnes déplacées et réfugiées à travers le monde n'a jamais été aussi important depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette situation est due en partie au conflit armé qui persiste en Syrie (...)* » (Amnesty International 2015 : 14). Le nombre de réfugiés syriens a dépassé 4 millions en 2015 dans le monde entier et l'impact de cette « crise de réfugié » augmente dans les pays d'accueil ainsi qu'en Europe¹⁴.

En été 2015, notamment après la diffusion de la photo d'un enfant syrien d'origine kurde retrouvé mort sur une plage turque¹⁵ et de la journaliste hongroise qui avait fait tomber le réfugié syrien et son fils qu'il portait dans ses bras¹⁶, l'attention des médias, des gouvernements et des gens ordinaires s'est tournée vers les Syriens déplacés. Les discussions sur les aides humanitaires et financières ont pris de l'ampleur.

¹² Une partie de l'armée turque, auto-proclamé « Conseil de la Paix dans le Pays », a tenté d'organiser un coup d'Etat dans la soirée du 15 juillet 2016. L'opération est déclenchée par une partie de l'armée. Des explosions ont été entendues à Ankara et à İstanbul. Le parlement a été partiellement détruit par le bombardement aérien. Sur le site Internet de l'état-major, les putschistes ont déclaré vouloir « restaurer la liberté et la démocratie » et ont affirmé retenir en otage Hulusi Akar, le chef de l'état-major. Quelques heures plus tard, le président Erdoğan est apparu sur une chaîne de télévision par le biais de l'application FaceTime d'Apple et a déclaré que la tentative avait eu lieu « *hors de la chaîne de commandement. Il a appelé les citoyens turcs à descendre sur les places* ». Les affrontements ont fait près de 300 morts et plus de 1500 blessés. Pour une lecture approfondie sur le sujet voir Bozarslan (2016) et Insel (2016).

¹³ Selon les données de la banque centrale de Turquie, au mois de décembre en 2010, la livre turque s'échangeait à 2.0650 LT pour 1 euro alors que en décembre 2016 elle s'échangeait à 3.7166 LT et à 4.0758 LT en janvier 2017. L'URL : <http://www.tcmb.gov.tr/wps/wcm/connect/tcmb+tr/tcmb+tr/main+menu/istatistikler/doviz+kurlari/gosterge+niteligindeki+merkez+bankasi+kurlari>, page consultée le 20 janvier 2017. Voir l'URL : <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2013/08/28/97002-20130828FILWWW00421-turquie-la-livre-en-chute-libre.php>, page consultée le 20 janvier 2017 ; <http://info.arte.tv/fr/les-turcs-mobilises-pour-protoger-la-valeur-de-leur-monnaie>, page consultée le 20 janvier 2017.

¹⁴ Chiffre donné par UNHCR, voir le site officiel sur l'URL : <http://www.unhcr.org/fr/news/press/2015/7/559e2ca6c/hcr-nombre-refugies-syriens-depasse-millions-premiere-fois.html>, page consultée le 11 août 2016.

¹⁵ Voir l'article sur Le Monde sur l'URL : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/09/10/mort-d-aylan-mensonges-manipulation-et-verite_4751442_4355770.html, page consultée le 11 août 2016.

¹⁶ Voir l'article sur Le Monde sur l'URL : http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/09/10/enquete-criminelle-sur-la-journaliste-hongroise-qui-a-frappe-des-migrants_4751997_3214.html, page consultée le 11 août 2016.

Les questions qui se posent avec la mobilisation des acteurs internationaux sont pourquoi tant de personnes veulent quitter la Turquie après avoir fui la Syrie ? Combien de Syriens arriveront en Europe ? Comment gérer cette situation en bloquant les Syriens déplacés en Turquie et les autres pays d'accueil ?

L'arrivée d'un nombre croissant des réfugiés depuis 2011 vue comme une conséquence du régime de protection temporaire adopté par la Turquie vis-à-vis des Syriens, a fortement influencé les politiques migratoires turques et européennes ainsi que le regard sur les migrants¹⁷. Dans le contexte turc, l'arrivée d'un nombre important de Syriens est critiquée par les populations locales. Malgré les critiques, le président Recep Tayyip Erdoğan a déclaré la volonté de neutraliser les Syriens « invités »¹⁸ au mois de juillet en 2016. D'une part, les articles mettent en scène les conflits locaux entre les citoyens turcs et les réfugiés syriens dans les médias, d'autre part, les politiques du gouvernement sont critiquées notamment dans les médias sociaux.

Ce qui est à souligner, c'est le caractère discriminatoire que véhiculent les critiques contre les décisions du gouvernement. Avec l'augmentation du nombre des Syriens jour après jour, les citoyens turcs contre les politiques de la porte ouverte, ont commencé à accuser les Syriens d'être des « traîtres » ayant fui leur patrie sans avoir résisté à l'ennemi. Un des messages Twitter envoyé par le célèbre couturier Cemil

¹⁷ Le régime de protection temporaire adopté par la Turquie se base sur la Directive Européenne n°2001-55 du 20 juillet 2001 2001/55/CE DU CONSEIL du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire. (URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32001L0055>, page consultée le 11 août 2016). Les trois principes de ce régime sont : la politique des frontières ouvertes ; non-refoulement ; la demande de statut d'« invité » auprès des autorités turques et le support à l'intérieur de frontières de camps (Özden, 2013 : 5). La mise en place d'un tel régime est expliquée par deux raisons : premièrement, les Syriens n'ont pas le droit d'avoir le statut de réfugié en Turquie selon la limitation géographique à la Convention de Genève. Donc les demandeurs d'asile syriens sont considérés comme des « invités » mais pas des réfugiés. Deuxièmement, le gouvernement turc avait évalué la « crise syrienne » dans un perspectif à court terme. Dans ce contexte, Kirişçi (2014: 1) argumente que *«Turkey's expectation, which was in line with a good part of the international community, was that the Assad regime would not last long. It was against such a background that Turkey declared in October 2011 an open door policy towards refugees fleeing Syria»*.

¹⁸ Cette déclaration du président est interprétée comme une manœuvre électorale plus qu'une réaction humanitaire par les partis d'opposition. Voir l'URL : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/07/03/97001-20160703FILWWW00104-erdogan-veut-naturaliser-les-refugies-syriens.php> ; <http://www.aljazeera.com.tr/haber/muhalefetten-suriyelilere-vatandaslik-tepkisi>, pages consultées le 11 août 2016.

İpekçi¹⁹ critiquant les politiques du gouvernement et traitant les Syriens de « gales » était comme un résumé des réflexions racistes, discriminatoires et violentes contre les Syriens en Turquie.

Contrairement à la politique de frontières ouvertes de la Turquie vis-à-vis des citoyens syriens, l'Europe a durci ses politiques migratoires créant une Europe-forteresse. Les contrôles frontaliers restrictifs, notamment par Frontex à la frontière gréco-turque, ont fortement influencé la situation des migrants en transit. Ces migrants passant par les voies terrestre ou maritime vers la Grèce sont de plus en plus bloqués en Turquie. Cette dernière qui est présentée comme un pays de transit pour les ressortissants des pays du Moyen-Orient, d'Asie et d'Afrique, a commencé à devenir un pays de blocage. Nous présenterons les motifs et les preuves de ce blocage à travers les entretiens effectués avec les migrants africains subsahariens.

Le changement dans les contextes politiques turc et mondial a influencé le déroulement de notre travail de terrain ainsi que le contenu de notre recherche. Les interviewés que nous avons rencontrés étaient des migrants en transit qui ont dû séjourner au lieu de traverser rapidement la Turquie par l'influence de ce changement des contextes. L'usage des TIC dans l'évolution du projet migratoire était au cœur de notre sujet depuis le commencement de notre travail. Nous avons l'intention d'analyser le rôle des TIC et l'utilisation d'Internet dans la construction et l'évolution du projet migratoire. Nous avons collecté des données qui clarifient le rôle des TIC pour créer et/ou maintenir « les liens faibles et les liens forts ». La création et le maintien de ces liens par le biais d'Internet pour planifier le projet migratoire était une de nos données. Au fil de nos entretiens, nous nous sommes aperçu que l'usage des TIC dans la vie quotidienne était très important pour les migrants. Les données retirées des entretiens avec les migrants africains subsahariens qui avaient l'intention de traverser la frontière

¹⁹ Cemil İpekçi est le cousin de journaliste Abdi İpekçi (assassiné en 1979 devant son domicile par Mehmet Ali Ağca, ce dernier a tenté de tuer le Pape Jean Paul II en 1981) et d'İsmail Cem (homme politique, Ministre des Affaires étrangères entre 1997 et 2002). Son message critiquant les politiques du gouvernement était : « *Vatanını satıp kaçmış üç milyon uyuzu bize taze kan diye sokuşturmaya çalışanlar var.....* » (Il y en a certains qui veulent nous présenter les trois millions de gales comme sang frais, ceux qui ont vendu et fui leur patrie.....) (Traduit par nos soins). : URL : <http://www.birgun.net/haber-detay/cemil-ipekci-den-suriyelilerle-ilgili-tepki-ceken-paylasim-uc-milyon-uyuz-119036.html>, page consultée le 11 août 2016.

gréco-turque pour arriver dans les pays européens et qui n'avaient pas réussi à continuer leur route, signalaient l'importance de l'usage d'Internet dans leur vie quotidienne. Passant la journée à travailler afin d'épargner l'argent nécessaire pour envoyer à la famille, acheter les produits à revendre, payer le loyer et subvenir aux besoins quotidiens, Internet devenait un outil incontournable qui sert à communiquer, prendre de l'information et meubler ses loisirs. Avoir la connexion Internet empêchait les migrants, d'une part, de dépenser de l'argent supplémentaire pour toutes les activités de loisirs, d'autre part, d'être isolés en Turquie - dans le pays de transit - à cause de la barrière de la langue²⁰. Ainsi, les conditions de vie de ces migrants influencées par le contexte politique, économique et social, contexte qui influence aussi le projet migratoire, nous a conduit à interroger notre méthodologie qui mettait au coeur l'utilisation des TIC.

En résumé, au début de cette étude, notre but principal était d'appréhender le caractère évolutif du projet migratoire par l'impact de l'utilisation des TIC. Le terme de « utilisation » faisant référence à la fonctionnalité du dispositif technique, donc, à la maîtrise du fonctionnement de ce dispositif n'était théoriquement pas adéquat pour notre étude. Cependant, nous nous sommes rendu compte que le terme « usage » est en lien avec l'inscription de la technologie dans son intervention dans la vie quotidienne donc, que ce terme englobe celui de l'utilisation (Jouët 1993, 2000 ; Proulx 2002 ; Breton et Proulx 2006). Le terme « usage » nous aide à questionner la relation de l'individu avec le dispositif technique en tenant compte du contexte social dont l'ensemble des actes quotidiens (Proulx 2002). Nous nous inscrirons alors principalement dans le cadre défini par la notion d'usage. Dans notre étude, nous allons tenter de saisir et mettre en évidence le rôle des TIC dans l'évolution du projet migratoire en posant les questions suivantes : comment l'usage des TIC par les migrants africains s'inscrit-il dans la vie quotidienne ? Comment les différents usages se construisent-ils selon les différents contextes sociaux ? De quoi s'agit-il, quand l'on parle de l'usage des dispositifs techniques dans un contexte migratoire ? Quels sont les

²⁰ L'anglais est la première langue étrangère enseignée dans les écoles. Les migrants sénégalais interviewés étant francophone, et ayant une faible connaissance d'anglais ainsi qu'une faible ou une non-connaissance de turc, confirment la difficulté de construction de relations sociales avec les citoyens turcs, donc une barrière de langue dans la vie quotidienne. Voir l'analyse de Büyükkantarcioglu (2004) dans une perspective sociolinguistique sur l'impact de l'anglais dans l'éducation, les relations internationales et commerciales étant la première langue étrangère en Turquie.

rôles et les représentations des dispositifs techniques dans la vie quotidienne des migrants africains qui ont été bloqués en Turquie. Dans ce contexte, il nous semble que pour mettre en place le rôle des TIC dans la compréhension du projet migratoire des Africains subsahariens en Turquie, le terme adéquat à utiliser est « l'usage » des TIC, tenant compte du cadre social de la relation entre l'individu et le dispositif technique, qui comprend ainsi leur « utilisation ».

1.3. Le contexte

Les migrations internationales actuelles sont inscrites dans les dynamiques de la société d'information. Donc, c'est dans le cadre de la globalisation et ses effets que nous interrogerons les migrations internationales et le cas des migrants subsahariens irréguliers en Turquie. Nous tenterons de mettre en évidence les pratiques et la dynamique des flux migratoires dans le contexte mondialisé. Les migrations des Africains vers l'Europe s'inscrivent dans le cadre des migrations méditerranéennes marquées par les politiques migratoires européennes de plus en plus restrictives en termes de contrôles frontaliers. Les migrants suivent des routes dangereuses et fragmentées avec l'intention d'arriver en Europe. La Turquie constitue une de ces étapes à franchir. Afin de mettre en question les dynamiques de migrations des Africains vers l'Europe, nous nous concentrerons sur le contexte de ces migrations, d'abord, par une vue sur les migrations internationales dans le bassin méditerranéen caractérisées par les politiques de contrôle. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons aux migrations de transit en Turquie, considérée comme le dernier port devant l'Eldorado européen. Dans un troisième temps, nous tenterons de porter des éclairages sur la présence africaine en Turquie. Et enfin, nous envisagerons une analyse de l'usage des TIC par les migrants pour pouvoir contextualiser notre analyse.

1.3.1. Le contrôle des migrations : les migrations internationales et l'Europe

Entre migrations et transformations du monde, existe une relation d'influence réciproque. En effet, d'une part, les migrations internationales mettent en lien des populations et des régions, et ces rencontres donnent nécessairement lieu à des échanges qui induisent des évolutions dans les approches mutuelles ; d'autre part, avec les transformations observées dans le monde, notamment celles issues des progrès technologiques, le processus des migrations lui-même se transforme. Julien Brachet (2007 : 9), dans sa thèse de doctorat, souligne la relation entre l'accélération de l'évolution des phénomènes et le phénomène migratoire :

« La circulation des images et des informations, l'accroissement des inégalités, la modernisation des systèmes de transport ou la 'mondialisation des rêves' sont autant de facteurs qui participent de l'envie de partir et qui suscitent ou attisent l'émergence de nouvelles dynamiques migratoires à l'échelle de la planète ».

Stephen Castles (2010 : 1566) se réfère à ce processus des changements rapides et généralisés, auquel les recherches sur les migrations font allusion très souvent, en terme de « (...) *social transformation, as a convenient label to facilitate discussion of the complexity, interconnectedness, variability, contextuality and multi-level mediations of global change* ». Les migrations font partie de ce processus de transformation du monde qui génère des changements de relations politiques, économiques et sociale à l'échelle globale.

« Les couples migratoires » qui sont hérités de l'histoire coloniale (comme Algérie/France ou Royaume Uni/pays de Commonwealth) ou des relations privilégiées entre certains pays (comme Allemagne/Turquie) ont perdu de leur force dans la réalité et de leur importance dans les recherches réalisées actuellement. En effet, les circulations (retours provisoires, réseaux familiaux etc.) et les itinéraires sont de plus en plus complexes et diversifiés. Les pays de départ et ceux d'accueil ont vu leur nombre

augmenter et leur diversité s'intensifier. (Wihtol de Wenden 2003 ; 2008a ; Clochard 2007).

Afin de rendre compte de la complexité des migrations internationales, les travaux qui ont remis en cause une vision binaire des migrations entre lieu de départ et lieu d'arrivée en mettant en valeur l'acteur, le migrant, et concevant le champ migratoire essentiellement dynamique, se sont révélés être une base pour notre réflexion (Bétéille 1981 ; Cortes 1998 ; Simon 1995, 2008). La compréhension des migrations internationales nécessite une analyse dynamique et non pas une vision figée de déplacements linéaires d'un lieu de départ à un lieu d'arrivée, associée à la figure de l'émigré ou de l'immigré, mais plutôt du migrant - une personne ayant une certaine pratique de mobilité dans l'échelle internationale, qui entretient des liens dans les différents lieux pratiqués et habités. Cette conception dynamique des migrations internationales a donné lieu au développement de certaines notions comme la circulation. Cette dernière ne se réduit pas à une circularité des déplacements avec le lieu de départ : elle comprend une pluralité de lieux en interconnexion et non seulement la circulation des personnes mais aussi des biens, des informations et des savoirs faire (Tarrus 1993, 2000, 2001). Dans notre travail de recherche, nous aurons cette conception de migrant comme un acteur autonome et légitime qui réagit aux conditions de la globalisation (Simon 2002).

Quand nous abordons les migrations internationales comme sujet d'étude, la question sur les acteurs principaux de ces mouvements se pose rapidement : « combien sont-ils ? ». L'importance des migrations internationales ne doit pas masquer le fait que les migrants représentent une part faible de la population mondiale. Le nombre des migrants dans le monde entier représente seulement 3 % de la population mondiale²¹. Les migrants internationaux auraient été 105 millions en 1985 où l'accord pour la mise en place de l'espace Schengen a été signé, 120 millions en 1990, 175 millions en 2000,

²¹ Cette donnée statistique est soulignée dans des nombreuses recherches sur les migrations internationales. Selon les statistiques de l'ONU intitulées « International migration report 2015 Highlights », le nombre des migrants internationaux dans le monde est 244 millions, ce qui représente environ 3,3 % de la population mondiale. URL : http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2015_Highlights.pdf, page consultée 22 janvier 2017.

220 millions en 2010 et le nombre a atteint 244 millions en 2015. Ces estimations sont incertaines, vu que ces données ne concernent pas les départs, les transits et les retours, mais elles dépendent du nombre de personnes d'origine étrangère vivant dans un pays, c'est-à-dire du stock de migrants²².

Le faible nombre de migrants internationaux par rapport à la population mondiale n'empêche pas l'intensification du contrôle des flux en termes de gestion des migrations. Ces dispositifs de contrôle relèvent, entre autre, du fait que si l'immobilité est interprétée comme étant nécessaire pour la sécurité à l'échelle individuelle et étatique, la mobilité par contre est perçue et reflétée comme dangereuse et menaçante (Isotalo 2009). La mobilité devient de plus en plus un droit sélectif et « *class-spécifique* » c'est-à-dire, circuler librement devient le facteur le plus puissant de stratification sociale (Bauman 1998). Certaines migrations comme celles de migrants hautement qualifiés sont encouragées, alors que d'autres comme celles des migrants non-qualifiés ou des réfugiés sont découragées. « *Lorsque la liberté de circulation est davantage octroyée ou tolérée selon les besoins de l'économie que par principe d'égalité et de liberté des individus à se mouvoir et à vivre là où ils le souhaitent, la dimension politique de la migration se révèle* » (Brachet 2007 : 9). En évacuant la dimension politique des migrations internationales, il ne serait pas possible d'analyser et contextualiser les migrations de transit vers l'Europe à travers la Turquie.

Dans les études des migrations internationales, les mouvements migratoires partant des pays du Sud vers ceux du Nord constituent un axe important, la frontière qui

²² Les stocks de migrant signifient le nombre des personnes d'origine étrangère vivant dans le pays considéré à une date donnée alors que les flux de migrants désignent les mouvements d'entrée et des sorties des étrangers et des nationaux pendant une période donnée. Voir le document de travail Eurostat sur le stock des migrants, préparé par Krekels et Poulain (1998).

sépare le « Nord » du « Sud » est la plus significative²³. De plus en plus de travaux se développent aujourd'hui sur des axes d'études concernant des migrations urbaines de populations nomades de l'espace sahélo-saharien, en direction du Nord vers des espaces de transit comme la Lybie, le Tchad ou le Soudan (Bredeloup et Pliez, 2005) ; ils font état des enjeux de ces migrations face aux politiques migratoires, mais également des répercussions urbaines, et socio-économiques induites dans les villes sahariennes et du Maghreb. Les travaux sur les migrations transsahariennes qui sont consacrés au croisement des flux Sud-Sud et Sud-Nord (Bensaâd 2009 ; Bredeloup et Pliez 2011), puis les études consacrées aux flux migratoires depuis l'Afrique subsaharienne vers les pays méditerranéens et l'Europe attirent ainsi l'attention sur l'importance des politiques euro-méditerranéennes (Fargues 2003, 2005 ; Cassarino et Fargues, 2006 ; Nyberg-Sorensen 2006 ; Gonin et Robin 2009). Ainsi, les travaux dans la région méditerranéenne envisagent les migrations internationales, d'une part, du point de vue sociologique et géographique (Alioua 2007 ; Fargues 2009), d'autre part, du point de vue politique et juridique (Andrijasevic 2010a, 2010b ; Cassarino 2008 ; Del Sarto 2006 ; Klepp 2010).

Même s'il y a une augmentation du nombre de travaux sur les migrations méditerranéennes, il ne faut cependant pas oublier que le caractère souvent « clandestin » de ces migrations et leur transformation rapide rendent difficile l'étude de ce type de migration. Dans ce contexte, Clochard (2003) décrit le processus de « territorialisation » dans l'espace méditerranéen avec l'émergence des flux migratoires « clandestins » en provenance des pays du Sud. A la suite de l'extension de la frontière

²³ Dans l'approche classique, le « Nord » signifie les États riches d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Asie et d'Océanie, et le « Sud » les pays plus pauvres d'Amérique centrale et du Sud, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie. Mais ce découpage du monde dans deux principaux groupes n'est pas une division définitive. Les processus de « l'externalisation des frontières » de l'Union Européenne est une marque significative de déplacement et de reconstruction de ces frontières. Il est ainsi important à souligner le fait que selon le rapport de l'OCDE, « *le nombre des migrants internationaux nés dans un pays du Sud et vivant dans un pays du Nord, ou 'migration Sud-Nord', était très légèrement inférieur au nombre de migrants né dans un pays du Sud et vivant dans un pays du Sud, ou 'migration Sud-Sud' »* (2013 : 1). (C'est nous qui soulignons). En mettant en considération les politiques migratoires - notamment de l'Union européenne et les politiques migratoires des pays du « Nord », les migrations provenant des pays du « Sud » sont interprétées comme une des plus grandes « menaces » qui doivent être « contrôlées et surveillées » par les agences européennes gérant le régime migratoire. Voir le numéro de la revue Autrepart « On dirait le sud... » (2007/1).

dans les années 1980 (avec l'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal à l'Union européenne), l'Union a mobilisé de multiples moyens juridiques et policiers pour contrôler ces flux migratoires qui tentent et rêvent d'atteindre « l'Eldorado européen ». Les travaux qui cherchent à donner un aperçu complet des flux migratoires dans l'ensemble de tous les pays du bassin méditerranéen établissent que la migration irrégulière constitue l'une des principales formes de mouvement migratoire dans cette région (Fargues 2005 ; İçduygu 2007 ; Wihtol de Wenden 2008b).

Les politiques migratoires européennes constituent un axe majeur de ce travail de recherche. Cet angle d'approche nous permet de comprendre les dynamiques de canalisation des mouvements migratoires africains vers les périphéries de l'Union européenne. Le lien entre la sécurité et la question migratoire constitue l'enjeu principal de ces dynamiques (Bigo 1998 ; Gabrielli 2007). C'est par l'accord de Schengen que ce lien commence à se concrétiser et que la migration commence à être abordée comme une question de sécurité ainsi qu'une question de terrorisme et de criminalité²⁴ (Brochmann 1999 : 310). Donc, plusieurs étapes de la construction de l'espace Schengen sont importantes à analyser pour comprendre les politiques migratoires actuelles de l'Europe étant donné que la création de cet espace par les conventions de 1985 et 1990 oriente aujourd'hui les politiques migratoires de l'Union (Costa-Lascoux 1991 ; Hix 2005 ; Anderson et Bort 2001). De ce point de vue, la création de cet espace et les politiques qui en découlent nous intéressent sous divers aspects. En premier lieu, les routes de transit se forment et évoluent en fonction des politiques de fermeture des frontières dans le cadre d'un régime de contrôle de plus en plus restrictif. Les trois piliers de ce dispositif de contrôle sont la création elle-même de l'espace Schengen, le régime de visa fonctionnant avec nouveaux systèmes de surveillance électronique et

²⁴ Il faut ainsi souligner qu'après les événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, la question de la sécurisation de l'immigration s'est intensifiée tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Le contrôle des frontières extérieures ainsi que les frontières intérieures contre les non-citoyens a été renforcé par les pays européens (Bigo 2005). La diffusion de la logique - ce que Wacquant (1999) appelle « la tolérance zéro » - apparaît par une vision sécuritaire qui criminalise les migrants. Faist (2002) critique cette restriction des politiques de contrôle argumentée par les Etats du « Nord » étant des mesures contre la criminalité et le terrorisme en précisant que « *immigration and visa policies are far less likely to catch a determined terrorist than they are to control unauthorised immigration* » (p.12).

l'agence Frontex²⁵ (Guild et Bigo 2003a, 2003b, 2003c, 2003d ; Broeders 2007 ; Weber 2009 ; Ceyhan 2010). En deuxième lieu, ces politiques prennent de plus en plus d'importance dans les relations entre l'Union européenne et la Turquie, ce qui, en retour, influence la position de la Turquie en tant que pays d'immigration, d'émigration et de transit (İçduygu 2000, 2002, 2005 ; Kirişçi 2003 ; Migreurop 2009, 2010). En troisième lieu, la situation juridique, économique et sociale des réfugiés et des demandeurs d'asile dépendent très étroitement de ces politiques migratoires européennes (Clochard 2007) et turques (İçduygu et Yüksek 2012).

Dans le contexte des contrôles frontaliers, il est important d'appréhender comment les politiques d'entrée et de sortie composent et modifient les relations entre les Etats (Kritz et Zlotnik 1992). De plus en plus, les politiques de coopération entre les pays du Nord et du Sud sont inscrites dans une logique de « *sécurisation des frontières et de fixation des migrants dans leur pays d'origine* » (Audebert et Robin 2009 : 37). Cette logique de sécurisation comprend les processus de communautarisation et d'internationalisation qui se traduit par l'harmonisation des normes et des modalités de contrôle et par « l'externalisation » du contrôle. Guiraudon (2001) définit ce processus comme « *remote control des migrations* » en précisant que par les accords bilatéraux et multilatéraux avec les pays d'émigration et de transit les gouvernements créent « *a 'buffer zone'²⁶ around their territories and discourage migration* » (Ibid. : 34). Dans ce but, depuis les années 1990, l'Union européenne demande aux pays situés à sa périphérie de réduire et d'empêcher les flux irréguliers par des accords de réadmission en contrepartie de différentes promesses. Après les bouleversements politiques en Europe de l'Est, de nombreux accords ont été signés avec ces pays ayant pour but de créer ces « *buffer zones* » (Intrand 2003). Les promesses faites alors concernent le commerce, l'augmentation de l'aide au développement notamment pour les pays

²⁵ Il en existe trois systèmes électroniques de surveillance à grande échelle dans toute l'UE : le Système d'information Schengen (SIS) et ses systèmes complémentaires, le SIS II et SIRENE (Supplément d'Information Requis à l'Entrée Nationale) ; le Système dactyloscopiques européenne (EURODAC) ; et le Système d'information sur les visas (VIS). L'agence Frontex constitue la partie « humaine » c'est-à-dire, la partie opérationnelle de ce régime de contrôle.

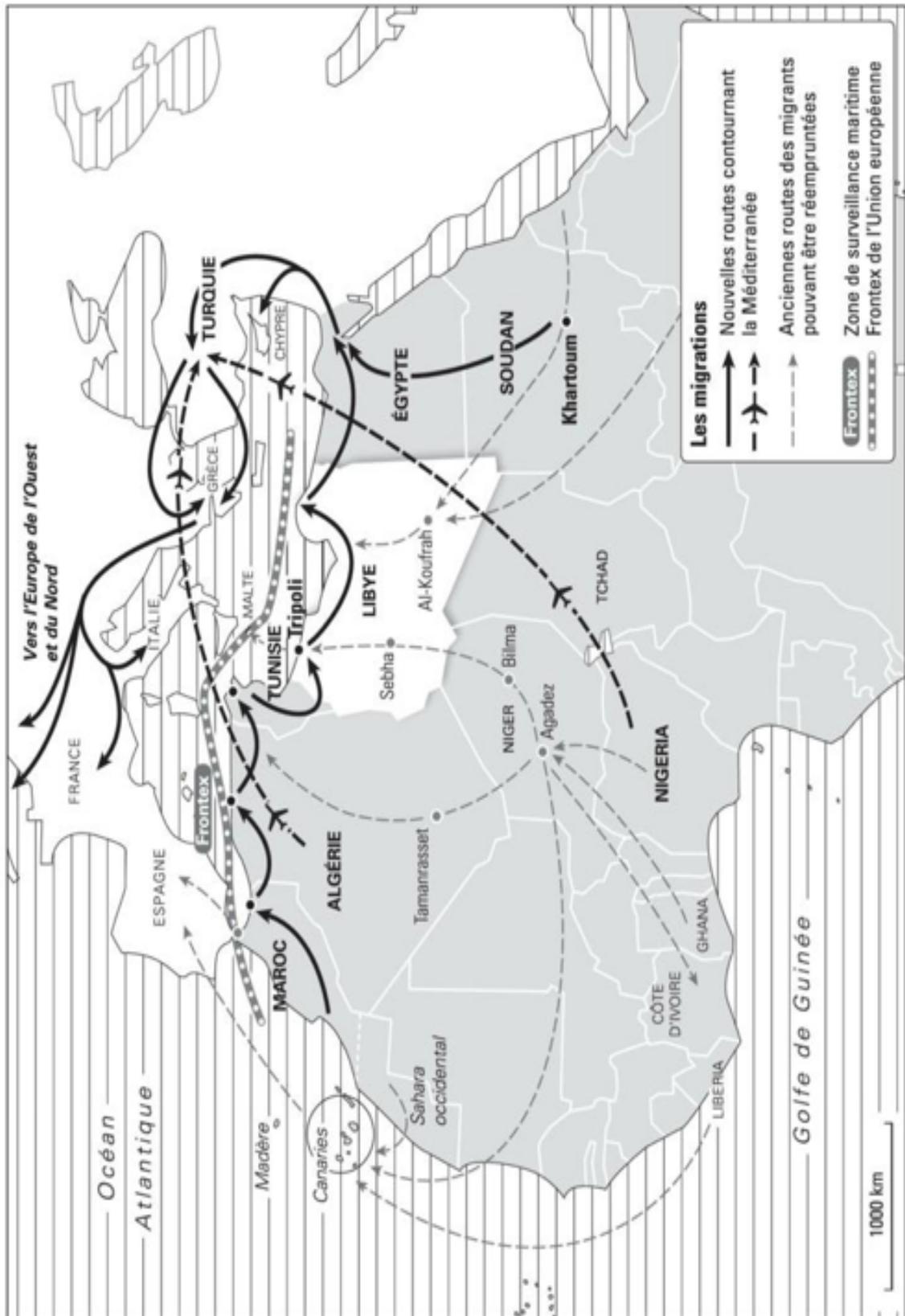
²⁶ « Zone de tampon » en français.

d'Afrique (Gabrielli 2008) et l'accès à l'Union européenne pour les pays de l'Europe de l'Est - qui sera réalisée avec le processus d'élargissement de 2004 (Rodier 2003).

Certaines zones tampons deviennent des zones de transit. Les pays dits de « zone de tampon », avec lesquels les accords de réadmission sont signés comme la Turquie, l'Ukraine et les pays d'Afrique du Nord ont certaines similarités en termes de flux migratoires et de contrôle de ces flux en rapport avec les pays européens. En faisant partie du système migratoire européen, ces pays envoient des travailleurs migrants et ont commencé à recevoir des migrants des régions éloignées, ce qui fait que ces pays sont ainsi appelés comme les « pays de transit » (Collyer 2006 ; İçduygu 2011).

Toutes ces mesures prises par l'Union européenne pour décourager et contrôler les flux migratoires viennent en opposition directe aux efforts des migrants pour arriver en Europe. Clochard (2003) nous rappelle l'importance des détroits de Gibraltar entre l'Espagne et le Maroc et de Bosphore à Istanbul où le passage vers l'Europe devient facile par la position géographique de ces lieux. Ces deux détroits deviennent les dernières portes avant l'Union européenne. Cette proximité géographique de la Turquie à l'Europe attire les migrants de transit sur leur route vers l'Europe avec l'augmentation des contrôles sur la rive Sud de la Méditerranée.

Figure 1 : Les principaux itinéraires des migrations (trans) Sahariennes



Source : Brachet, Choplin et Pliez (2011).

1.3.2. Les migrations de transit en Turquie

Tout d'abord, précisons que les travaux sur les « migrations de transit » sont en plein essor vu les politiques migratoires notamment européennes qui se fondent sur une idée de « fermeture ». Récemment, la Turquie, étant une voisine de l'est de l'Union européenne par ses frontières terrestres et maritimes, commence à être considérée comme un pays de « transit ». Pendant longtemps, elle a été qualifiée pays d'émigration et d'immigration et la plupart des travaux sur les migrations internationales en lien avec la Turquie portait sur les dynamiques du marché du travail en se focalisant sur la globalisation et sur les questions sécuritaires et les mesures légales (İçduygu 1996, 2000, 2003 ; İçduygu et Keyman 2000 ; Düvell 2006).

Afin de mettre en évidence l'évolution des flux migratoires en Turquie dans une perspective historique, Kirişçi (2007) exprime que traditionnellement la Turquie est connue comme un pays d'émigration, et cela depuis les années 1960 jusqu'au milieu des années 1970. Dans cette période, les citoyens turcs ont émigré vers les pays européens notamment en Allemagne de l'Ouest. Ce mouvement migratoire est suivi de la réunification familiale et la migration des demandeurs d'asile commençant dans les années 1980. L'auteur souligne que la Turquie est devenue un pays de transit vers l'Union européenne pour un nombre significatif de migrants irréguliers des pays comme l'Afghanistan, le Bangladesh, l'Iran, l'Iraq et le Pakistan. Il faut noter que les mouvements de transit ne construisent pas les seuls flux migratoires internationaux. L'immigration des professionnels et des retraités des citoyens de l'Union européenne qui s'installent en Turquie ainsi que les flux migratoires réguliers et irréguliers venant des pays ex-soviétiques sont parmi les mouvements migratoires significatifs vers le pays.

Pour une mise en perspective historique des migrations englobant immigration, émigration et migration de transit de la Turquie, il s'agit donc de nous intéresser aux travaux portant sur des grandes vagues de migration avant et après la construction de la république. Les travaux de Stéphane de Tapia (1994, 1996, 1998, 2000) demeurent importants pour comprendre le champ migratoire turc, le champ migratoire se définissant par l'ensemble de l'espace parcouru et structuré par les manifestations de la migration où la population en question construit un ou des réseaux de relations. Les travaux se focalisant sur les migrations avant la construction de la république et sur l'histoire des migrations internes turques pendant la république (Akgündüz 1998 ; İçduygu et Sirkeci 1999 ; Özbay et Yücel 2001 ; Toumarkine 2000 ; Korfalı et al. 2010) nous ont servi pour appréhender les politiques migratoires actuelles. Ainsi les études sur les immigrations vers l'Europe (Kastoryano 2003 ; Soysal 2003 ; Tapia et al. (dir) 2007 ; Daniş et İrtiş 2008) se sont révélés précieux pour saisir la période où la Turquie est connue comme un pays d'émigration.

Les travaux réalisés dans les années 2000 se penchent sur le fait que la Turquie devient un pays de transit. Ces études présentent la Turquie comme un pays « d'immigration », « d'émigration » et « de transit ». Les travaux d'Ahmet İçduygu (2000, 2005, 2006), permettent d'une part de mettre en évidence l'émergence des nouveaux flux migratoires, et d'autre part d'appréhender la complexité de ces flux en rapport avec les politiques migratoires turques et européennes. Ces travaux mettent en évidence les influences des politiques migratoires européennes sur l'évolution des routes migratoires autour du bassin méditerranéen.

Les flux migratoires internationaux en direction des pays européens incluent un nombre significatif de migrants qui arrivent dans les zones périphériques comme l'Europe de l'Est, l'Asie de l'Ouest ou l'Afrique du Nord. İçduygu (2005 : 6) précise trois facteurs principaux qui forment et expliquent en partie les mouvements migratoires passant par la Turquie vers l'Europe. Premièrement, le contexte politique dans les régions voisines qui conduit les individus à quitter leur pays. Deuxièmement, la place géographique de la Turquie entre les pays du Nord et les pays du Sud, qui fait que ce

pays devient une zone de transit pour ceux qui veulent arriver dans les pays du Nord ; et enfin, les politiques de « l'Europe forteresse » caractérisées par une logique de contrôle de plus en plus contraignant concernant les procédures de migration. Donc, afin de pouvoir analyser les migrations de transit, il était ainsi incontournable de se concentrer sur les travaux qui interrogent les politiques migratoires turques en se concentrant sur le processus de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, le régime des visas, le régime des réfugiées et la loi sur les étrangers (Elitok et Straubhaar (dir.) 2012 ; Revue Perceptions 2013). A ce propos, İçduygu et Biehl (2009) constatent le rejet voire l'ignorance des flux internationaux dans le cadre des politiques migratoires pendant longtemps. Les auteurs soulignent que la croissance récente de l'immigration internationale vers la Turquie « *did not occur as a result of active state policy. For many years, in fact, these migration flows to Turkey have been largely ignored, and there has been little discussion at state and public levels regarding both the management of these flows and, more importantly, about the integration of migrants* » (p.7).

En ayant une grande attention aux flux migratoires internationaux traversant la Turquie, İçduygu et Yüксеker (2010) arrivent à souligner que la construction politique de migrations actuelles, y compris celles de transit, devrait être traitée à travers le processus entrelacé de « sécurisation » et « économisation » des politiques européennes migratoires. Ces deux auteurs confirment que « *international regimes are often shaped by a complex, interacting, and even conflicting mixture of security concerns (securitisation) and economic interests (economisation) in the migratory regimes of major receiving countries* ». C'est dans ce contexte que les flux migratoires se forment, d'abord, vers les zones périphériques de l'Europe, y compris la Turquie comme un pays de transit. Les travaux de Daniş (2006, 2010), Daniş, Pérouse et Taraghi (2006), Köşer-Akçapar (2006) Mutluer (2003), Akagül (2008), İçduygu (2000, 2002, 2003, 2006, 2007), de Tapia (1998, 2002) étaient importants à exploiter pour la remise en question de ces migrations de transit. Ils décrivent, d'une part, la fonction de réseaux sociaux pour les migrants irréguliers et de transit, d'autre part, ils mettent l'accent sur le chevauchement des catégories de migrants comme « migrants de transit », « migrants irréguliers », ou « demandeurs d'asile ».

De manière générale, les recherches scientifiques sur les migrations de transit ont considérablement augmenté à partir des années 1990. Ces migrations de transit sont présentées comme un nouveau phénomène notamment dans les médias. Sylvie Bredeloup (2010) critique la présentation ou la perception des migrations de transit comme un nouveau phénomène par les experts internationaux. Selon l'auteur, ce qui est nouveau, c'est la présentation de ces flux migratoires comme une nouveauté. Elle argumente que le fait de mettre l'accent sur le caractère de « transit » de ces nouveaux flux est la conséquence de l'intention de souligner les aspects incertains, marginaux et illégaux pour pouvoir éliminer ces mouvements. Bredeloup souligne que :

« another characteristic emphasised by public authorities is the involvement of criminal organisations in transit migration channels. Both victimised and criminalised, migrants are quickly equated with sans papiers or clandestine migrants, reliant on humanitarian assistance and easily tempted by unlawful activities. » (ibid., p.3).

Quant aux recherches scientifiques, différents aspects de ces mouvements sont traités par les chercheurs. Afin d'expliquer le phénomène de la migration de transit, la proximité géographique (İçduygu 2003 ; 2005) ; le rôle des réseaux sociaux dans le processus migratoire (Cassarino et Fargues 2006 ; Düvell 2006) ; et le rôle des politiques migratoires (İçduygu et Yüксеker 2010 ; Brewer et Yüксеker 2011) sont des thèmes traités par les chercheurs en sciences sociales. Ainsi, les recherches qui visent à suivre les routes de transit de l'Afrique du nord vers l'Europe (Boubakri 2004 ; Carnet 2011) ou dans le continent d'Afrique (Brachet 2007) nous ont guidé à saisir la nature des migrations de transit des Africains dans sa globalité.

En ce qui concerne les recherches qui tendent à expliquer les logiques des migrations de transit des Africains en Turquie, le sujet reste très peu abordé. La situation géographique de la Turquie au carrefour des routes terrestres et maritimes entre l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, manque de règlements dans ce pays en termes de politiques migratoires, et le durcissement des politiques migratoires européennes favorisent l'augmentation du nombre des migrants transits arrivant dans la

république turque. Les similarités entre la position de la Turquie et celle des pays de l'Afrique du Nord comme zone tampon aux frontières de l'Europe, les limites floues entre la migration de transit, irrégulière, et la recherche d'asile et de refuge sont les questions à aborder pour comprendre la complexité du sujet (Brewer et Yüksekler 2011).

Vu la nouveauté du phénomène et la faible population des Africains parmi les autres populations migrantes (Irakiens, Syriens, Iraniens, Afghans) en Turquie, la migration africaine vers la Turquie n'est presque pas abordée en tant que sujet d'étude si ce n'est que le rapport réalisé par Brewer et Yüksekler en 2006 « A survey on African migrants and asylum seekers in İstanbul », et la thèse de doctorat de Brigitte Suter « Tales to Transit: Sub-Saharan African Migrants Experiences in İstanbul ». Ainsi peu d'articles sont parus dans les revues avec deux mémoires de maîtrise non publiés (Öcal 2005 ; Brewer et Yüksekler 2011; De Clerck 2013 ; Fait 2010, 2013 ; Geden 2015 ; Şaul 2013). La perception commune qui se révèle des discours académiques et politiques c'est que tous les migrants africains du Sub-Sahara en Turquie sont catégorisés comme les migrants en transit sur la voie vers l'Europe comme il a été cité dans le rapport de l'IOM en 1995 :

« Transit migration through Turkey can be viewed as one of the most common of all recently established mobility flows between Africa and countries of Europe. It has become clear that thousands of migrants from the developing world who enter Europe are using Turkey as a transit area on their way to their preferred destinations » (IOM 1995: 4).

A priori, la Turquie n'est pas considérée comme un pays de destination pour les Africains, mais elle est considérée plutôt comme une escale vers l'Europe. Cette hypothèse pose des problèmes à plusieurs niveaux. Dans un premier temps, le manque de recherches dans ce domaine et la nouveauté du phénomène ne fournissent pas de données suffisantes pour connaître précisément le niveau d'intention de ces populations migrantes vers processus d'installation en Turquie et savoir comment les aspirations migratoires des Africains sont modifiées pendant leur séjour en Turquie. Dans un deuxième temps, l'idée de présenter les migrations africaines comme une migration de

transit mésestime l'hétérogénéité du groupe aussi bien en ce qui concerne le pays d'origine que histoire migratoire vécue et les motivations initiales. Et, enfin, cette hypothèse ignore les reformulations faites par le migrant tout au long de son voyage composé souvent de nombreuses étapes. Un migrant ayant l'intention de partir en Europe est susceptible de reformuler son projet selon les opportunités et les informations recueillies pendant le processus migratoire.

Dans le même cadre, De Haas (2008a : 9) précise certaines illusions concernant les migrations de l'Afrique vers l'Europe, « (...) *it is a misconception that all or most migrants crossing the Sahara are "in transit" to Europe. There are possibly more sub-Saharan Africans living in the Maghreb than in Europe* ». Ainsi, il souligne que la plupart des migrants africains entrent en Europe régulièrement : « *The majority of migrants enter Europe legally and subsequently overstay their visas ; (...) despite a recent increase, West African migration to the EU is still relatively modest in comparison with migration from North Africa and Eastern Europe* » (ibid. : 9). De ce fait, l'analyse de l'évolution du projet migratoire nous semble intéressante pour pouvoir mettre en scène les particularités de l'histoire de la migration des Africains en Turquie ainsi que leur situation juridique, économique et sociale tout en questionnant de manière générale les migrations de transit.

1.3.3. Les Africains en Turquie

Comme nous l'avons déjà mentionné, les migrations des Africains vers l'Union européenne s'inscrivent dans un contexte de politiques migratoires de plus en plus restrictives. Dans les dernières années, les images et les vidéos d'Africains arrivant sur les côtes européennes en bateau sont devenus des clichés dans la plupart des médias depuis le milieu des années 2000. Les migrations africaines subsahariennes régulièrement présentées comme une « invasion » font l'objet d'une stigmatisation

intense et persistante²⁷. Les images des bateaux surchargés transportant des migrants et les naufrages des migrants près des côtes européennes ou celles des pays de transit sont les conséquences visibles des politiques restrictives relatives aux migrations aussi bien en Europe qu'en Turquie. En parallèle à ces attitudes hostiles, rappelons que plusieurs travaux scientifiques prouvent que les migrations subsahariennes ne représentent statistiquement qu'un fait très minoritaire, en contradiction avec leur grande visibilité dans le discours médiatique et politique (De Haas 2008b ; Lessault et Beauchemin 2009).

Figure 2 : Demandeurs d'asile africains dans un bateau surchargé



Source : *The Guardian*²⁸

²⁷ Voir quelques nouvelles qui apparaissent dans les médias européens : <http://www.france24.com/fr/20131009-reportage-libye-nouvelle-plaque-tournante-migrants-africains-lampedusa-europe>, page consultée le 15 avril 2014 ; <http://www.lefigaro.fr/international/2016/12/12/01003-20161212ARTFIG00348-l-ue-patine-face-aux-migrants-africains.php> ; <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/10/20/97001-20161020FILWWW00303-les-28-veulent-plus-d-efforts-pour-reduire-les-arrivees-de-migrants-africains.php>, pages consultée le 2 janvier 2017.

²⁸ URL : <https://www.theguardian.com/world/2014/jun/25/-sp-boat-migrants-risk-everything-for-a-new-life-in-europe#img-1>, page consultée le 30 juin 2015.

Les changements économiques, sociaux, politiques et démographiques en Afrique ainsi qu'en Europe alimentent ces flux migratoires (Gonin 2010). Même si les côtes méditerranéennes constituent encore les portes d'entrée majeures pour les migrants africains, pour atteindre la « Europe Forteresse », la généralisation des procédures du visa Schengen et les déséquilibres régionaux au sens politique et économique conduisent le système migratoire à se recomposer incluant les pays considérés comme zone tampon autour de l'Europe (Bredeloup et Pliez 2005 : 3). La Turquie fait partie de ces zones tampons au seuil de l'Europe par ses frontières terrestres et maritimes et elle apparaît comme un pays de transit que les migrants africains subsahariens considèrent comme un « stepping stone » vers l'Europe. Adepoju (2000 : 339) explique, pour les Africains subsahariens, la diversification des destinations migratoires et des voies de transit vers l'Europe par la baisse de pouvoir d'achat causée par le déclin économique, l'instabilité politique, la vulnérabilité accrue des systèmes écologiques et les contraintes politiques et économiques concernant les migrations internationales.

Du point de vue politico-historique, les mouvements migratoires africains vers et par la Turquie attire l'attention des chercheurs depuis le milieu des années 2000, en plaçant ces nouvelles vagues dans les années 1990 (Brewer et Yükseser 2009 ; Suter 2012 ; Schapendonk 2012 ; Fait 2010). Le commencement de cette vague de migration trouve ses origines dans les mouvements migratoires de la région maghrébine. Les mouvements de migrations subsahariennes vers et par les pays maghrébins étant un phénomène ancien et permanent, sont en augmentation depuis les années 1990 (Alioua 2005 ; De Haas 2008a). Par contre, la fermeture progressive des frontières de l'UE et les accords signés entre l'UE et les pays maghrébins conduisent les migrants en transit et irréguliers à chercher des nouvelles voies vers l'Europe. En conséquence, les mouvements migratoires des Africains subsahariens vers les destinations non-traditionnelles comme la Turquie ont vu le jour.

Pour appréhender ces vagues de migrations non-traditionnelles, nous interrogerons en détail les travaux qui mettent l'accent sur les dynamiques migratoires vers la Turquie. Depuis la fin des années 1980 et début des années 1990, il a été indiqué que les migrants originaires des différents pays africains subsahariens sont arrivés en Turquie (Brever et Yüksekler 2006 : 6). Cette forme de migration non-traditionnelle s'explique par les évolutions tant au niveau national qu'international. Au niveau national, influencé par les développements globaux, plusieurs auteurs font le lien entre l'augmentation du nombre des étrangers arrivants en Turquie depuis les années 1980 avec les effets de la globalisation : l'accroissement de l'économie turque avec l'arrivée des banques internationales ainsi que les sociétés commerciales et l'encouragement du tourisme et des investissements (İçduygu et Biehl 2009 ; Kirişçi 2008 ; Elitok et Straubhaar 2011). Notamment İstanbul s'affiche comme une ville globale étant un des centres de l'économie globale à la frontière de l'Union européenne. Sa localisation et les opportunités économiques offertes par la ville symbolisent l'importance d'İstanbul comme pôle d'attraction pour les migrants nationaux et internationaux (Keyder 1999 ; Pusch 2012 ; Sassen 2012). Au niveau international, les bouleversements politiques, sociaux et économiques dans les pays géographiquement situés autour de la Turquie, les politiques de plus en plus restrictives en terme de contrôle des frontières par les pays de l'Ouest, et la position géographique de la Turquie entre l'Asie, l'Europe et l'Afrique, ont entraîné une augmentation du nombre des migrants qui arrivent en Turquie (Brewer et Yüksekler 2006 ; İçduygu 2003 ; İçduygu et Biehl 2009). Donc, il ne serait pas faux de placer à la fois les bouleversements internationaux au sens économique, politique et social, et le développement économique de la Turquie depuis le début des années 1980, parmi les causes de l'arrivée des flux migratoires africains sub-sahariens en direction de la Turquie.

1.3.4. L'usage des TIC par les migrants africains

Dans un monde globalisé, les nouvelles technologies d'information et de communication sont les plus récentes innovations qui ont transformé les conditions de

vie des migrants et leurs relations avec leur pays d'origine, et le reste du monde. Notamment avec les technologies numériques, nous sommes face à l'intensification des communications. Depuis quelques décennies, en effet, de nouveaux instruments tels que les ordinateurs, les téléphones portables - plus récemment les smartphones, bouleversent les modes de vie des individus. La globalisation a créé une société interconnectée que Castells (1996) dénomme « *une société de réseaux* ».

Les recherches sur le rôle des TIC dans la vie des migrants - concernant Internet - sont de plus en plus nombreuses de nos jours : les sites des organisations de migrants, les forums, les sites des réseaux sociaux, l'utilisation de courriel, Messenger, Skype, Facebook ou les applications de communication qui permettent de garder et de nouer des liens sociaux, économiques ou politiques, font l'objet de différentes recherches dans les études en sciences sociales. Analyser l'usage des nouvelles technologies d'information et de communication dans le contexte des migrations de transit des Africains nous semble important. Dans une perspective transnationale, cette analyse nous permettra d'une part d'examiner la création et le maintien de divers réseaux sociaux transnationaux dans le processus migratoire, et d'autre part de se pencher sur l'effet et la place des TIC dans la vie quotidienne des migrants.

En 1999, Abdelmalek Sayad, dans son ouvrage intitulé « la Double Absence », posait la question : « *Est-il besoin de rappeler que toute émigration est rupture, rupture avec un territoire et par là même avec une population, un ordre social, un ordre économique, un ordre politique, un ordre culturel et moral ?* » (p.135), en soulignant la situation « *ni ici et ni là-bas* » des migrants. Par contre, l'étude de Dana Diminescu (2005) nous a conduit à une nouvelle réflexion sur une nouvelle figure de migrant par « *la double présence du migrant connecté* ». Dans le contexte transnational, Mihaela Nedelcu (2009a : 49) précise l'existence des différentes appartenances des migrants et les relations qu'ils établissent avec leur pays d'origine et d'accueil : « *la double loyauté des migrants qui ne cessent pas de tisser des liens avec leur pays d'origine, d'y appartenir - et de revendiquer leur appartenance - tout en résidant dans un autre (...)* ». Dans ce contexte, Internet apparaît comme un outil de communication qui « *permet la*

communication de multitude à multitude, à tout moment et à l'échelle du monde
» (Castells 2002 : 11) par son caractère multimédia qui réunit l'image, le son et le texte. Parmi les divers médias, la particularité de l'Internet est exprimée par Patrice Flichy (2008 : 166) :

« Ce qui distingue fondamentalement Internet des médias précédents, c'est que cette technique permet d'offrir à l'internaute une information personnalisée (customized). Non seulement le consommateur peut trouver beaucoup plus facilement un produit directement adapté à sa demande, mais il peut également construire son propre journal ».

C'est dans cette perspective de « double présence » du migrant que nous analyserons l'usage de TIC par les migrants africains subsahariens. Dans une situation de transit qui est caractérisée par la précarité, les réseaux sociaux deviennent un moyen qui se développe et prend une place centrale pour l'appropriation des TIC dans la vie quotidienne. La Turquie devient un pays d'installation régulière ou irrégulière pour les migrants subsahariens. S'installer en Turquie n'est peut-être pas le but principal des migrants à l'arrivée vu que leur mouvement migratoire vers le pays est considéré en tant qu'une migration de transit. Les migrants, avec l'intention de traverser la frontière qui sépare l'Union européenne et la Turquie, se retrouvent bloqués en Turquie et cherchent à sortir du pays soit pour continuer le voyage soit pour rentrer dans le pays d'origine. Nous chercherons à repérer et analyser les réactions des migrants dans une situation de transit bloquée. C'est souvent par l'intermédiaire des TIC que les migrants cherchent à atténuer les effets de la rupture avec la famille, les proches et à surmonter les obstacles rencontrés dans la vie quotidienne.

1.4. La présentation des chapitres

Huit chapitres structurent cette étude. Dans le premier chapitre introductif, nous apporterons un regard global sur les migrations internationales et les nouvelles TIC dans le but de présenter le contexte dans lequel les migrations de transit des Africains vers la

Turquie voient le jour. Nous nous intéresserons alors aux dynamiques migratoires turques qui sont fortement influencées par la guerre de Syrie depuis 2011.

Tout en mettant notre sujet dans le contexte de migrations de transit, dans le deuxième chapitre, nous présenterons le cadre théorique de notre travail. Dans une perspective transnationale, nous tenterons de conceptualiser l'usage des TIC par les migrants, et évoquerons notre méthodologie interdisciplinaire.

Dans le troisième chapitre, nous introduirons la logique sécuritaire européenne qui forme et entraîne les nouvelles migrations de transit dans la région méditerranéenne. Le rêve de l'Europe pour des Africains ainsi que le regard médiatique et politique sur les migrants africains sont présentés dans le but d'éclairer les motivations des migrants pour atteindre l'Europe, et les obstacles rencontrés lors de contrôle des frontières. Ce faisant, nous tentons de comprendre les raisons de la recomposition des routes migratoires dans les régions méditerranéennes.

Le quatrième chapitre sera consacré à la présentation des migrations vers ou hors de la Turquie du point de vue historico-politique dans le but d'illustrer la situation du pays en tant qu'un pays d'immigration, d'émigration et de transit. Les relations avec l'Union européenne qui influence les politiques migratoires turques seront évoquées de façon à expliquer la situation des migrants en transit bloqués en Turquie.

Au cinquième chapitre, notre attention portera sur la présence africaine en Turquie en interrogeant les réseaux migratoires à travers les TIC afin de comprendre les stratégies et les motivations de ces migrants pour construire leur projet migratoire.

Dans le chapitre six, nous présenterons d'abord İstanbul qui est notre terrain d'enquête, pour construire une base pour expliquer les conditions de transit dans une ville de transit. Les réseaux sociaux construits dans la ville et les apports des TIC dans la vie quotidienne nous aideront à analyser les conditions de la vie des migrants qui sont

bloqués en Turquie. Ces conditions conduisent les migrants à reconstruire leur projet migratoire.

Dans le septième chapitre, nous analyserons justement l'évolution du projet migratoire rendu nécessaire du fait d'être bloqué en Turquie. concernant l'avenir du projet, nous présenterons les différentes possibilités que les migrants seront susceptibles d'envisager.

Finalement, dans le huitième chapitre, nous dresserons le bilan des contributions théoriques, méthodologiques et empiriques introduites lors de cette étude. Ce bilan comprendra un éclairage sur le rôle, pour un migrant, des TIC dans l'élaboration d'un nouveau projet migratoire et l'évolution de ses pratiques actuelles dans un monde globalisé.

2. LE CADRE THEORIQUE : UNE ANALYSE INTERDISCIPLINAIRE

Puisque communiquer est l'essence même de l'activité humaine, Internet pénètre tous les domaines de la vie sociale et les transforme. (Manuel Castells 2002 : 333).

2.1. L'usage des TIC par les migrants

La relation entre migration et usages des TIC est un thème abordé dans une large gamme de documents concernant à la fois les études sur les migrations, les analyses sur l'utilisation et l'usage d'Internet, des médias contemporains, et les études culturelles. Ces domaines de recherche sont interdisciplinaires et incluent des travaux de différentes branches des sciences sociales et humaines. De nos jours, dans les approches sur la migration non seulement les aspects sociaux mais aussi les aspects psychologiques sont devenus des thèmes de recherche importants. Une importante partie des recherches se focalise sur la consommation de médias, y compris la radio, les films, les vidéos, la télévision et Internet par les populations diasporiques (Aksoy et Robins 2000 ; Georgiou 2005 ; Mattelart 2007). Ainsi, l'utilisation des TIC par les migrants en termes de communication, d'échange d'informations, et d'interaction ou pour favoriser les pratiques culturelles ou religieuses et pour augmenter la mobilisation politique transnationale deviennent des sujets de recherche empirique et théorique (Diminescu 2002 ; Diminescu et Pasquier 2010; Georgiou 2005; Hiller et Franz 2004 ; Horst 2006 ; Mattelart 2009 ; Mills 2002 ; Parham 2005).

Le développement global de la « société en réseaux » a entraîné des changements essentiels dans la vie de l'individu moderne, y compris celle des individus résidant dans des pays autres que leurs pays d'origine. Les réseaux ne construisent pas une nouvelle forme d'organisation, ils sont déjà là ; dorénavant ce qui est nouveau, c'est l'évolution de ces réseaux, c'est à dire le renforcement de ces réseaux devenant denses et accessibles par les technologies numériques à l'Age de l'information (Castells 2010). Dans le but d'analyser ces changements, Castells (2000) qui argumente cette « société en réseaux », discute et met en évidence comment les économies nationales s'intègrent les unes aux autres par le biais des TIC et comment l'information devient une ressource essentielle dans le monde contemporain. L'auteur indique que notre monde est transformé et se construit dans une « espace de flux » où les flux sont des canaux numériques et ces canaux permettent au partage d'information. Ces flux sont divers : les flux de capital, d'information, de technologie, d'interaction organisationnelle, d'image, d'audio et des symboles qui réunissent une série d'échange répétitifs, intentionnels, programmables parmi des acteurs dispersés dans le monde entier et cet espace « *is the material organization of time-sharing social practices that work through flows* » (ibid. : 442).

Dans les années 1990 où Internet est devenu de plus en plus répandu, les chercheurs visaient à conceptualiser le cyberspace (Escobar 1994 ; Robins 1995). Les débats tournaient autour de l'idée qu'Internet était un espace de liberté et de démocratie. Mais, les études ont montré que l'effacement des frontières, la disparition des limites spatiales et temporelles par cette nouvelle technologie n'était qu'une illusion causée par certaines inégalités : le manque d'infrastructures technologiques de certains pays, les obstacles économiques et institutionnels et le niveau d'éducation (Castells 2002). Malgré des inégalités dans l'accès à Internet, ce dernier est devenu un espace d'échange d'information et d'idées, un espace d'expression et de mobilisation (Nedelcu 2009a). Mihaela Nedelcu affirme qu'Internet « *est non seulement un lieu d'information, d'échanges et de savoir mais également un territoire de lutte, de reconnaissance et d'action sociales* » (ibid. : 287). Dans cet espace, les réseaux de plaidoyer, y compris,

les communautés diasporiques sont présentés étant les utilisateurs des TIC les plus actives (Norris 2001). Ainsi, Internet a permis de questionner l'identité, la communauté, l'espace public, les frontières de l'Etat nation, les nouvelles inégalités, et l'accès à l'information en permettant aux migrants de se regrouper autour des liens culturels, sociaux et politiques. De nombreuses recherches sur l'impact des TIC, notamment sur les populations migrantes analysent les pratiques des migrants et décrivent les transformations socioculturelles sur ce nouvel espace (Appadurai 1996 ; Panagakos et Horst 2006 ; Stebig et Deverin 2008 ; Mattelart 2009 ; Rigoni 2010).

En ce qui concerne les premiers travaux faits durant les années 1990, traitant ensemble migrations et les TIC, ils n'étaient pas centrés initialement sur les migrations, mais ont formé des bases théoriques et des données empiriques pour les études ultérieures. Ces travaux étaient centrés sur les théories de globalisation, les réseaux sociaux, les diasporas et le transnationalisme. L'idée commune de ces approches était l'importance de l'interconnexion parmi différents acteurs sociaux. Si nous considérons les travaux sur la globalisation, l'interconnectivité accrue parmi les capitales (comme Tokyo, London, ...), d'une part, et la division entre centres et périphéries, d'autre part, étaient leur principal centre d'intérêt. Le lien entre migration et TIC apparaissant alors comme des éléments essentiels de ces divisions globales dans une perspective macro-sociologique (Robertson 1992 ; Appadurai 1996 ; Sassen 1999).

Les travaux sur les analyses de réseaux ont fourni une perspective micro-sociologique en mettant en évidence l'importance des réseaux en tant que ressource pour le processus migratoire. Ainsi, les réseaux sociaux sont indiqués comme des facteurs d'adaptation dans la société d'accueil (Granovetter 1973, 1983 ; Wellman 2001). Les études sur les diasporas, ils soulignent l'importance de l'appartenance à un groupe (Cohen 1997 ; Vertovec et Cohen 1999) et dans les travaux contemporains sur les diasporas, les fonctions des TIC sont interrogées dans le processus de reproduction du groupe dispersé, de renforcement de solidarité au sein du groupe (Georgiou 2006 ; Georgiou, Bailey et Harindranath 2007 ; Parham 2005 ; Montagut-Lobjoit et Mbiok 2009).

La question de l'identité est un autre point d'attention des travaux sur l'usage des TIC par les migrants. L'analyse des médias des minorités ethniques tentent de mettre en lumière le processus de construction de l'identité, d'affirmation identitaire ainsi que les mobilisations transnationales et la visibilité des minorités culturelles et religieuses. Ces travaux reflètent notamment la fonction communicationnelle d'Internet : Licoppe (2000) aborde la « présence connecté » dans le contexte familial géographiquement dispersé ; Diminescu (2005) parle de la survenue de la période du « migrant connecté » en décrivant le migrant qui circule et qui ne se détache pas de son groupe d'origine ; Nedelcu (2009a) fait le portrait du « migrant online » en étudiant les parcours et les stratégies migratoires des informaticiens roumains au Canada. Rigoni (2010 : 11) rend compte du rôle des médias des minorités ethniques par une double fonction : « *favoriser l'intégration de leurs audiences à la société dominante, que cette intégration soit civique, politique ou économique ; et construire et homogénéiser la 'communauté' dont ils dépendent* ». Claire Scopsi (2004a) interprète des TIC comme les facilitateurs pour les migrants dans divers domaines comme accès aux ressources dans la langue maternelle, participer aux manifestations culturelles et nationales, accès à l'information utile pour l'expérience migratoire, ou surmonter la distance entre les migrants et les membres de la famille ou les amis, ce qui correspond en effet aux nouveaux fonctionnements des relations humaines induits par l'usage des TIC dans la vie de l'individu contemporain. Elle affirme que les derniers travaux sur Internet confirment l'hypothèse qu'Internet est « *aussi capable de favoriser et même d'activer le processus d'élaboration identitaire qui conduit à l'existence d'une diaspora* » (2009 : 87). Donc, dans cette perspective, les activités des migrants ne se limitent pas à dans un espace précis, mais elles se développent dans un espace créé par la connexion de plusieurs espaces. La question posée par ces travaux, c'est comment les migrants construisent et gèrent leur vies qui sont intégrées dans plusieurs sociétés (Nedelcu 2003a, 2003b ; Vertovec 2004 ; Van den Bos et Nell 2006).

Dans notre étude nous ne mobiliserons pas la notion de diaspora. La notion de diaspora, employée de manière différente par des sociologues, politologues ou

géographiques, prend un rôle important dans ces études. Différents usages de la notion se naissent comme diasporas classiques, naissantes, culturelles, économiques, etc. (Comme le dit Mattelart dans son article sur les diasporas et les TIC « *la destinée de la notion de diaspora est paradoxale* » (2009 : 13). Le terme de diaspora a longtemps été utilisé pour décrire la dispersion du peuple juif, arménien, indien et chinois. Mais avec les effets des Cultural Studies le sens du terme de diaspora, qui désignait une certaine expérience migratoire, a été transformé en englobant les populations en mouvement. Plusieurs auteurs se posent la question de la pertinence de la classification des différentes populations comme diaspora (Chivallon 1997a, 1997b ; Dufoix 2012).

Tölölyan (1991 : 4-5) souligne la transformation du terme diaspora en disant que les diasporas concernent désormais les réalités des « *immigrés, des expatriés, des réfugiés, des travailleurs immigrés, de la communauté en exil, de la communauté à l'étranger, de la communauté ethnique* » et affirme que les diasporas sont les « *exemplaires de l'âge transnational* ». Dans la première numéro de la revue Diaspora, Safran précise que les communautés minoritaires qui partagent plusieurs caractéristiques définies ci dessous peuvent être qualifiées comme diaspora.

« 1) they, or their ancestors, have been dispersed from a specific original "center" to two or more "peripheral," or foreign, regions; 2) they retain a collective memory, vision, or myth about their original homeland - its physical location, history, and achievements; 3) they believe that they are not - and perhaps cannot be - fully accepted by their host society and therefore feel partly alienated and insulated from it; 4) they regard their ancestral homeland as their true, ideal home and as the place to which they or their descendants would (or should) eventually return - when conditions are appropriate; 5) they believe that they should, collectively, be committed to the maintenance or restoration of their original homeland and to its safety and prosperity; and 6) they continue to relate, personally or vicariously, to that homeland in one way or another, and their ethnocommunal consciousness and solidarity are importantly defined by the existence of such a relationship » (Safran 1991: 83-84).

Dans les faits, cette définition est critiquée par plusieurs auteurs, par exemple Clifford (1994) soutient que la définition est très strict et qu'il ne doit pas

nécessairement y avoir un centre pour la diaspora et tous les membres de celle-ci ne veulent pas nécessairement rentrer « chez eux ». Pour éviter l'usage abusif du terme de diaspora, Nicholas van Hear (1998) propose trois caractéristiques pour décrire une population en tant que diaspora : une dispersion sur le territoire d'au moins deux pays d'accueil à partir d'un pays d'origine ; une présence persistante à l'étranger, bien qu'elle soit compatible avec une certaine circulation entre les pays d'origine et d'accueil ; et l'existence d'échanges (sociaux, politiques, économiques et culturels) entre les populations composant la diaspora. Bruneau (1995) souligne l'importance de la revendication d'une identité ethnique ou nationale qui va de pair avec l'existence des organisations associatives politiques, religieuses ou culturelles.

L'identité d'un individu se construit en reliant le passé, le présent et l'avenir. Elle se construit et se transforme « à partir de matériaux empruntés à l'histoire, à la géographie, à la biologie, aux structures de production et de reproduction, à la mémoire collective et aux fantasmes personnels, aux appareils de pouvoir et aux révélations religieuses » (Castells 1999 : 18). Dans la sociologie interactionniste les situations d'interactions sociales sont étudiées dans le but de mettre en valeur l'importance de la relation avec autrui, que ce soit pour se différencier ou se conformer, pour se présenter aux autres ou pour s'en protéger (Goffman 1963). Pour Julien Freund demeures (1979 : 65-66), l'identité collective est une manière d'habiter le temps et l'espace, elle est un logis parmi d'autres. Le concept d'identité collective est vaste. Nous pouvons parler d'identité locale, religieuse, ethnique, professionnelle, culturelle, etc. Wieviorka (2001 : 183) explique l'identité collective comme « *l'ensemble des références culturelles sur lesquelles se fonde le sentiment d'appartenance à un groupe ou à une communauté, qu'elle soit réelle ou 'imaginée'* » en faisant allusion au mot « imaginé » que Benedict Anderson (2004) utilise à propos de la nation. Il affirme qu'il faut comprendre l'identité collective comme « *un système de valeurs qui définit l'unité d'un groupe* » mais pas comme « *une série de significations ou un sens* » (ibid. : 184).

Quand nous parlons de l'identité collective, nous nous basons sur une « origine commune » - réelle ou imaginée. Et cette identité est tournée vers le passé et vers une

mémoire collective. La construction et la reconstruction de cette mémoire collective (que ce soit par les savants - universitaires, intellectuels, artistes, ou par les pratiques religieuses, culturelles, sociales, quotidiennes) pour affirmer et se persuader à une origine commune. Et « *cette identité, ce sentiment d'appartenance à une même entité sociale par-delà les différences et les distances – créé par la fabrication d'une mémoire commune – a un effet unificateur de premier plan à travers l'homogénéisation des origines qu'elle réalise* » (Ma Mung 2002 : 23).

Concernant le rôle de l'identité collective dans le cadre des mouvements sociaux, Wieviorka (2001 :184) explique que l'identité collective peut être interrogé et conduire à mobiliser les acteurs de manières différentes. C'est-à-dire que l'identité collective peut « *s'affirmer sur le mode de la résistance* », ou « *prendre la forme de conduites défensives face à une menace venue du dehors ou du fait d'une crise intérieure au groupe* ».

Concernant notre population nous ne pouvons pas parler d'une mobilisation mettant en avant la préservation ou la défense d'une identité collective (africaine, sénégalaise, congolaise, musulmane, chrétienne, etc.) qui permettra à qualifier notre population comme une diaspora. Elle n'est pas organisée autour des associations qui revendiquent cette identité. Les migrants définissent, eux-mêmes, leur population comme des migrants économiques qui sont à la recherche d'une meilleure vie. Certes, les études sur l'usage des TIC par dans les différents contextes des diasporas nous apportent certaines notions clés pour notre questionnement allant d'identité aux stratégies dans le processus migratoire.

Ce qui est aussi central dans notre travail, l'importance de nouer et garder les liens par le biais des TIC, notamment pour les migrants, est souligné par plusieurs travaux (Ros et al. 2007). Les migrants réguliers et irréguliers confirment posséder et utiliser un téléphone mobile pour être en contact avec leur famille et leurs amis pendant leur parcours et quand ils arrivent à destination. Plus précisément, ils confirment qu'ils font appel à Internet pour la préparation de leur voyage et tout au long de leur processus

migratoire (Schapendonk et Van Moppes 2007). Dans notre étude, qui aborde les effets de l'utilisation d'Internet dans le processus migratoire, nous analyserons l'interaction entre l'usage des technologies de communication et l'expérience migratoire, en observant, par exemple, les influences induites sur les pratiques quotidiennes des migrants. Mahler (2001) souligne l'importance d'analyse des pratiques en ligne en précisant leur caractère unique, c'est-à-dire en prenant en compte les facteurs qui forment le contexte social, économique et politique. Les barrières qui doivent être surmontées comme l'infrastructure ou la langue qui influence l'accès du migrant à la technologie, ou encore comment les usages se forment. En effet, notre étude ne se limitera pas à un examen des seuls domaines technologiques mais envisagera aussi une approche d'ordre sociologique. L'environnement, la situation économique, sociale et politique nous fournissent des informations précieuses en particulier, sur le contexte politique des migrations internationales, la situation juridique et les conditions de la vie quotidienne des migrants.

Afin d'analyser l'usage des TIC par les migrants africains subsahariens nous observerons les stratégies mobilisées pour garder et nouer des liens avec les différents groupes d'attachement pendant le processus migratoire. Les conditions de transit qui bloquent les migrants en Turquie conduisent les migrants à adopter un mode de vie dans lequel les TIC se présentent comme une « porte » qui s'ouvre vers le pays d'origine et le pays de destination, et comme un « pont » qui crée des réseaux sociaux connectant plusieurs espaces. Le fait d'être bloqué dans un pays de transit et la nécessité de bâtir des stratégies pour reformuler le projet migratoire constituent le cadre principal pour l'obtention des principales données de cette recherche. Le projet migratoire qui était prévu au départ n'était pas encore achevé pour les migrants en transit que nous avons interviewés. Dans notre analyse, nous avons donc tenté, d'une part, de repérer les éléments constituant, pour un migrant, l'état d'être bloqué dans son parcours, et d'autre part d'identifier, dans l'évolution rendue alors nécessaire du projet migratoire, le rôle éventuel chez les migrants d'Internet et de leurs pratiques numériques dans leur vie quotidienne.

Pour ce faire nous nous intéressons aux cadres sociaux dans lesquels les pratiques numériques s'inscrivent selon le point de vue de Mallein et Toussain (1987). Les cadres sociaux forment les usages des technologies selon ces auteurs. En ce qui concerne l'usage des TIC, les pratiques dans la vie quotidienne sont caractérisées par le rapport de l'utilisateur avec le dispositif technique dans un contexte constitué par les cadres sociaux et la quotidienneté. Ces cadres sociaux forment les usages, et l'utilisateur contrôle la technique selon ses besoins.

« L'évolution des relations familiales, des relations du couple, des relations parents-enfants, l'évolution des modèles de représentation à l'égard de la famille et du travail, l'évolution des formes de solidarité relationnelle, des représentations et des attentes sociales latentes à l'égard de la technique, l'évolution des sentiments à l'égard de la légitimité des pouvoirs construisent les cadres sociaux dans lesquels il est possible qu'un système technique trouve une certaine place, devenant par-là un enjeu significatif dans le mode de vie quotidien des usagers » (Mallein et Toussaint 1987 : 214).

Dans un monde globalisé où la virtualité devient une des dimensions centrales de la réalité quotidienne, nous cherchons à comprendre le rôle des TIC, notamment Internet, en terme de l'usage par les migrants dans un contexte de migrations de transit. Nous cherchons à mettre en question le rôle des TIC dans les cadres sociaux qui influencent les stratégies et les choix des migrants dans la construction du projet migratoire. Pour ce faire, nous adoptons une approche interdisciplinaire qui cherche à mettre en évidence les effets des politiques migratoires et le rôle des TIC dans l'évolution du projet migratoire. Dans cette perspective, nous cherchons à comprendre comment les conditions de transit influence le projet migratoire et les pratiques numériques des migrants. Quelle place occupent les TIC dans un contexte de migrations de transit ? En s'intéressant à la place qu'occupe Internet dans le processus migratoire, nous analysons la construction et le maintien des réseaux et les pratiques numériques qui participent à la formulation et la reformulation du projet migratoire. Ainsi, ces pratiques façonnent le quotidien des migrants et éclairent les conditions de transit en Turquie.

2.2. Une perspective transnationale

Afin de repérer les réseaux créés par les migrants et la place des TIC dans la création de ceux-ci, les travaux sur le transnationalisme qui se développent depuis les années 1990 nous fournissent des éléments précieux (Glick Schiller et al. 1992 ; Portes 1997). L'approche transnationale attire notre attention sur les concepts et les perspectives théoriques qui permettent d'aborder les nouvelles façons, avec l'impact de globalisation, d'être « ici et là-bas » pour les migrants.

Dans les premiers travaux sur le transnationalisme, le débat tournait autour de la nouveauté du phénomène. Dans les années 1990, les anthropologues américaines Nina Glick-Schiller, Linda Basch et Christina Blanc-Szanton introduisaient la notion de transnationalisme comme une nouveauté dans le champ des migrations internationales. Les auteurs faisaient référence aux liens sociaux, politiques et économiques formant les réseaux entre migrants reliant pays de départ et pays d'arrivée. Pour ces auteurs, la notion de transnationalisme est définie comme :

« the process which immigrants forge and sustain multi-stranded social relations that link together their societies of origin and settlement. We call these processes transnationalism to emphasize that many immigrants today build social fields that cross geographic, cultural, and political borders » (Glick Schiller et al. 1994 : 7).

En outre, ces migrants « *who develop and maintain multiple relationships - familial, economic, social, organizational, religious, and political- that span borders* » sont appelés par les auteurs les « *transmigrants* » (Glick Schiller et al. 2008 : 263). Or, selon Roger Waldinger (2006) le point central du transnationalisme, vue comme un monde fragmenté par les Etats- nations, est désormais révolu : nous assistons, au contraire, à l'émergence de « communautés transnationales ». Cependant, Pour lui, parler de relations liant « ici » et « là-bas », comme le font les travaux sur le transnationalisme, n'est pas une nouveauté mais une continuité entre le passé et le présent. Sur ce point, Portes, Guarnizo et Landolt (2008 : 280) affirment que :

« through lacking the contemporary technologies of communication and transportation, precursors of present immigrant transnationalism have existed for centuries. (...), return migration and periodic visits to home communities have always taken place, at least among free labor migrants ».

Smith (2003 : 725), de son côté, reconnaît l'existence des pratiques transnationales dans le passé mais insiste sur la nouvelle vision que le transnationalisme a pu apporter dans le domaine des sciences sociales : *« if transnational life existed in the past but was not seen as such, then the transnational lens does the new analytical work of providing a way of seeing what was there that could not be seen before ».* Afin de comprendre la complexité du transnationalisme Guarnizo et Smith (1998) résument les facteurs qui influencent les flux transnationaux contemporains :

« the globalization of capitalism with its destabilizing effects on less industrialized countries; the technological revolution in the means of transportation and communication; global political transformations such as decolonization and the universalization of human rights; and the expansion of social networks that facilitate the reproduction of transnational migration, economic organization, and politics » (ibid. : 4).

Pour ces auteurs, nous sommes en présence de l'un des concepts les plus utilisés pour saisir les interconnexions entre capital, biens et personnes. Une deuxième critique portant sur le transnationalisme concerne ses limites. Le terme souvent lié au processus de globalisation et recouvrant un territoire très vaste, risque de devenir vide de sens. (Waldinger et Fitzgerald 2004). Ainsi, Faist (2000) rappelle que tous les migrants ne sont pas nécessairement des transnationaux. Les personnes qui établissent et développent des deux côtés d'une frontière, des réseaux économiques, politiques et/ou socioculturels peuvent être qualifiés comme transnationales. Afin d'éliminer l'incertitude terminologique entre international, multinational et transnational, Portes (2001) précise que le terme d'international se rapporte aux activités liées à l'Etat-nation, celui de multinational aux institutions dont les activités sont dispersées sur plusieurs

pays et le terme de transnational se rapporte aux activités maintenues par les acteurs non-institutionnels qui s'organisent par les réseaux transfrontaliers.

Dans les années 2000, les travaux sur la migration transnationale nous ont conduit vers de nouvelles compréhensions. La vision binaire qui définit le transnationalisme à travers les relations sociales entre le pays d'origine et de destination (Glick Schiller et al. 1994), a été interrogée par les recherches des années 2000. Ces travaux ont souligné que les réseaux migrants n'étaient pas limités par les pays de départ et d'arrivée, mais ils étaient étendus aux autres pays où se trouvent les migrants avec les mêmes origines ethniques, religieuses ou nationales. Ces travaux se concentrent sur les flux et les connections établies par les migrants en liant les différents contextes (Vertovec 2009). Les non-migrants sont ainsi influencés par les interactions et les nouvelles idées (Levitt 2001). Le transnationalisme n'est pas limité aux migrants mais prend en considération les autres acteurs du processus migratoire comme les membres de la famille, les amis et les proches.

En reconnaissant les connections entre le local, le national et le global (Georgiou 2006), le cadre transnational a apporté un nouveau point de vue analytique qui prend en compte les flux des informations, des biens et des personnes. Vertovec (2009 : 14-15) souligne les effets du développement dans le domaine des TIC vers une intensification des relations transnationales :

« while migrants continue to retain strong bonds of emotion, loyalty and affiliation with families, traditions, institutions and political organizations in their homelands, advances in 'technology of contact' have powerfully affected the extent, intensity and speed at which they can do so. Cheap telephone calls, faxes, emails and Internet sites, satellite TV, ubiquitous print media and inexpensive and frequent modes of travel have allowed for continuous and real time communication within global migrant networks (...); the speed and intensity of communication between home and away has created in many contexts a 'normative transnationalism' in which migrants abroad are ever more closely aware of what is happening in the sending context and vice versa ».

Le changement du sens de l'appartenance et celui dans le processus migratoire sont repérés par plusieurs auteurs observant les usages dans le domaine des nouvelles technologies, notamment d'Internet. Pour les familles transnationales, les espaces symboliques d'appartenance ne sont plus liés à aux espaces géographiques. Georgiou (2013 : 308) insiste sur le rôle de la télévision satellite pour les migrants et les diasporas, qui crée « *symbolic space of belongings and a shared imagination of a hybrid transnational community* ». Regarder les films et séries télévisées en ligne ou visiter les sites Internet des journaux nationaux dans la langue maternelle introduisent une analyse similaire à celle employée lors de l'observation des pratiques en lignes.

L'usage d'Internet à des fins de communication, c'est-à-dire, la facilité de création et de maintien des liens n'est pas le seul apport de l'usage d'Internet dans le contexte migratoire. Il facilite et amplifie ainsi les pratiques de l'accès à l'information. Burrell et Anderson (2008 : 220) « *the use of the internet approximated some of the functions also served by migration by putting immigrants into flows of people, information and images originating from many points around the world* ». Internet ne doit pas être compris seulement comme un pont qui lie deux points, mais il lie une multitude de points qui sont dispersés dans le monde ce qui fait qu'Internet devient un outil tant pour la communication ou l'accès à l'information, que pour la participation aux sphères politiques et économiques du pays d'origine.

Toutefois, l'aspect le plus interrogé de l'usage d'Internet dans le contexte transnational est l'idée de communication et de liens qui sont créés et amplifiés en ligne. La métaphore du « pont » est souvent utilisée, pour conceptualiser ces liens en ligne qui mettent en connexion le migrant avec à la fois le pays d'origine et celui d'accueil, comme une partie structurelle du processus migratoire (Burrell et Anderson 2008). A ce titre, Diminescu (2005) introduit l'expression de « migrant connecté » en liaison avec un monde où la mobilité est généralisée et la communication complexifiée. Pour elle, « *les migrants d'aujourd'hui sont les acteurs d'une culture de lien, qu'ils ont eux-mêmes fondé et qu'ils entretiennent dans la mobilité* » (ibid. : 2). C'est par l'usage des

TIC que cette culture de lien devient plus visible et dynamique en comparaison au passé.

L'approche transnationale nous fournit des éléments précieux pour étudier les pratiques, les usages et les significations qui changent selon différents contextes. C'est à la lumière de l'impact des TIC dans la vie des migrants que nous adoptons une approche transnationale pour une mise en place des réseaux sociaux ainsi que la mobilisation de ces réseaux dans un contexte de migration de transit. Pour appréhender l'usage des TIC dans la vie des Africains en Turquie, nous tentons d'analyser le contexte politique, économique et social. Les travaux sur la globalisation, les réseaux et les liens sociaux ainsi que le projet migratoire nous permettront de saisir et mettre en scène la connectivité et la mobilité des migrants assurant les traits de continuité dans la vie des migrants dans un monde globalisé.

2.2.1. La globalisation

La globalisation et les migrations internationales sont deux thèmes étroitement liés, étant au cœur des recherches sur les migrations dans les dernières années, comme la circulation de capital, d'argent et d'information n'est pas séparable de celle de personnes. La reconfiguration du temps et de l'espace est primordial pour plusieurs théories sur la globalisation puisqu'elle redéfinit les relations entre l'organisation économique, les institutions, la production, la territorialité et les processus sociaux (Robinson 2007). Cette redéfinition des relations socio-économiques entraîne de nouvelles conditions favorisant l'augmentation de la mobilité du capital et l'internationalisation de la production, ce qui, par conséquent, engendre une mobilité de main d'œuvre (Sassen 1988). Saskia Sassen (2001) aborde la naissance d'un nouvel ordre spatial, qui se base sur les réseaux des villes globales connectées par l'infrastructure numérisée et ce nouvel ordre entraîne les flux transnationaux des personnes, du pouvoir, et de la culture. Dans ce contexte, les migrations internationales sont des éléments intégraux de la globalisation. Cette dernière est caractérisée par

l'augmentation des flux transfrontaliers de personnes et tout ce qu'elles produisent : commerce, finance, idées, médias, etc. A cet égard, la migration, elle est, d'une part, la conséquence de l'intégration des communautés et des économies locales dans le réseau de relations mondiales, et d'autre part, la cause de transformations sociales dans les pays d'arrivée ainsi que dans ceux de départ (Castels 2000).

Dans notre étude, nous nous concentrons sur le fait que les migrations du nouveau millénaire sont dotées des effets de la globalisation et de la révolution numérique (Diminescu 2005 ; Nedelcu 2009). Le développement et la généralisation des infrastructures de transport rapide (le transport aérien à bas prix) et des outils modernes de communication (le téléphone portable, la télévision satellite et Internet), la circulation du capital et la mobilité de la main d'œuvre sont des changements qui influencent la mobilité des personnes.

En se plaçant au niveau des Etats-nations, on peut affirmer que l'acceptation de chaque élément constitutif de la globalisation vu ci-dessus est très variable : les flux économiques et financiers sont accueillis favorablement, alors que les flux migratoires sont considérés comme une menace par les Etats. Alors qu'il est impossible de séparer la mobilité des personnes et du reste des mouvements transfrontaliers (Castels 2000 : 273). En décrivant les conséquences des migrations après la Second Guerre mondiale en Europe, Max Frisch, écrivain suisse, résume clairement, en 1965, cette histoire compliquée, avec son aphorisme : « *nous avons demandé de la main-d'œuvre, mais sont arrivés des hommes* »²⁹. A notre avis, cette phrase synthétise, l'aspect économique, politique, social et culturel du phénomène migratoire qui se développe suite à l'impact de globalisation. Partant de cette idée d'interconnexion des phénomènes globaux, la redéfinition des processus sociaux peut nous obliger à une relecture des environnements politiques. Ainsi, dès l'installation de nouvelles routes migratoires autour du bassin de la Méditerranée, est observable une sorte de dichotomie. Par exemple, Natalia Ribas Mateos (2005 : 3) énonce qu'une des conséquences les plus complexes de la globalisation réside dans les restrictions sur le mouvement des personnes. Ces

²⁹ « *Wir riefen Arbeitskräfte und es kamen Menschen* » en allemand.

restrictions sont les symboles d'un blocage dominant, et elles existent contrairement à la mobilité que les individus désirent et au mouvement plus libre des biens à travers les frontières en question.

Sur le plan migratoire, nous sommes face à une accélération de la globalisation des flux migratoires depuis les années 1980. Wihtol de Wenden (2003) explique ce phénomène par plusieurs raisons : l'envie d'Occident (des migrants), qui peut être considéré comme « facteur d'attraction » (push) plus que conséquence d'une pression démographique ; la généralisation du droit de sortie, engendrée par la progressive facilité d'obtention d'un passeport alors que le droit d'entrée dans les pays riches devient de plus en plus restrictive avec les régimes de visa ; l'activation de réseaux transnationaux qui sont à l'origine de migrations en chaîne ; l'expansion de migrations pendulaires d'aller-retour (la migration circulaire) à la suite de la chute du mur de Berlin. Ainsi, l'expansion de ces mouvements migratoires dans les axes Sud-Sud et Sud-Nord et la création d'espaces régionaux de libre échange et de libre circulation sont les facteurs qui engendrent l'accélération de ces flux.

La complexité des mouvements actuels de population oblige les chercheurs à conduire des travaux interdisciplinaires pour pouvoir expliquer la complexité mondiale. Ainsi, les migrations internationales sont vues comme une partie importante du corpus que représente la globalisation, et sont positionnées au point d'intersection du global et du local (Simon 2002) parce que la globalisation transforme l'organisation spatiale des relations sociales et engendre des flux et réseaux transnationaux d'activités et d'interactions (Held et al. 1999). Dans ce monde globalisé, la figure du migrant devient un « *symbol of the fluidity, impermanence and complexity in an era of time-space compression* » (Munck 2008 : 1229).

Plusieurs auteurs donnent des approches variées de ce phénomène et inscrivent celui-ci dans une durée pouvant commencer à la révolution industrielle. (Appadurai 1996 ; Robertson 1992 ; Sassen 1999). Pour comprendre cette complexité mondiale,

Zaki Laïdi (2000) précise qu'il est important de saisir les articulations entre les faits et les représentations sans privilégier les uns par rapport aux autres :

« l'entrée symbolique du monde dans l'intimité sociale et culturelle de chaque société, avec les effets en chaîne que cette proximité, souhaitée ou redoutée, réelle ou phantasmée, entraîne sur ce que Deleuze appelait notre manière de voir, d'entendre et d'éprouver le monde. (...) Elle bouleverse notre rapport au temps, qui s'accélère, et à l'espace, qui se rétrécit » (ibid. 2000 : 43).

La globalisation, définie ici, constitue un phénomène plus récent que l'on encadre par les cinq événements du passé proche : « la libéralisation des marchés financiers » qui s'est accentuée après plusieurs choix politiques récents de globalisation ; la catastrophe de « Tchernobyl » qui a ravivé l'idée de vulnérabilité collective devant certaines technologies (le nucléaire) et la nécessaire protection de l'environnement ; « la chute du Mur de Berlin » qui a coïncidé avec le moment de changement de nature du capitalisme c'est-à-dire le moment où la flexibilité, l'hétérogénéité des demandes et la diversification prenaient la place du modèle de production de masse ; « la naissance d'Internet » qui transforme les conditions temporelles de la mobilisation sociale, donc, développe le caractère réactif du politique et dernièrement « la conférence de Seattle » en 1999³⁰, qui devient le symbole de l'appropriation sociale de la globalisation (Laïdi 2000).

Devant cette complexité, le réseau transnational apparaît comme la structure primordiale qui pourrait harmoniser tous les flux en formes de marchés globaux, d'organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales, de communautés transnationales (Castells 1996). Dans cette perspective, l'un des outils essentiels de globalisation est la technologie d'information et de communication moderne comprenant Internet et la téléphonie :

³⁰ Le mouvement de protestation qui a eu lieu les 29 et 30 novembre 1999 à Seattle contre l'Organisation mondiale du commerce connu comme « les manifestations ou les émeutes ou la bataille de Seattle ». Ce mouvement est devenu le sujet de plusieurs articles discutant la fonction de la communication sur Internet par les activistes et l'utilisation de l'information pour la mobilisation politique (Wall 2002 ; 2007 ; Juris 2005)

« (...) technology is a necessary, albeit not sufficient condition for the emergence of a new form of social organization based on networking, that is on the diffusion of networking in all realms of activity on the basis of digital communication networks. This process can be likened to the role of electricity and the electrical engine in diffusing the organizational forms of the industrial society (eg. the large manufacturing factory, and its correlate the labor movement) on the basis of new technologies of energy generation and distribution » (ibid. : 4).

Les théories de globalisation nous offrent un ensemble d'outils qui nous permettent de mieux comprendre les flux migratoires actuels dans leur totalité. Elles nous facilitent des convergences entre des chemins suivis, souvent séparément, sur les plans économique, politique, social et culturel et donc une meilleure approche des flux migratoires dans un contexte mondialisé. A cet égard, la perspective transnationale offre un point de vue correctif aux théories antérieures qui considéraient les migrants comme étant « déracinés ». Avec cette intention, Glick-Schiller et ses collègues (1992) conceptualisent le transnationalisme comme un processus par lequel les migrants construisent un espace social qui lie la société d'origine et celle d'installation. Cette idée, critiquée, développée et reconceptualisée par plusieurs auteurs nous emmène à une logique de coprésence de migrant dans plusieurs espaces, loin d'être « déraciné ». Donc, nous nous focaliserons sur les réseaux et les liens sociaux que les migrants construisent pour pouvoir appréhender cette logique de coprésence.

2.2.2. Les réseaux et les liens sociaux

Les réseaux révèlent l'existence de connexions entre les différents points d'un espace discontinu. Ils permettent une multitude d'échanges qui relient des lieux complémentaires. La mise en relation des acteurs et des lieux dans différents espaces se fait par les réseaux. Ils composent la morphologie sociale (Castells 1998). L'analyse des

réseaux sociaux trouve ses origines dans la sociologie structurelle. Simmel (1999 [1908]), étant le précurseur de l'approche structurale, a élaboré une sociologie relationnelle par l'analyse des formes sociales qui résultent des interactions entre les individus. L'interaction (Erving Goffman) et l'action réciproque (Georg Simmel) sont les éléments clés de l'analyse structurelle. Dans cette perspective, nous cherchons donc à positionner l'acteur dans un système de relations sociales nourri par les interactions dans l'espace physique et virtuel.

Selon Thomas Faist (1997), l'étude sociologique des migrations internationales nécessite une analyse à trois dimensions : la dimension structurelle qui englobe les structures politiques, économiques et culturelles des pays d'accueil et celles du pays de départ dans le système international ; la dimension relationnelle qui comprend l'ensemble des relations entre les migrants et les non-migrants dans le pays de départ et celui d'arrivée ; et enfin la dimension individuelle où se trouve la capacité et la liberté de chacun de décider de partir ou de rester. Dans notre étude de cas, l'étude de réseaux sociaux formera la dimension relationnelle de notre analyse.

Les réseaux de migrants influencent à la fois la décision de migrer depuis le pays d'origine et l'expérience migratoire dans la destination d'arrivée. Ces réseaux fournissent le support dans les activités économiques, politiques, sociales ou religieuses qui couvrent à la fois le pays d'origine et celui d'arrivée ou encore celui parcouru. Ces réseaux « transnationaux » donc fournissent une perspective qui rend compte des transformations du rapport des migrants à l'espace et aux liens dans un contexte d'une société mobile permettant de comprendre les activités sociales, politiques ou économiques dans le processus migratoire.

Les analyses en termes de réseaux en relation avec les études sur les migrations permettent donc de mettre en question et de dépasser le point de vue économique, qui repose sur les facteurs push / pull, le modèle qui représente le migrant comme un individu rationnel, possédant l'information nécessaire pour faire le choix (de migrer, de destination etc.) selon les conditions économiques de la zone de départ et celles de la

zone d'arrivée. Dans ce sens, les migrants ne sont pas les objets du macro processus qui engendre la migration, mais ils sont les sujets qui se déplacent entre les différents pays (Brettell et Hollifield 2008). Donc, l'idée est de comprendre les logiques de mobilité des migrants. L'analyse en termes de réseaux et l'analyse par le transnationalisme accentuent les liens sociaux et économiques qui se construisent entre les lieux et les migrants par le mouvement migratoire. Plusieurs études considèrent que les réseaux des migrants facilitent la migration en fournissant des ressources d'information, ou de l'aide qui diminue les coûts et augmentent les avantages de migration (Chéneau-Loquay 2010). Les données empiriques de diverses études montrent comment, dans une famille, une communauté ou des institutions (ex. religieuses) les liens sociaux avec les migrants antérieurs peuvent susciter une migration voire le fait de migrer aux mêmes destinations que ceux qui sont déjà partis³¹. Dans notre étude, il ne s'agit pas de privilégier une analyse du point de vue de l'insertion ou de l'intégration des migrants dans la société d'accueil par ces réseaux, mais de s'intéresser à la multiplicité des relations personnelles dans le processus migratoire.

Au temps de « la société en réseaux » (Castells 1998), qui se manifeste par l'intensification des mises en lien d'espaces, il nous paraît intéressant d'interroger la relation entre le temps et l'espace dans le contexte transnational en se concentrant sur les migrants qui deviennent les principaux intermédiaires de ces mises en réseaux. Aujourd'hui, les migrants réussissent à maintenir et activer des relations à distance et maintenir les rapports de proximité par les échanges virtuels. Diminescu (2005 : 2) confirme cette idée en soulignant la création de liens « virtuels » qui permettent aujourd'hui « *plus et mieux qu'avant, d'être présent à la famille, aux autres, à ce qui est en train de leur arriver, là-bas, au pays ou ailleurs* ». Ainsi donc, pour l'étude de la mise en place et l'évolution des projets migratoires dans le contexte transnational, les TIC deviennent des instruments privilégiés. Myria Georgiou (2010 : 21) affirme que :

« les médias, la téléphonie et les technologies numériques ont modifié les pratiques de communication transnationale durant les deux dernières décennies à tel point

³¹ La notion de la chaîne migratoire développée par Znaniecki et Thomas en 1918 ainsi par Park et Miller en 1921.

qu'ils permettent d'immenses échanges transnationaux quotidiens en ligne, au téléphone et sur la télévision ».

Massey (et al. 2001 : 1263-1264) définit les réseaux migrants comme étant « (...) *sets of interpersonal ties that connect migrants, former migrants, and non migrants to one another through relations of kinship, friendship, and shared community origin* ». Ces réseaux se déclinent en relation de différents niveaux : les relations entre les individus ; les relations entre les individus et les groupes ; les relations entre les groupes eux-mêmes ; et enfin, les relations entre les groupes et les organisations. Avec ces réseaux constitués sur la base des liens familiaux et amicaux, les migrants installés favorisent, ainsi, l'arrivée de nouveaux migrants (Ma Mung et al. 1998). Selon la théorie de la « force des liens faibles », Granovetter (1983) mobilisait les termes de « liens forts » et « liens faibles » pour classifier la force de réseaux sociaux. D'après lui, les liens interpersonnels peuvent être forts (comme les liens avec les membres de la famille, l'ethnicité, la classe ou les amis proches) ou faibles (comme les liens avec un ensemble d'amis ou de connaissances). Pour mesurer la force de ces liens, l'auteur précise quatre dimensions : le temps consacré dans l'interaction; l'intensité émotionnelle ; l'intimité ; les services réciproques. Ces dimensions ne sont pas linéaires, mais elles sont interconnectées. Les études sur les migrations internationales montrent que les réseaux traditionnels sont encore importants pour saisir la direction et la nature de certains flux migratoires (Faist 1997). Par contre, les individus, notamment dans un monde formé à l'hypermobilité (Diminescu 2005), sont au milieu de réseaux qui changent fréquemment. Généralement, ces réseaux sont construits par des liens faibles (Wellman 1999). Pour les migrants et les futurs migrants, qui ont besoin de collecter des informations et des ressources, les liens faibles sont plus importants que les liens forts ; en effet, les liens faibles réunissent différents groupes sociaux nourris par différentes sources d'information (Granovetter 1973) et ils peuvent permettre de résoudre, par une mobilisation souple et rapide, une difficulté rencontrée durant la migration. Ces liens ne se réfèrent pas aux interactions fréquentes mais ils découlent d'un effet de transitivité (un ami d'ami) (Granjon et Lelong 2006 :154).

Sur le plan des migrations internationales, la révolution digitale facilite la communication et la coopération à distance, ainsi que le maintien des liens transnationaux qui en découle. Internet fournit un espace de communication et d'information aux individus dispersés géographiquement pour le maintien des liens forts et la création des liens faibles. De ce fait, Internet, en tant que nouveau média permet de questionner les notions de temps, de mobilité, de frontière et d'espace en modifiant la relation des individus à la distance, au temps et à l'espace, parce qu'Internet « *n'est pas seulement une technologie : comme la publicité, c'est un moyen de consommation, et comme l'usine, il constitue l'infrastructure matérielle d'une forme d'organisation précise, dans son cas, le réseau* » (Castells 2002 : 173). La pénétration de l'usage d'Internet dans la vie quotidienne des individus par les e-mails, la création et la consultation des sites de tout type, les forums, les blogs, les web-radios et les web-TVs, les réseaux sociaux, etc. (Beaudouin et Velkovska 1999) ouvre les portes d'un espace d'expression et de mobilisation. Comme le dit Flichy (2008 : 169) :

« dans un monde où parole privée et parole publique se mélangent de plus en plus, il n'est pas étonnant qu'Internet propose à ses utilisateurs d'interconnecter leurs discours. Internet s'inscrit également dans un contexte de large diversification des médias, où le récepteur est face à une offre beaucoup plus étendue qu'auparavant ».

Dans l'étude des migrations internationales contemporaines, qui sont caractérisées par la capacité, pour les migrants, d'exister dans plusieurs espaces en étant « ici et là-bas » et de participer à ces espaces, l'approche transnationale remet en cause la vision binaire entre le pays de départ et celui d'arrivée. Donc, l'approche mise en œuvre vient en opposition à la figure du migrant « déraciné », en mettant l'accent plutôt sur les activités et relations multidimensionnelles - économiques, politiques, sociales et culturelles - que les migrants développent avec leur pays d'origine et celui d'accueil. Dans un espace transnational, les technologies modernes comme la télévision satellite / par câble, les communications instantanées, la téléphonie mobile et Internet fournissent des conditions favorables pour la construction des réseaux qui lient les migrants. Dans cette logique, nous nous approchons d'une notion de migrant qui s'éloigne du modèle

classique de l'intégration, à une conception de migrant qui est en mouvement et qui crée des réseaux. Dana Diminescu (2005), analysant les TIC dans le contexte migratoire, présente la figure du « migrant connecté » caractérisé par cette capacité à s'inscrire dans plusieurs espaces. En reprenant sa présentation, ce migrant est caractérisé par « *la multiappartenance (aussi bien aux territoires qu'aux réseaux), l'hypermobilité, la flexibilité sur le marché du travail, la capacité de transformer une habilité relationnelle en une compétence productive et économiquement efficace, (...)* » (ibid. : 3).

Selon Diminescu (2005), dans la mobilité internationale, les migrants sont à l'origine d'une culture de lien et ces liens deviennent de plus en plus visibles avec le développement des nouvelles technologies d'information et de communication. Parmi les migrants, le téléphone portable, l'ordinateur personnel ou encore les tablettes avec l'accès à Internet deviennent à la fois les ressources quotidiennes pour créer, maintenir, recréer et développer des réseaux transnationaux formels et informels dans les espaces numériques et physiques, et les ressources qui forment et renforcent leurs identités collectives et individuelles (Boyd 1989 ; Glick Schiller et al. 1992 ; Horst et Miller 2006). Ces migrants « connectés » sont en mesure d'actualiser en permanence le lien avec la société de départ, en établissant des liens et des contacts avec les sociétés de destination. La société en réseaux apporte au migrant la capacité de mener une vie fondée sur les rapports de proximité avec l'ensemble des pays visés par le projet migratoire. La transformation du rapport des migrants à l'espace et aux liens dans une société en réseau et mobile construit donc notre positionnement dans l'étude de l'évolution du projet migratoire.

Dans cette perspective, l'étude des migrations de transit mobilise plusieurs échelles d'analyse concernant les individus, leurs réseaux sociaux, leurs communautés et des structures à grandes échelles comme les gouvernements nationaux ou les institutions internationales. Les notions diverses tentent à mettre en scène la dynamique des échanges et des structures dans le contexte transnational. En premier lieu, les espaces transnationaux sociaux tels qu'ils sont formulés par Faist « *transnational social spaces* » se composent de « *combinations of ties and their contents, and networks of*

organisations that can be found in at least two geographically and internationally distinct places » (2010 : 197). Dans ces espaces transnationaux, les réseaux transnationaux des migrants reposent sur l'échange et transférabilité des ressources. Comme l'affirme Faist « *transnational lives in themselves may become a strategy of survival and betterment* » (ibid.: 197). Bref, la focalisation sur les relations transnationales nous fournit des bases pour la compréhension des réseaux qui ont un impact sur l'évolution du projet migratoire.

2.2.3.L'usage des TIC dans la vie quotidienne

La transformation du rapport des migrants à l'espace et aux liens possibles dans une société en réseau, est un point fondateur de notre regard sur l'évolution du projet migratoire. Le « migrant connecté » avec sa double connotation - au sens de l'interconnectivité qui est une des clés d'analyse pour la compréhension des dynamiques de construction du lien social dans le contexte migratoire et d'autre part au sens de l'utilisateur lui-même, qui a intégré Internet dans le quotidien notamment par les exigences de son expérience migratoire - nous a conduit à réaliser notre analyse de manière à mettre en évidence cette double signification. C'est à dire, nous cherchons à expliquer, d'une part, l'impact d'Internet dans la construction et le maintien des réseaux, d'autre part, à repérer en quoi consistent les pratiques en ligne dans le quotidien. Dans notre étude de cas, les pratiques quotidiennes en ligne nous paraissent importantes à révéler étant donné que la singularité des conditions du processus migratoire amplifie la présence d'Internet dans le quotidien des migrants africains en transit à Istanbul.

Les travaux antérieurs nous avaient montré l'importance des cybercafés pour les migrants. Le cybercafé, ayant une place privilégiée pour ceux qui n'ont pas d'accès à Internet dans leurs domiciles, fait l'objet de divers recherches (Scopsi 2004b ; Stebig et Deverin 2008 ; Alampay et al. 2012). En 2008, Stebig et Deverin exprimait que « *le cybercafé correspond au moyen de communication le plus utilisé par les migrants pour entretenir des relations avec le pays d'origine* » (p. 130). Ainsi, en 2006, Panagakos et

Horst affirmait que les migrants ou ceux qui sont restés peuvent se connecter à Internet par le biais d'un ami, d'un voisin, ou demander à des tiers d'écrire des messages (p. 114). Durant les années 2010, nos interviewés confirment à leur tour l'usage d'Internet chez eux ou partout où il y a du « wifi gratuit ». Le « wifi gratuit » des migrants se réfère à deux types de connexion : celui fourni par les restaurants, les bars, les cafés, les centres commerciaux etc., et celui obtenu par les applications du type « wifi hacker » qui servent à déchiffrer le mot de passe de différents réseaux wifi captés par le smartphone du migrant. Travailler sur la « connectivité » du migrant se révèle être un champ riche et fécond permettant d'observer de manière mieux centrée les pratiques en ligne journalières. Pour ce faire, les travaux dans le domaine de la sociologie des usages sont indispensables pour construire la base théorique de notre travail de terrain.

Le courant de recherche de la sociologie des usages vise à analyser, à expliquer et à décrire les usages des technologies de l'information et de la communication, c'est-à-dire, comme le dit Breton et Proulx (2006 : 251) « *ce que font réellement les gens avec ces objets et dispositifs techniques d'information et de communication* ». La sociologie des usages prend sa source dans les sciences de l'information et de la communication et elle cherche à montrer la diversité des représentations et des usages par rapport au contexte social (Jouët 2000). Dans ce courant, l'utilisateur est placé au centre de la recherche notamment à travers les significations d'usage (Mallein et Toussaint 1994). Pour expliquer ce rapport entre l'individu et les objets ou les dispositifs techniques, les chercheurs soulignent d'abord la proximité sémantique entre les termes de « usage », de « pratique » et d'« appropriation ».

Qu'entendons-nous par usage ? D'abord, l'usage est défini dans le dictionnaire Larousse comme « *le fait de se servir de quelque chose* ». Par l'usage des TIC, le terme nous renvoie aux pratiques culturelles qui sont mises en oeuvre dans la vie quotidienne dans leur dimension communicationnelle. Plusieurs auteurs dans les différentes branches des sciences sociales proposent certaines distinctions entre « usage », « utilisation », « pratique », et « appropriation ».

Pour Jouët (1993), tout d'abord, il est nécessaire de faire une distinction entre « usage » et « pratique ». Selon elle, le terme usage est plus limité et « renvoie à la simple utilisation tandis que la pratique est une notion élaborée qui recouvre non seulement l'emploi des techniques (l'usage) mais les comportements, les attitudes et les représentations des individus qui se rapportent directement ou indirectement à l'outil » (p. 371). Millerand (2008a : 4) partage la même idée que Jouët, en précisant que « l'usage renvoie à l'utilisation d'un média ou d'une technologie, repérable et analysable à travers des pratiques et des représentations spécifiques ». Elle complète sa définition en énonçant que l'usage « devient 'social' dès qu'il est possible d'en saisir - parce qu'il est stabilisé- les conditions sociales d'émergence et, en retour d'établir les modalités selon lesquelles il participe de la définition des identités sociales des sujets » (Ibid. p. 4).

Laurent Thévenot (1993) et Serge Proulx (2002), proposent, quant à eux, une distinction entre l'utilisation et l'usage. Selon Thévenot (1993), l'usage est plus en lien avec sur la sociologie tandis que l'utilisation fait référence à la fonctionnalité. L'usage inclut un contexte plus élargie comprenant l'ensemble des gestes quotidiens. Cela permet de prendre en compte la relation de l'individu avec le dispositif technique dans un contexte social, y compris des attitudes, et des représentations de la technique. Quant à Proulx (2002), il suppose, lui aussi, que l'usage englobe l'utilisation parce que l'usage tient compte du cadre social de la relation entre l'être humain et le dispositif technique et dépasse donc l'utilisation. Par ailleurs, Breton et Proulx (2006) font mention de « l'appropriation » du dispositif technique, qui se situe au niveau des significations d'usages.

Dans notre étude nous employons indistinctement les termes d'usage et de pratique, suivant en cela les explications données par Thévenot (1993) et Jouët (1993) : ces deux termes prennent en compte le contexte social dans lequel se découle l'ensemble des actes quotidiens.

Pour suivre nos précisions, remarquons qu'évoquer l'usage nous oblige à parler de l'adoption, de la consommation ou de l'appropriation. Analyser les usages en terme de l'appropriation sociale des objets techniques « *renvoie à l'analyse de leur formation du 'point de vue' des usagers* » Millerand (2008b : 2). Ce terme se différencie de « l'adoption » par le fait que l'adoption se traduit par l'achat ou la consommation de l'objet technique. L'appropriation nécessite la maîtrise technique et cognitive du dispositif technique par son intégration dans les pratiques quotidiennes des usagers. Donc, l'analyse par l'approche de l'appropriation se situe sur le plan de la réinvention des pratiques de la technique par les usagers.

L'appropriation est expliquée par Proulx (2002) comme la finalité d'un enchaînement allant de l'accès, à l'utilisation jusqu'à l'usage. Par l'accès, nous entendons que l'utilisateur dispose de l'objet technique. L'utilisation permet l'acquisition des connaissances nécessaires à la maîtrise du fonctionnement de cet objet technique. L'usage est l'inscription de la technologie acquise dans son adoption à la vie quotidienne de l'utilisateur. L'auteur souligne ainsi que l'appropriation exige trois conditions : la maîtrise technique et cognitive de l'objet technique ; l'intégration de l'usage de cet objet dans la vie quotidienne des usagers ; et une nouveauté dans la vie de l'acteur entraînée par l'usage de cette technologie. L'utilisateur, ici, est un acteur actif qui utilise le dispositif technique en fonction d'un intérêt qu'il a préalablement défini (Jouët 2000).

A notre avis, la situation dans laquelle se trouve l'utilisateur nécessite un examen attentif pour désigner les usages des technologies de l'information et de la communication. Les utilisateurs en tant qu'acteurs qui agissent avec une certaine liberté, orientent les usages selon leurs convenances. Ils ont certaines stratégies leur permettant de contourner des obstacles. La vie quotidienne nous fait saisir l'intersection et les connexions entre plusieurs sphères de l'activité humaine, incluant par exemple la vie professionnelle, la vie privée et les activités de loisir.

« *Internet est comme une porte qui s'ouvre vers l'extérieur. Vers un monde où je ne peux pas entrer avec mes pieds* » dit un interviewé de 44 ans (D), en transit, bloqué dans un pays pensé au départ comme une simple étape. Lievrouw et Livingstone (2006 : 4) affirment que « *Technology, action and social context are inseparable phenomena, each influencing the other* ». A cet égard, nous voudrions analyser les pratiques quotidiennes des migrants africains en Turquie qui changent selon les différents contextes parce que l'usage d'Internet n'a pas la même signification pour tout le monde. Nous cherchons à comprendre comment l'usage d'un dispositif technique prend une signification particulière dans l'expérience migratoire dans un contexte donné. Pour ce faire, nous tentons de reconstruire le contexte social en se centrant sur l'observation de la vie quotidienne. Néanmoins, dans notre étude de cas, il nous semble qu'une approche questionnant aussi bien le contexte migratoire global, et en analysant les usages dans la vie quotidienne, est indispensable pour décrire les complexités auxquelles les migrants font face pour poursuivre leur projet migratoire.

2.3. La re-formulation du projet migratoire

Le « projet migratoire »³² est une notion dont l'emploi devient de plus en plus courant dans les recherches sur les migrations. Les chercheurs utilisent cette notion d'un point de vue dynamique, et soulignent l'idée que, d'une part, le projet migratoire révèle la capacité des migrants à se projeter dans le temps, et d'autre part, que le projet est en constante évolution durant l'histoire migratoire. La notion de projet migratoire permet de mettre en lumière le déroulement du processus migratoire. Le but n'est pas seulement de savoir pour quoi l'on migre, mais de comprendre l'articulation des différentes dimensions du processus migratoire. Comme l'affirme Papadopoulou (2005), la migration de transit étant un processus, la notion de projet migratoire permet d'inscrire

³² La notion de projet migratoire a été analysée dans le cadre des migrations circulaires par Florence Boyer (2005), dans sa thèse de doctorat intitulée « Etre migrant et Touareg de Bankilaré (Niger) à Abidjan (Côte d'Ivoire) : des parcours fixes, une spatialité nomade ». Ainsi, Julien Brachet a analysé le projet migratoire dans sa thèse de doctorat intitulée « Un désert cosmopolite. Migrations de transit dans la région d'Agadez (Sahara nigérien) » dans le cadre des migrations de transit en Afrique subsaharienne.

ce processus de la migration de transit dans une vision dynamique, tout en interrogeant les parcours dans leur globalité, c'est - à - dire tout ce qui se passe tout au long de l'histoire migratoire en fonction de différentes échelles sociales, temporelles et spatiales. L'organisation et le déroulement de la migration conditionnent l'évolution du projet migratoire, par les échanges, les contextes, les opportunités, etc. durant celle-ci.

Avant de se pencher sur la définition du projet migratoire, il est serait, d'abord, de s'arrêter se centrer sur le terme de « projet ». Des objectifs sous tendent toute situation migratoire. En effet, quelles que soient les circonstances, et particulièrement en ce qui concerne les migrations de transit, les migrants ont un but défini qui les motive dès le départ. Le projet se caractérise fondamentalement par une dimension temporelle, et s'inscrit dans un continuum temporel (Boyer 2005). L'idée de projet reflète à la fois une situation à atteindre, et la formulation d'une action que l'on estime important de réaliser afin d'atteindre cette situation. On mobilise des ressources pour y parvenir, et on envisage la possibilité de changement et de modification dans le temps et dans l'espace tout au long du processus.

Au départ, le migrant possède un certain nombre d'information dans son bagage sur le voyage et les possibilités du lieu de destination. C'est à la suite du départ - sur la route - que le migrant commence à rencontrer d'autres migrants ou d'autres possibilités dans le monde physique. Donc, la dimension contextuelle s'ajoute à la dimension temporelle. L'organisation et la progression influencent l'évolution du projet migratoire par les échanges et les opportunités rencontrés. En effet, afin de saisir le processus migratoire, les échelles contextuelles, dans l'espace et la durée sont à prendre en compte : les étapes de la migration dans la totalité de l'histoire de la migration ainsi que le parcours, les lieux traversés et habités sont autant d'opportunités. Dans cette complexité, les migrants doivent prendre des décisions – individuelles ou collectives - et faire des choix pour atteindre leurs objectifs. Pour une analyse du projet migratoire, le questionnement des échanges et des interactions dans lesquelles les migrants sont impliqués, devient inévitable pour comprendre la manière dont ces mouvements

migratoires se réalisent plutôt que de saisir les raisons de ces mouvements (Boyer 2005).

De ce point de vue, la notion de projet migratoire comme un processus en constante redéfinition est intéressante à analyser (Brachet 2007). Le projet migratoire, les pratiques et les conditions des migrants sub-sahariens en direction de l'Europe (Escoffier 2006 ; Alioua 2005), qui révèlent souvent une grande précarité et demandent le remodelage constant du parcours en fonction des opportunités du moment, nécessitent une attention particulière. Le projet migratoire n'est en rien figé, il se construit dans les lieux de départ, mais il se reformule constamment tout au long de la mobilité en fonction des situations, relations, contextes rencontrés par les migrants.

Dans ce contexte, Emmanuel Ma Mung (2009) propose d'associer la notion de « projet » à celles de « dispositions intérieures » (c'est-à-dire les initiatives, le savoir-faire des migrants) et de « conditions extérieures » (c'est-à-dire la situation, l'environnement, le contexte dans lequel se réalise l'acte migratoire). Il cherche à articuler le projet migratoire par la capacité d'initiative, donc, par l'autonomie de l'individu. Le savoir-faire et le pouvoir-faire composent les deux aspects de l'autonomie. Le terme projet migratoire nous permet de considérer les migrants en tant qu'acteurs qui ont des visées et des intentions, donc le chercheur présuppose une capacité de l'autonomie du migrant. L'auteur souligne que le projet migratoire est une manière d'organiser et d'imaginer l'avenir comme il est une projection dans le futur.

Nous considérons que l'intention est un des plus importants composants du transit, donnant du sens à cette migration. Mais « *l'important n'est pas de parvenir à réaliser le projet initial, mais de tenter de réaliser le projet du moment, qu'il soit similaire ou différent du projet de départ* » (Brachet 2007 : 68). Comme l'écrit Emmanuel Ma Mung (2009 : 9) :

« Le projet migratoire est sans cesse alimenté par l'acte migratoire. [...] Le projet migratoire ne déclenche pas la migration dans une séquence linéaire du type formation du projet puis réalisation, c'est dans une certaine mesure l'action de

migrer qui permet d'en avoir l'intention. Dans ce sens, l'action précède l'intention ».

En soulignant l'intention du migrant dans le processus migratoire, Julien Brachet (2007 : 78) définit « l'espace de transit » comme une échelle spatiale des migrations :

« tout espace où les migrants arrivent en ayant l'intention de poursuivre dès que possible leur route vers une destination plus lointaine, et conservent cette intention au cours de leur 'séjour' dans cet espace, quelle qu'en soit la durée ; la fonction de transit d'un lieu ou d'un territoire s'affirme lorsque plusieurs flux migratoires s'y rejoignent et que la mobilité des migrants y occupe une place notable au sein de l'ensemble des mobilités ».

Décrivant les migrations de transit, Papadopoulou-Kourkoula (2005 : 4) constate que « (...) *the intention [of the migrant] is not always clear at the beginning of the journey, but is usually affected by the structural context of the first country of reception' and by 'the nature, operation and inter-relations of migrant social networks* ». Donc, dans le cadre de l'échelle spatiale, considérer la Turquie uniquement comme un « pays de transit » pour les migrants africains, serait négliger le fait que ce pays soit aussi, pour certains migrants, un espace de destination parfois choisis, parfois accepté par défaut en raison de la redéfinition du projet migratoire sinon par l'impossibilité de poursuivre leur route.

Le projet migratoire constitue la clé d'analyse essentielle dans notre étude. Une approche par la notion de projet migratoire permet de comprendre le sens des migrations de transit des Africains en considérant les migrants comme des acteurs. En vue d'inscrire la migration de transit dans une vision dynamique, nous tenterons de comprendre comment le projet migratoire est défini, quelles sont les dynamiques qui participent à son élaboration ? En quoi les réseaux fonctionnent dans la construction du projet migratoire ? Et quelle est le rôle des TIC dans l'élaboration du projet migratoire qui est reformulé tout au long du parcours ?

L'analyse des migrations internationales à la lumière des technologies d'information et de communication facilitant l'élaboration du projet migratoire permet d'éviter de privilégier le point de vue du pays de départ ou celui d'arrivée. Elle permet un regard plus complet sur l'ensemble des interactions mises en œuvre dans l'ensemble des espaces traversés lors des déplacements des migrants. C'est, par conséquent, une approche pluridisciplinaire et globale avec plusieurs échelles imbriquées.

2.4. La méthodologie

Cette partie cherche à positionner notre recherche dans les différents champs qui ont alimenté notre démarche et notre réflexion. L'étude des migrations nécessite une approche multidisciplinaire qui permet de mettre à profit l'expertise et l'expérience de différentes disciplines afin de mettre en évidence le phénomène avec un point de vue élargi. Comme le soulignait Gildas Simon (2006), les recherches sur les migrations internationales ont connu une transformation importante, un « *développement et dans une certaine mesure une banalisation de l'interdisciplinarité* » durant les quatre dernières décennies. Cette importance de l'approche interdisciplinaire est ainsi exposée par Castles (2003 : 13) dans son article sur les migrations forcées :

« migration is an existential shift which affects every part of human life. No single discipline can adequately describe and analyse this experience on its own. There are roles for history, anthropology, geography, demography in explaining causes of forced migration and the dynamics of movement, political science and law in examining entry rules, migration policies and institutional structures, settlement and community relations, psychology, cultural studies and anthropology in studying individual and group experiences of exile, identity, belonging and community formation ».

2.4.1. La problématique et les questions de recherche

En s'inscrivant dans le cadre d'une démarche interdisciplinaire, il est manifeste que les travaux réalisés dans plusieurs domaines de sciences sociales (sociologie, géographie, anthropologie, histoire, démographie, communication, sciences politiques et droit) deviennent incontournables pour répondre aux questions que nous posons depuis le début de notre étude : comment et pourquoi les migrants africains arrivent-ils en Turquie ? Quels sont les effets des politiques migratoires européennes sur l'évolution des routes migratoires dans la région méditerranéenne ? Quels sont les effets de la contradiction entre les politiques migratoires des pays du Nord et les droits humanitaires ? Quelle est la situation des migrants africains en Turquie au sens juridique, social et économique ? Quel est l'impact des nouvelles technologies dans le processus migratoire et dans l'évolution du projet migratoire pour créer des réseaux (économiques, sociaux, culturels...) avec le pays de départ, avec la Turquie, avec le pays parcouru et avec le pays d'arrivée souhaité ? En quoi consiste le rôle des TIC dans la vie quotidienne ?

Tous ces questions posées au début de notre étude nous ont conduit à faire des reformulations avec le contexte changeant de la Turquie. Aujourd'hui la Turquie est connue comme un pays d'immigration, d'émigration et de transit. Notamment après le commencement de la guerre de Syrie, les politiques migratoires européennes et turques ont devenues de plus en plus restrictives. Ces politiques sur le flux migratoire de transit rendent encore plus visibles les Africains subsahariens bloqués dans le pays. Cela nous a conduit à donner plus d'attention à l'usage et la représentation des TIC dans la vie quotidienne des migrants. Nous nous intéressons donc, dans ce présent travail, aux migrations africaines dans le contexte des migrations de transit, plus précisément, sur les migrants africains subsahariens en Turquie à İstanbul et leur usage des TIC.

Le questionnement de notre recherche dans le cadre de cette étude, après reformulation sera finalement d'essayer de comprendre « *en quoi consiste l'usage des TIC dans l'évolution du projet migratoire des migrants africains en transit à İstanbul, et comment ces usages sont impliqués dans la vie quotidienne ?* »

Cette question nous conduit à analyser plusieurs axes : l'usage des TIC (en termes d'impact sur le processus migratoire et d'usages dans la vie quotidienne) ; le projet migratoire (influencé par les politiques migratoires européennes et turques) ; les migrations de transit (dans le contexte de migrations internationales). Le projet migratoire est à envisager comme un processus qui se reformule tout au long de la mobilité. Les contextes et les conditions rencontrés par les migrants participeront à ses conditions de réalisation et sa reformulation.

Au préalable, nous émettons l'hypothèse que les TIC fournissent des ressources communicationnelles et informationnelles pour l'élaboration d'un projet migratoire. Plus précisément :

- Les effets des politiques migratoires impliquent la reconstruction du projet migratoire dans un contexte de migrations de transit. Les migrants, étant bloqué dans le pays de transit, cherchent à développer des stratégies de continuer leur route (arriver à la destination souhaitée ou rentrer) par le biais des TIC.
- Le contexte précaire (barrière de langue, difficultés économiques) des migrants africains les conduit à utiliser les TIC intensivement dans la vie quotidienne et professionnelle.

Dans cette étude, nous nous concentrons sur les migrants africains subsahariens irréguliers qui résident à İstanbul. Dans leur volonté de continuer la route, İstanbul apparait, pour les migrants, comme une ville de transit, dans leur voyage vers l'Europe ou dans leur intention d'être réinstallé en tant que réfugié dans un troisième pays (selon la clause de restriction géographique de la convention de Genève : les non-européens peuvent déposer une demande pour être réinstallé dans un pays tiers). Les plus nombreux parmi ces migrants sont des Irakiens, des Afghans, des Iraniens et des Syriens, après les récentes arrivées. Néanmoins, la singularité des Africains justifie d'y consacrer un sujet de recherche. Aslan et Pérouse (2003 : 184) définissent İstanbul

comme un « hub » (pôle d'interconnexion) qui assure les ressources nécessaires matérielles et non-matérielles, et qui favorise la circulation et la mobilité pour les migrants. Pour synthétiser notre sujet de recherche, voici un tableau qui précise les principales limites du champ d'étude et le fiscaux des questionnements.

Tableau 1 : La Délimitation Du Sujet

Questions	Réponses	Commentaires
Quelle population?	Migrants africains (a f r i c a i n s subsahariens)	-singularité de la population liée à sa couleur de peau qui peut engendrer les problèmes de racisme. -pas de proximité géographique (contrairement aux migrants d'Irak, d'Iran, d'Arménie, d'Afghanistan, de Russie, et les pays de l'Europe de l'est,...)
Limites géographiques ?	Istanbul - ville de transit	-lieu de passage (Istanbul)
Quelle époque ?	Début des années 1990	phénomène récent
Quel aspect ?	Usage des TIC	-transformation du monde -transformation de modes de communication -création des réseaux -évolution du projet migratoire -leur place dans la vie quotidienne
Quel contexte ?	- m i g r a t i o n v e r s l'Europe -demande d'asile - m i g r a t i o n s irrégulières	-politiques migratoires de l'UE -politiques migratoires turques (en relation avec UE et UNHCR) -processus de migration et évolution du projet migratoire

2.4.2. La diversité de ressources utilisés

Pour atteindre les objectifs fixés nous mobiliserons plusieurs approches complémentaires. Le travail de recherche bibliographique inter-disciplinaire est

important et incontournable pour replacer le sujet dans son contexte et comprendre la complexité de ses dimensions. Cela nous permettra d'inscrire notre réflexion dans l'ensemble de la recherche sur le sujet, ainsi que de construire des outils d'analyse du terrain, à partir de concepts, et des notions construites pour déchiffrer les questions que nous nous posons. Plusieurs types de ressources bibliographiques, statistiques, cartographiques sont utilisées, ainsi que les observations participants et les entretiens semi-directifs avec trente migrants dont un réfugié, deux demandeurs d'asile et vingt-sept migrants irréguliers. Un état des lieux des travaux est réalisé en langues française, anglaise et turque dans divers domaines de recherche de la sociologie, de la science politique, de la géographie, des études européennes et turques. Principalement : les politiques migratoires de l'Union européenne, de la Turquie, les migrations dans la région méditerranéenne, l'usage des TIC par les migrants, et les migrations vers et de la Turquie.

Les publications et les revues de presse sur Internet nous ont permis de suivre l'actualité de plusieurs thèmes : la situation migratoire du bassin méditerranéen, l'externalisation des politiques européennes d'immigration et d'asile, les relations entre l'Union européenne et la Turquie concernant le processus d'adhésion (la signature d'un accord de réadmission entre la Turquie et l'UE qui a été réalisé à la fin de 2013), les articles sur les flux des migrants syriens vers la Turquie. Cette approche permet de saisir, d'une part, l'actualité, d'autre part la façon dont les médias traitent les migrations. Dans le suivi de ces informations, les réseaux comme Migreurop, Terra (dans une échelle internationale) et GDA (dans une échelle locale), nous ont fourni des articles et des informations précieuses. Ainsi les sites internet des ONG (comme <http://www.multecihaklari.org> qui réunit plusieurs organisations pour la défense des droits des réfugiés en Turquie) ou les sites des institutions internationales (comme <http://www.unhcr.fr>, http://europa.eu/index_fr.htm, etc.) et nationales (<http://www.goc.gov.tr/Main/>, site de la Direction de l'immigration) nous ont fourni des éléments qui permettent de suivre l'actualité internationale et locale.

Les ressources officielles obtenues depuis les sites des organisations comme UNHCR, OCDE, Eurostat, Frontex, nous ont fourni des statistiques sur les demandeurs d'asile et les réfugiés dans les pays européens et la Turquie ainsi que les documents juridiques. Vu le caractère irrégulier des flux, les statistiques obtenus de ces organisations ne sont pas interprétées comme des données absolues mais des données qui apportent des éléments importants afin d'interpréter les ressources bibliographiques.

Les sources cartographiques nous ont permis d'illustrer le développement sécuritaire des migrations, les flux migratoires sur une échelle planétaire et régionale (Méditerranée). Les cartes réalisées ou présentées par le réseau Migreurop nous ont permis de localiser les flux et les campements dans et autour de l'Union européenne, y compris en Turquie. Ainsi, les cartes présentées sur les sites des organisations internationales nous ont fourni des éléments afin de localiser les flux migratoires dans une perspective globale.

Parallèlement, nous avons effectué un travail d'enquête de terrain. Ce travail a consisté en une première étape de récolte de documents (sur les sites Internet des divers mouvements et des associations, des réseaux sociaux migrants) et en la mise en place des relations avec les membres de Göçmen Dayanışma Ağı (GDA-Réseau de solidarité des migrants) afin d'avoir des contacts avec les migrants et pour suivre les activités de ce réseau. Pour une préparation au travail de terrain, Guide de l'enquête de terrain de Beaud et Weber (2010) et l'article d'Olivier de Sardan (1995) nous ont donné certaines clés concernant la préparation et le déroulement de cette partie du travail.

Des entretiens semi-directifs (individuels ou collectifs) ainsi que des récits de vie ont été menés auprès des migrants, afin d'avoir des données contextuelles et notamment de décrire les dynamiques migratoires, les projets des migrants, et l'usage des TIC. Selon De Ketele et Rogers (1996 : 20) l'entretien semi-directif est :

« une méthode de recueil d'informations qui consiste en des entretiens oraux, individuels ou de groupe afin d'obtenir des informations sur des faits ou des

représentations dont on analyse le degré de pertinence, de validité et de fiabilité en regard des objectifs du recueil d'informations ».

En outre, Daniel Bertaux (1997) précise que dès qu'il y a la description sous forme narrative d'un fragment de l'expérience vécue, nous parlons d'un récit de vie. Donc, en réalisant le travail de terrain, nous avons gardé à l'esprit la remarque suivante avancée par Bertaux : les récits de vie ne signifient pas obligatoirement toute la vie de l'interviewé. Ces récits sont des fragments de vie qui mettent en évidence les relations et les actions du sujet dans des contextes sociaux précis.

Nous avons réalisé des entretiens informels avec les membres de GDA pour recueillir un maximum d'information sur les conditions des migrants externes en général et notamment sur celles des migrants africains en Turquie. Nous avons aussi participé aux réunions de GDA qui se sont réalisées chaque mardi à İstanbul pendant la période d'été et au mois de décembre de l'année 2011. Nous nous sommes ainsi inscrits sur le groupe de mail de ce réseau. Cela nous a permis de suivre les informations sur les conditions des migrants et les activités réalisées par différents acteurs (des juristes, des chercheurs en sciences sociales, des étudiants, des ONG nationales et internationales). D'autre part, les informations de presse partagées sur le groupe de mail nous ont permis d'avoir des données actualisées sur les migrants, et les politiques migratoires (européennes et turques). A partir de l'observation de ce groupe de mail et des discussions que nous avons eu avec les membres de GDA, nous avons choisi les ONG à observer et réaliser des entretiens. Les ONG choisies sont : Assemblée des citoyens d'Helsinki (Helsinki Yurттаşlar Derneđi) qui apporte le soutien juridique aux migrants, Association de Solidarité avec les Réfugiés (Mültecilerle Dayanışma Derneđi), Association des Droits Humains (İnsan Hakları Derneđi). Dans le tableau ci-dessous nous avons mentionné les principales catégories d'acteurs pour notre travail de recherche ainsi que résumé la méthodologie et les objectifs de cette recherche.

Tableau 2 : Entretiens/Observations

Acteur	Méthode	Instructions/objectifs
Migrants irréguliers à İstanbul	Entretien Observation	-biographie -parcours migratoire -situation actuelle en Turquie -usages des TIC -réseaux -fréquentation des associations (ONG/ associations créées par les migrants) -centre de quartiers où ils habitent -locaux fréquentés
ONG	Entretien (dirigeants-membres) Observation	-objectifs et activités de l'ONG en question -rapports avec les migrants -relations avec les associations créées par les migrants -situation juridique des migrants -politiques migratoires (UE/Turquie) -relations UE/Turquie et ses reflets sur les migrants -sièges et locaux -présence des migrants -activités réalisées
Direction de Sécurité	Entretien Observation	-point de vue juridique -mission et pratiques de la police vis-à-vis des demandeurs d'asile/migrants irréguliers

Au début de notre travail de terrain nous avions l'intention de réaliser une recherche comparative entre la situation des demandeurs d'asile qui s'étaient installés dans une des « villes-satellites »³³ à Eskişehir et des migrants irréguliers, mais le contexte politique du pays fortement influencé par la guerre de Syrie avait intimidé certains migrants notamment les demandeurs d'asile. Le processus de demande d'asile s'était alourdi de plus en plus avec l'arrivée d'un nombre croissant de migrants syriens.

³³ Les « villes-satellites », « *uydu kentler* » en turc, sont des villes où les réfugiés et les demandeurs d'asile *temporaires* sont installés par l'UNHCR et la Direction de la Sécurité turque. Il existait 28 villes-satellites en Turquie quand nous avons commencé à notre travail de recherche : Afyon, Ağrı, Aksaray, Amasya, Bilecik, Burdur, Çankırı, Çorum, Eskişehir, Hakkari, Isparta, Karaman, Kastamonu, Kayseri, Kırıkkale, Kırşehir, Konya, Kütahya, Nevşehir, Niğde, Silopi, Sivas, Tokat, Van et Yozgat. La brochure de « Programme de Soutien de Réfugiés » peut être consultée sur le site internet d'Assemblée des citoyens d'Helsinki: <http://www.hyd.org.tr/?pid=524>, page consultée le 14 avril 2014). En 2015, le nombre des villes-satellites sont augmenté à 62. Voir dans la sous partie dédiée au « Système d'asile ».

L'objet d'attention, pour les autorités politique et juridique, était de gérer cette vague de réfugiés. Les demandeurs d'asile avec qui nous avons réalisé quelques entretiens exploratoires nous avaient confirmé que le processus de demande d'asile était un long processus avec certaines obligations comme l'installation dans une ville satellite où ils n'avaient pas le droit de travailler. Après l'enregistrement de la demande auprès de l'UNHCR, les entretiens et les recherches sur les migrants sont menées par l'organisation pour décider de donner ou non le statut de réfugié. Les demandeurs d'asile nous ont décrit ce processus comme inégalitaire, incertain, et surtout méprisant. Dans ces conditions de forte précarité pour les demandeurs, ces derniers étaient inquiets pour un déroulement normal du traitement des dossiers de demande. Même si nous avons précisé que l'intention de notre recherche était l'analyse de l'usage des TIC, ils ne se sentaient pas à l'aise pour répondre à des questions portant sur leur arrivée en Turquie ou une journée type de leur séjour actuel. Par exemple, ils ne voulaient pas préciser leur situation juridique et ils se présentaient comme des touristes parce qu'ils ne voulaient pas confirmer qu'ils travaillaient alors qu'ils ne possédaient pas d'autorisation de travail. Etant entrés dans un processus juridique, avec la peur d'influencer défavorablement ce processus, les demandeurs n'étaient pas volontaires pour réaliser des entretiens. Donc, nous avons décidé de reformuler le cadre de notre travail et de limiter nos entretiens uniquement aux migrants irréguliers présents à Istanbul sans faire d'entretiens avec les demandeurs d'asile et les réfugiés parce que sinon cela aurait retardé l'avancement de notre travail de terrain. Les migrants irréguliers étaient plus volontaires à réaliser des entretiens signalant qu'ils n'ont pas de soucis concernant les relations avec les officiers de police. Nous expliquerons en détail les difficultés rencontrées dans la sous partie dédiée au sujet.

Concernant les entretiens avec les ONG, nous les avons limités à quelques entretiens exploratoires pour saisir la situation juridique des migrants et l'évolution des politiques migratoires turques ainsi que les relations turco-européennes dans question migratoire. Nos interviewés, les migrants irréguliers, nous ont confirmé qu'ils n'avaient pas de réelles relations avec les associations de migrants ou les organisations locales ou internationales parce qu'ils croyaient que ces institutions ne leur apportaient aucun

soutien. La plupart des interviewés nous ont souvent dit : « *les associations ne servent à rien* » et, ne voyaient aucun intérêt à participer à ces organisations, considérant qu'elles n'étaient pas capables d'apporter l'aide juridique nécessaire. Cela nous a conduit à limiter une partie de nos entretiens à certaines employées ou bénévoles qui nous a servi à mieux comprendre le cadre juridique relatif aux les migrations internationales et à mieux cerner les activités des ONG.

Nous avons ainsi réalisés des entretiens informels avec le personnel de la Direction de la Sécurité. En Turquie, les procédures de demande de visa et d'asile sont gérées par la Direction de la Sécurité. Pour pouvoir réaliser des entretiens informels avec les membres de la Direction de la Sécurité, nous avons accompagné des migrants de différentes nationalités qui voulaient déposer une demande de titre de séjour en Turquie. Ces entretiens informels nous ont fourni des informations précieuses pour saisir les procédures de demande de visa touristique, de titre de séjour et d'asile qui sont très variables et changent très souvent suivant les négociations relatives à l'adhésion de la Turquie dans l'Union européenne.

2.4.3. La population

Cette étude est issue d'un travail sur le terrain réalisé sur plusieurs périodes entre avril 2013 et février 2016. Au mois de mai 2013, nous avons dû interrompre les entretiens commencés le mois précédent en raison des événements du Parc de Gezi³⁴ à la place Taksim. Il s'agissait alors d'acquérir une connaissance du terrain, et d'identifier les acteurs et les lieux des phénomènes migratoires. Nous avons donc réalisé nos entretiens près de cette place qui est resté enfermée pendant longtemps. Ces événements ont pendant longtemps bloqué notre travail de terrain. Le quartier de Talimhane se trouve à proximité de la place Taksim. C'est une zone piétonne qui est devenu, au milieu des années 2000, un quartier où se trouve des hôtels et restaurants (Polat et al. 2014). Depuis, la présence des touristes offre des opportunités pour les vendeurs ambulants. A İstanbul, il y a plusieurs quartiers où les migrants africains subsahariens travaillent ou habitent qui seront présentés dans la sixième partie. Nous avons réalisé nos entretiens essentiellement avec les migrants travaillant à Talimhane parce que la première entrée sur le terrain de recherche s'est réalisée dans ce quartier. En effet, par le biais d'un ami maghrébin qui travaille dans un restaurant du quartier, nous avons rencontré nos premiers interviewés.

Une grande partie de notre échantillon a été constituée par la technique dite de « boule de neige » en recourant aux réseaux sociaux des personnes rencontrées, et ceux

³⁴ La Turquie a connu une vague de protestations contre le gouvernement à la fin du mois de mai 2013. A l'origine de ces protestations se trouve une politique d'aménagement urbain. Le projet de la piétonisation de la place Taksim prévoyait la reconstruction de la caserne de Taksim, détruite en 1940. Dans le cadre de ce projet, la destruction du parc Gezi et des arbres du parc a déclenché une série de protestations le 27 mai 2013. L'intervention policière brutale avec des gaz lacrymogènes contre les occupants du parc a donné un nouvel élan au mouvement. Les protestations écologistes ont pris notamment le soutien massif de classes moyennes et les manifestations se sont étendues dans toutes les villes de la Turquie contre les politiques répressives du gouvernement soutenues par les déclarations répressives du premier ministre Recep Tayyip Erdoğan. Les réseaux sociaux ont joué un grand rôle dans l'organisation des manifestations et la transmission des informations qui n'ont pas été diffusés par les médias de masse. Pendant les événements, le Premier ministre a participé à un programme de télévision, « *şu anda Twitter denilen bir bela var, yalanın daniskası burada. Sosyal medya denilen şey aslında şü anda toplumların baş belasıdır* » (La menace aujourd'hui, s'appelle Twitter. C'est là que se répandent les plus gros mensonges. Les réseaux sociaux sont la pire menace pour la société) a-t-il déclaré. (Traduit par nos soins). URL : <http://www.ntv.com.tr/turkiye/erdogan-twitter-denilen-bir-bela-var,nNAKG2OAMUewglwLKFVNfA>, page consultée le 21 avril 2017. Voir la chronologie des événements URL : <http://info.arte.tv/fr/gezi-une-chronologie>, page consultée le 21 avril 2017, et les articles apparus dans les revues : Jean François Pérouse (2013) : URL : <http://www.metropolitiques.eu/Le-parc-Gezi-dessous-d-une.html> page consultée le 11 mars 2016, et Nilüfer Göle (2014).

des vendeurs ambulants africains qui travaillent dans ce quartier, tout en veillant à conserver une représentativité suffisante. Nous avons choisi cette méthode parce que l'établissement d'un climat de confiance représentait l'étape la plus délicate de notre travail de terrain. La confiance a pu s'établir parce que l'intermédiaire était un marocain travaillant dans un restaurant du même quartier. Ce Marocain métisse avec une couleur de peau plus foncée que les Turcs et avec les cheveux frisés crépus, c'est-à-dire avec des caractéristiques physiques africaines établissait déjà une relation de confiance avec les migrants africains subsahariens. Donc, avoir, d'une part, des conditions de travail semblables et d'autre part, des caractéristiques physiques similaires ont joué un rôle très important pour devenir « ami » avec nos interviewees. Les migrants irréguliers acceptaient de faire des entretiens parce que nous sommes présentées comme « une très proche amie » si l'on reprend les paroles de notre ami maghrébin : « la sœur turque ». Cette façon de présentation était convaincante pour les migrants irréguliers pour une raison essentielle : ils se sentaient à l'aise par rapport à leur statut d'irréguliers.

Les rencontres ont eu lieu dans le quartier et à proximité du quartier avant que les migrants commencent à travailler le soir. Ils préféreraient rester dans le quartier et réaliser les entretiens dans un des cafés ou des restaurants du coin. Ce quartier était leur lieu de travail principal et les migrants avaient construit des relations amicales avec les propriétaires ou les serveurs de ces cafés / restaurants. Ils connaissaient les gens qui travaillent dans le quartier et ils ne se sentaient pas exclus. A plusieurs reprises, différents interviewés confirmaient que quand ils entrent dans un café avec les turcs, les clients ou les serveurs « regardaient bizarrement ». Par contre, dans ce quartier, ce n'était pas le cas comme ils étaient devenus « amis » avec les autres commerçants. Donc, « rester dans le coin » était préférable pour eux.

Cependant, la technique dite de « boule de neige » risque de limiter la recherche à un seul réseau social. Dans le but justement d'élargir les réseaux et de diversifier notre champ de recherche, nous avons pu, par le biais des activités des GDA, rencontrer une autre groupe de personnes à interviewer. La participation aux activités comme les soirées de charité, les repas, les réunions de discussions, les concerts etc. nous a aidée à

diversifier nos réseaux d'accès dans le terrain. Les activités de ce réseau ont fait objet d'entretiens et d'observation.

Il est difficile de définir la taille de l'échantillon dans un travail qualitatif. Nous avons tenté d'avoir un équilibre entre un nombre d'interviewés suffisant pour atteindre le volume nécessaire à l'établissement de premières conclusions et une quantité de données avec un certain niveau de confidentialité. Nous avons réalisé des entretiens avec vingt-sept migrants irréguliers et trois demandeurs d'asile habitant à İstanbul, donc trente interviewés au total. Même si nous avons décidé de limiter notre population aux migrants irréguliers, nous avons cependant choisi d'utiliser les entretiens réalisés avec les trois demandeurs d'asile vivant à İstanbul. En effet, ces trois personnes étaient normalement obligées d'habiter dans des villes satellites (à Çanakkale, à Yalova et à Eskişehir) ; mais ils habitaient à İstanbul contrairement à la réglementation relative à la procédure de demande d'asile qui engage les demandeurs de s'installer dans une de ces villes selon la décision de la Direction de la Sécurité. Donc, nous nous sommes permis de garder les entretiens réalisés avec trois demandeurs d'asile qui sont des migrants réguliers mais vivant dans des conditions irrégulières. La tranche d'âge de nos interviewés était entre 23 ans et 44 ans. Quant à la nationalité des migrants, nous avons rencontré un Erythréen, un Ivoirien, un Mauritanien, un Nigérien, deux Ghanéens, deux Kenyan, trois Congolais, dix-huit Sénégalais, et un qui préfère ne pas déclarer sa nationalité³⁵.

2.4.4. Les difficultés du terrain

Les premières rencontres avec les interviewés étaient formelles. L'enregistrement des entretiens ou la prise de notes se réalisait en fonction de l'accord des interviewés. En effet, très peu d'interviewés ont accepté l'enregistrement ou la prise des notes pendant les entretiens. Donc, après avoir réalisé les entretiens, nous allions dans un café à côté pour pouvoir transcrire l'entretien le plus vite possible pour diminuer le risque de

³⁵ Voir l'annexe 1 pour la liste des interviewés détaillée.

perte des données recueillies. Cette attitude de rejet d'enregistrement ou la prise de note était compréhensible parce que les interviewés étaient dans une situation irrégulière ou avaient leur demande d'asile en cours de traitement. Plusieurs interviewés justifiaient ce rejet en confirmant qu'« ils se sentaient plus à l'aise » et que notre « conversation était plus naturelle ». Ces différents rejets étaient pour nous défavorables parce qu'il y avait un risque de perdre des données. Ainsi, les silences, les rires, les non-dits, les répétés risquaient de se perdre alors que ces éléments relationnels peuvent illustrer le sujet. Il fallait gérer les entretiens en les limitant à une durée située entre une heure et deux heures et ne pas dépasser trois heures pour garder en mémoire le plus grand nombre d'informations. Après avoir fini les entretiens, il fallait prendre les notes avec un maximum de détails pour réaliser la transcription de ces entretiens conformément à ce que les interviewés avaient raconté. Une autre difficulté était de fixer les rendez-vous pour les entretiens. En travaillant dans un emploi à plein temps, nous devions réaliser les entretiens soit dans la semaine entre 19h et 24h soit les week-ends. Mais, les week-ends n'étaient pas convenables pour les migrants parce que c'était en weekend qu'ils pouvaient vendre le plus de marchandises. Ils préféraient fixer les rendez-vous dans la semaine. Donc, le temps qui reste pour réaliser les rendez-vous étant limité, l'ensemble de nos entretiens se sont échelonnés sur une longue période.

Pour réaliser des entretiens avec les réfugiés, nous avons fait plusieurs rencontres directes avec des migrants africains ainsi qu'avec les représentants des associations afin de nous faciliter le contact avec les réfugiés. Mais, les membres des associations refusaient de nous mettre en contact sauf en cas de travail volontaire pour l'association. Nos horaires de travail ne nous permettaient pas de travailler dans une association pendant les jours de la semaine. En revanche, nous avons eu la possibilité de travailler pour certaines missions comme la traduction des conversations entre un médecin et un migrant pour l'obtention d'un rapport médical demandé pour le dossier de demande d'asile.

Les membres de certains réseaux ou associations refusaient de présenter les migrants aux chercheurs et étudiants pour éviter les « bénéfices personnels » que ces

derniers pourraient retirer. Au début, il était difficile pour nous de comprendre cette idée de retirer « les bénéfices personnels ». Néanmoins, au fur et à mesure de l'avancement de nos entretiens et observations, nous avons compris que les migrants africains étaient méfiants envers les étudiants et les chercheurs. Plusieurs migrants ont confirmé qu'ils avaient déjà rencontré plusieurs chercheurs (turcs ou étrangers) qui demandaient à faire des entretiens. Pour participer à ces entretiens les migrants sacrifiaient leur temps et leur argent. D'une part, le temps consacré pour un ou plusieurs entretiens pourrait être passé dans la rue à vendre les marchandises. D'autre part, les étudiants ou les chercheurs ne faisaient rien pour améliorer leur situation ou pour les aider. Donc, à plusieurs reprises il était confirmé qu'il était inutile d'insister pour faire des entretiens.

Pour pouvoir surmonter cette difficulté, comme nous avons déjà mentionné, nous nous sommes présentées aux premiers interviewés comme « la sœur turque » d'un migrant maghrébin, qui fait des études sur les Africains à İstanbul. Cela donnait une sorte de confiance qui s'expliquait par l'appartenance au même continent et qui se traduisait par « la sœur de mon ami est aussi ma sœur ». Néanmoins, être « une jeune fille turque » aux yeux des interviewés était à la fois un avantage et un inconvénient pendant le déroulement des entretiens. D'une part, la franchissement de la distance sociale avec la population indigène devenait possible en étant en contact avec une turque qui parle français. La barrière de langue pouvait être franchie, pas seulement par l'intervieweur, mais aussi les migrants avaient la possibilité de poser certaines questions sur la vie des İstanbuliotes, le regard des Turcs envers les Africains... Nos réactions voire nos idées étaient importantes pour les interviewés parce qu'ils pouvaient discuter avec une « fille éduquée » (comme ils m'appelaient) sur les actes discriminatoires rencontrés dans la vie quotidienne, pendant qu'ils travaillent ou marchent dans la rue. En effet, ces actes étaient le résultat d'un manque d'information sur les migrants causé par un manque d'éducation. Il nous paraît qu'ils voulaient discuter avec quelqu'un d'« éduqué », répété à plusieurs reprises, pour affirmer que « tous les Turcs ne peuvent pas être des racistes contre les Africains ». D'autre part, l'idée d'une éventuelle régularisation par un mariage (qu'il soit vrai ou blanc) mettait en scène les rapports de sexe qui devaient être gérés. Ils voulaient savoir ce que pensent les « filles turques » sur

le mariage avec un Africain et ce que pourrait être la réaction de la famille en cas d'un éventuel mariage mixte afro-turc.

Les particularités du terrain, à savoir des migrants irréguliers qui subissent des actes racistes et discriminatoires, nous a conduit à suivre des stratégies d'entrée sur le terrain en mobilisant essentiellement les relations amicales. Cela nous a tout d'abord servi à rencontrer une dizaine de migrants subsahariens dont deux ont accepté de participer aux entretiens. Ces deux migrants sénégalais nous ont fait rencontrer plusieurs sénégalais qui ont eux-aussi accepté de participer aux entretiens. C'est pour cette raison que presque deux tiers de nos interviewés sont des sénégalais. Nous pensons que si nous n'avions pas mené cette stratégie de mobiliser les relations amicales, il n'aurait pas été possible pour nous de terminer ce terrain dans une période qui s'étend sur plus que deux ans.

En plus des difficultés à convaincre les migrants à participer aux entretiens, le contexte social, économique et politique du pays a aussi influencé le prolongement de la durée de travail de terrain. Une série d'attentats³⁶ dont une partie est revendiqué par EİİL, ont commencé le 11 mai 2013³⁷ et continue encore en 2017. A la suite des attentats à İstanbul et dans les autres villes du pays, les migrants ne partaient pas au travail jusqu'à ce que les mesures de sécurité diminuent (contrôle de police, blocage des routes, etc.). Ces attentats ont ainsi provoqué la diminution du nombre des touristes visitant İstanbul. Talimhane et ses alentours, étant un des centres touristiques le plus important d'İstanbul, ne devenaient plus attirants pour les vendeurs ambulants jusqu'à que le calme soit revenu. Plusieurs rendez-vous que nous avons fixés ont été annulés ou reportés à cause de ces attentats. Cela a entraîné la prolongation de la durée de notre travail de terrain.

³⁶ URL : <http://www.haberturk.com/gundem/haber/1264903-teror-orgutu-isisdin-turkiyeye-yonelik-gerceklestirdigi-saldirilar>, page consultée le 26 avril 2017.

³⁷ URL : http://www.cumhuriyet.com.tr/haber/turkiye/274009/Reyhanli_saldirisi_icin_vahim_iddialar.html, page consultée le 26 avril 2017.

Cette partie de notre étude était centrée sur la méthodologie de recherche. Le but était de présenter notre choix de documents et notre collecte de données issues du terrain, qui étayeront notre analyse dans le cadre des migrations internationales et à la lumière du transnationalisme. L'organisation des données et leur analyse approfondie sont centrées sur les pratiques numériques en se concentrant sur la vie quotidienne, le contexte socioculturel et politique et, les intentions des migrants dans le processus migratoire.

3. LA SECURISATION DE POLITIQUES MIGRATOIRES EUROPEENNES

D'une part, une réduction systématique des questions de société (qui sont aussi des questions de citoyenneté) au problème sécuritaire, à laquelle s'ajoute une réduction de ce dernier à la question de l'étanchéité des frontières, comme s'il n'était pas en bonne partie, à l'évidence, endogène. C'est d'autant plus paradoxal qu'en même temps on nous rebat les oreilles de la délinquance au quotidien. Bien sûr, tout cela converge vers le même point, l'identification de la question de la délinquance à celle de l'immigration (Balibar 2003 : 173).

Le bassin méditerranéen et les régions en périphérie sont au centre des discours politiques qui portent sur la sécurité, avec une préoccupation particulière concernant la diversité et l'évolution des routes migratoires et la gestion des flux migratoires. Plusieurs auteurs avancent que cette diversité des routes et leur évolution rapide sont liées aux politiques migratoires restrictives mises en œuvre par l'Union européenne (Boubakri 2004 ; Bredeloup 2010 ; Duvell 2006 ; Wihtol de Wenden 2002 ; 2008b).

Dans ce chapitre nous ferons une présentation des politiques migratoires conduites par l'Union européenne qui cherchent à limiter les flux migratoires dans la région méditerranéenne avec une stratégie fondée sur une fermeture des frontières à l'extérieure et une ouverture de celles-ci à l'intérieur de l'Union. Ce faisant, nous tenterons d'expliquer les raisons principales d'ordre externe, politique et sécuritaire qui bloquent les migrants subsahariens en transit en Turquie. La carte ci-dessous illustre la diversité des routes migratoires.

Figure 3 : Les routes migratoires dans la région méditerranéenne



Source : I-Map (2012) *Dialogue on Mediterranean Transit Migration (MTM)*.³⁸

³⁸ URL : http://www.imap-migration.org/fileadmin/Editor/Visualisations/MTM/i-Map_poster_ENGLISH_2012_FINAL_Outlines_04_05_2012.pdf, page consultée le 31 mai 2014.

3.1. Le regard des migrants africains : leur imaginaire de l'Europe

Indiquons au préalable qu'il ne s'agit pas pour nous de nous limiter à une recherche des raisons conduisant à entreprendre une migration, en effet notre questionnement principal portera sur les façons dont les migrants planifient leur migration. Néanmoins, la question du sens donné à la migration que l'on a décidée se pose vu que les routes migratoires suivies peuvent obliger à se trouver en situation irrégulière ou être dangereuses avec parfois une menace sur la vie. Les routes migratoires clandestins augmentent et se diversifient (Lassailly-Jacob 2010) malgré les risques encourus. Dans l'imaginaire des migrants, l'Europe signifie une terre d'égalité, de prospérité et, de liberté. L'arrivée dans un pays européen représente la possibilité de trouver du travail, avoir une belle maison, envoyer de l'argent à la famille et le plus important avoir des papiers pour pouvoir réaliser tous les rêves dans des conditions régulières. « Eldorado » n'est pas seulement un mot attribué par les chercheurs pour désigner l'Europe dans l'imaginaire des migrants. Ce sont aussi les migrants qui le répètent pour désigner l'Europe dans l'attente d'y entrer :

« Moi, je voulais l'Eldorado »

« Ben, je voulais bien arriver à l'Eldorado »

« L'Europe, c'est l'Eldorado »

La France comme pays de destination finale était citée à plusieurs reprises, notamment par les sénégalais. Cependant, elle n'est pas le seul pays cité ni le seul choix considéré. Ce qui est important c'est d'arriver dans n'importe quel pays européen et de réaliser ainsi le but initial qui est d'arriver en Europe :

« Tu sais, ici, le but de tous les Africains est d'arriver en Europe, bon je pense que c'est comme ça, c'est d'abord de passer en Grèce et aller vers la France, l'Allemagne ou l'Italie. Je pense que personne veut rester ici

(Turquie) » (G).

Une image de prospérité est attribuée à l'Europe avec le sentiment qu'il est possible d'y obtenir facilement du travail. Cette image qui commence à changer pendant le séjour en Turquie avec les histoires racontées par des « migrants revenus » de la Grèce, ne perd pas son importance en visant les « grands pays européens » :

« Ici tu rapproches plus vers l'Europe mais c'est pas possible... C'est pas possible d'avoir les papiers ici, non plus en Grèce... On entend plein d'histoire. Il y en a plein qui part en Grèce, qui restent là-bas pendant des mois des années et revient ici. Pas de boulot, pas de l'argent... Tu sais au début tu penses que dès que tu arrives en Europe tu auras de l'argent. Comme si tu vas ramasser beaucoup d'argent dans quelques mois... Mais non, en fait non. Pour gagner de l'argent il faut partir vers la France, l'Allemagne, la Suède tu vois, vers les grands pays quoi... » (W).

L'image de l'Europe idéale se construit à partir des informations diverses reçues des migrants ayant réussi. En effet, depuis longtemps, les migrants, qui « reviennent au pays » pendant leurs vacances, apportent avec eux des cadeaux pour leur famille, les voisins ou les amis, montrent la maison où ils habitent, parlent de leur vie en Europe : tout ceci participe de la création d'une image favorable et enviée. De plus, de nos jours, les réseaux sociaux numériques deviennent des espaces de l'exposition de la réussite des migrants déjà partis en Europe.

« Pour vivre à l'aise, il faut partir en Europe. Là-bas, tu trouves de l'argent et c'est pas que pour manger et survivre. Tu peux voir comment vivent les amis en France, en Italie... Ils ont des beaux appartements, des voitures... Ils partent en voyage quand il fait beau les weekends (...) Ils mettent les photos sur Facebook. Les photos avec les amis, en voyage, dans un resto (...) Là, tu vois qu'ils sont à l'aise » (P).

Il y a tant de personnes qui rêvent de partir dans un pays européen, pour s'y installer, trouver du travail ou tout ce qu'elles n'ont pas pu avoir chez elles, savent-elles cependant ce qui les attend sur la route ? Pourquoi certaines ne peuvent-elles pas arriver jusqu'au bout ? Quels sont donc les « obstacles » placés devant ces migrants en quête de la prospérité, de liberté, d'égalité ? Pourquoi sont-ils obligés de chercher des nouvelles routes migratoires ou de rester bloqué dans un pays de transit comme la Turquie ? Qu'est-ce qu'il les empêche de réaliser leur projet migratoire et les conduit à persévérer pour le reconstruire ?

Dans la partie ci-après nous nous concentrerons sur les politiques migratoires européennes, inscrites de plus en plus dans une logique sécuritaire. Cela nous aidera à comprendre le prolongement du séjour de beaucoup de migrants en Turquie, pays qui était souvent envisagé pour eux comme une simple étape à franchir.

3.1.1. Le regard politique et médiatique sur les migrants africains : « la menace du Sud »

Le discours politique et médiatique se centre sur les migrations dans le bassin méditerranéen notamment depuis le début des années 2000. Depuis le Forum méditerranéen pour le dialogue en Méditerranée occidentale, appelé ainsi Dialogue « 5+5 » à Lisbonne en 2001, la gestion des flux migratoires entre l'Afrique et l'Europe est dirigée par l'approche sécuritaire de l'Europe. Le dialogue regroupe l'Espagne, la France, l'Italie, le Portugal et Malte du côté nord de la Méditerranée et l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Tunisie, et la Mauritanie du côté sud (Migreurop 2010). En septembre 2005, les politiques de contrôle des frontières qui en découlent ont attiré l'attention des médias par les images des migrants qui ont tenté de traverser les barrières qui séparent le Maroc de Ceuta et Melilla, les terres espagnoles³⁹. Depuis ces images d'

³⁹ URL : http://www.lemonde.fr/international/article/2005/09/29/l-assaut-d-immigrants-sur-l-enclave-espagnole-de-ceuta-a-fait-cinq-morts_694052_3210.html, page consultée le 30 juin 2015.

« assaut » ou la tentative d'infiltration massive des clandestins (expressions reprises dans les médias), les mesures policières et politiques ne se sont pas arrêtées et ont poursuivi avec autant de vigueur sinon plus.

A l'origine de ces politiques sécuritaires, Didier Bigo (1991) place l'idéologie de « la menace du Sud ». Selon l'auteur, cette idéologie, à la fois, se nourrit et est source d'une confusion entre terrorisme, criminalité, migrations et réfugiés. De plus, ce discours confus s'est développé alors que, à la fin de la période de bipolarité Nord /Est, les Etats et les sociétés du Nord prenaient en compte les problèmes relatifs à la pauvreté et à la démographie. Ainsi, dans une ambiance générale de peur diffuse, la figure du migrant lié aux actes criminels est née dans le discours politique et médiatique :

« (...) un discours de type affrontement Nord/Sud, non seulement servent des intérêts, mais restructurent nos visions du monde et fabriquent un système clos sur lui-même qui a comme prémisse d'énoncer que tout nouvel événement international peut s'expliquer à partir de cette idée initiale : le nouvel ennemi est à chercher au Sud » (Bigo 1991 : 4).

L'auteur ainsi souligne que ce discours est instrumentalisé pour justifier l'aide au développement qui va de pair avec la gestion des flux migratoires. Donc, un discours humanitaire remet en cause l'identité (occidentale) pour la redéfinir par rapport à l'autre (Africains, Latino-américains et Asiatiques) qui a besoin de l'aide.

« l'idée d'une menace du Sud, d'un clash civilisationnel, d'une infiltration de notre civilisation par des valeurs étrangères avec l'immigration et les demandeurs d'asile a permis de transférer sur un nouvel objet d'insécurité les savoir-faire pratiques acquis pendant la période de la bipolarité en terme de 'gestion de la menace' » (Bigo 1995 : 21)

Depuis l'accord de Schengen, les politiques migratoires et les politiques des frontières extérieures sont traitées ensemble par l'Union européenne en forçant les pays

tiers à empêcher l'émigration (Guiraudon 2001). La gestion de menace est devenue la gestion de la question migratoire en Europe, qui menace les pays occidentaux au sens social, économique et culturel, et se concrétise par une série de mesures prises par les Etats européens. La fermeture des frontières externes et l'ouverture des frontières internes donnent le jour à l'idée de « l'Europe forteresse ».

3.1.2. Les politiques migratoires européennes : la logique sécuritaire et utilitaire

Les migrations internationales concernent par définition plusieurs Etats et représentent de ce fait un enjeu important dans les relations internationales. 800 ans après la déclaration de la Charte des libertés Magna Carta de l'année 1215, nous sommes, avec les restrictions des politiques migratoires, loin de l'idée de « liberté de mobilité » qui a été précisée dans cette charte :

« In future it shall be lawful for any man to leave and return to our kingdom unharmed and without fear, by land or water, preserving his allegiance to us, except in time of war, for some short period, for the common benefit of the realm. People that have been imprisoned or outlawed in accordance with the law of the land, people from a country that is at war with us, and merchants - who shall be dealt with as stated above - are excepted from this provision »⁴⁰.

Les États-nations et les regroupements inter-étatiques s'emploient de plus en plus à contrôler les flux entrant et sortant sur leur territoire, que ceux-ci soient composés de nationaux ou d'étrangers en transit. A cet égard, les politiques migratoires peuvent être interrogées en appliquant deux approches différentes mais complémentaires : premièrement, du point de vue des principes de souveraineté des Etats qui engendrent les accords inter-étatiques, et deuxièmement, du point de vue juridique qui concerne les droits humains. Cependant, d'une part, en interrogeant les politiques migratoires et la

⁴⁰ La citation est faite à partir de la traduction du latin en anglais ayant l'intention de transmettre le sens plutôt que la formulation précise du latin original. (C'est nous qui le soulignons). URL : http://www.bl.uk/treasures/magnacarta/translation/mc_trans.html, page consultée le 31 mai 2014.

question des visas, et d'autre part, en lisant l'article 13 de la déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948 qui précise que « *toute personne peut quitter tout pays, y compris le sien* », nous arrivons à une situation contradictoire.

Appartenance à un Etat-nation, être un citoyen d'un Etat, confère certains droits et certaines obligations à l'individu. Cependant, les Etats ne réglementent pas seulement les actions de leurs citoyens, mais aussi ils réglementent les actions des « étrangers » qui traversent les frontières et entrent sur « leur territoire ». Les Etats définissent certains droits pour ces personnes qui cherchent à y entrer, résider ou en sortir, pour différentes raisons et avec différentes durées de séjour. Dans ce contexte, Soysal (1994 : 14) affirme que « *the concept and category of international migrant is a product of the nation-state system and its ideologies of national membership* ». Selon le rapport annuel des Nations Unies, trois groupes de personnes sont proposés à l'inclusion dans la catégorie des migrants :

1. *Les personnes qui se trouvent hors du territoire de l'Etat dont elles possèdent la nationalité ou la citoyenneté, mais qui ne relèvent pas de la protection juridique de cet Etat, et qui se trouvent sur le territoire d'un autre Etat ;*
2. *Les personnes qui ne jouissent pas du régime juridique général inhérent au statut de réfugié, de résident permanent, de naturalisé ou d'un autre statut octroyé par l'Etat d'accueil;*
3. *Les personnes qui ne jouissent pas non plus d'une protection juridique générale de leurs droits fondamentaux en vertu d'accords diplomatiques, de visas ou d'autres accords.* (Rodriguez Pizarro 2002 : 11).

Cette définition de migrant selon l'ONU, nous conduit à se pencher sur le travail de Simon Hix (2005 : 346-347) qui regroupe les politiques de l'Union européenne sur les Droits de l'homme et la sécurité interne sous quatre points : la libre circulation des personnes, les droits fondamentaux pour les ressortissants de l'UE, les politiques d'immigration et d'asile, et la coopération policière et judiciaire. Les deux premiers points se réfèrent aux droits des citoyens des pays-membres de l'Union, et les traités de sécurité à l'intérieur de cette dernière. Les deux derniers sont liés à la manière dont les Etats-membres et les institutions de l'Union européenne décident de qui a accès aux

droits de citoyenneté européenne et comment ces droits devraient être garantis et protégés.

Le contrôle des frontières devient l'aspect majeur de ces politiques. Dans ce contexte, Guild et Bigo (2003a : 2) synthétisent les politiques qui cherchent à contrôler les flux migratoires en trois dimensions de blocage, de filtrage et de refoulement. La première dimension « *vise à bloquer ou dissuader les individus de partir de chez eux (...), car il s'agit de faire de la police à distance⁴¹ dans les pays d'origine et non d'attendre que les flux arrivent sur place »*. La seconde dimension « *vise à filtrer les demandeurs d'asile à la frontière en essayant de dégager le bon grain de l'ivraie, les bons réfugiés (c'est-à-dire ceux qui répondent de manière restrictive à l'application de la convention de Genève) de tous les autres l'on dénommera faux réfugiés, réfugiés économiques, déboutés du droit d'asile »*. Et, la troisième « *vise à refouler, lorsqu'ils y sont déjà, hors du pays et hors d'Europe les candidats malheureux à l'asile »*.

Dans la partie qui suit, nous présenterons les logiques migratoires dans une perspective historique très brève ; ce qui nous permettra de mettre en lumière les politiques migratoires contemporaines de l'UE avec les enjeux de la question migratoire par le contrôle des flux migratoires aux frontières et à leur source.

3.1.2.1. Europe : ouverture et enfermement

L'Europe est actuellement l'un des principaux pôles migratoire, mais la migration n'y est pas un phénomène nouveau. Le passé regorge d'exemples d'invasions, de conquêtes, d'exodes et de déportations. Les croisades, l'époque coloniale, les premières et secondes Guerres mondiales sont des exemples de ces périodes ayant entraîné des mouvements forcés ou volontaires, qui ont créé des grands flux migratoires

⁴¹ Les auteurs précisent que la notion de « police à distance » désigne « les pratiques de contrôle qui peuvent être réalisées par d'autres professionnels de la sécurité que les policiers comme par exemple les autorités consulaires » (2003a : 3).

non seulement continentaux mais aussi intercontinentaux. En 1951, la Convention de Genève avait pour objectif d'assurer que les personnes craignant de persécution dans leur pays d'origine pouvaient demander l'asile ailleurs. C'est dans la période de l'après-guerre que les politiques migratoires dont nous traitons dans cette partie de notre recherche trouvent leurs origines.

Avec la fin de la Seconde Guerre Mondiale, une vague d'immigration a eu lieu dans les pays européens. Ces derniers, étant en manque de force de travail, ont adopté des politiques migratoires pour attirer la main-d'œuvre étrangère (comme les *Gastarbeiter* de l'Allemagne des années 1960 et 1970), afin de reconstruire leurs économies. Par contre, la hausse des prix du pétrole suivie par le choc pétrolier du 1974 a conduit les pays européens à redéfinir leurs politiques migratoires dans un sens de plus en plus restrictives.

Se déplacer pour s'installer dans un pays d'accueil, c'est-à-dire se sédentariser, est un type de mobilité. De nos jours, ce n'est pas le seul et les migrations actuelles présentent d'autres caractéristiques. Ainsi, la circulation, le transit, le retour au pays, la re-migration sont d'autres modes de mobilité, que d'ailleurs l'Union européenne cherche à gérer par ses politiques migratoires. Plutôt que de s'adapter aux nouvelles dynamiques de la mobilité, l'Union développe une logique sécuritaire et valorise, en complément, une logique utilitariste d'accueil d'un volant ciblé de migrants qualifiés, pour répondre à son besoin de main d'œuvre.

Les discours sur la sécurité et les politiques qui en découlent sont parmi les questions les plus importantes qui préoccupent l'Union européenne depuis les années 1980. C'est dans ces années-là qu'un groupe de pays européens (France, Allemagne et Benelux) avait pris les premières mesures pour supprimer les contrôles aux frontières communes. Le but du nouveau régime de contrôle des frontières était la création d'un espace commun où, non seulement des biens et des capitaux, mais aussi des individus seraient libres de circuler. Cet espace commun, qui sera, dans la suite de notre propos, appelé « Espace Schengen » ou encore « Schengen », ne signifiait pas que les frontières

allaient disparaître complètement ou perdre de leur importance. Mais, en fait, cela indiquait qu'une claire distinction entre les frontières « internes » et les frontières « externes » devait être faite. En 1985, avec la création de l'espace Schengen⁴², le processus de suppression progressive des frontières à l'intérieur de l'espace est suivi par la fermeture effective des frontières extérieures. Les accords de Schengen (1985) avec la convention de Schengen (1990) codifiaient les principales règles formelles du régime, et ils contenaient aussi les bases d'une culture du contrôle des frontières qui signifie à la fois une ouverture pour les pays signataires et une fermeture pour les pays non-signataires.

3.1.2.2. Schengen

La Communauté économique européenne (CEE), qui a été créée en 1957, se trouve à l'origine de Schengen, renommée plus tard « Communauté européenne ». Le développement d'un marché intérieur européen où les personnes, les marchandises et les capitaux pourraient circuler librement, était le but principal de l'espace et de la coopération de Schengen.

Schengen, le nom de cette ville luxembourgeoise au carrefour de la France, de l'Allemagne et du Luxembourg est devenu le symbole des politiques migratoires et des accords qui en découlent. L'idée initiale de Schengen était :

« (...) de projeter la construction d'une Europe des citoyens, dans laquelle la liberté de circulation serait garantie par la suppression des frontières physiques (...) l'objet de l'accord intergouvernemental était donc déterminé, au départ, par la vision communautaire, plus que par l'institution d'une 'Forteresse Europe' qui se fermerait aux ressortissants des Etats-tiers » (Costa-Lascoux 1991 : 163).

⁴² L'espace et la coopération de Schengen est formé par l'initiative de cinq gouvernements européens (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne et France) pour créer un « territoire où les personnes peuvent circuler librement ». Il en résulte la signature du traité de Schengen le 14 juin 1985. Pour un bref résumé des étapes de la création de l'espace Schengen voir le site web officiel de l'Union européenne : http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/133020_fr.htm, page consulté le 16 juin 2013.

Les dispositions que l'accord de Schengen prévoyait peuvent être regroupées en trois titres selon Costa-Lascoux (1991 : 165) : « 1. *Le contrôle des frontières et la circulation des personnes* ; 2. *Le système d'information Schengen (SIS)* ; 3. *L'entraide judiciaire internationale.* ».

L'abolition du contrôle des frontières internes était le premier pas des accords de Schengen qui serait suivie par une location de contrôle des frontières. Le discours de Margaret Thatcher du 20 septembre 1988 au Collège d'Europe à Bruges connu comme « le discours de Bruges » présentait bien la vision de l'Europe concernant les frontières qui se dirigeait vers une logique de fermeture à l'extérieur :

*« Of course, we want to make it easier for goods to pass through frontiers. Of course, we must make it easier for people to travel throughout the Community. But it is a matter of plain common sense that we cannot totally abolish frontier controls if we are also to protect our citizens from crime and stop the movement of drugs, of terrorists and of illegal immigrants »*⁴³.

Dans le discours ci-dessus, « les migrants illégaux » prenaient leur place comme un danger qui doit être géré par un contrôle aux frontières. Une dizaine d'années plus tard, en 2001, la Commission européenne a présenté une communication relative à *la politique commune en matière d'immigration clandestine*⁴⁴ comme complément des communications précédentes sur *la politique communautaire en matière de l'immigration*⁴⁵ et sur *la politique commune d'asile, introduisant une méthode ouverte de coordination*⁴⁶. La Commission a identifié « six domaines où des mesures pouvaient

⁴³ Le discours de Bruges de Margaret Thatcher (1988) est disponible sur le site : <http://www.margaretthatcher.org/document/107332>, page consultée le 20 avril 2014.

⁴⁴ Voir l'ensemble du document (COM/2001/0672) sur URL : eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52001DC0672%20,%20, consultée le 20 avril 2014.

⁴⁵ Voir l'ensemble du document (COM/2000/0757) sur URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:52000DC0757>, (page consultée le 20 avril 2014).

⁴⁶ Voir l'ensemble du document (COM/2001/0710) sur URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A52001DC0710>, page consultée le 20 avril 2014.

*être prises pour prévenir et combattre l'immigration clandestine »*⁴⁷. Ces domaines sont : la politique en matière de visas ; la mise en place d'une infrastructure pour l'échange d'informations, la coopération et la coordination ; la gestion des frontières; la coopération policière ; la législation sur les étrangers et le droit pénal ; la politique de retour et de réadmission. Avec la création d'un régime commun, les contrôles seraient à la fois transférés à l'extérieur des frontières des pays signataires et renforcés. Cependant, ce régime commun englobant les règles communes de visa, de droit d'asile et de contrôle aux frontières externes afin d'assurer la libre circulation ne devrait pas « *perturber pour autant la sécurité publique* » (Bigo et Guild 2003b : 2-3).

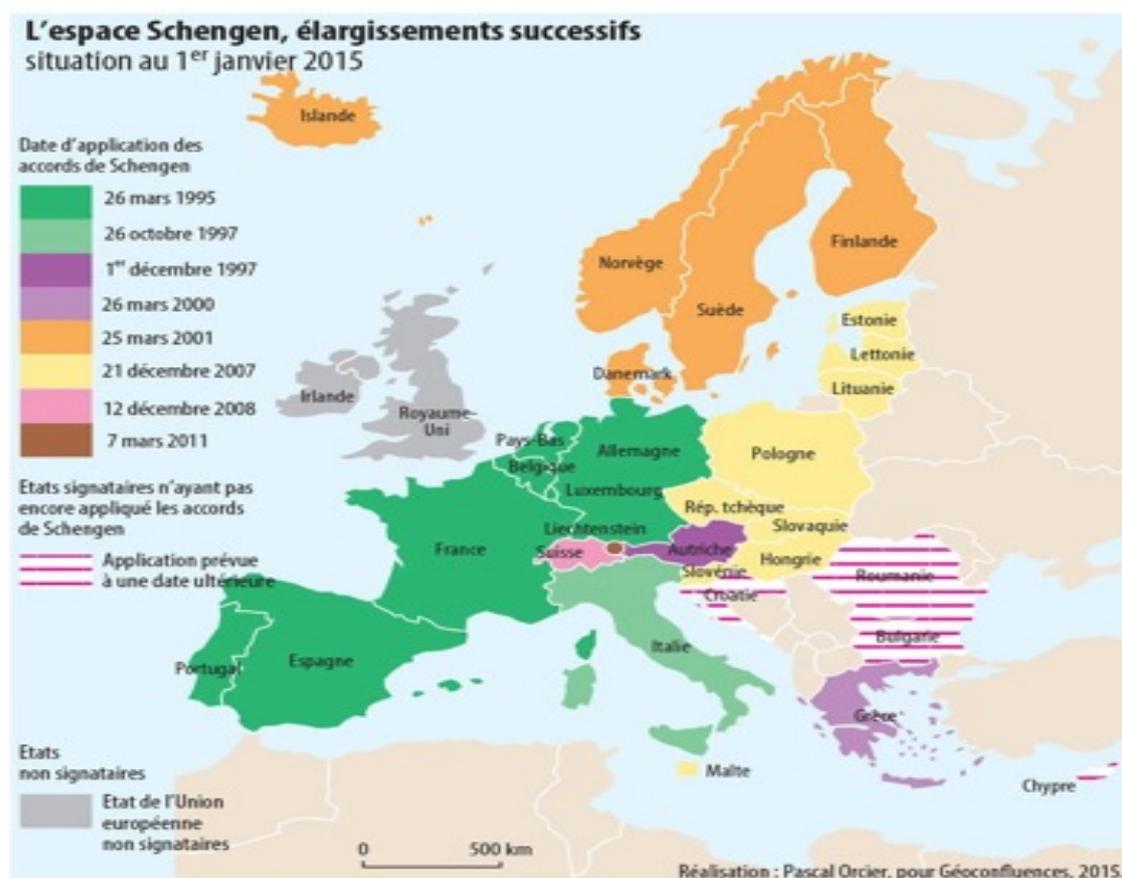
A cet égard, Anderson et Bort (2001 : 58) précisent que cette sécurité interne ne pourrait être assurée que par des mesures dites compensatoires, c'est-à-dire les contrôles aux nouvelles frontières extérieures, et le renforcement de la coopération judiciaire et policière :

- *Strict control of the external frontier according to common rules, contained in the confidential Schengen manual for the external frontier, and common visas.*
- *A co-ordinating committee and technical inspections of the external borders of all member states (and candidate members) to ensure that they meet the agreed standards.*
- *Exchange of information on prohibited immigrants, wanted persons, stolen vehicles through the Schengen Information System (SIS), a computerised central database (...) in Strasbourg, which supplies information to and receives information from national databases.*
- *Data protection in the form of an independent control board with a uniform code of rules.*
- *A task force to analyse intelligence about the role of organised gangs for smuggling illegal immigrants into the EU.*
- *The establishment of national offices of SIRENE (Supplement d'Information Requis à l'Entree Nationale) to deal with difficulties and emergencies.*
- *Enhanced police co-operation and judicial co-operation between the participating states, particularly in the frontier regions.*
- *Movement towards a common visa, asylum and immigration policy.*

⁴⁷ Le document (COM/2001/0672) sur URL : eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52001DC0672%20,%20, consultée le 20 avril 2014.

« Schengenland » est construit à l’initiative des pays de l’Union européenne, mais cet espace de libre circulation ne concerne pas tous les Etats-membre de l’Union ; en effet : le Royaume-Uni⁴⁸, l’Irlande et quatre nouveaux membres - Bulgarie, Croatie, Chypre et Roumanie - ne font pas partie de cet espace. A l’inverse, l’Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse font partie de l’espace Schengen sans avoir le statut d’Etat-membre de l’Union. Dans la carte ci-dessous les pays de l’espace Schengen sont regroupés selon la date d’application des accords.

Figure 4 : L’élargissement de l’espace Schengen



Source : Géoconfluences, carte réalisée par Pascal Orcier (2015)⁴⁹

⁴⁸ Le 23 juin 2016, le référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne s'est tenu. 51,9 % des citoyens britanniques ont voté favorable à la sortie du Royaume-Uni de l'EU. Voir les articles apparus dans la presse française sur cette décision nommée « Brexit » : URL : http://www.lemonde.fr/referendum-sur-le-brexit/article/2016/06/24/brexit-le-jour-ou-le-royaume-uni-est-sorti-de-l-europe_4957826_4872498.html, (page consultée le 25 juin 2016).

⁴⁹ URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/etpays/Europe/EurDoc13.htm>, page consultée le 20 avril 2017.

3.1.2.3.Maastricht - Tampere - Amsterdam : vers l'externalisation de la politique

Les conventions de Schengen ont défini les acteurs chargés des frontières européennes. Le traité de Maastricht (1993), le traité d'Amsterdam (1997) et le sommet de Tampere (1999) sont les étapes qui ont amené l'Union européenne à la création de « l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures » (Frontex) des États membres de l'Union européenne en 2005⁵⁰. Avec le traité de Maastricht, les premiers pas de l'officialisation de la coopération des États européens en ce qui concerne les politiques intérieures et la justice ont été faits. Les thèmes de l'immigration et de l'asile sont introduits dans l'agenda politique de l'UE. Ensuite, ces thèmes complétés avec le contrôle des frontières ont été placés au premier rang de l'agenda avec le traité d'Amsterdam (Anderson 2002). Dans l'article B du traité d'Amsterdam, la création d' « *un espace de liberté, de sécurité et de justice* » est présentée en tant qu'un des objectifs principaux de l'Union européenne :

« L'Union se donne pour objectifs : (...) - de maintenir et de développer l'Union en tant qu'espace de liberté, de sécurité et de justice au sein duquel est assurée la libre circulation des personnes, en liaison avec des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures, d'asile, d'immigration ainsi que de prévention de la criminalité et de lutte contre ce phénomène (...) »⁵¹.

Complétant les acquis du traité d'Amsterdam, le Conseil de Tampere a reconnu la nécessité de mettre en œuvre des politiques communes en matière d'asile et d'immigration comprenant le partenariat avec les pays d'origine, un régime d'asile européen commun, le traitement équitable pour les ressortissants des pays tiers qui résident sur les territoires des États membres, et la gestion des flux migratoires (Union

⁵⁰ La base légale de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures est disponible sur l'URL : <http://www.frontex.europa.eu/about-frontex/legal-basis> et http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/133216_fr.htm, pages consultées le 16 juin 2013.

⁵¹ URL : https://europa.eu/european-union/sites/europa.eu/files/docs/body/treaty_of_amsterdam_fr.pdf, page consultée le 16 juin 2017.

européenne 2002). Dans cet « *espace de liberté, de sécurité et de justice* », la mission de l'agence Frontex est d'assister techniquement les Etats⁵² dans la lutte contre l'immigration « clandestine ». Parmi les programmes de l'agence, il existe trois zones d'activité dans la région méditerranéenne : Gibraltar/Lampedusa/Malte, les Canaries et les frontières turco-bulgares et turco-grecques⁵³, chacune ayant son nom de code ; Nautilus, Héra et Poséidon.

Quant au système de surveillance Eurosur⁵⁴ fondé en 2008, il a pour objectif de surveiller les frontières avec des systèmes de surveillance élaborés comme des caméras thermiques et infrarouges, des détecteurs de mouvement, etc., et d'améliorer la capacité des services de renseignement internationaux.

3.1.2.4. L'externalisation de la politique migratoire

L'externalisation de la politique européenne d'asile et d'immigration se base sur deux idées principales. D'une part, certaines procédures concernant le contrôle des frontières de l'Union européenne sont « délocalisées » hors de son territoire. D'autre part, le transfert de responsabilités aux pays tiers est mis en place par la signature des accords de réadmission ; ce qui impose certains engagements et certaines obligations aux signataires en matière de gestion des flux migratoires. Ces pays sont considérés soit comme un pays « source de migration », soit un pays « de transit ». Claire Rodier (2007) décrit ces deux axes de l'externalisation en commençant par la délocalisation :

⁵² Frontex est en coopération pour le contrôle et la surveillance des frontières de l'Union européenne avec les « pays tiers » y compris la Turquie : <http://www.frontex.europa.eu/partners/third-countries>, page consultée le 16 juin 2013.

⁵³ En octobre 2010, la Grèce a fait une demande à la Commission européenne pour le déploiement des Equipes d'intervention rapide aux frontières (RABIT) (UNHCR en Turquie, 2011, document consultable sur l'URL : http://www.unhcr.org.tr/uploads/root/f&f_issue_03-eng.pdf, page consultée le 16 juin 2013.

⁵⁴ La base légale du Système européen de surveillance des frontières extérieures (Eurosur) est disponible sur l'URL : http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/114579_fr.htm, page consultée le 16 juin 2013.

- « *Sanctions aux transporteurs* » : c'est l'idée de « *responsabiliser les compagnies de transport* » pour le contrôle des documents de voyage.
- « *Corps d'officiers de liaison immigration* » : qui établit des contacts avec les pays tiers afin de lutter contre 'l'immigration illégale' ».
- « *Procédures d'entrée protégées* » : un système qui vise à recevoir les demandes d'asile auprès d'une ambassade (d'un pays membre de l'UE) avant que les demandeurs d'asile potentiels entrent dans le territoire de l'Union.

Quant au second axe de l'externalisation, le transfert de responsabilité, appelée aussi « *partage de fardeau* » (*burden sharing*), ou « *protection régionale* », l'idée essentielle est de prendre en charge partiellement les demandes d'asile en collaboration avec les pays non membres de l'UE, notamment avec les pays proches ou voisins des pays de départ. Rodier (2007 : 77) souligne que :

« cette idée, qui repose sur un principe de solidarité, n'est d'ailleurs pas mauvaise en soi. Mais, telle qu'elle est mise en œuvre par l'UE, elle semble traduire moins un souci de solidarité qu'une volonté de se défaire de sa responsabilité (burden shifting). On remarque en outre qu'elle est fondée sur un postulat imaginaire, celui de la menace d'invasion (...) ».

L'idée de « *partage de fardeau* » se concrétise en deux points. Le premier est l'externalisation de l'asile ; le second consiste en la signature de clauses et d'accords de réadmission :

- « *externalisation de l'asile : programmes de protection régionaux (PRS) et réinstallation des réfugiés* » : C'est la création de « *zones régionales de protection* » au voisinage des pays de départ des exilés afin qu'ils y demandent un premier asile. Dans l'étape suivante, les réfugiés seront réinstallés dans un pays membre de l'Union.
- « *Clauses et accords de réadmission* » : le retour des migrants en situation irrégulière est une des intentions principales de l'Union - que le migrant soit le

citoyen du pays signataire de l'accord ou que ce soit un migrant qui a transité via le pays signataire, et par lequel il est entré dans le territoire européen.

L'externalisation des politiques migratoires se traduit en plusieurs pratiques qui seront mentionnées dans le sous-titre contrôle des flux migratoires ci-dessous. Le système de visa, les systèmes électroniques de surveillance, l'agence Frontex et les accords de réadmission représentent différents volets qui participent de ces politiques migratoires.

3.1.3. Le contrôle des flux migratoires

La création de l'espace Schengen met en avant l'idée de suppression des frontières. Plus précisément, une suppression des contrôles frontaliers internes. Mais, ces contrôles n'ont pas été purement et simplement supprimés, comme le font remarquer Bigo et Guild (2003b : 4), « *les contrôles aux frontières ont été délocalisés en aval et rendus plus mobiles. Ils ont aussi en partie été privatisés* ».

Diverses études se sont focalisées sur les politiques en matière de contrôles aux frontières de l'Union européenne. Samers (2004) analyse le développement des politiques européennes concernant les migrations irrégulières depuis le Traité d'Amsterdam. Dans son article intitulé « *An Emerging Geopolitics of 'Illegal' Immigration in the European Union* », l'auteur pense que l'immigration « illégale » est créée, par le discours et les actions des représentants de l'Union. En adoptant le terme « virtualisme » utilisé par l'anthropologie économique, qui désigne la création de la réalité économique par les modèles économiques, l'auteur explique comment « l'immigration illégale » a augmenté par les déclarations et les actions officielles. D'après Samers (2004 : 32), en observant le système de visa, il devient possible d'observer les effets de virtualisme : « *[i]llegal immigration represents one of the basic criteria for the determination of those third countries whose nationals are subject to the visa requirement* ». L'application sélective des politiques restrictives de visa à certains

pays, décidée selon une analyse de risque basée sur les caractères socio-économique de ces pays, en fait, crée l'expiration des visas, et en conséquence, un marché de « smuggling and trafficking » (ibid. : 32). Cette situation, à son tour, encourage les Etats à imposer des restrictions supplémentaires dans la délivrance des visas ; ce qui crée un cercle-vicieux :

« if illegal migration is produced by stricter regulations, then the state is not so much controlling it, the popular press not so much reporting it, as they are both creating it (...) through popular and governmental arguments such as we need to reduce the number of bogus asylum-seekers » (ibid. : 29).

L'obtention d'un visa étant la première étape à franchir pour les ressortissants des pays qui sont soumis à une obligation de visa pour avoir l'autorisation d'entrer dans un pays de l'espace Schengen, nous allons nous intéresser d'abord au régime des visas ; ensuite, aux systèmes électroniques de surveillance, et enfin, à l'agence Frontex pour appréhender le contrôle des flux migratoires par l'Union européenne, contrôle qui est souvent à l'origine d'un changement des routes migratoires.

3.1.3.1. Le visa

L'harmonisation des politiques migratoires européennes passent par l'harmonisation du visa, de l'asile et de la libre circulation. Cette harmonisation des politiques migratoires répond aux mobilités internationales contemporaines d'une façon contradictoire. Serge Weber (2009), en faisant allusion à la période de la Guerre froide, donne à son article un titre qui résume bien les difficultés de mobilité dues aux obligations pour entrer dans : « *D'un rideau de fer à l'autre : Schengen et la discrimination dans l'accès à la mobilité migratoire* ». La standardisation des procédures d'attribution du « visa Schengen » concrétise les démarches de plus en plus difficiles que les ressortissants des pays tiers affrontent. Dans cet « *espace de libre circulation* », deux catégories de personnes apparaissent : celles qui possèdent l'entière liberté de circulation (les ressortissants des Etats signataires des accords de Schengen),

et celles dont la liberté est soumise aux conditions précisées par les Etats signataires (les ressortissants des pays tiers).

Le visa est le premier obstacle à franchir que les « étrangers » affrontent dans leurs pays d'origine ou de départ avant d'entrer dans un des pays de l'espace Schengen. Le visa Schengen qui permet de voyager vers et dans l'espace Schengen est délivré par les agents consulaires qui de plus en plus travaillent en coopération avec des sociétés d'externalisation⁵⁵ dans les pays d'origine ou de départ des étrangers. Afin d'éliminer « le risque migratoire »⁵⁶ de nombreuses garanties sont demandées pour pouvoir déposer la demande de visa⁵⁷. Les stratégies suivies par les consulats ont pour objet de surveiller, au tout début de leur voyage (il n'est d'ailleurs pas sûr que celui-ci commence), les étrangers voulant. Ainsi, les consulats des pays européens sont devenus les premiers points de passage parmi la liste des nombreux contrôles imposés par Schengen. La police aux frontières, les douanes ou les offices d'immigration ont leur place derrière les consulats sur la ligne de contrôle. Guild et Bigo (2003a ; 2003b ; 2003c ; 2003d) nommant les stratégies qui cherchent à contrôler les étrangers en amont « faire la police à distance ». Les connexions entre les différentes institutions participent des activités de police. Les réseaux au-delà des frontières nationales assurent la déterritorialisation de ces activités en termes de missions et institutions.

« The bypassing of borders through the policing of internal security also occurs through the dispatch of internal security advisors abroad, in the consulates that issue visas allowing people to enter the Schengen zone. It affects the airline

⁵⁵ Depuis 2011, le Consulat Général de France à Istanbul travaille en collaboration avec une sociétés d'externalisation, VFS Global, pour la délivrance du visa. Voir le site de la société sur l'URL : <http://www.vfsglobal.com/france/turkey/istanbul/french/index.html>, la page consultée le 1 mai 2014. Les demandeurs de visa doivent prendre un rendez-vous auprès de la société d'externalisation afin d'avoir le droit de déposer leur demande de visa URL : <http://www.consulfrance-istanbul.org/Procedures-de-depot-des-demandes,2138>, page consultée le 1 mai 2014.

⁵⁶ Une liste composée des pays dont les ressortissants doivent demander un visa d'entrée (liste noire) et dont les ressortissants sont exclus de cette exigence (liste blanche) est incorporée dans le régime Schengen (Ceyhan 2005 : 219). Claire Rodier et Nathalie Ferré (1997) expliquent que le « risque migratoire » est essentiellement mesuré selon la stabilité socio-économique du demandeur de visa. Cela est mesuré à travers la vérification des justificatifs demandés qui se varient d'un consulat à l'autre.

⁵⁷ Voir la liste de documents demandés par le Consulat Français pour pouvoir déposer la demande de visa sur l'URL : <http://www.ambafrance-tr.org/-Demande-de-visa-court-sejour->, page consultée le 1 mai 2014.

companies that, instead of police, are delegated the task of verifying passports and hire private security guards and train their personnel to these tasks of control »
Bigo (2008 : 15- 16).

Quand nous parlons de l'harmonisation des politiques et du visa Schengen, cela peut nous faire penser que le visa Schengen est un visa unique. Dans les faits, ce n'est pas le cas ; le visa Schengen englobe plusieurs types de visa qui répondent à des modalités différentes de voyage ou de séjour : la durée (courte ou longue)⁵⁸, l'autorisation d'entrée (transit, entrées multiples). De cette multitude de types de visas, le prix à payer varie. En outre, la délivrance du visa Schengen se fait par un des Etats-membres de l'espace, mais son caractère dit uniforme n'empêche pas le refus d'entrée à l'intérieur de l'espace par un autre Etat⁵⁹.

3.1.3.2. Les Systèmes électroniques de surveillance

Malgré les améliorations dans la facilitation de la libre circulation des capitaux, des biens et des services, il existe encore des limites à la libre circulation des personnes comme nous avons tenté de l'expliquer ci-dessus. En complément du régime de visa, les systèmes électroniques de surveillance mettent en évidence l'évolution de la démarche législative et réglementaire dans le cadre du renforcement du contrôle frontalier.

Pour gérer les flux irréguliers, il existe trois systèmes électroniques de surveillance à grande échelle dans toute l'Union européenne : le Système d'information Schengen (SIS) et ses systèmes complémentaires, le SIS II et SIRENE (Supplément d'Information Requis à l'Entrée Nationale), le Système dactyloscopique européen (EURODAC), et le Système d'information sur les visas (VIS).

⁵⁸ Il faut distinguer les visas de court séjour (moins de trois mois) de ceux de plus de trois mois. Les premiers font l'objet d'une politique commune à l'échelle de l'Union alors que les seconds restent de la compétence nationale des Etats.

⁵⁹ Voir l'article d'Elsbeth Guild et Didier Bigo (2003c) pour une lecture complémentaire.

Commençons par le premier, le réseau automatisé, Système d'Information Schengen (SIS) est mis en œuvre par les accords de Schengen. Ce système central d'interconnexion informatisé permet aux agents consulaires et aux postes de police des Etats adhérents à l'espace Schengen d'organiser et d'utiliser les données sur les personnes signalées, les objets ou les véhicules recherchés pour soutenir la coopération de contrôle des frontières. Il se compose de deux bases de données : une base de données centrale (C-SIS) à laquelle les bases de données nationales (N-SIS) sont connectées. Les fonctions de SIS a été améliorée et SIS II, la seconde génération de SIS est entrée en vigueur en 2013⁶⁰.

SIS regroupe deux grandes catégories d'information : d'une part, les informations concernant des véhicules et des objets recherchés (ex : les documents d'identité), d'autre part, les informations concernant des personnes recherchées ou disparues, et des personnes placées sous surveillance. Les migrants irréguliers sont classés sous la rubrique « *les personnes, non ressortissantes d'un État membre de l'espace Schengen, qui sont interdites d'entrée sur le territoire Schengen* » (Broeders 2007 : 79). Le contenu des informations dans le SIS est ainsi rapporté par cet auteur :

« information on persons that may be stored in the SIS consists of a rather basic and limited set of information : first and last name, known aliases, first letter of the second name, date and place of birth, distinctive physical features, sex and nationality, whether persons are considered to be armed and/or dangerous, reason for the report and action to be taken » (2007, p. 79).

La décision d'insertion des informations dans le système de SIS se fait par le réseau SIRENE. Le but des bureaux de SIRENE est d'assurer l'échange des données

⁶⁰ Les composants de SIS II se présentent sur le site internet d'EUROPA (site officiel de l'Union européenne) :

Le SIS II se composera :

- d'un système central (le «SIS II central»);
- d'un système national (le «N. SIS II») dans chaque État membre (les systèmes de données nationaux, qui seront reliés au SIS II central);
- d'une infrastructure de communication entre le système central et les systèmes nationaux, fournissant un réseau virtuel crypté consacré aux données du SIS II et à l'échange de données entre les instances chargées de l'échange de toutes les informations supplémentaires (bureaux Sirene).URL : http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/114544_fr.htm, page consultée le 18 mai 2014.

complémentaires ainsi que le service opérationnel. Donc, ce sont les services de coordination qui soutiennent le contact entre les unités de terrain et les autorités judiciaires ou policières des Etats membre du système.

Quant au deuxième système électronique de surveillance, le VIS⁶¹, il constitue la base des données où les documents de demande de visa sont stockés. C'est un système d'échange de données sur les visas parmi les pays membres du système. Les objectifs principaux sont précisés dans le Règlement du Parlement européen:

« Le VIS devrait avoir pour objet d'améliorer la mise en œuvre de la politique commune en matière de visas, la coopération consulaire et la consultation des autorités centrales chargées des visas en facilitant l'échange de données entre les États membres sur les demandes de visas et les décisions y relatives, dans le but de simplifier les procédures de demande de visa, de prévenir le «visa shopping», de faciliter la lutte contre la fraude et de faciliter les contrôles aux points de passage aux frontières extérieures et sur le territoire des États membres. Le VIS devrait également aider à l'identification de toute personne qui ne remplit pas ou ne remplit plus les conditions d'entrée, de présence ou de séjour applicables sur le territoire des États membres et faciliter l'application du règlement (CE) no 343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers ainsi que contribuer à la prévention des menaces pesant sur la sécurité intérieure de l'un des États membres »⁶².

Le véritable motif de créer un tel système est donc d'« empêcher la fraude » par la simplification des procédures de demandes de visa en vue de prévenir le « visa

⁶¹ Les données enregistrées dans le SIS sont présentées sur le site internet d'EUROPA : Seules les catégories de données suivantes sont enregistrées dans le VIS: 1) les données alphanumériques sur le demandeur et sur les visas demandés, délivrés, refusés, annulés, retirés ou prorogés; 2) les photographies; 3) les empreintes digitales; 4) les liens avec les demandes de visa précédentes et avec les dossiers de demande des personnes qui voyagent ensemble. URL : http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/114517_fr.htm#key, page consultée le 18 mai 2014.

⁶² Voir le Règlement (CE) n° 767/2008 du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 sur l'URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32008R0767>, page consultée le 19 mai 2014.

shopping » et par une identification plus sûre des étrangers qui demandent un visa. Un autre objectif du VIS est aussi de repérer les migrants devenus irréguliers : arrivés avec un visa légal, ils deviennent des migrants en situation irrégulière pour avoir, par exemple, dépasser la durée de validité de leur visa.

La création d'une seule base de données en connectant différentes bases existantes, permet d'échanger des données biométriques, et facilite l'identification de tout étranger en situation irrégulière. EURODAC⁶³, pour sa part, a pour but principal d'harmoniser et de simplifier les procédures d'asile et de lutter contre le « asylum shopping », c'est-à-dire la demande d'asile dans plusieurs pays en même temps. « *Dans les faits, cette pratique (demande d'asile dans plusieurs pays) était marginale et le fichier n'a guère d'utilité sinon de systématiser la connaissance biométrique et informatique des individus circulant en Europe et de les rendre traçables* » (Weber 2009 : 166) parce que le système enregistre à la fois les empreintes des demandeurs d'asile et des migrants en situation irrégulière. Le lien entre les deux bases de données VIS et EURODAC a été précisé dans le règlement du 9 juillet 2008 déjà cité.

Dans le cadre des trois systèmes électroniques de surveillance, les nouvelles technologies d'identification et de surveillance qui sont à la fois mobiles et intelligentes sont « *capables de s'adapter à la mobilité des individus, de les suivre, de tracer leur itinéraire et de déterminer leur véritable identité* » (Ceyhan 2010 : 134). Afin de mettre en évidence les limites de ces systèmes de surveillance Broeders (2007 :88) fait allusion au panopticon⁶⁴ en soulignant que le nouveau réseau de base de données élargit les limites de la métaphore panoptique. Nous sommes d'une part face à une influence

⁶³ Les technologies biométriques d'identification comme les empreintes digitales des dix doigts du demandeur de visa, la photographie d'identité sont prévues d'être intégrées dans les dispositifs de visa.

⁶⁴ La métaphore de panoptique est emprunté du travail de Michel Foucault, *Surveiller et punir* (1975) qui, à sa part, emprunte le terme de Jeremy Bentham. Le modèle de prison désigné par Jeremy Bentham en 18e siècle, avait pour objectif de surveiller les prisonniers continuellement par un gardien qui s'installe dans un tour au centre de la prison mais qui n'est pas visible par les prisonniers. Dans *Surveiller et Punir*, Foucault étudie la naissance de la prison qui s'inscrit dans l'émergence d'une société disciplinaire - une société de surveillance. Lors de ses conférences au Collège de France, Foucault (2004 : 69) exprime comment il comprend le panoptisme de Bentham : « *Le panoptisme n'est pas une mécanique régionale et limitée à des institutions. Le panoptisme, pour Bentham, c'est bien une formule politique générale qui caractérise un type de gouvernement* ».

croissante de l'Etat sur les migrants irréguliers par le biais de l'information sur les individus et les histoires de migration ; d'autre part, ce nouveau réseau de bases de données fonctionne comme une « usine de l'exclusion » en facilitant les expulsions : « *the panoptic focus on territory has shifted to a focus on population, and in the case of surveillance on (irregular) migrants, it has shifted to an internationally mobile population* » (Broeders 2007 : 88-89).

Il faut souligner que l'Europe panoptique, qui s'est construite en vue de contrôler l'immigration irrégulière, est différente du *panopticon imaginé*, ce n'est ni une prison ni un système coercitif. La prison se veut, entre autre, un lieu de « punition » pour les citoyens d'un Etat, alors que les systèmes de surveillance électroniques fonctionnent comme des outils de collecte de données sur les non-citoyens et leur but n'est pas la correction, mais l'exclusion des non-citoyens du territoire. Ils sont mis en place pour protéger le territoire européenne des mouvements de migration irrégulière (Broeders 2007 : 74).

Les migrants et les demandeurs d'asile ont commencé à être perçus comme des « groupes à risque » ou des « personnes à risque », dont l'Europe n'a jamais donné une définition claire. L'externalisation et la surveillance accrue ont été adoptées comme moyen de « combattre » ces « groupes / personnes à risque ». Dans ce combat, les armes se situent à deux niveaux : d'abord, consolidation des institutions et développement des bases de données avec des experts de plus en plus nombreux ; ensuite création *de facto* d'une « zone de protection » autour de l'Union européenne en externalisant la sécurité interne.

3.1.3.3. L'agence Frontex

L'Union européenne cherche à construire un modèle de gestion des frontières en harmonie avec le régime de « détection de personnes à risque ». Pour ce faire, l'agence

Frontex⁶⁵, basée à Varsovie, a été créée en 2005 comme nous l'avons déjà mentionné⁶⁶. Deux types d'opérations sont développés par Frontex pour la gestion des frontières extérieures. A savoir les opérations visant à « *surveiller les zones frontalières afin de renvoyer les ressortissants de pays tiers hors du territoire de l'Union* », et les opérations « *qui ont pour objectif le retour groupé des étrangers en situation 'irrégulière' de plusieurs Etats membres* » (Europe écologie 2010 : 5). En complément des mesures opérationnelles, l'agence fait des analyses de risque en suivant les évolutions repérées lors du contrôle et de la surveillance des frontières extérieures.

L'agence Frontex dispose de forces armées, de police aux frontières, de moyens de contrôle matériel et technologique comme des hélicoptères avec détecteurs infrarouges. Cela entraîne une militarisation croissante du contrôle des migrations en dehors du territoire de l'Union européenne.

Tous ces mécanismes et procédures défensives mises en œuvre afin de contrôler les frontières déclenchent de nombreux débats concernant leur caractère discriminatoire et le non-respect des droits fondamentaux. L'article 33 de la Convention sur les réfugiés et sur l'interdiction de l'expulsion et du refoulement d'un réfugié précise que :

⁶⁵ Règlement CE n° 2007/2004 du Conseil du 26 octobre 2004, JO L 349 du 25 novembre 2004. Voir l'URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32004R2007>, page consultée le 19 mai 2014.

⁶⁶ Les missions principales de l'agence sont résumées comme les suivantes sur le site EUROPA : 1) coordonner la coopération opérationnelle entre États membres en matière de gestion des frontières extérieures; 2) mettre au point un modèle d'évaluation commune et intégrée des risques et préparer des analyses des risques générales et spécifiques; 3) prêter assistance aux États membres pour la formation de leurs garde-frontières en développant des normes communes de formation, en fournissant une formation au niveau européen pour les instructeurs des garde-frontières nationaux, en organisant des séminaires et en offrant une formation complémentaire aux agents des administrations compétentes; 4) suivre l'évolution de la recherche en matière de contrôle et de surveillance des frontières extérieures; 5) assister les États membres confrontés à une situation exigeant une assistance opérationnelle et technique renforcée à leurs frontières extérieures; 6) fournir aux États membres l'appui nécessaire pour organiser des opérations de retour conjointes. L'Agence peut utiliser les ressources financières de l'Union qui sont disponibles à cet effet et doit dresser l'inventaire des meilleures pratiques d'éloignement des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier; 7) déployer des [équipes d'intervention rapide aux frontières \(RABIT\)](#) dans les États membres confrontés à des situations urgentes et exceptionnelles résultant, par exemple, d'un afflux massif d'immigrants clandestins. Voir l'URL : http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/133216_fr.htm, page consultée le 19 Mai 2014.

« Aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».

Contrairement à la Convention, l'agence Frontex présente des résultats chiffrés en matière d'arrestations et des « refoulements d'immigrés clandestins » aux frontières de l'Union⁶⁷, en outre, « *parmi ces refoulés, [les] demandeurs d'asile potentiels ou les personnes vulnérables (mineurs isolés, etc.) n'est jamais évoquée* » (Europe écologie 2010 : 9).

Selon Bigo (1991) toutes ces mesures de sécurité qui se diversifient sont argumentées et mises en œuvre en s'appuyant sur « l'idéologie de la menace du sud ». Certains affirmant que la remise en cause des mécanismes de contrôle frontalier serait due aux effets de la globalisation des flux de toutes sortes notamment après la période de bipolarité Nord/Est au début des années 1990 (Bigo 1995). La question migratoire est construite comme un problème sécuritaire qui relie migration et criminalité.

⁶⁷ Voir les rapports annuels de Frontex sur le site officiel de l'agence sur l'URL : <http://frontex.europa.eu/publications/>, page consultée le 19 Mai 2014.

4. LA TURQUIE : UN PAYS DE TRANSIT POUR LES AFRICAINS ?

4.1. Un bref historique des migrations : Elle se trouve où la Turquie ?

Avant d'examiner les politiques migratoires de la Turquie, il nous paraît utile de la situer géographiquement en précisant son environnement proche. La Turquie se situe entre l'Europe, l'Asie de l'Ouest et l'Afrique où les trois continents se rapprochent. Ayant des territoires sur les deux continents, d'où la question « sur quel continent se trouve-t-elle ? ». Son territoire se trouve environ 4 % en Europe et 96 % en Asie. Elle est entourée par la Grèce et la Bulgarie à l'Ouest ; la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'Iran, l'Irak et la Syrie à l'Est.

En ce qui concerne sa frontière avec l'Union européenne, la Turquie partage d'abord avec la Grèce partagent une frontière de 206 kilomètres comprenant une partie terrestre en Thrace, délimitée par le fleuve Evros/Meriç, ainsi qu'une partie maritime dans la mer Egée. La frontière maritime est extrêmement complexe, de nombreuses îles grecques sont situées à quelques kilomètres des côtes turques. Cela oblige la Grèce à accorder une attention particulière à ces frontières pour empêcher les flux irréguliers de migration. Enfin, la Turquie et la Bulgarie ont en commun une frontière de 269 km. Les anciennes routes de commerce, la route de la Soie et la Route Royale des Empereurs achéménides⁶⁸, passant par la Turquie pour arriver en Europe soulignent son rôle « de

⁶⁸ « Kral Yolu » en turc : une ancienne route commerciale construite par l'Empire Perse au 5e siècle av. J.C.

transit » dans l’histoire. C’est pour cette situation géographique qu’elle devient un « pays de transit » pour les migrants internationaux.

Des deux côtés de la frontière, chaque pays déploie son propre système de surveillance, et, au moindre incident, chacun met en cause la responsabilité du voisin. Les débats les plus intenses ont lieu autour de la frontière gréco-turque. La Turquie reproche à la Grèce de renvoyer illégalement des migrants vers la Turquie alors que la Grèce accuse la Turquie de laisser passer les migrants et de ne pas contrôler ses frontières. En plus de ces deux systèmes de contrôle nationaux, viennent s’ajouter les projets européens de contrôle des frontières : (le système de gestion intégrée des frontières et l’opération Poseidon menée par Frontex)⁶⁹.

Figure 5 : La carte de la Turquie



Source : France Diplomatie, Ministère des Affaires étrangères ⁷⁰.

⁶⁹ Voir le rapport annuel de Migreurop (2009), Les frontières assassines de l'Europe, pour une analyse approfondie sur la frontière gréco-turque. Le rapport concerne quatre zones autour de l’Union européenne où Frontex réalise des opérations de contrôle : la frontière gréco-turque, la région de Calais au nord-ouest de la France, la région d’Oujda à l’est du Maroc et l’île de Lampedusa à l’extrême sud de l’Italie.

⁷⁰ URL : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/turquie/presentation-de-la-turquie/>, page consultée le 1 mai 2017.

4.1.1. Le cadre géo-politique des migrations en Turquie

4.1.1.1. Les migrations avant la construction de la République

Après avoir situé géographiquement la Turquie, nous nous intéressons à l'histoire anatolienne qui est ponctuée de mouvements migratoires. Stéphane de Tapia (1998 : 5) présente la Turquie comme « *une terre d'accueil de réfugiés, déplacés, expulsés : les muhacir⁷¹ plus de sept millions de personnes de 1783 à aujourd'hui...* » et il souligne que le rôle de : « *[l]'histoire turque, d'abord nomade, seldjoukide puis ottomane et enfin républicaine, est faite de multiples courants migratoires, parmi lesquels réfugiés et déplacés jouent un rôle de premier plan* ».

Afin de faire un très bref résumé des grands mouvements migratoires pendant la période de l'Empire Ottoman, qui met en lumière la diversité ethnique et religieuse de la population, il nous paraît intéressant de rappeler l'admission de 200 000 juifs d'Espagne chassés par les Rois catholiques en 1492 (Akgündüz 1998 : 97). De même, un nombre estimé à 1 000 000 de Tcherkesses ont fui la Russie après la guerre de 1864 et se sont installés dans différentes régions de l'Empire ottoman, y compris l'Anatolie⁷². De plus, quand l'Empire a commencé à perdre du terrain en raison des mouvements nationalistes du 19^e siècle, un nombre considérable de personnes a été déplacé à la fois vers et depuis l'Empire ottoman notamment dans les Balkans et les Caucases⁷³ (Kirişçi 2003 : 14). Les populations musulmanes (Albanais musulmans, Bosniaques, peuples musulmans du Caucase, Tatars, Pomaks...) se sont installées dans le territoire de l'Empire ottoman alors que les non-musulmans (Grecs, Arméniens...) ont quitté les territoires de l'empire.

⁷¹ Les *muhacir* sont les musulmans qui venaient se réfugier en Anatolie et dans les Balkans, au fur et à mesure du délitement de l'Empire. Ce terme a été remplacé par celui de göçmen (littéralement « migrant / émigrant / immigrant »).

⁷² Géographiquement, Anatolie ou Asie mineure désigne couramment toute la partie asiatique de la Turquie alors que la Thrace désigne la partie européenne du pays.

⁷³ Voir la thèse de doctorat d'Alexandre Toumarkine (2000) sur les mouvements migratoires dans les Balkans et Caucasses pendant la période de l'Empire au 19^e siècle.

Des accords d'échange de population sont signés avec la Grèce en 1923 et avec la Bulgarie en 1913 et en 1925.

Depuis le début du 20^e siècle les mouvements migratoires ont influencé fondamentalement la structure de la société turque. Plus précisément, depuis l'effondrement de l'Empire ottoman et l'émergence de l'Etat turc moderne, l'immigration et l'émigration ont fait partie des politiques du processus de construction de la « nation ». Les musulmans « d'origine turque » sont encouragés à s'installer dans le sol turc alors que les non-musulmans sont encouragés à partir du pays.

Quant à l'histoire républicaine, traditionnellement, la Turquie est connue comme un pays d'émigration à cause de la migration de main-d'oeuvre à partir des années 1960 vers les pays européens, mouvement qui sera suivi par la migration liée à la réunification familiale et dans les années 1980, ce seront des déplacements relatifs à l'asile et la migration irrégulière. Ce qui est peu connu c'est que la Turquie a toujours été un pays d'immigration (Kirişci 2003 ; Kirişci 2004 ; İçduygu et Biehl 2009 ; İçduygu et Kirişci 2009).

Dans les travaux réalisés lors des dernières années concernant les migrations en Turquie, les chercheurs attirent l'attention sur le rôle de « transit » du pays. Avant d'approfondir ce point, il sera utile de regarder de plus près les migrations internes et externes pour comprendre comment un pays, comme la Turquie, peut passer ou être sous des statuts différents : pays d'émigration, pays d'immigration, et « pays de transit ».

4.1.1.2. Les migrations dans la période républicaine

4.1.1.2.1. Les migrations internes

Concernant les migrations à l'intérieur des frontières turques pendant la période républicaine, Özbay et Yücel (2001) constatent trois grandes vagues de migration avant d'aborder la Turquie comme un « pays de transit » : la première période entre 1923-1950, la deuxième période entre 1950-1980 et la troisième venant à partir des années 1980⁷⁴.

Le début de la première vague de migration entre les années 1923 et 1950, est stimulée par l'idée d'augmenter la population qui était à cette époque aux alentours de 13 millions (dans les années 1920). Ferhunde Özbay et Banu Yücel (2001) constatent deux mouvements de migration interne à cette période. Le premier était une migration forcée, orientée par l'Etat afin d'assurer la force de travail dans le secteur agricole. La deuxième était la circulation des fonctionnaires entre les différents départements de l'Anatolie⁷⁵, elle prenait la forme d'un service obligatoire.

La deuxième vague se situe entre les années 1950 et 1980 et dans l'article d'Özbay et Yücel (2001), cette période est décrite comme la période de la « migration de main-d'œuvre »⁷⁶. Dans les années 1950, nous sommes face à un exode rural vers les grandes villes. Cette période est accompagnée de grandes transformations sociales et économiques simultanément réalisées dans les parties urbaines et rurales du pays. D'une part, Ahmet İçduygu et İbrahim Sirkeci (1999 : 251) précisant que l'immigration des

⁷⁴ Voir Özbay et Yücel (2001) sur les mouvements et politiques migratoires pendant la période républicaine.

⁷⁵ « Zorunlu şark hizmeti » en turc. Ce mouvement de circulation des fonctionnaires est actuellement connu sous le nom « zorunlu hizmet » (service obligatoire) excluant « şark » qui signifie « l'est ». L'idée est la continuité des services publics dans les régions ou les villes qui ne sont pas préférables par les fonctionnaires. Les motifs de non-préférence sont divers : manque d'infrastructure, conditions économiques, sécuritaires etc.

⁷⁶ « Emek göçü » en turc.

populations rurales vers les régions urbaines est la conséquence du changement des conditions de travail rural. D'autre part, Mümtaz Peker (1999 : 296) ajoute que le facteur marquant est le développement de réseau de transport et de communication qui a aussi encouragé le départ des populations rurales. L'impact des transformations agricoles, c'est-à-dire la mécanisation de l'agriculture a ainsi accéléré cette migration vers les grandes villes (Özbay et Yücel 2001).

En ce qui concerne les migrations internationales, l'immigration turque organisée vers l'Europe commence en 1965 à la suite de l'accord signé entre la Turquie et l'Allemagne concernant « l'immigration de main-d'œuvre ». Les citoyens turcs (essentiellement des zones rurales) sont rapidement devenus le plus grand groupe de *Gastarbeiter* en Allemagne de l'Ouest. A partir de 1965, la Turquie a signé des accords avec plusieurs pays en Europe. La France est l'un de ces pays où l'immigration turque a commencé dans les années 1970. Ce mouvement de migrations des turcs vers l'Europe est considéré comme la dernière vague d'immigration impulsée par les « Trente Glorieuses » (Guillou et al. 2007).

La dernière période commence dans les années 1980. Pendant cette période, la migration entraînée par la transformation économique a commencé à ralentir et les raisons de migrer sont plutôt d'ordre politique. Avec le coup d'état de 1980, les mouvements migratoires ont pris la forme de demandes d'asile et de mouvements de réfugiés. Ainsi, dans les années 1990, les déplacements internes forcés des populations rurales notamment des régions de l'est vers les grandes villes, provoqués par le conflit entre les forces de sécurité turques et le PKK⁷⁷ (Parti des travailleurs du Kurdistan), a intensifié les mouvements des migrations internes (Kirişçi 2008 : 184–185). A la suite de ce conflit, la plupart des migrants se sont installés dans les régions de l'ouest de la Turquie, et un nombre important parmi ces migrants sont partis vers l'Europe comme demandeurs d'asile.

⁷⁷ « *Partiya Karkeren Kurdistan* » en kurde.

4.1.1.2.2. Les migrations internationales

En ce qui concerne les migrations internationales situées au moment de la construction de la République, le premier mouvement massif de population a eu lieu en 1923, après la 1^{ère} Guerre mondiale, en raison de l'accord d'échange de population avec la Grèce. Lorsque la République turque⁷⁸ a été fondée en 1923, plus de vingt pour cent de la population était d'origine « *muhacir* » (migrant) (Zürcher 2003). Pendant cette période de fondation de la république, avec l'augmentation de la population, il était important de créer une identité nationale homogène contrairement à l'identité multiculturelle et multi-éthnique de la période de l'empire. A ce propos, Kirişçi (2003 : 93) souligne que certains pensent que l'Empire ottoman s'est effondré en raison justement de sa nature multi-ethnique et multiculturelle. Afin de créer une « nation homogène », la priorité était donc donnée aux migrants qui étaient soit turcophones musulmans, soit des migrants appartenant à des groupes ethniques qui pourraient être « facilement intégrés » à l'identité turque, comme les Bosniaques, les Tcherkesses, les Pomaks et les Tatars des Balkans.

C'est entre les années 1950 et 1960 que la Turquie s'intègre au régime migratoire global en faisant partie des signataires de la Convention de Genève de 1951 et du Protocole de 1967. Ainsi, à l'aube des années 1960, la migration vers l'Europe commence pour les ouvriers turcs comme nous l'avons déjà souligné. Le premier accord signé avec l'Allemagne de l'Ouest en 1961 visait à fournir de la main-d'œuvre non qualifiée temporaire à l'économie allemande qui était en plein essor. La Turquie a signé des accords similaires avec d'autres pays européens, comme l'Autriche, la Belgique, la Hollande, la France et la Suède. Avec la fin de « Trente Glorieuses », le recrutement de main d'œuvre par les pays européens s'est terminé dans les années 1970. Du côté de la Turquie, il était prévu que, premièrement, les *Gastarbeiter* rentreraient en Turquie et aideraient au développement industriel. Deuxièmement, les envois de fonds de ces

⁷⁸ Le Traité de Lausanne du 24 juillet 1923 contenait un accord entre la Grèce et la Turquie relatif à un échange obligatoire de la population turque de Grèce et de la population grecque de la Turquie. Le traité de Lausanne. Dans : Annales de Géographie (1923).

migrants étaient censés générer des investissements et des emplois en Turquie. Cependant, la plupart des *Gastarbeiter* se sont installés dans leurs pays d'accueil et la période du regroupement familial a alors commencé. Donc, à partir des années 70, le regroupement familial était la raison principale pour laquelle les migrants turcs ont continué à émigrer vers l'Europe, notamment en Allemagne, France, Autriche, Suède et Suisse (Faist 2000).

Au début de la décennie 80, la Turquie n'était plus considérée comme un pays d'émigration mais elle devenait un pays d'immigration et de transit à la suite des transformations sociales, politiques et économiques. C'est la période des mouvements de réfugiés et de demandeurs d'asile pour les citoyens turcs et les migrants internationaux ainsi que celle des migrations circulaires de commerce notamment avec les pays de l'Europe de l'Est.

4.1.1.2.3. Les migrations de transit

L'immigration de transit a plusieurs aspects : la migration irrégulière, la migration de réfugiés et de demandeurs d'asile, d'étudiants, de professionnels hautement qualifiés, etc. Depuis plus de deux décennies, les chercheurs attirent l'attention, de plus en plus, sur la Turquie en tant qu'un pays de transit pour les migrants d'Asie et d'Afrique sur leur voyage vers l'Europe. On observe des mouvements de transit en Turquie depuis les années 1980 (Köser Akçapar 2004 : 30). Selon İçduygu (2000 : 360), le premier groupe important de migrants étrangers qui arrive en Turquie afin d'atteindre l'Ouest, sont les Iraniens qui ont quitté le pays après la révolution de 1979. Juste après la révolution iranienne, la Turquie a permis aux Iraniens d'entrer dans le pays sans visa et d'y séjourner pendant une période de trois mois en tant que touristes (Kirişçi 2000). Les mouvements de migration de transit sont souvent perçus et interprétés comme liés à une migration irrégulière, dès le départ du migrant (Düvell 2006), mais les travaux concernant les migrations de transit en Turquie montrent que la

plupart des migrants arrivant dans le pays ont des documents valides pour une période donnée. Passée la période autorisée, certains de ces migrants restent sur le sol turc et deviennent ainsi des irréguliers (İçduygu 2000 ; Köser Akçapar 2004).

İçduygu (2005 : 6) énumère quatre aspects particuliers politiques, économiques et géographiques pour désigner les raisons des mouvements migratoires irréguliers en Turquie. Ces mouvements irréguliers sont souvent traités comme une part intrinsèque des migrations de transit :

« First, the ongoing political turmoil and clashes occurring in neighbouring areas (...). Secondly, Turkey's geographical location between East and West, and South and North, has made the country a transit zone for many migrants intending to reach western and northern countries. Thirdly, the policies of so-called 'Fortress Europe', applying highly restrictive admission procedures and increasing immigration control around the continent, have diverted the Europe-targeted immigration flows to the peripheral zones around Europe, like Turkey. Fourthly, Turkey's relative economic prosperity in the region acts as a magnet attracting from diverse countries migrants who want to earn their lives. » .

Il existe peu de recherches et de statistiques fiables sur les migrations de transit en Turquie en raison de la nature de ces mouvements. Les études menées sur le sujet proviennent des données de l'UNHCR concernant les demandeurs d'asile, ou de la Direction Générale de la Sécurité du Ministère de l'Intérieur concernant les arrestations des migrants irréguliers. Les médias, de leur côté, affirment qu'à partir des informations recueillies sur les flux de migrants arrêtés à la frontière ou les informations sur les « boat people »⁷⁹ on peut constituer un volume important de données utiles. C'est ainsi que, selon le rapport du commandement de la Garde côtière turque, en 2001, 546 migrants irréguliers sont arrêtés sur les côtes du pays ; en 2012, le nombre monte à 2 531 à la suite du début de la guerre en Syrie. Et, en 2013, 7 655 personnes sont

⁷⁹ Pour une analyse socio-psychologique du terme sur son utilisation dans les médias et les pratiques de marginalisation des personnes qui cherchent l'asile voir : O'Doherty K. et Lecouteur A. (2007).

arrêtées⁸⁰. Ainsi, vu que l'UNHCR et le Ministère des affaires intérieures travaillent en collaboration pour le traitement des dossiers des demandeurs d'asile et des réfugiés, leurs données fournissent elles aussi des informations et des chiffres importants pour les recherches conduites sur les migrations internationales⁸¹. Néanmoins, ces données englobent seulement les chiffres des migrants enregistrés par les deux institutions. Dans ce contexte, les chiffres retirés des ressources policières et de l'UNHCR utilisées dans les recherches universitaires concernent des données manquantes qui donnent une idée générale sur le volume des mouvements des réfugiés et des demandeurs d'asile, mais pas de statistiques fiables sur les mouvements irréguliers ou transits.

Tableau 3 : Les chiffres prévisionnels du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés de la Turquie

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Afghanistan	4 520	4 520	4 200	4 200	3 830	3 830
	Iraq	14 350	14 350	23 600	23 600	28 650	28 650
	République arabe syrienne	1 000 000	1 000 000	1 300 000	1 300 000	1 600 000	1 600 000
	Pays divers	7 350	7 180	8 850	8 850	10 770	10 770
Demandeurs d'asile	Afghanistan	7 970	7 970	10 460	10 460	12 350	12 350
	République islamique d'Iran	5 880	5 880	9 040	9 040	14 170	14 170
	Iraq	9 600	9 600	11 470	11 470	17 370	17 370
	Pays divers	4 020	4 020	5 770	5 770	8 790	8 790
Total		1 053 690	1 053 520	1 373 390	1 373 390	1 695 930	1 695 930

Source ; rapport d'UNHCR sur la Turquie⁸²

⁸⁰ Les données selon l'article de l'agence de presse Cihan « Sahil Güvenlik Komutanlığı : Kıyılarımızdaki kaçak göçmen sayısı arttı » (Commandement de la Gard côtière : le nombre des migrants clandestins a augmenté sur nos côtes) sur l'URL : http://www.cihan.com.tr/news/Sahil-Guvenlik-Komutanligi-Kiyilarimizdaki-kaçak-gocmen-sayisi-artti_1513-CHMTIxMTUxMy8x, la page consultée le 31 mars 2014.

⁸¹ Voir le site de l'UNHCR concernant un bref résumé des activités de l'UNHCR en Turquie sur l'URL : <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/page?page=4aa621d7cf&submit=GO>, la page consultée le 31 mars 2014.

⁸² UNHCR Appel global 2014-2015, Turquie sur l'URL : <http://www.unhcr.org/fr/52bbead647.pdf>, page consulté le 1 mai 2017.

L'Europe et ses régions périphériques se trouvent au cœur des débats du phénomène des migrations de transit. La Turquie a le statut de pays candidat à l'adhésion de l'Union européenne et adopte successivement les normes de la politique et des droits de l'Union. Les autorités de l'Union Européenne appellent la Turquie à consacrer plus de ressources à la gestion et au contrôle des flux migratoires à travers et au sein de ses frontières. En tant que voisine de l'est de l'Union européenne et étant un pays candidat à cette dernière, la Turquie prend, sous la pression en quelque sorte des mesures pour diminuer le volume des migrations irrégulières.

4.1.1.3. Les migrations contemporaines

Les migrations internationales contemporaines à travers la Turquie regroupent principalement les migrants en transit, les migrants irréguliers, les demandeurs d'asile et les réfugiés (İçduygu 2002, 2005, 2006 ; Kirişçi 2003). Les professionnels en mission et les retraités en voyage entrent aussi, mais dans une moindre mesure, dans cette catégorie de migration. Comme dans les autres régions du monde, l'intensification de la globalisation a transformé le système migratoire turc. Ce dernier peut être considéré comme une partie intégrante du système migratoire européen où plusieurs systèmes migratoires se chevauchent : premièrement, les migrations régulières et irrégulières entre la Communauté des Etats indépendants⁸³ (CEI) et la Turquie ; deuxièmement, les migrations circulaires de main-d'œuvre et de commerce des pays de la CEI ; troisièmement, les flux migratoires des migrants en transit, des réfugiés et des demandeurs d'asile vers Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord (İçduygu et Yukseker (2012).

⁸³ La Communauté des Etats indépendants (CEI) est l'organisation régionale créée pendant l'effondrement de l'Union soviétique pour la coordination dans les domaines de commerce, finance, processus législatif et sécurité. Les membres de la Communauté des Etats indépendants sont : l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldavie, la Russie, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan. Les Etats associés : le Turkménistan, et l'Ukraine : URL : <http://www.cisstat.com/eng/cis.htm>, page consultée le 5 avril 2014.

İçduygu et Yukseker (2012) affirment que si les principaux mouvements de migration s'orientent vers la Turquie, cela résulte de la proximité géographique de cette dernière avec les pays d'origine des migrants. Ainsi, les contextes politiques et problèmes sécuritaires dans les pays voisins comme l'Iran et l'Irak, l'effondrement économique dans les pays de la CEI et les liens culturels des groupes turcophones et/ou musulmans des pays de la CEI avec la Turquie, sont parmi les raisons majeures de ces mouvements. Les auteurs précisent que le rôle transit de la Turquie provient, d'une part, de sa situation géographique au carrefour de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, et d'autre part, du fait que ce rôle s'est construit politiquement. A la suite de l'élargissement de l'Union européenne, la Turquie a des frontières terrestres et maritimes avec l'Union. Ainsi, son régime migratoire, la difficulté de contrôler les frontières terrestres de l'est avec l'Iran et l'Irak, et l'histoire du franchissement illégal de frontière à l'est et sud-est de la Turquie sont des raisons complémentaires du rôle de transit pour ce pays.

4.1.1.3.1. Les migrations irrégulières

Aslan et Pérouse (2003) affirment que « *la Turquie se trouve sur un des principaux itinéraires de l'émigration clandestine partant de l'Asie et de l'Afrique vers l'Europe occidentale* ». Souvent, les migrations irrégulières en Turquie sont classées en trois catégories. Tout d'abord, il y a les migrants demandeurs d'emploi en provenance d'Europe de l'Est, comme les Moldaves qui travaillent en tant que domestiques dans le soin des enfants ou des personnes âgées dans les familles des classes moyenne et supérieure. La deuxième catégorie regroupe les migrants en transit en provenance des pays du Moyen-Orient comme l'Iran et l'Irak, ou de pays asiatiques tels que le Pakistan, le Sri Lanka et le Bangladesh, ou encore des pays africains comme le Congo, le Nigeria et la Somalie. Le troisième type de flux migratoires irréguliers rassemble les demandeurs d'asile rejetés, qui ne veulent pas revenir dans leur pays d'origine, mais qui

cherchent du travail irrégulièrement, et / ou des moyens de partir dans un autre pays (İçduygu 2003 : 17-18).

Entre 1995 et 2013, selon les données affichées sur le site internet de la Direction Générale de la Sécurité, « le nombre des clandestins arrêtés par la police turque dans toute la Turquie » augmente jusqu'au début des années 2000 et commence à diminuer à partir de 2001 (Tableau 4) . Le nombre total d'arrestations est de 960 974 durant cette période. La diminution en 2001 du nombre d'arrestations des migrants irréguliers et des trafiquants liés aux migrations est expliquée par l'accroissement en quantité et en qualité des opérations et des contrôles réalisés par les forces de sécurité nationale⁸⁴.

⁸⁴ URL : <http://www.egm.gov.tr/Sayfalar/yasadisi-goc-ve-gocmek-kacakligi.aspx>, page consultée le 03 mai 2015.

Tableau 4 : Le nombre d'arrestations en Turquie entre 1995 et 2013

Année	Nombre d'arrestations
1995	11 362
1996	18 804
1997	28 439
1998	29 426
1999	47 529
2000	94 514
2001	92 365
2002	82 825
2003	56 219
2004	61 228
2005	57 428
2006	51 983
2007	64 290
2008	65 737
2009	34 345
2010	32 667
2011	44 415
2012	47 510
2013	39 888
TOTAL	960 974

Source ; Le document de la Direction Générale de la Sécurité, consulté le 03 mai 2015;

Un autre tableau (Tableau 5), qui donne le nombre des arrestations de migrants en Turquie selon la nationalité entre 1995 et 2004 est présenté par Kemal Kirişçi (2004). Les Irakiens composent le groupe le plus nombreux :

Tableau 5 : Le nombre d'arrestations en Turquie entre 1995 et juin 2004 par la police turque (selon les pays d'origine)

Pays d'origine	Nombre d'arrestations en Turquie
Afghanistan	28 911
Bangladesh	13 418
Pakistan	28 442
Iran	22 199
Irak	99 402
Syrie	5 018
Afrique du Nord	9 397
Ex-républiques soviétiques*	100 018
Asie centrale**	6 473
Albanie	3 988
Bulgarie	9 111
Roumanie	19 067
Turquie	24 419
Autres	107 986
TOTAL	477 849

*Russie, Ukraine, Moldova, Georgie, Azerbaïdjan, Arménie, Belarus, Lituanie, Lettonie et Estonie.

**Kirghizistan, Kazakhstan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan.

Source: Document de Département du service des étrangers du Ministère de l'Intérieur cité par Kirişçi (2004).

Le durcissement des politiques migratoires, notamment par l'Union européenne, augmente l'importance de la Turquie comme pays de transit. Les migrants passant par la région méditerranéenne (par les pays de l'Europe du sud : Espagne, Italie, Grèce) avant le durcissement des contrôles frontaliers – dans notre étude, c'est le cas des cas les Africains subsahariens – se canalisent vers la Turquie pour arriver en Europe en reconstruisant - ou pas - leur projet migratoire. Les demandeurs d'asile et les réfugiés font partie des migrants en transit vu que, très souvent, ces migrants veulent s'installer

dans un autre pays que la Turquie (d'ailleurs selon la restriction géographique, les migrants qui obtiennent le statut de réfugié seront installés dans un autre pays que la Turquie) (İçduygu 2005). Comme nous l'avons mentionné précédemment, migration de transit et migration irrégulière sont entrelacées et la Turquie devient un arrêt (*stopping point*) ou une étape importante (*stepping stone*) pour les migrants irréguliers dans leur voyage vers les pays du Nord.

4.2. Les politiques migratoires turques : les stratégies vers l'Europe (Les accords de réadmission)

Etant considérée comme un pays d'émigration pendant des décennies, la Turquie a connu de grands changements dans son régime migratoire au début des années 2000. Dans ces changements, la Turquie s'efforce d'adapter sa politique de migration et d'asile aux arrêtés de Schengen, dans le cadre de ses négociations avec l'Union européenne - la voie vers l'adhésion à l'Union. Cette démarche vers l'adhésion est une histoire longue que l'on peut faire remonter au préambule de l'accord d'Ankara de 1963 : « *l'appui apporté par la Communauté économique européenne aux efforts du peuple turc pour améliorer son niveau de vie facilitera ultérieurement l'adhésion de la Turquie à la Communauté* » (CEE 1992 : 3). La Turquie a fait sa demande de candidature en 1987. Ce n'est qu'en 1999 avec la décision du Conseil européen d'Helsinki que le statut de candidat a été reconnu à la Turquie⁸⁵. Pour se former aux critères politiques de Copenhague conduisant à l'ouverture des négociations, la Turquie, en 1998, a dû suivre une stratégie de préadhésion. Au bout de cinq ans, en 2004, la Commission européenne a jugé que la Turquie avait fourni les efforts nécessaires pour remplir les critères de Copenhague et que l'Union européenne ouvrirait les négociations d'adhésion avec la Turquie le 3 octobre 2005⁸⁶. L'intensification des relations avec l'UE à partir de 1999 a

⁸⁵ Voir « Stratégies de préadhésion de la Turquie » sur l'URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV%3Ae40113>, la page consultée le 18 décembre 2016.

⁸⁶ Voir la recommandation de la Commission européenne sur les progrès effectués par la Turquie sur la voie de l'adhésion sur l'URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=uriserv:e50015>, la page consultée le 18 décembre 2016.

donné une impulsion majeure à la Turquie pour procéder à des réformes dans sa politique et ses pratiques migratoires.

4.2.1. Les politiques migratoires turques

Il existe un certain nombre de documents qui composent le cadre juridique de la politique migratoire turque, le premier d'entre eux est la loi de règlement (İskân Kanunu, loi 2510, le 14 Juin, 1934). Le second document juridique international, qui est un autre jalon important pour la politique migratoire turque, est la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés⁸⁷, signée en 1951 à Genève et en complément le Protocole additionnel de New York de 1967⁸⁸. La Convention de Genève est le premier document juridique international qui fait partie du système juridique turc se référant principalement à la migration.

Concernant le statut des réfugiés en Turquie, cette dernière est signataire de la Convention de Genève de 1951 avec une restriction géographique⁸⁹. Seulement les demandeurs d'asile originaires de pays membres du Conseil de l'Europe ont le droit d'obtenir le statut de réfugié en Turquie. Les migrants venant de pays non membres du Conseil peuvent y demander le droit d'asile pour être installés dans un pays tiers. Néanmoins, İçduygu (2002 : 11) précise que :

« Although based on its ongoing geographical reservation in the 1951 Geneva Convention, Turkey still does not accept non-European refugees on de jure basis, it is

⁸⁷ Selon la description de citoyenneté en 1924, les politiques d'immigration et de refuge est en faveur des personnes qui sont « de l'origine et de la culture turque ». Cependant, cette description est loin d'être claire parce que si nous considérons les Albanais, les Bosniaques ou les communautés caucasiennes, ils ne parlent pas la langue turque ou encore ils n'ont pas d'origines ethniques turques. Mais ces communautés ont bénéficié de cette loi pour obtenir la citoyenneté turque pendant les vagues d'immigration vers la Turquie. (Kirişçi 2000). Avec la loi d'installation de 1934, le fait d'avoir « l'origine turque » (*Türk soyundan olma*) devient un capital important. Selon cette loi, les personnes d'« origine et de culture turque » ont le droit à immigrer et à se réfugier en Turquie.

⁸⁸ En 1967, le Protocole additionnel supprimait les restrictions temporelles et géographiques de la Convention de Genève. Cependant, la Turquie n'a pas accepté de supprimer cette restriction géographique.

⁸⁹ Les pays ayant une restriction géographique sont le Maroc, le Congo, le Madagascar et la Turquie.

a de facto situation that almost all asylum applications in the country come from non-Europeans. ».

Pour expliquer la position de la Turquie vis-à-vis des demandeurs d'asile, Sema Erder (2000) présente la Turquie comme une « salle d'attente » (*bekleme odası*) plus qu'un « pays d'accueil ». Dans cette salle d'attente, les demandes d'asile sont étudiées par l'UNHCR et le Ministère de l'Intérieur turc. Si la demande est acceptée, le demandeur aura le droit de rester en Turquie, dans le cas contraire, il sera obligé de quitter le pays ou sera refoulé. Dans la période d'attente, le demandeur s'installe dans une des « villes-satellites » qui lui est imposée.

Le droit d'asile et les migrations constituent une des pierres angulaires dans les négociations sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Sous la pression européenne, la lutte contre « l'immigration illégale » et l'établissement d'une politique d'asile conforme aux normes internationales sont des deux axes privilégiés par les autorités turques. Pour répondre aux attentes européennes en matière des migrations, un certain nombre de réformes sont mises en place, parmi lesquelles se trouvent, en 2002, la création du Bureau d'Asile, de l'Immigration et de la Protection des Frontières, et en 2003, la législation régulant le droit de travail des étrangers⁹⁰ en Turquie. Cependant, jusqu'au milieu des années 1990, le contrôle des migrations n'était pas une priorité, voire il était presque ignoré⁹¹.

4.2.2. Les migrations, l'Union européenne et la Turquie

La volonté de la Turquie d'adhérer à l'Union européenne a structuré et continue à structurer ses politiques migratoires. La Turquie est encore en train d'harmoniser ses politiques migratoires avec l'Union européenne. İçduygu (2004 : 90-91) distingue trois

⁹⁰ Voir la législation régulant le droit de travail des étrangers numéro 4817 de 15 mars 2003 : (URL : <http://iskanunu.com/images/dokuman/diger-kanunlar/4817-sayili-calisma-izinleri-kanunu.pdf>, page consultée le 22 mai 2015)

⁹¹ D'après une expression d'İçduygu (2004), en turc « görmezlikten gelme dönemi ».

périodes dans ces politiques : la période précédant 1994 : la période d'ignorance ; la période située entre 1994 et 2001 : la période du passage vers les normes internationales ; et la dernière période : l'eupéanisation des politiques migratoires.

La législation sur l'asile de 1994 est le premier exemple des tentatives d'harmoniser le régime migratoire et d'asile avec les régimes internationaux (Kirişçi 2002 : 19). Sans supprimer la restriction géographique contenue dans la Convention de Genève, l'entrée en vigueur de cette législation, a donné le « droit d'asile temporaire » aux demandeurs d'asile jusqu'à la réinstallation dans un troisième pays. Cette législation est entrée en vigueur à la suite des mouvements migratoires déclenchés par la guerre de 1988 entre l'Iran et l'Irak et la 1ère Guerre du Golfe de 1990. Le « droit d'asile temporaire » assurée par cette législation représente une tentative de trouver un équilibre entre les politiques, qui cherchent à empêcher la Turquie de devenir un terrain d'asile pour les étrangers, et les critiques des pays signataires de la Convention de Genève contre la restriction géographique (İçduygu et al. 2009 : 322).

En 2001, avec la décision du Conseil concernant les principes, priorités, objectifs intermédiaires et conditions du partenariat pour l'adhésion de la République de Turquie, les régularisations⁹² en termes de migration et d'asile ont pris de l'ampleur. Selon ce document, la Turquie devrait harmoniser ses politiques de migration et d'asile avec celles de l'Union. Les objectifs sont alors :

- Adoption de l'acquis de l'Union européenne dans le domaine de la protection des données, de façon à assurer une pleine participation au système d'information Schengen et à Europol.
- Début de l'alignement de la réglementation et des pratiques applicables aux visas sur celles de l'Union européenne.

⁹² Voir la décision du Conseil du 8 mars 2001 (2001/235/CE), (URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32001D0235&qid=1432307188166&from=EN>, page consultée le 20 mai 2015).

- Adoption et mise en œuvre de l'acquis et des pratiques de l'Union européenne applicables à l'immigration (admission, réadmission, expulsion), de façon à éviter l'immigration clandestine.
- Poursuite du renforcement de la gestion des frontières et activité préparatoire à la mise en œuvre intégrale de la convention de Schengen.
- Levée de la réserve géographique à la convention de Genève de 1951 en matière d'asile et création d'installations de logement et d'encadrement social en faveur des réfugiés.

Dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, la Turquie a déclaré un plan d'action national en matière d'asile et d'immigration en 2005. Le plan d'action⁹³ prévoit l'harmonisation du régime migratoire avec celui de l'Union européenne. Cependant, ce processus d'harmonisation avec de nouveaux règlements entraîne certaines confusions dans l'application de ces derniers. Pour pouvoir comprendre ces confusions causées par le changement des pratiques juridiques, dans la sous-partie « La complexité du système et les confusions » nous présenterons notre entretien informel effectué avec une officière de police qui était chargée de recevoir les demandes de visa et de titre de séjour⁹⁴.

4.2.2.1. Les accords de réadmission

L'Union européenne a signé plusieurs accords de réadmission, étant un des éléments du contrôle des frontières et des politiques d'externalisation du contrôle des migrations, avec de nombreux pays, notamment ceux qui lui sont voisins. Dans le site officiel de l'Union, l'objectif de ces accords est présenté comme une procédure visant à « *faciliter la réadmission dans leur pays des personnes en séjour irrégulier dans un des*

⁹³ Voir le plan d'action national en matière d'asile et d'immigration sur l'URL : [http://www.goc.gov.tr/files/files/turkiye_ulusal_eylem_plani\(2\).pdf](http://www.goc.gov.tr/files/files/turkiye_ulusal_eylem_plani(2).pdf), page consultée le 20 mai 2015.

⁹⁴ L'entretien est effectué le 17 mars 2015 à Préfecture de police d'Üsküdar à Istanbul dans le cadre de demande de titre de séjour en vue d'installation qui a une validité d'un an. Nous étions présentes en tant que traductrice pour un migrant francophone.

Etats membre »⁹⁵. Depuis les années 1990, le retour des étrangers en situation irrégulière est un des objectifs primordiaux de l'Union en matière de gestion des flux migratoires. Les accords de réadmission constituent l'axe majeur de cet objectif. Une sorte de « sous-traitance » de la gestion des flux migratoires est née en déplaçant le contrôle de frontières extérieures vers le Sud afin de transférer cette responsabilité aux pays voisins, en commençant par les pays balkaniques et maghrébins, ensuite en allant aux pays de transit de l'Afrique subsaharienne.

En reprenant la formulation de Migreurop, « *un accord de réadmission est un accord par lequel les Etats signataires s'engagent à réadmettre leurs ressortissants, voire des personnes ayant transité par leur territoire, interpellées en situation irrégulière sur le sol de l'UE* »⁹⁶. C'est un engagement mutuel entre deux Etats qui acceptent de réadmettre sur leur territoire les personnes ne répondant pas aux conditions d'entrée ou de résidence sur le sol de l'autre partie de l'engagement. Ces accords concernent la réadmission des ressortissants nationaux des deux pays ainsi que les ressortissants des pays tiers. Donc, d'une part, les Etats signataires doivent réadmettre leurs ressortissants qui sont en situation irrégulière sur le sol de l'autre partie contractante, d'autre part, ces Etats doivent réadmettre les non-ressortissants qui ont transité ou séjourné sur leur territoire. En échange, l'Union fournit une assistance pour le contrôle de frontières de ces Etats, et une aide au développement ainsi que les opportunités légales de migration comme la facilitation des procédures de visa.

C'est avec l'effondrement du rideau de fer et de l'URSS que les pays de l'Europe occidentale ont commencé à intégrer les pays d'Europe centrale et orientale dans la sécurisation de leur territoire. De nombreux accords ont été signés dans des cadres bilatéral, multilatéral ou communautaire avec les pays comme la Hongrie, La République Tchèque, la Pologne, ou plus tard avec la Roumanie, l'Ukraine, etc. Pour les

⁹⁵ Voir le site Europa sur l'URL : http://europa.eu/legislation_summaries/other/133105_fr.htm, page consultée le 19 Mai 2014.

⁹⁶ Voir les notes de réseau Migreurop (2012, n°1) sur les accords de réadmission sur leur site Internet : U R L : http://www.migreurop.org/IMG/pdf/Note_de_MIGREUROP_12122012_Accords_de_readmission_pour_mise_en_ligne.pdf, la page consultée le 19 Mai 2014.

pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, la mise en place d'accords de réadmission a été une condition nécessaire, y compris pour la Turquie. Parallèlement, les Etats maghrébins sont aussi concernés par la collaboration avec les pays européens dans la « lutte contre les migrations irrégulières ». Plusieurs accords bilatéraux et multilatéraux ont été signés avec les pays de la région méditerranéenne⁹⁷. L'Union a généralisé ce système, dans le cadre d'accords de coopération avec les pays de la zone Afrique - Caraïbes - Pacifique.

Dans le cadre de la candidature de la Turquie à l'Union européenne, les deux parties ont commencé à négocier un accord de réadmission en 2002. Pour la signature de cet accord, la demande principale de la Turquie était la libéralisation des visas en faveur des ressortissants turcs, contre laquelle elle s'engage à recevoir tout citoyen turc ou tout autre citoyen de pays tiers, qui est arrêté dans une situation irrégulière dans le territoire de l'Union entrant par le territoire turc. L'accord a été signé onze ans après le commencement des négociations, en 16 décembre 2013, et doit permettre, à l'horizon 2017, la levée de l'obligation de visa imposée aux ressortissants turcs⁹⁸. En contrepartie, l'UE s'est engagée à garantir une circulation sans visa aux citoyens turcs dans un délai de trois ans et demi. Il existe déjà un protocole entre la Grèce et la Turquie, qui date de 2002. Voici un tableau de données mettant en évidence les désaccords concernant la les

⁹⁷ En 1995, la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone visait à instaurer les bases de la coopération entre l'Union européenne et les douze pays : l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Syrie, l'Israël, le Chypre, la Malte, la Turquie et les Territoires palestiniens (Boubakri et Mazella 2005).

⁹⁸ Dans les articles des journaux turcs et internationaux, le Premier ministre turc se félicitait de la signature de l'accord de réadmission « historique » entre la Turquie et l'Union européenne : « *La porte de l'Europe sans visa va désormais être ouverte* ». Le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan lors de la signature, assurait que *'la Turquie remplira sans faille tous les engagements qui lui incombent à propos de l'accord de réadmission'* ». (URL : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2013/12/16/97001-20131216FILWWW00340-ueturquie-accord-sur-l-immigration-signé.php>, page consultée le 19 Mai 2014). Alors que la députée de la Parlement européen Renate Sommer exprimait prudemment ses idées sur l'avenir : « *Nous verrons si la Turquie reconduit les personnes qui ont immigré illégalement dans l'Union européenne à travers son territoire. Chypre semble être le plus grand obstacle, puisque les politiciens turcs ne reconnaissent toujours pas le pays et ont refusé de l'inclure dans l'accord. L'île fait partie intégrante de l'Union européenne et donc de nombreux chapitres des négociations d'adhésion sont gelés. Cela pourrait être l'occasion pour la Turquie de se repositionner sans perdre la face. Pour prendre effet, l'accord de réadmission doit encore être ratifié officiellement par l'Union européenne et la Turquie.* » (URL : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/content/20140226STO37002/html/Sommer-l'accord-UE-Turquie-de-readmission-«n'affecte-pas-les-refugiés.»>, page consultée le 19 Mai 2014)

demandes de réadmission par la Grèce et l'acceptation ou non de ces personnes par la Turquie. Les effectives proviennent de données du Bureau pour les étrangers, les frontières et l'asile de la Direction Générale de la Sécurité du ministère de l'intérieur :

Tableau 6 : Effectives basés sur le protocole de réadmission

Année	Réadmissions demandées par la Grèce	Réadmissions acceptées par la Turquie	Personnes envoyées par la Grèce et réadmisées par la Turquie
2002	8 045	1 302	645
2003	5 190	978	333
2004	4 015	206	45
2005	2 002	706	135
2006	2 023	521	125
2007	9 439	1 414	390
2008	16 386	3 168	398
2009	14 328	1 189	276
2010	3 872	525	78
TOTAL	65 300	10 124	2 425

Source : İçduygu (2011 : 7),

Malgré un langage de dialogue, de coopération et de partenariat, utilisé pendant les discussions sur la mise en œuvre des accords de réadmission, l'approche de l'Union européenne relève plus de l'imposition de sa volonté que d'un dialogue réel. Ainsi, les politiques de réadmission avec le régime de visa sont le résultat de l'intensification des pratiques pour la prévention des menaces potentielles à la source, connue comme « remote controlling ». Ces pratiques concernent des questions telles que la politique des visas, le contrôle et la gestion des frontières, la lutte contre l'immigration « illégale », la création de centres de rétention, la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains, l'amélioration de la coopération et de la coordination avec l'UE. Depuis le Conseil de Tampere de 1999, les décisions prises concernant la migration et la gestion des

frontières sont officiellement intégrées dans les politiques extérieures afin d'influencer les politiques et les pratiques des pays tiers. Durant ce processus, les accords de réadmission, les pratiques des pays tiers sûrs sont devenus des outils majeurs d'externalisation, même si les conditions de réalisation ne sont pas pleinement légitimes au regard du droit international, en particulier en ce qui concerne le droit d'asile.

4.2.3. Le système d'asile

Selon la définition de la Convention de Genève de 1951, un réfugié est une personne :

« craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner »⁹⁹.

Le statut de réfugié était défini dans le cadre des événements survenus avant le 1^{er} janvier 1951. Avec le Protocole additionnel de 1967, les restrictions temporelles et géographiques étaient supprimées et la Turquie signait le protocole particulier sur la restriction géographique :

« Le Gouvernement turc (...) n'applique la Convention qu'aux personnes qui sont devenues des réfugiés par suite d'événements survenus en Europe, ainsi que la réserve qu'il a formulée au moment de la ratification et (...) aucune disposition de cette

⁹⁹ Le texte de convention de Genève est disponible sur le site de l'UNHCR : URL : <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621e11f.html>, page consultée le 15 juin 2014.

Convention ne peut être interprétée de façon à accorder aux réfugiés plus de droits que ceux reconnus aux citoyens turcs en Turquie »¹⁰⁰.

En considérant ce protocole, nous pouvons affirmer que la Turquie est un exemple particulier en terme de législation et de pratiques d'asile. Selon le droit international, « le terme « asile » désigne la protection qu'un Etat accorde sur son territoire ou dans un autre endroit relevant de certains de ses organes à un individu qui est venu la rechercher »¹⁰¹ alors que le système d'asile turc offre une « protection temporaire d'asile » aux demandeurs non-européens et non le statut de réfugié.. En Turquie, le processus d'asile se compose donc de quatre niveaux : l'enregistrement, la détermination de statut de réfugié, la réinstallation et l'autorisation de sortie. Le processus de l'attribution du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile non-européens relevait du mandat de l'UNHCR jusqu'à la mise en œuvre de la réglementation d'asile de 1994¹⁰². C'était l'UNHCR qui recevait les demandes d'asile des non-Européens, et qui déterminait l'éligibilité à recevoir le statut de réfugié. Ainsi, la procédure de la réinstallation était conduite par l'UNHCR. Avec la nouvelle réglementation de 1994, un système à deux bases a été créé pour les demandeurs d'asile non-européens¹⁰³. Ces deux bases, le droit international des réfugiés et la législation interne, fonctionnent en parallèle. D'une part, la police turque reçoit les demandes d'asile, et la Division des étrangers, des frontières et d'asile de la Direction Générale de la Sécurité liée au Ministère des affaires intérieures détermine la validité de la demande d'asile pour pouvoir obtenir le statut de réfugié. En cas d'acceptation à l'issue de cette première étape, le demandeur reçoit le statut de « réfugié temporaire ». En parallèle, l'UNHCR évalue de son côté le dossier et examine la conformité de la situation du

¹⁰⁰ Le texte de Protocole de New York est disponible sur le site de l'UNHCR : URL : http://www.unhcr.ch/fileadmin/unhcr_data/Protocole-de-new-york-1967.pdf, page consultée le 15 juin 2014.

¹⁰¹ Voir le site d'Institut de Droit International (IDI) sur l'asile en droit international public. (URL : http://www.justitiaetpace.org/idiF/resolutionsF/1950_bath_01_fr.pdf, page consultée le 20 avril 2015)

¹⁰² Le titre de la réglementation « *Türkiye'ye iltica eden veya baska bir ülkeye iltica etmek üzere Türkiye'den ikamet izni talep eden münferit yabancılar ile topluca sığınma amacıyla sınırlarımıza gelen yabancılara ve olabilecek nüfus hareketlerine uygulanacak usul ve esaslar hakkında yönetmelik* ».

¹⁰³ Pour un aperçu détaillé du cadre juridique concernant la migration et la migration irrégulière voir Kaya (2008).

demandeur au regard de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. En cas de reconnaissance, les deux structures prennent la décision d'installer¹⁰⁴ le réfugié dans un pays-tiers sûr ou en cas de rejet le demandeur d'asile sera expulsé. Pendant que l'UNHCR examine le dossier du demandeur d'asile selon la Convention de Genève, le gouvernement turc lui attribue le statut de « l'asile temporaire » ce qui lui permet d'attendre la décision de l'attribution ou non de son statut de réfugié par l'UNHCR. Ainsi, il existe une coopération forte entre le gouvernement turc et l'UNHCR (Kaya 2008).

Dans cette coopération entre gouvernement turc et UNHCR, on peut dire que le processus de demande d'asile à quatre niveaux suit, pour être bref, les étapes suivantes. La première étape du processus est la dépose d'une demande d'asile auprès de l'office de l'UNHCR situé à Ankara ainsi qu'auprès de la Direction Générale de la Sécurité. En cas de non-enregistrement auprès de la police, l'UNHCR ne prend pas en compte la demande. Les personnes qui déposent leur demande sont enregistrées et installées dans une des villes appelées « ville-satellite » et dispersées sur l'ensemble du territoire. Dans la seconde étape, elles vivent dans ces villes pendant le processus de la détermination de statut de réfugié et attendent la décision de l'UNHCR et celle du pays-tiers. Ainsi, les demandeurs d'asile sont obligés de faire des visites régulières auprès de la police pour confirmer leur présence dans la ville-satellite. En cas de volonté de quitter la ville temporairement, les demandeurs demandent obligatoirement la permission à la police¹⁰⁵. La troisième étape de la procédure est la réinstallation dans un pays-tiers sûr. Une fois le demandeur est reconnu comme réfugié, l'UNHCR introduit un dernier

¹⁰⁴ L'article 7 du règlement de 1994 « İçişleri Bakanlığı, Türkiye'ye iltica eden veya başka bir ülkeye iltica etmek üzere Türkiye'den ikamet izni talep eden münferit yabancılara ilişkin işlemler ile barınma, iade, nakil, üçüncü ülkelere kabul, gönüllü geri dönüş, pasaport ve vize temini gibi hususlarda, diğer bakanlık, kurum ve kuruluşlar ile Birleşmiş Milletler Mülteciler Yüksek Komiserliği, Uluslararası Göç Örgütü gibi uluslararası kuruluşlar ve sivil toplum örgütleri ile işbirliğinde bulunabilir ». (Relative au statut des étrangers obtenant le statut de réfugié en Turquie ou obtenant le titre de séjour en Turquie afin de se réfugier dans un pays-tiers, le Ministère des affaires étrangères peut collaborer avec les autres ministères, structures et institutions ou les institutions internationales comme l'agence des Nations Unies pour les réfugiés, International Organisation for migration et avec les organisations non-gouvernementales, concernant les procédures de séjourner, d'alimentation, de transfère, d'admission à un pays-tiers sûr, de répartition volontaire, d'obtention de passeport ou de visa.) (Traduit par nos soins)

¹⁰⁵ Voir la brochure préparée par l'Association de réfugiés résumant la procédure de demande d'asile auprès de la police turque et de l'UNHCR sur l'URL : <http://www.hyd.org.tr/multecielkitabi/kitap3.asp?idm=mands>, page consultée le 15 juin 2014.

entretien afin de déterminer si la personne est éligible pour la réinstallation. C'est à la suite de cette décision que l'UNHCR transfère le dossier du candidat à l'ambassade du pays de réinstallation et le réfugié obtient l'autorisation de sortie de la Turquie.

Les « villes-satellites » sont des villes dispersées dans le pays et dont la majorité se trouvent dans la partie centrale d'Anatolie. Les métropoles comme İstanbul, Ankara ou İzmir¹⁰⁶ ne sont pas parmi ces villes satellites. Selon le document de l'UNHCR, le nombre de « villes satellites » a augmenté de 30 à 51 par la décision du Ministère de l'Intérieur en 2010¹⁰⁷. Et depuis le commencement de la guerre en Syrie en 2011, leur nombre ainsi que celui des camps de réfugiés augmentent chaque année. Selon les chiffres présentés par l'UNHCR, le nombre de réfugiés enregistrés en Turquie est 1 758 092 en 2015¹⁰⁸. Sur le site de la Direction Générale de la Sécurité, 62 « villes satellites » sont repérées et pour celles-ci, d'après le Ministère de l'Intérieur « *le contrôle des étrangers n'est pas difficile* »¹⁰⁹. Sur les deux cartes suivantes, tirées du site de l'UNHCR en 2014 et 2015, il est possible d'observer cette augmentation du nombre des « villes satellites » ainsi que les camps des réfugiés dans ces dernières années.

¹⁰⁶ Selon les statistiques de TÜİK (Institut de la Statistique) de l'année 2014, le nombre d'habitants à İstanbul est 14.3 M (18,5% de la population totale), 5.1M à Ankara (6,6 % de la population totale) et 4.1 M à İzmir (URL : <http://www.tuik.gov.tr/PreHaberBultenleri.do?id=18616>, page consultée le 2 avril 2015).

¹⁰⁷ Voir la thèse de doctorat d'Özge Biner (2012) pour une analyse approfondie du système d'asile turc et les villes-satellites. Voir ainsi le document sur les « villes satellites » sur le site de l'UNHCR, il n'existe pas une liste de ces villes mais sur une carte les villes satellites sont marquées sur l'URL : <http://www.unhcr.org/50a607639.pdf>, la page consultée le 24 avril 2015.

¹⁰⁸ Voir le site de l'UNHCR (URL : <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/country.php?id=224>, page consultée le 24 avril 2015). Selon les données présentées sur le site de la Direction générale de la gestion de l'immigration, le nombre des syriens sous « la protection temporaire » est 1.757.262 (URL: http://www.goc.gov.tr/icerik3/gecici-koruma_363_378_4713, page consultée le 24 avril 2015).

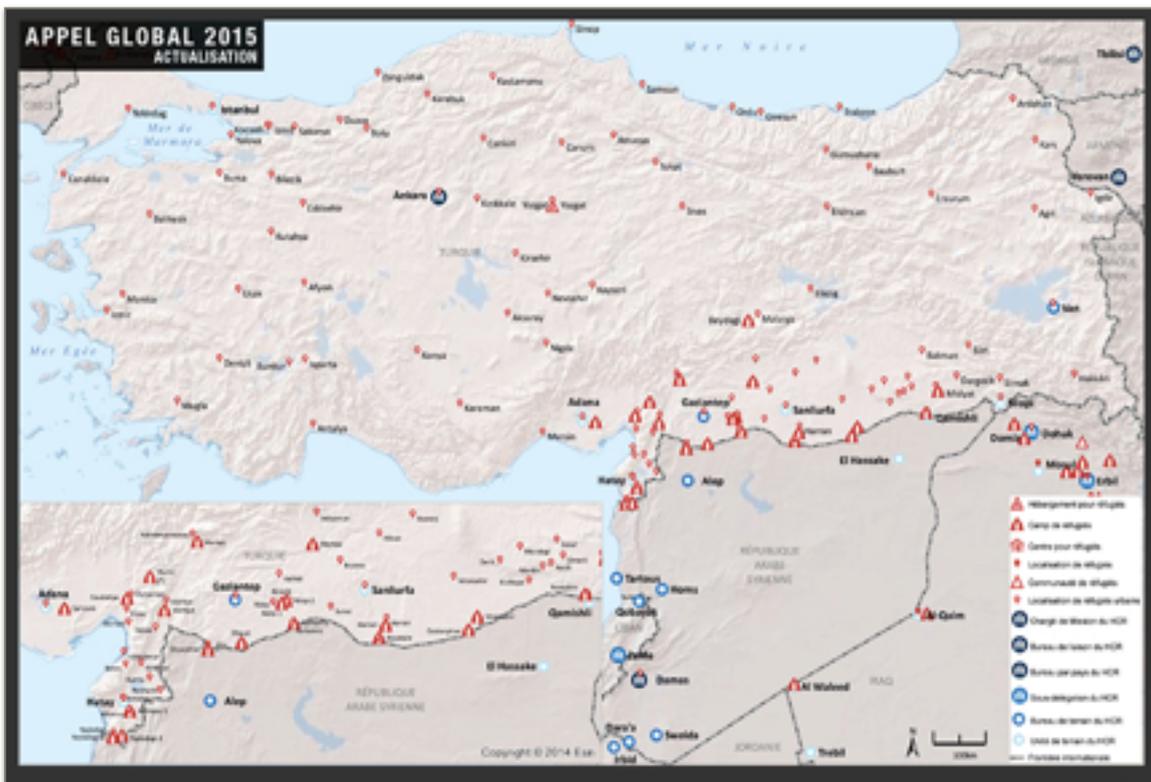
¹⁰⁹ « *İltica/sığınma başvurusu inceleme aşamasında olan yabancılar, Bakanlığın uygun göreceği bir ilde serbest ikamete tabi tutulur. Uydu İller olarak adlandırılan bu iller genelde yabancıların kontrollerinin de zor olmadığı 62 İlimizi kapsamaktadır* » (Les étrangers qui sont à l'étape d'investigation de leur demande d'asile sont soumis à une libre résidence. Ces villes, qui sont appelées villes satellites, concernent les 62 villes où le contrôle des étrangers n'est pas difficile) (Traduit par nos soins) (URL : <http://www.egm.gov.tr/Sayfalar/iltica-goc-islemleri.aspx>, la page consultée le 24 avril 2015). Il est difficile de trouver des informations sur les « villes satellites » sur les sites officiels de la Direction Générale de Sécurité ou du Ministère de l'Intérieur. Les informations officielles accessibles ne sont pas traduites. Une liste complète de ces 62 villes se trouve sur le site de l'Association de solidarité des migrants et des demandeurs d'asile. (URL : <http://www.refugeeinturkey.org/ikamet-i20>, page consultée le 24 avril 2015).

Figure 6 : La carte des villes-satellites en Turquie (2014)



Source : UNHCR (carte consultée le 20 mai 2014)

Figure 7 : La carte des villes-satellites en Turquie (2015)



Source : UNHCR (carte consultée le 24 avril 2015)

4.2.4. La complexité du système et les confusions

Dans un entretien informel, effectué auprès d'une officière de police dans le cadre d'une demande de titre de séjour en vue d'installation pour un demandeur francophone, les difficultés dues aux changements fréquentes dans les réglementations sont clairement apparues. Le migrant était arrivé en Turquie avec un visa de touriste de trois mois et à la fin de ces trois mois, il voulait faire une demande de titre de séjour d'un an. Il avait préparé les documents demandés selon les informations sur le site Internet de la DGS ainsi que les informations recueillies de ses amis de différentes nationalités qui ont déjà effectué leur demande de titre de séjour¹¹⁰. Le rendez-vous a été pris par le site Internet le 16 janvier 2015 pour la demande de titre de séjour long-terme valable un an. A l'arrivée au guichet pour présenter les documents le 17 mars 2015, l'officière nous informe que la demande de titre de séjour en vue d'installation n'est plus possible depuis le 1er janvier 2015 alors que la demande de rendez-vous pour le titre de séjour était faite après la date indiquée. Elle nous a proposé d'effectuer une demande de visa de touriste long-terme. Comme les documents à produire étaient identiques, il était possible de faire une demande de visa de touriste.

« G.S. : Il (le demandeur) vous demande pourquoi il ne peut pas demander le titre de séjour? Il dit qu'il avait préparé ses documents selon les informations sur le site où il a fait la demande¹¹¹. Vous dites que la loi a changé au début de

¹¹⁰ Les documents demandés étaient présentés sur le site Internet de la DGS comme les suivants : une attestation d'hébergement qui devrait être validée par un notaire, une attestation de sécurité sociale, la photocopie de passeport, quatre photographie d'identité et une attestation bancaire établissant que le demandeur dispose mensuellement d'au moins 300 dollars par mois ou d'échange de devise de la même somme.

¹¹¹ Un autre changement de la régulation est fait le mois d'avril de même année. Le 23 mai 2015, nous avons consulté le site Internet « e-randevu » où la prise de rendez-vous est effectuée au mois de janvier, il y avait une annonce précisant que tous les services concernant les étrangers seraient transférés des préfectures de police à la Direction de l'immigration. « *La Loi des étrangers et la protection internationale n°6458 est entrée en vigueur avec ses décrets le 11/04/2014 mais jusqu'à l'organisation provinciale complète de la Direction générale de immigration, les opérations concernant les étrangers sont poursuivies par les services des étrangers de préfectures de police d'après le protocole signé avec la direction générale de sécurité. D'après la décision prise par le Ministère des Affaires Intérieures, toutes les opérations concernant les étrangers seront effectuées par la Direction de l'immigration commençant à partir du 18 mai 2015* » (Traduit par nos soins). (URL : <http://e-randevu.iem.gov.tr/yabancilar/Default.aspx>, le 23 mai 2015)

l'année 2015 mais il a pu faire sa demande de rendez-vous pour un titre de séjour de long-terme.

O.P. : Sur le site ? Alors, ils ont encore pas changé les infos. En tout cas, nous ne sommes plus sûrs de rien. Chaque jour les lois, les règlements changent, nous demandons certains documents, quand le gars arrive pour son rendez-vous, nous demandons encore plus. Je sais plus comment ça va se passer. Avant, tout était fait à Vatan (Les opérations concernant les étrangers comme demande de titre de séjour, visa touristique etc. sont effectuées à la Direction générale de la sécurité d'Istanbul qui se trouve au boulevard Vatan). Maintenant c'est nous (les préfectures de police des arrondissements). D'ailleurs vous avez bien fait de demander le rendez-vous ici, si vous aviez pris le rendez-vous dans une autre préfecture ça n'aurait pas marché. Il faut aller à la préfecture où le demandeur déclare son adresse. Il faut pas demander de n'importe quelle préfecture (Il y a quelques mois, c'était possible). Mais, tous les jours, nous recevons une nouvelle information et la législation d'avant n'est plus valable.

G.S. : Dans ce cas, il va demander un visa de touriste.

O.P. : Oui, s'il a tous les papiers.

(...)

G.S. : Alors quand peut-il demander un titre de séjour? L'année prochaine ?

O.P. : Juste avant le 1er janvier, on donnait des titres de séjours, mais là, ils disent que c'est le visa de touriste. Je ne suis pas sûre mais je pense que dans 8 ou 9 ans il peut le demander.

G.S. : Comment ça ?! S'il veut vivre en Turquie, pendant 8 ou 9 ans il va rester comme un touriste sans travailler, et après il peut le demander?

O.P. : (En souriant) Oui avec ça (visa de touriste) il ne peut pas travailler. En tout cas, il va faire la demande de visa de touriste.

G.S. : Mais parce qu'il est obligé.

O.P. : Mais, en tout cas, son attestation d'hébergement est en même temps une attestation de prise en charge. (Elle me montre l'attestation d'hébergement qui affirme que

l'hébergeur prend en charge tous les dépenses de l'hébergé).
Donc, il ne va pas travailler, juste touriste.
G.S. : Ok! Alors s'il trouve un boulot?
O.P. : C'est difficile, je veux dire pour le travail, il doit faire sa demande au Ministère du travail et de la sécurité sociale. Et, ce n'est pas lui, c'est à son employeur de le demander. Mais, je pense que si quelqu'un veut embaucher un étranger, il faut qu'il ait au moins cinq employés turcs donc il ne peut pas travailler dans un petit bar (le demandeur avait confirmé son travail comme un DJ). Il faut chercher le boulot dans des grandes sociétés. (...) » (O.P.).

Au mois de juin en 2015, quand le demandeur a reçu son titre de séjour, nous avons vu qu'il a obtenu un titre de séjour temporaire de un an mais pas un visa de touriste contrairement à ce que l'officier de police nous avait affirmé. D'après nous, cet extrait d'entretien informel met en évidence les multiples modifications des procédures administratives et judiciaires. Entre janvier et mai 2016, nous avons suivi le processus de demande de titre de travail et de séjour d'un Français qui s'est installé en Turquie. Dans cette période, nous avons assisté à toutes les étapes de la procédure. Cela nous a permis de réaliser des entretiens informels avec les fonctionnaires dans différentes institutions, y compris le Service de l'état civil et l'Administration fiscale. Ce que les fonctionnaires précisaient que les procédures d'harmonisation des politiques migratoires et les efforts de gestion des flux migratoires syriens avaient fortement modifié le fonctionnement habituel du système administratif. Dans les institutions, la première réaction était l'étonnement. Quand nous avons fait la demande de justificatif de numéro de taxe, qui était un des documents à produire pour la demande de titre de séjour, le responsable nous a posé les questions suivantes : « *Eh bien, dis donc, est-ce qu'il y a des européens qui viennent s'installer en Turquie ? Sérieux ? Pourquoi ?* » (F.1). Par la suite, le responsable de l'Administration fiscale nous a expliqué qu'il rencontrait très peu de demandeurs de titre de séjour à l'exception des Syriens. Cela mettait en évidence que l'augmentation du nombre des migrants syriens était une autre raison de l'évolution continue des institutions et des procédures en matière des migrations. Une demande d'aide de ce responsable nous a permis de poser des questions :

« F.1. : Franchement, ça fait très longtemps que je vois que les Syriens qui sont là pour la demande de titre de séjour. Alors, je vais vous préparer votre justificatif ma fille, vient t'asseoir le temps que je le prépare et tu m'aides à écrire son nom et tout. Moi, je ne parle pas français.

(...)

G.S. : Alors, la semaine dernière, nous sommes allés au Service de l'état civil pour demander le justificatif de numéro de d'identité pour les étrangers et le justificatif de domicile mais en fait ce n'était pas possible. Le responsable nous a conseillé d'abord de venir ici.

F.1. : Attends, ne me dis pas que vous allez repartir là-bas!

G.S. : Ben, si pour quoi?

F.1. : Vous ne pouvez pas prendre aucun des documents avant que son dossier soit accepté par la police.

G.S. : Ah bon ?

F.1. : Eh non, vous prenez ce numéro (de taxe), mais le numéro d'identité ce n'est pas possible.

G. S. : Mais, ils sont parmi les documents à fournir.

F. 1. : Si tu veux, allez partez mais je n'y crois pas.

(...)

F.1. : En tout cas, depuis que les Syriens sont là, tu peux être sûr de plus rien. On change tout, ils disent que voilà on fera comme ça, deux mois plus tard on fait autrement. Personne ne connaît qu'est-ce qu'il se passe. » (F.1).

4.3. Les relations turco-africaines : l'ouverture vers l'Afrique

Pendant les deux dernières décennies, la Turquie a développé une ambitieuse politique étrangère vers les régions comme le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie. Pour avoir une position politique et économique dominante dans la région méditerranéenne, la mer Noire, et le Moyen-Orient, elle a considéré qu'il était important de consolider ses politiques vers les pays africains. Une longue histoire des relations ottomanes avec les

pays africains a été interrompue avec la fondation de la république, elle a repris depuis la fin des années 1990. Les relations turco-africaines peuvent être résumées en trois périodes. La première correspond à la période allant de l'Empire ottoman jusqu'à la fondation de la république en 1923. La deuxième concerne la période entre 1923 et 1998 où les relations étaient en régression, voire n'existaient plus. Et enfin après 1998 : l'adoption du plan d'action pour l'Afrique (Özkan et Akgün 2010 : 530).

Historiquement, les relations turco-africaines remontent à plusieurs siècles, notamment avec les pays du nord du continent¹¹². Avec la fondation de la république, les intérêts politiques et économiques sont plus orientés vers les pays européens et l'Amérique du Nord. Cependant, avec le plan d'action pour l'Afrique du 1998, le volume des relations politiques et économiques entre la Turquie et les pays subsahariens ont commencé à augmenter. Cette ouverture vers le continent africain est interprétée, partiellement, comme la conséquence du refus de la candidature de la Turquie à l'Union européenne, voire la réponse à ce refus, au sommet de Luxembourg de 1997 (Özkan et Akgün 2010). En illustration complément de cette idée, Özkan (2011 : 116–117) énumère trois raisons de l'ouverture accélérée de la Turquie vers l'Afrique :

« (i) the visible prominence of a new geographical perception in Ankara's outlook towards the whole world, which accepts that Africa and Asia are not regarded as distant and troubled regions but as possible partners; (ii) considerable efforts to reposition itself in a changing global economy by defining Turkey as a "central country" rather than a "bridge" and developing an institutionalized partnership with Asia and Africa in order to play a more active role in international relations and (iii) increasing activities in all regions and international organizations in order to contribute to regional and global peace ».

Ce plan d'action a activé la coopération politique, économique et culturelle avec les pays africains. Ainsi, de nouvelles ambassades sont ouvertes. Selon le site internet

¹¹² Certains pays africains étaient totalement ou partiellement sous la domination de l'Etat ottoman comme l'Egypte, le Libye, l'Algérie, la Tunisie, le Soudan, l'Ethiopie, Djibouti, etc.

du Ministère des Affaires étrangères, actuellement le nombre des ambassades est de 39 alors qu'en 2009, il y en avait seulement 12 dont 5 se trouvaient en Afrique du Nord¹¹³.

Dans le discours officiel, les relations turco-africaines - « la politique de l'ouverture vers l'Afrique » - ne sont pas seulement le fruit d'attentes politiques et économiques, mais elles sont présentées « *[o]n the contrary, (...) the product of a process with strong historical and cultural aspects* »¹¹⁴. Cette ouverture a pris de l'ampleur pendant l'année 2005 proclamée « l'année de l'Afrique ». L'année 2008 a une importance particulière : l'Union Africaine a déclaré la Turquie partenaire stratégique du continent, ainsi, en août 2008, le premier « Sommet de la coopération Turquie-Afrique » s'est déroulé à İstanbul avec la participation de représentants de 49 pays africains¹¹⁵. L'accession au pouvoir du parti politique conservateur *Adalet ve Kalkınma Partisi* (AKP)¹¹⁶ en 2002 est interprétée comme un tournant décisif de la politique étrangère multi-dimensionnelle, y compris pour les relations avec les pays africains (Özkan et Akgün 2010).

Le discours contemporain officiel turc sur les relations turco-africaines tourne autour de deux thèmes. En un premier lieu, les racines de ces relations plongent profondément avec la présence ottomane dans le continent africain remontant jusqu'au 16e siècle (Özkan 2008 ; Özkan et Akgün 2010). En second lieu, malgré la présence ottomane sur le sol africain, la Turquie *n'a jamais été un pays colonisateur* dans le

¹¹³ URL : <http://www.mfa.gov.tr/turkiye-afrika-iliskileri.tr.mfa>, page consultée le 05 mai 2015.

¹¹⁴ Voir le site du Ministère des affaires étrangères pour un résumé des relations turco-africaines sur l'URL : <http://www.mfa.gov.tr/turkey-africa-relations.en.mfa>, page consultée le 05 mai 2015.

¹¹⁵ Ainsi « la Déclaration d'İstanbul sur le partenariat Turquie-Afrique : Solidarité et partenariat pour un avenir conjoint » et le « Cadre de coopération pour le partenariat Turquie-Afrique » sont adoptés pendant ce premier sommet. Voir le site internet du Ministère des affaires étrangères pour les jalons marquants des politiques africaines de la Turquie. URL : <http://www.mfa.gov.tr/turkey-africa-relations.en.mfa>, page consultée le 05 mai 2015.

¹¹⁶ En français « Parti pour la justice et le développement ».

continent (Tepeciklioglu 2012 : 90)¹¹⁷. Pour pouvoir entrer dans le marché africain, le discours sur les relations historiques qui n'ont jamais été liées au colonialisme est mis en évidence par la Turquie. De plus, tout un faisceau de stratégies pour consolider ces relations nouvelles est mis en place : il s'agit par exemple des aides financières¹¹⁸ pour le développement, des bourses pour les étudiants africains qui vont étudier dans les universités turques, l'ouverture d'ambassades et l'augmentation des visites diplomatiques, la participation aux programmes d'aide technique et économique financés par les Nations Unies, l'adhésion à la Banque africaine d'import-export, etc.

La Turquie tend à devenir le nouvel acteur économique et politique sur le continent africain. L'ouverture vers ce continent va de pair avec les vols réguliers de THY¹¹⁹, notamment depuis 2011. Les paroles de Temel Kotil, le directeur général de THY synthétisent bien l'ambition de la Turquie pour avoir sa place dans ce grand et nouveau marché. En 2014, il déclare que :

*« Cette année nous allons faire notre plus grand ouverture vers l'Afrique. En ce moment, nous sommes devenus le plus grand acteur devant les Français. Nous accordons la prédominance en Afrique parce que nous voyons le nouveau siècle (...). Dans 20 ans nous allons voler vers 100 destinations en Afrique »*¹²⁰.

Une autre stratégie d'entrer dans le marché du continent africain est la volonté d'obliger les ressortissants de certains pays à voyager avec quatre compagnies aériennes

¹¹⁷ Aussi bien dans le discours officiel (URL : <http://www.mfa.gov.tr/turkey-africa-relations.en.mfa>, page consultée le 05 mai 2015), que dans les journaux quotidiens, le discours « non-colonisateur » de la Turquie est soulignée. (URL : <http://www.bugun.com.tr/son-dakika/-somurge-gecmisi-olmayan-turkiye--haberi/697043>, page consultée le 05 mai 2015 ; <http://www.tccb.gov.tr/en/news/542/44216/turkiyenin-afrikada-somurgeci-gecmisi-olmamistir.html>).

¹¹⁸ Traduction de l'article « Turkey shocks Africa » consultable sur l'URL : <http://www.worldpolicy.org/journal/winter2012/turkey-shocks-africa>, est présenté comme la preuve de succès des aides financières en 2012 de la part de Turquie dans différents pays africains sur un journal pro-gouvernemental (URL : <http://www.sabah.com.tr/dunya/2013/02/21/turkiye-afrikayi-salliyor>, page consultée le 05 mai 2015).

¹¹⁹ Türk Hava Yolları (Turkish Airlines)

¹²⁰ Traduit par nos soins. « Bu yıl en büyük açılımımızı Afrika'da yapacağız. Şu an Fransızları geçerek Afrika'nın en büyük oyuncusuyuz. Gelecek yüzyılı gördüğümüz için Afrika'ya ağırlık verdik (...). 20 yılda, Afrika'da 100 noktaya uçacağız ». (URL : <http://ekonomi.haber7.com/ekonomi/haber/1145836-thynin-yeni-hedefi-afrika>, page consultée le 05 mai 2015).

turques (THY, Pegasus, Onur Air et Atlasglobal) pour pouvoir demander un visa électronique. Sur le site Internet d'e-visa se trouve une liste de pays pour lesquels les ressortissants sont soumis à cette obligation. La liste comprend de 48 pays dont 47 sont des pays africains. Le dernier pays est le Yémen¹²¹.

Selon nos entretiens, ces stratégies des compagnies aériennes et l'application de nouvelle règle concernant le visa constituent un facteur important pour faciliter l'arrivée des Africains subsahariens en Turquie. Comme nous allons voir dans les extraits d'entretien, tous nos interviewés ont confirmé qu'ils étaient arrivés en Turquie par l'avion.

4.4. Le rêve de la Grèce : la motivation de ces migrations ?

Etant un des signataires de la Convention sur les réfugiés de Genève en 1951, et un pays de l'espace Schengen, la Grèce représente une porte d'entrée de l'Europe à côté de l'Espagne et de l'Italie. Depuis les années 1990, l'immigration vers la Grèce augmente selon un rapport de l'OCDE de 2014, qui mentionne une augmentation entre deux années de 280% du nombre de réfugiés et de migrants arrivés. La Grèce devient une destination importante pour les Balkans et le Moyen-Orient. Sa position géographique donne une première explication pour cette augmentation. Kanellopoulos (et al. 2006 : 51) décrit le territoire grec comme porte d'entrée à l'Europe :

« includes a vast coastline (approximately 16 000 km) and a multitude of greater or lesser islands and rocky islets (over 3 000), the majority of which lie close to the Turkish coast, so they constitute the 'gate of entrance' of thousands of immigrants and refugees into Europe annually ».

Les réglementations nouvelles de l'UE obligent la Grèce et les autres pays périphériques à être responsables des contrôles frontaliers de l'Union. Selon la

¹²¹ Voir la liste complète sur l'URL : <https://www.evisa.gov.tr/en/info/are-there-any-restrictions-on-airline-companies-to-fly-to-turkey/>, page consultée le 1 mai 2017.

Convention de Dublin de 2013, les migrants irréguliers sont soumis à faire la demande d'asile dans le premier pays d'entrée. Si le demandeur entre sur le territoire européen par la Grèce en premier, régulièrement ou irrégulièrement, sa demande doit être traitée en Grèce même si le demandeur s'est déplacé dans un autre pays. Ainsi:

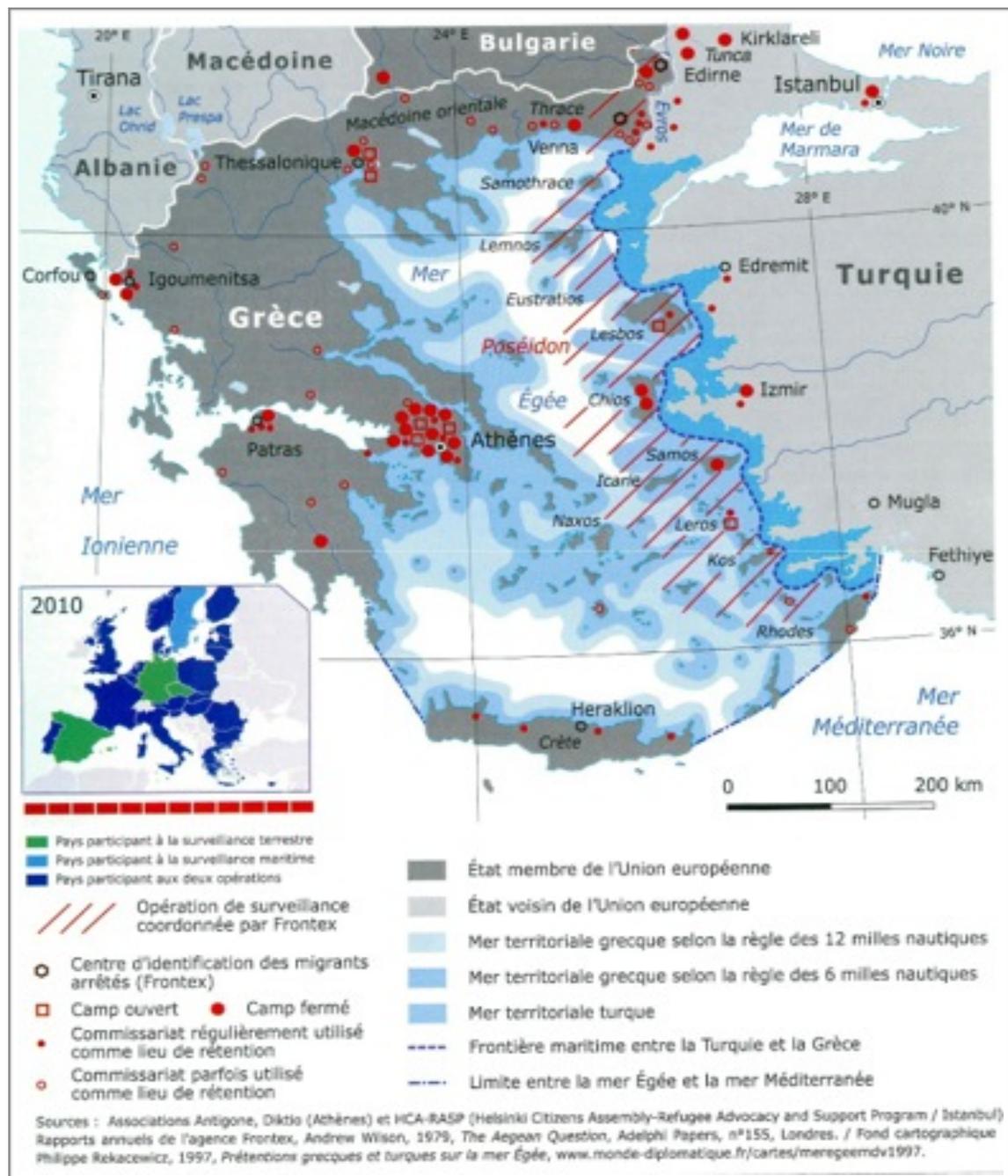
« *Greece is obliged to take back its applicants who are found to enter or reside irregularly in another member state. This is a major reason why refugees would rather not lodge an asylum application in Greece but wait in order to make their claim in another member state, where chances for obtaining asylum may be higher* » (Papadopoulou-Kourkoula 2008: 6).

D'autre part, la frontière gréco-turque est identifiée par la Commission européenne comme « *the last 'leak' in the European Union's (EU) outer border regime* » (Sharpendonk 2011 : 577). L'agence Frontex a positionné l'équipe d'intervention rapide aux frontières (RABIT) à la frontière grecque en 2010. Cette équipe assiste les autorités grecques dans le contrôle des frontières par les systèmes de surveillance. La Grèce et la Turquie partagent une frontière terrestre et maritime extrêmement complexe. La frontière terrestre de 206 kilomètres est délimitée par le fleuve Evros (*Meriç* en turc) et la partie maritime se trouve dans la mer Egée composée de nombreux îles et îlots. Utilisant trois sortes de parcours sur la frontière, les migrants traversent la frontière par le fleuve, à pied ou par la mer en bateau. Selon le rapport de Migreurop « Les frontières assassines de l'Europe » (2009 : 10), ces migrants sont originaires du Moyen-Orient (Irak, Iran, Palestine), de l'Asie (Afghanistan, Inde, Pakistan) et de plus en plus de l'Afrique subsaharienne (Somalie, Nigeria) ainsi que du Maghreb.

Dans le rapport annuel de Frontex de 2012, la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie est décrite comme « *an established illegal-entry point for irregular migrants and facilitation networks* » (p. 18). Depuis 2007, l'agence Frontex renforce la surveillance à la frontière gréco-turque avec la participation de plusieurs pays de l'Union européenne. Les opérations connues sous le nom de Poséidon, visent à contrôler la frontière maritime gréco-turque, détecter les faux papiers, identifier les

passagers ainsi que former la police grecque à l'interpellation des migrants. Au début de l'intervention, la présence de l'agence était ponctuelle, mais depuis 2010, à la suite de « l'appel au secours » du gouvernement grec, Frontex a installé ces forces permanentes à la frontière (Pillant 2015).

Figure 8 : La carte de la Grèce et la Mobilisation générale en mer Égée



Source : *Atlas des Migrants en Europe*¹²².

¹²² Migreurop et Clochard O. (2012). *Atlas des migrants en Europe: géographie critique des politiques migratoires européennes*. Armand Colin, p. 131.

Concernant les migrations actuelles, la Grèce apparaît pour les décideurs politiques et les universitaires comme un pays d'accueil pour des migrations qui ne peuvent être que de transit (Collyer et al. 2012 ; Papadopoulou-Kourkoula 2008 ; Scharpendonk 2011). Le cadre réglementaire de plus en plus restrictif réservé à l'asile ou à l'installation de longue durée dans le pays fait que le migrant est considéré comme une main d'œuvre temporaire (Papadopoulou-Kourkoula 2008 : 2). Mais nous avons constaté que ces politiques restrictives soutenues par l'agence Frontex n'empêchent pas la persistance du « rêve d'un passage en Grèce » chez les migrants interviewés pendant notre travail de terrain. Cette évocation d'un rêve est reprise sous toutes les déclinaisons possibles : le rêve à réaliser, le rêve devenu un cauchemar, le rêve à abandonner. Si, au tout début de nos entretiens, quelques interviewés nous avaient indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de passer la frontière irrégulièrement vers la Grèce, mais de faire des allers-retours entre la Turquie et leur pays d'origine pour pouvoir faire du commerce en recevant un titre de séjour, en revanche, au fur et à mesure de l'avancée de notre travail, les personnes rencontrées, parfois celles que nous avons déjà interviewés, expliquaient que le but initial de leur voyage était de traverser la frontière gréco-turque pour arriver dans un pays européen, situation que décrivent Tsianos, Hess, et Karakayali (2009 : 4) « *Greece is in fact the first Schengen point of entry in this region, where the hubs of the migration routes are being linked under new conditions* ». Et plusieurs travaux sur les migrations contemporaines vers la Grèce présentent le pays comme un pays de transit, étant le premier pas dans l'Union européenne (Antonopoulos et Winterdyk 2006 ; İçduygu 2004 ; Papadopoulou-Kourkoula 2004, 2008 ; Triandafyllidou et Maroukis 2012 ; Tsianos, Hess, et Karakayali 2009).

« *Parmi les facteurs à l'origine du voyage, l'imaginaire migratoire tient une large place. Celui-ci se nourrit des médias télévisés qui diffusent des images attirantes de l'Eldorado occidental* » confirmait Wihtol de Wenden dans son article de « *Motivations et attentes de migrants* » (2002 : 49). La position de la Grèce considérée comme un pays de transit dans plusieurs travaux, et imaginée comme la porte de

l'Europe, apparaît de manière manifeste dans les extraits suivantes d'entretien avec les migrants :

« (...) Mon but n'était pas de venir à İstanbul. Avoir un visa pour la Turquie est beaucoup plus facile qu'avoir un visa européen. Il faut pas déconner quand même. Pour moi, franchement, İstanbul, non, c'est toujours le but, de passer en Europe. Si tu parles avec des Africains ici, il y aura des gens qui vont dire que je voulais venir à İstanbul, en Turquie et tout. Mais pour moi, c'est le mensonge. Tout le monde sait que même si c'est dur, tu peux passer en Grèce d'ici. Soit par Edirne soit par la mer. C'est de plus en plus dur maintenant. Mais tu vois, tu peux, si tu as assez de l'argent tu peux. Et quand tu passes en Grèce tu auras besoin de plus. (...) Je ne veux pas rester ici. Je veux partir en Europe, j'ai la famille en France. Pour nous, c'est pas facile d'avoir un visa pour la France en plus si tu as la famille là-bas, c'est dur. Donc, voilà tu comprends pourquoi je suis ici. Ici je travaille, il le faut, mais après je ne veux pas passer ma vie ici. La langue est difficile, l'économie, très très difficile, ici c'est mort. Moi, je veux partir en Europe. ». (B).

Dans un autre extrait, l'interviewé, au début de l'entretien, explique son intention de partir de son pays comme un désir de voyager, la curiosité de découvrir le monde, voir différents pays. En allant vers plus de précision, il énumère un certain nombre de pays qu'il a déjà visités. Et, est-un hasard, la majorité de pays cités se trouvent être aux portes de l'Union européenne et sont connus pour leurs nombreuses entrées clandestins (Espagne, Italie ou Grèce) :

« Tu sais, moi, je suis curieux. (...) C'est aussi pour ça que j'ai accepté de parler avec toi. Je suis parti pour voyager. Je voyage, moi je suis un grand voyageur, ça fait des années que je voyage. J'ai vu la France, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, j'ai vu plein de pays, voilà je suis en Turquie maintenant (...) » (D).

Pendant la discussion, au fur et à mesure, nous comprenons que l'objectif de ce voyage n'est pas simplement la volonté de visiter différents pays mais d'arriver jusqu'aux pays européens ayant un certain niveau de bien-être comme l'Allemagne ou la Suède. L'interviewé explique qu'il est déjà resté en Grèce pendant deux ans, traversant la mer en bateau. Par contre, il a dû revenir en Turquie encore une fois par le bateau, parce qu'il n'avait pas les moyens financiers suffisants pour continuer son voyage vers un pays de l'Europe de l'Ouest. Par conséquent, dans cet extrait, l'objectif à atteindre n'est pas de s'installer en Grèce, mais de partir dans les autres pays européens comme l'Allemagne ou la Suède. Ces pays, contrairement à la Grèce, sont considérés comme des pays où les migrants auront plus de chance d'obtenir un titre de séjour, plus précisément, obtenir le statut de réfugié avec la possibilité de recevoir une aide financière pour survivre. De plus, dans l'entretien, l'interviewé nous donne certaines stratégies à suivre pour un migrant irrégulier « *sans papiers* », qui est originaire d'un pays évalué sûr. Il souligne l'importance de ne pas traverser la frontière avec les papiers officiels pour ne pas être transféré une fois arrêté par la police :

« J'ai passé deux ans à Thessalonique, j'étais parti avec un ami (...) quand tu passes en Grèce, après c'est ouvert mais il faut de l'argent. Peut-être que j'aurais dû partir avec mon ami. Lui, il est parti moi j'ai resté là-bas.

G.S. Pourquoi?

A. Je voulais pas. Je voulais rester en Grèce. (...) j'ai passé en Grèce avec les passeurs, aux îles grecques. J'ai laissé mon passeport chez les passeurs. Il faut pas des papiers quand tu voyages. Personne veut que la *polis* sache d'où tu viens. Donc, j'ai laissé mon passeport aux passeurs.

G.S. Qu'est-ce qu'ils font avec les papiers?

A. Je sais pas soit ils les vendent soit je sais pas quoi. Peut-être qu'ils les vendent... Je sais pas... (...)

G.S. Tu n'as pas eu des soucis sans ton passeport?

A. Non j'ai pas eu. En Grèce, j'ai dit que je suis Somalien. Il faut toujours choisir un pays où il y a de problèmes. Tu peux pas dire que tu es Sénégalais, pas de problème au Sénégal.

G.S. Mais vous ne parlez pas la même langue avec les somaliens?

A. Non, ils parlent arabe, moi, je peux écrire et lire en arabe mais pour parler c'est difficile. Mais quand tu pratiques pas c'est difficile. J'ai appris l'arabe avant l'école primaire, à l'école coranique. Donc je peux comprendre, écrire mais pour parler c'est difficile.

G.S. En Grèce, ils n'ont pas compris que tu n'es pas un Somalien?

A. Non, j'ai jamais fait la demande.

G.S. Pourquoi?

A. Parce que... parce que c'est des traîtres. Ils s'en foutent. Ici, c'est pareil aussi, mais j'ai pas eu des problèmes avec la *polis* ici. Ils savent qu'on est des sans-paps, mais ils nous demandent rien. En Grèce, on m'a pris une fois pendant deux semaines. Après on donne un papier et te laisse deux mois pour partir, après deux mois tu repasses chez la police encore deux mois, et comme ça deux ans quoi (Il rit). Mais ici, ou en Grèce, c'est pareil. Ils donnent rien, si tu fais la demande, allé démerde toi. Mais en Allemagne, en Suède, ce n'est pas comme ça. Ils te donnent de l'argent, pour manger, pour se loger, après il faut apprendre la langue, tu vas aux cours de langue. Mais ici, ou en Grèce, rien de rien.» (D).

Comme nous l'avons déjà indiqué, le rêve de Grèce est parfois ressenti comme un rêve à abandonner et oublier. Un des interviewés explique que les contrôles à la frontière gréco-turque sont renforcés en comparaison avec les années précédents, et il devient de plus en plus difficile de franchir la frontière quel que soit le parcours : terrestre ou maritime. A l'obstacle que représente le contrôle frontalier soutenu par les forces militarisées européennes, s'ajoutent le problème de la confiance ou plutôt de la méfiance à l'égard des « passeurs », ainsi que le coût du voyage. En fait, ces points révèlent chez le migrant une crainte véritable, fortement liée à sa sécurité. Savoir que les conditions de voyage peuvent être mauvaises avec des bateaux surchargés et un risque

de naufrage¹²³, oblige à une grande méfiance vis-à-vis des passeurs. De même, on ne peut négliger, durant le parcours, la possibilité de perte de l'argent à cause par exemple de la perturbation de la chaîne de *smuggling* (İçduygu et Toktas 2002). Ce processus de *smuggling* est résumé par İçduygu (2002 : 46) par la suite :

« In général, illégal migrants are taken from city to city or from country to country via the 'hand-to-hand' or 'smuggler-to-smuggler' approach. The migrant who illegally crosses the border is handed over to another smuggler in the country of arrival and continues on his route ».

Donc, dans ce processus, l'interviewé précise qu'il est difficile de faire confiance aux passeurs parce qu'il y a un grand nombre des « faux passeurs » qui reçoivent le montant nécessaire pour organiser le voyage mais la prochaine étape de voyage ne se réalise pas. Cette incertitude apparaît comme une raison pour abandonner le rêve de traverser la frontière et pour penser reconstruire le projet migratoire dans un cadre plus sûr :

« (...) Franchement, moi j'explique aux nouveaux venus de ne pas partir en Grèce. Il est dangereux, très très dangereux.

Il faut pas partir.

G.S. Pourquoi?

H. Parce que déjà, il faut pas que la *polis* t'arrête. Il faut de l'argent. Après, la mer c'est dangereux. On entend, on voit sur les infos, il y a plein de morts à la mer. Les passeurs, ils s'en foutent. Ils pensent qu'à l'argent. C'est comme les boîtes à sardines, plein, plein de migrants dans les bateaux. Ils veulent juste gagner de l'argent. Ils s'en foutent si ces gens ont des familles, doivent gagner de l'argent pour leur famille. Ils prennent tous qu'ils peuvent. Et après, tu vois sur internet qu'il y a vingt, trente, cent personnes mortes. Moi, je veux pas ça. Quand il y a des nouveaux venus, je les

¹²³ Pour quelques titres d'articles de journal sur les naufrages de bateau à la mer Egée : Une autre tragédie de migrants au large de l'île de Samos : <http://www.hurriyet.com.tr/sisam-aciklarinda-bir-gocmen-faciadaha-40008514>, la page consultée le 15 novembre 2015 ; Le naufrage de bateau clandestin à İzmir : <http://www.haberturk.com/gundem/haber/1176584-izmirde-kacak-bot-batti>, la page consultée le 7 janvier 2016, Dans la tragédie en Egée 27 réfugiés dont 11 enfants se sont noyés : <http://www.radikal.com.tr/turkiye/egede-facia-11-cocuk-27-multeci-boguldu-1507080/>, la page consultée le 8 février 2016.

conseille de travailler ici, partir à la maison et s'il peut, il revient. On est pas là pour mourir.

G.S. Par la voie terrestre c'est dangereux aussi?

H. Oui, avant c'était plus facile mais maintenant, il y a beaucoup de contrôle. On entend beaucoup. On donne de l'argent aux passeurs, cinq cents euros, mille euros, ils disent qu'il y a quelqu'un qui attend à l'autre côté. Tu passes, il y a personne. Tu perds l'argent, tu peux pas continuer, tu auras plus ton passeport, si la *polis* t'attrape encore plus de problèmes, non! Voilà, c'est pour ça que je dis que c'est dangereux. Je dis non à mes amis qui veulent partir. Je conseille aux nouveaux venus de ne pas partir (...)
» (N).

Les mouvements migratoires irréguliers entre la Grèce et Turquie sont désignés par l'expression « le système migratoire irrégulier Grèce-Turquie » par Triandafyllidou et Maroukis (2012). Les auteurs pensent que les politiques migratoires grecques (les politiques de contrôle, le système d'asile) et le cadre politique migratoire européen et sa mise en œuvre ont leur part dans l'augmentation des flux migratoires irréguliers et dans l'extension des réseaux de *smuggling* sur la frontière gréco-turque. L'importante diversification des routes migratoires et la violation croissante des droits des migrants viennent souligner les « effets secondaires inattendus » de l'externalisation des politiques migratoires avec les accords de réadmission et l'intensification des contrôles aux frontières et indiquent sans ambiguïté une augmentation des flux migratoires (De Haas 2008a).

5. LES AFRICAINS EN TURQUIE : LES RESEAUX A L'ERE NUMERIQUE

5.1. Une réalité migratoire ignorée : Les Africains en Turquie : dimensions floues du phénomène

Nous avons déjà souligné que les migrations africaines sont connues en Turquie depuis le début des années 1990. De nos jours, la présence croissante des migrants africains sub-sahariens ont échappé à l'attention des chercheurs, et le sujet reste toujours peu abordé. Il y a plusieurs raisons à ce fait.

Premièrement, le nombre des Africains est relativement moins élevé par rapport aux autres groupes qui entrent et/ou restent en Turquie légalement ou illégalement, comme les Syriens, les Irakiens, les Iraniens, les Afghans, etc. Il est très délicat de faire une estimation de la population subsaharienne en Turquie, car il est souvent difficile d'accéder aux données statistiques exactes concernant le nombre des migrants africains réguliers ou irréguliers ainsi que le pays d'origine de ces migrants.

En prenant en compte un certain nombre de données existantes, même si aucun chiffre global n'est fourni, nous pouvons cependant mettre en évidence la diversité des pays dont sont originaires les migrants subsahariens. C'est ainsi qu'İçduygu et Aksel

(2012), dans leur travail réalisé pour l'IOM¹²⁴, ont pu, à partir des données fournies par la Direction Générale de la Sécurité (département des Etrangers, de la Frontière et de l'Asile), recenser quarante-cinq pays subsahariens dont sont originaires les migrants irréguliers appréhendés.

Autre exemple : selon les statistiques de la Direction de l'immigration¹²⁵, si l'on observe les entrées et les sorties légales et le nombre de titre de séjour émis entre 2005 et 2015, nous constatons que n'apparaît aucune personne originaire d'un pays africain subsaharien. En revanche, si l'on regarde les pays d'origine des migrants irréguliers appréhendés, parmi les dix premiers pays, on trouve, en huitième position, les Erythréens ; ils sont au nombre de 1 445 sur une population de 146 485 migrants irréguliers appréhendés¹²⁶. Depuis le 4 avril 2016, la Turquie réadmet les migrants irréguliers conformément à l'accord de réadmission du 18 mars 2016. Les données de la direction de l'immigration indiquent que, parmi 441 migrants réadmis durant les mois d'avril et de mai, on repère un ivoirien et cinq congolais¹²⁷.

¹²⁴ Dans un travail sur les migrations irréguliers en Turquie réalisé par İçduygu et Aksel en 2012, basé sur les données de la Direction générale de la sécurité - département des Etrangers, de la Frontière et de l'Asile, une liste de pays d'origine des migrants irréguliers appréhendés est affichée sans les données statistiques. Dans cette liste il y a plusieurs pays subsahariens. Ceux-ci sont écrits en italique par nous-mêmes (p. 22) : l'Afghanistan, *l'Angola*, le Bahreïn, le Bangladesh, *le Sahara occidental*, le Belize, le Bengale, *le Bénin*, le Bhoutan, *le Biafra*, les Émirats arabes unis, *la Guinée-Bissau*, la Birmanie (Myanmar), *le Burkina Faso*, *le Botswana*, *le Burundi*, *le Cap-Vert*, l'Algérie, *le Djibouti*, *le Tchad*, l'Indochine, *l'Erythrée*, *l'Ethiopie*, le Maroc, *le Côte-d'Ivoire*, la Palestine, *l'Afrique du Sud*, *la Gambie*, *le Ghana*, *la Guinée*, l'Inde, le Hong Kong, l'Irak, l'Iran, le Cambodge, *le Cameroun*, le Qatar, *le Kenya*, le Cachemire, *les Comores*, *la République du Congo*, le Koweït, le Laos, *le Lesotho*, *le Libéria*, la Libye, le Liban, *le Madagascar*, *le Malawi*, les Maldives, la Malaisie, *le Mali*, *le Maurice*, l'Égypte, *la Mauritanie*, *la Mozambique*, le Népal, *le Niger*, *le Nigéria*, l'Oman, *la République centrafricaine*, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, *le Rwanda*, *le Sénégal*, *le Seychelles*, *la Sierra-Leone*, *la Somalie*, le Sri Lanka, *le Soudan*, le Surinam, la Syrie, l'Arabie Saoudite, *le Swaziland*, *la Tanzanie*, la Thaïlande, *le Togo*, le Tonga, la Tunisie, *l'Ouganda*, la Jordanie, le Vietnam, le Yémen, *le Zaïre*, *la Zambie*, *le Zimbabwe*, la Nationalité inconnue, l'apatride.

¹²⁵ Voir les statistiques sur le site officiel de la Direction de l'immigration (URL : http://www.goc.gov.tr/icerik3/giris-cikis_363_378_4708, la page consultée le 2 juin 2016 ; URL: http://www.goc.gov.tr/icerik3/ikamet-izinleri_363_378_4709, la page consultée le 2 juin 2016).

¹²⁶ Voir les statistiques sur le site officiel de la Direction de l'immigration (URL: http://www.goc.gov.tr/icerik3/duzensiz-goc_363_378_4710, la page consultée le 2 juin 2016).

¹²⁷ Voir les statistiques sur le site officiel de la Direction de l'immigration (URL: http://www.goc.gov.tr/icerik3/geri-alim_363_378_10093, la page consulte le 2 juin 2016)

La seconde raison du manque d'intérêt pour les migrations africaines est que, la Turquie n'est pas « un pays d'accueil traditionnel » pour les migrants africains. Par rapport aux pays frontaliers de la Turquie et « fournisseurs » de migrants, les relations avec les pays africains, que ce soit au niveau politique, économique ou culturel, sont d'un niveau bien plus faible. Ce qui vient renforcer ce manque d'études portant sur le sujet.

Un des interviewés sénégalais confirmait que les Africains ne construisait pas un groupe nombreux en Turquie quand il parlait du financement d'un fond de trois milliards d'euros supplémentaires par les Nations Unies, destiné à la gestion de « la crise migratoire »¹²⁸ :

« L'Etat va prendre plein d'argent pour les migrants, c'est trois milliard d'euros. Je sais ce qu'il se passe. Je suis ce qu'il se passe (...) Il faut qu'il aide aux migrants, pas que les Syriens. Nous (les Africains), on est pas nombreux ici, donc ils s'en foutent de nous » (O).

Cet extrait d'entretien nous donne plusieurs indices sur le contexte de notre étude. Tout d'abord, le migrant confirme que le nombre des migrants africains est faible par rapport aux autres groupes de migrants en Turquie. D'autre part, les migrants suivent l'actualité politique du pays qui influence leur situation et ils le font par le biais d'Internet. Ensuite, différents flux migratoires se chevauchent en Turquie et sont en relation entre eux voire s'influencent mutuellement. Et enfin, depuis son commencement, la guerre de Syrie constitue une des pierres angulaires des politiques migratoires dans la région méditerranéenne.

¹²⁸ Selon le document informatif de la Commission européenne de mars 2016, la Turquie est devenue le premier pays d'accueil de réfugiés au monde avec 3,1 million de réfugié enregistrés. De ce fait, la Commission européenne et les Etats membres de l'UE ont décidé d'accorder un « Fond pour les réfugiés de Turquie » avec un budget de 3 milliard d'euros. Le fond sera disponible pour des projets humanitaires et de développement en 2016 et 2017 comprenant de services de santé, d'aide financière pour des articles alimentaires et non-alimentaires, d'article ménagers de première nécessité et de service d'éducation. (URL : http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/turkey_syrian_crisis_fr.pdf, la page consultée le 2 juin 2016).

Depuis mars 2011, la guerre en Syrie a redirigé, pour ce qui est relatif aux migrations, une grande partie de l'attention médiatique, académique et politique vers les ressortissants de ce pays. Avec les vagues de migration syrienne, la Turquie est devenu le sixième pays dans le monde accueillant le plus de réfugiés en 2013, le quatrième pays d'accueil de réfugiés en 2014¹²⁹, et actuellement, le premier pays en 2016 avec 3,1 millions de réfugiés dont 2,9 million de Syriens. Depuis l'année 2011, les mouvements migratoires venant de Syrie dominent donc les débats migratoires en Turquie. Les mouvements migratoires africains semblent rester dans l'ombre, loin derrière ces mouvements migratoires : le nombre total des Syriens enregistrés en Turquie dépasse 1.7 million selon les données de la Direction de la Gestion des Catastrophes et des Situations d'urgence¹³⁰. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le nombre des personnes déplacées a atteint le niveau le plus élevé avec 60 millions de personnes dans le monde entier. Cette « crise migratoire syrienne » conduit même l'ONU à organiser le premier sommet humanitaire les 23 et 24 mai 2016 à İstanbul avec 175 pays représentés, où le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon confirmait « *Jamais depuis la seconde guerre mondiale, autant de personnes n'avaient été forcées de quitter leur foyer* »¹³¹.

Actuellement, dans une logique de gestion de « crise des réfugiés », même si le volume des migrations africaines vers et à travers la Turquie est peu significatif comparée au volume des migrations vers la Turquie, ces flux gardent leur importance pour comprendre la nature des migrations de transit, les questions de sécurité qui dominent les politiques migratoires européennes, le changement des routes migratoires classiques en réaction à ces politiques, et enfin, ce qui n'est pas négligeable, les préoccupations en matière de droits de l'homme.

¹²⁹ Voir les rapports semestriels 2013 et 2014 de l'UNHCR (URL : <http://www.unhcr.org/52af08d26.html>, et <http://unhcr.org/54aa91d89.html>, les pages consultées le 29 mai 2015).

¹³⁰ (URL : <https://www.afad.gov.tr/tr/IcerikDetay1.aspx?IcerikID=747&ID=16>, la page consultée le 29 mai 2015).

¹³¹ Voir le site de journal Le Monde : (URL : http://www.lemonde.fr/international/article/2016/05/25/a-istanbul-les-petits-pas-du-sommet-humanitaire_4926183_3210.html, la page consultée le 25 mai 2016).

5.2. La Turquie dans l'imaginaire des Africains au tout début des entretiens : ne parlons pas du rêve de la Grèce.

Les études peu nombreuses sur les migrations africaines en Turquie (Yükseker et Brewer 2011 ; Suter 2012 ; De Clerck 2013 ; Fait 2013 ; Şaul 2013) et les études sur les migrations irrégulières en méditerranée (De Haas 2008 ; İçduygu 2008 ; Fargues 2009 ; Scharpendonk 2012a) décrivent la Turquie comme un pays de transit. Dans l'imaginaire des migrants africains, la Turquie apparaît comme une destination facile à atteindre. Premièrement, les conditions d'obtenir un visa comparées à celles des pays européens sont plus faciles. Ainsi, la Turquie, qui a une frontière terrestre et maritime avec la Grèce, est vue, selon les récits de nos interviewés, comme un raccourci sur la route vers l'Europe puisqu'on peut y obtenir un visa de commerce ou de touriste, avec la possibilité de demander un titre de séjour de un an une fois arrivé dans le pays. Cherchant à atteindre l'Europe occidentale, la Turquie apparaît, pour plusieurs migrants, comme une étape à franchir et non comme un aboutissement, vu les récits entendus qui évoquent souvent un passage en Grèce. Enfin, la présence d'amis, de compatriotes ou simplement d'Africains, est rassurante et reçue comme pouvant faciliter le projet migratoire.

« *Nous sommes des migrants économiques* » : cette expression, lancée à plusieurs reprises, comme un slogan, montre bien la nature de ces migrations. Si chacun est différent par son histoire personnelle, sa formation ou son expérience professionnelle, tous les migrants africains racontés affirment, cependant, que leur intention principale, dans leur parcours, est de gagner de l'argent pour s'occuper de leur famille, pour continuer leur route ou encore rentrer au pays et repartir pour faire du commerce.

Au début des entretiens, la plupart des interviewés, à l'exception de deux entre eux, quand ils expliquent la raison de leur venue en Turquie, ne parlent pas, à ce moment-là, du « rêve de Grèce ».

A la fin des entretiens, nous devinons que certains migrants ont déjà tenté de traverser la frontière vers la Grèce, que l'un d'entre eux est parti mais a dû retourner en Turquie, que quelques uns enfin n'ont pas quitté la Turquie mais gardent toujours l'intention de partir en Europe. Nous comprenons aussi que la majorité des interviewés ne veut plus partir vers l'Europe parce que cela devient de plus en plus difficile avec l'intensification des contrôles frontaliers, comme nous avons indiqué dans la sous-partie « la rêve de la Grèce ».

Cette attitude, que nous avons souvent perçue, de cacher son intention de traverser la frontière gréco-turque avant que ne soit créée une relation de confiance, est compréhensible, vu la situation irrégulière de la plupart des migrants interviewés. Et, d'après nous, les raisons indiquées sont intéressantes à souligner parce que d'une part, elles confirment l'ambition de la Turquie à devenir un acteur économique dans le continent d'Afrique, et que d'autre part, avec les explications données, elles nous permettent de comprendre qu'avant et après l'arrivée en Turquie, Internet est utile aux migrants pour obtenir des informations sur la Turquie, qui ne sont pas fournies par les amis ou d'autres connaissances lors de la préparation de leur voyage.

Voici un extrait de l'entretien d'un migrant qui, au début de l'entretien, explique son intention de venir en Turquie sans cacher son désir de partir en Europe, précisant même que dès qu'il trouve une occasion, il partira en Europe:

« It's the same reason for the Africans, for the Arabs here as well. We want to come to Turkey, İstanbul and then if it's possible to Europe. I think it is the same for all of us, here. For example, me, I came to İstanbul, I had nothing, I had my baggage and I knew only Aksaray. Of course, I searched on the Internet what was like İstanbul, Turkey. A Muslim country. Anyway, a friend of mine gave me the name of a hotel in Aksaray » (Z).

Comme nous l'avions indiqué précédemment, un autre interviewé donne comme premier motif à « son voyage », la curiosité née des informations reçues sur Internet, à la télévision ou aussi par des amis arrivés de la Turquie. Il parle des investissements des sociétés turques comme la construction de l'aéroport à Dakar, il évoque des motif religieux comme la mosquée Sultanahmet à İstanbul vue à la télévision, ou la ville de Şanlıurfa, où selon la croyance islamique locale le prophète Ibrahim (Abraham dans la Bible Hébraïque) est né. Nous constatons que son discours rappelle les efforts annoncés par le gouvernement turc pour entrer dans le marché africain et connus sous le nom de « la politique de l'ouverture vers l'Afrique ».

« O. Tu sais je connaissais la Turquie avant de venir ici. On voyait souvent à la télé, la mosquée de Sultanahmet, tu connais le prophète Ibrahim?

G.S. Oui, je connais.

O. Le premier prophète Ibrahim il était à Şanlıurfa, Turquie est un pays très riche, très ancien, la civilisation a commencé ici. Le premier prophète était ici. Et, tu sais, je suis quelqu'un de curieux. Je regardais les programmes à la télé sur la Turquie, après j'ai cherché sur internet des infos sur la Turquie. Je connaissais la mosquée Sultanahmet, Şanlıurfa, avant de venir ici. Donc je voulais découvrir la Turquie. (...) Avant de venir, je savais que la Turquie est un grand pays, plus grand que la France, la France est beaucoup plus petit que la Turquie. Tu sais, à la télé il y a beaucoup d'info sur la Turquie. Par exemple, il y a plein de sociétés turques au Sénégal. Ils font des investissements, à la télé, aux journaux, on voit beaucoup de nouvelles sur la Turquie. Ils vont finir le deuxième aéroport à Dakar¹³². Aussi, c'est musulman, quand je suis ici je me sens chez moi. Moi je fais cinq fois la prière, et ici on entend l'ézan (appel à la prière). Je me sens chez moi. Après, mon ami a dit que je pouvais travailler ici comme couturier. Ici le textile est bon, c'est de la bonne qualité. Mon ami m'avait dit que je pouvais trouver du

¹³² Les deux sociétés turques vont terminer la construction de l'aéroport Blaise-Daigne qui avait commencé en 2007. Après plusieurs ruptures de construction pour des raisons financières, deux sociétés turques ont été choisies pour terminer la construction. (URL : <http://www.aps.sn/la-une/article/deux-societes-turcs-vont-terminer-la-construction-d-aibd-selon-macky-sall>, la page consultée le 28 mars 2016)

travail ici facilement. Il sait que je suis un couturier. Il m'a dit qu'il y a beaucoup d'ateliers à İstanbul » (O).

Un troisième migrant explique qu'il est parti en Turquie pour travailler et s'occuper de sa famille en reprenant la mission de son père. Pour lui, il a choisi la Turquie en raison d'une obtention plus facile, suivant ses dires, d'un visa pour un pays européen.

« C'était en 2012 (...) Moi, je connaissais la Turquie. J'avais des amis qui étaient déjà venus (...). Pour voyager, c'est facile. C'était plus facile à venir ici. On paye pour le visa mais c'est facile. J'avais des amis qui étaient à İstanbul, qui travaillaient, donc je connaissais. J'ai pris mon visa, et venu ici en 2012 » (C).

Au début de cette partie, nous avons noté que les premières explications données par les migrants pour justifier leur arrivée en Turquie n'évoquaient nullement leur intention d'atteindre l'Europe et que ce n'est qu'au fur et à mesure des entretiens qu'ils reconnaissent que c'était en fait leur intention initiale. Ils parlaient, au commencement, de curiosité, de raisons économiques sans réelles précisions. Un interviewé ivoirien nous a soutenu qu'il était étudiant à İstanbul et qu'il voyageait, alors qu'à la seconde rencontre il expliquait qu'il avait effectué sa demande d'asile et qu'il devait partir vivre à Çanakkale parce qu'il était installé dans cette ville-satellite avec la validation de sa demande d'asile. Pour nous, ce fut important de prendre du temps pour progressivement faire dire les raisons véritables d'un choix d'itinéraire en direction de la Turquie. Et il apparaît alors, assez nettement, que, dans un projet migratoire qui évolue, la facilité d'obtenir un visa est une première raison avancée, en permettant, entre autre, de raccourcir durée de la route vers l'Europe occidentale.

5.3. Les réseaux migratoires et les nouvelles technologies d'information et de communication

Les développements dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ont radicalement bouleversé le caractère et le rythme d'interaction pour les populations transnationales. Les contacts et les liens entre les individus ont été intensifiés, un monde interconnecté s'est développé, caractérisé par les échanges sociaux et culturels plus nombreux et lointains. La multiplication de réseaux migratoires, propose un éventail plus large et très riche de ressources d'information aux migrants dans leur processus migratoire.

Les migrants qui sont déjà dans le pays d'arrivée, fournissent des informations sur les opportunités ainsi que l'hébergement aux nouveaux arrivants ou futurs migrants. Les réussites et les échecs se diffusent parmi les membres de la famille et les groupes d'amis. Les réseaux sociaux des migrants, souvent considérés comme un facteur qui soutient la poursuite de la migration, déterminent et influencent le parcours et le projet migratoire. Ils facilitent le processus migratoire en transférant les informations sur les difficultés déjà rencontrées.

Le projet migratoire suit un processus complexe allant de la décision de partir, à la préparation du voyage, au voyage lui-même, et à l'arrivée au pays de destination, ce qui peut se réaliser en plusieurs étapes. Dans ce processus, la prise de décision de partir et la préparation de voyage nécessitent une collecte des informations sur le pays de destination à l'aide de ressources les plus variées et riches possible. Indépendamment des motivations qui conduisent les individus à migrer, la prise de décision et la préparation de voyage se forment par l'accès à l'information sur les opportunités dans les pays de destination.

L'information a toujours été une ressource nécessaire pour structurer le processus migratoire. Comme l'affirme Held (1999 : 285) les différents groupes sociaux ont, chacun, plein de possibilités pour accumuler de l'information afin de migrer. Dans

la société d'information, les ressources changent et évoluent. Internet, par ses caractères informatifs et communicatifs prend un rôle central dans la migration des Africains vers la Turquie. Internet, comme nœud de réseaux et canal d'information, transfère un important nombre d'informations, d'interactivité et de mise-à-jour instantanée concernant le marché de travail, les caractéristiques environnementales locales, les réseaux sociaux et les contacts.

5.3.1. La construction de réseaux migratoires

En 2006, Brewer et al. rapportaient le manque de réseaux sociaux pertinents pour demandeurs d'asile africains, contrairement à la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés iraniens ou irakiens qui ont des communautés en Turquie depuis le début des années 1980 (p. 39). Le même rapport indiquait que la situation des migrants africains irréguliers était différente celle des demandeurs d'asile africains en termes de réseaux sociaux à İstanbul et dans les pays d'origine. Il poursuivait en signalant que les liens religieux des migrants chrétiens tournaient au tour de l'église qu'ils fréquentaient, que de même un autre lien favorisant la création de réseaux était le football. L'organisation d'une « Coupe d'Afrique » à İstanbul a d'ailleurs été prévue. Il notait aussi que les migrants maintenaient des liens familiaux par téléphone et e-mail et des liens commerciaux par l'importation et l'exportation informelles avec le pays d'origine (ibid. : 40). Presque dix ans après, avec le développement des technologies d'information et de communication, les migrants ont accentué ces types de liens familiaux et commerciaux avec la téléphonie mobile et Internet. Les applications de communication comme Whatsapp et Facebook prennent la place des liens par e-mail. En 2015, la « Coupe africaine des nations » en Turquie¹³³ a une page Facebook où les photographes des équipes, des cérémonies ont été partagées.

¹³³ (URL : <https://fr-fr.facebook.com/Africa-cup-of-nations-Turkey-382513048608930/>, la page consultée le 17 février 2016.

Nous ne pouvons pas parler d'une population nombreuse et organisée autour d'associations. Cette migration ne s'appuie pas sur les réseaux préexistants. Selon des études existantes, peu nombreuses, quelques articles de journaux et des observations de terrain, la population africaine est faible et parmi elle, très peu d'Africains participent à des activités, comme jouer au football, créent une petite entreprise, d'import-export par exemple, ou ouvrent un magasin, comme une boutique d'accessoires de coiffure. En ces domaines, l'information pratique sur la vie en Turquie (opportunités et inconvénients) commence tout juste à se diffuser avec les réseaux en train de se tisser ou l'augmentation des arrivées.

Les migrants irréguliers, se présentant comme migrants « économiques » relient l'augmentation du nombre d'Africains arrivés en Turquie au nombre croissant de leurs compatriotes vivant en Turquie. Cela souligne l'importance des réseaux migratoires définie par Massey (1988), les liens interpersonnels entre les migrants, non-migrants et les anciens migrants dans les pays d'origine et d'arrivée.

« Moi, j'avais des amis ici, qui sont déjà là travaillaient comme... Tu sais, on vend des montres, des parfums, des petits trucs, des souvenirs on va dire... C'est ces amis qui m'ont expliqué que je pouvais trouver du travail et vendre ici. Ils connaissaient İstanbul, les autres villes aussi, donc avant d'arriver je savais déjà que je pouvais travailler ici » (W).

Les Africains arrivés en Turquie se caractérisent par l'hétérogénéité de leur pays d'origine. Être originaire du même pays, constitue, avec le fait d'« être Africain », un des plus importants piliers de réseaux migratoires, dans un pays où historiquement l'arrivée des migrants africains remonte au début des années 90. Plus précisément, le pays d'origine, la couleur de peau, le groupe d'amis sont autant d'éléments constitutifs de réseaux.

Dans un premier temps, les premières informations sur les opportunités de travail et d'hébergement sont fournies par les amis, les connaissances, les amis des amis, qui sont des compatriotes.

« (...) avant d'arriver j'avais des contacts déjà, j'avais des amis à mes amis qui étaient déjà partis à İstanbul et quand tu viennes ici, tu deviens des amis avec eux, normal quoi » (AB).

D'autre part, les phrases répétées à plusieurs reprises « nous, les Sénégalais » ou « nous, les Congolais » ou encore « nous, les Africains », marquent, dans une perspective de réseau, les formes d'appartenance qui se chevauchent avec la création de ponts entre différents réseaux (Fortier 2000). Ces phrases étaient utilisées pour rappeler la méconnaissance des populations locales vis-à-vis d'une population peu nombreuse et de couleur différente. Dans les citations suivantes, le sentiment d'appartenance à une identité africaine se présente avec la dissolution des différences entre « nous » et les « autres » (les populations locales ou les autres populations de migrants non africains) :

« Nous, les Africains, on est pas nombreux ici (...) »¹³⁴.

« Ici les gens sont beaucoup plus différent qu'au Sénégal, ils sont, je sais pas, agités, nerveux, toujours ils courent. Nous, les Sénégalais, les Africains, on est calme, on travaille aussi mais ici les gens font que travailler (...) » (S).

Il est difficile de parler de liens forts avec les populations locales dans le cas des migrants irréguliers en comparaison avec ce qui est vécu par les demandeurs d'asile. Les migrants irréguliers décrivent peu de connaissances avec les Turcs, ou les Kurdes vivant à İstanbul. Les personnes avec qui les migrants africains ont des relations sont plutôt ceux qui travaillent dans les magasins ou restaurants dans les quartiers ou les rues que les migrants fréquentent pour travailler. Ces relations ne sont pas des relations entre

¹³⁴ Tous les migrants interviewés ont confirmé ce fait un ou plusieurs fois pendant nos entretiens.

les personnes proches, comme entre amis, d'autant plus qu'il y a la barrière de la langue. La plupart des migrants ne parlent pas le turc. Ils apprennent certaines phrases qui les aident à communiquer pour acheter de la nourriture ou pour saluer les gens et vendre des articles. Le manque de connaissance de la langue officielle empêche la communication avec les populations locales ; par conséquent, les conversations demeurent superficielles.

« Moi j'ai des amis turcs, ici par exemple, Ahmet est un très bon ami. Je viens souvent ici comme je travaille dans ce quartier. On discute, on boit du thé ensemble, des fois je mange ici, il m'invite à manger. Il parle français aussi, en fait c'est un Kurde qui a vécu en France. Il parle français donc on peut discuter avec lui. Il n'y a pas beaucoup de gens qui parle français ici. Et moi, je peux pas bien parler le turc. C'est difficile de discuter avec les gens. Après il y a quelques autres amis qui travaillent dans les restos, tu sais pour attirer les clients. On dit '*Nasılsın ? İyiyim.*' (Comment tu vas? Je vais bien.), c'est tout. Tu vois là il y a un gars, Hüseyin, quand on est venu ici avec toi, il m'a dit : '*Hadi bakalım, sonunda kız arkadaş*' (Allez, en fin (tu as) une petite copine'. Il me demande chaque fois pour quoi j'ai pas une petite copine (Il rire). On est des amis mais on peut pas parler profondément, tu vois? C'est juste : '*Ça va? Ça va*' » (U).

La faiblesse des relations qu'ils peuvent avoir avec les populations locales est interprétée par les migrants, comme un obstacle à une meilleure compréhension des difficultés liées à leur situation irrégulière. Le manque de réseaux empêche de collaborer avec les populations locales au sens politique et social, pour revendiquer leurs droits, c'est-à-dire, pour une régularisation de leur situation irrégulière en Turquie. Sans un soutien local, les migrants se sentent seuls, en dehors de l'attention publique. Dans l'extrait d'entretien ci-dessous, la difficulté persistante pour structurer des réseaux avec les Turcs est toujours expliquée par la barrière de la langue.

« Je veux avoir mes papiers. S'il y aura des turcs comme toi, qui s'intéressent aux africains, qui parlent français, je veux dire qui nous soutiennent pour nos droits, ça ira mieux ici. Par exemple, si l'on peut se réunir et faire une manif et vous nous soutenez ça marchera. Si l'on connaît plus de turcs qui peuvent nous venir marcher avec nous, demander nos papiers à l'Etat, ça va servir à quelque chose. Ici, ils nous donnent pas *d'ikâmet*' (titre de séjour) alors qu'on fait rien de mal. Si les Turcs seront avec nous, l'Etat et les gens vont nous écouter. Sans le support des turcs personne va nous écouter. Moi je veux rester ici à İstanbul mais les sénégalais ont beaucoup de problèmes » (B).

La plupart des entretiens mettent en évidence l'importance des liens faibles et les liens forts théorisés par Granovetter dans les années 80. Les liens forts d'amitié et les liens faibles construits avec les amis des amis semblent être les plus importants pour la collecte d'information avant et après l'arrivée en Turquie. Le projet migratoire se construit par les informations clés fournies par les migrants et se diffusent parmi les futurs migrants. Ces informations essentielles comme la possibilité de trouver du travail ou de passage en Europe circulent par l'intermédiaire des réseaux migratoires qui sont composés de ces liens faibles. Mais ces liens faibles peuvent se transformer en liens forts une fois arrivé sur place.

5.3.2. Internet : l'outil indispensable pour les migrants africains ?

L'intégration rapide des TIC dans la vie quotidienne des migrants modifie le lien que les migrants entretiennent avec leur famille, leurs amis. Dans le contexte migratoire, cette révolution, c'est-à-dire la banalisation de l'usage des TIC dans tous les domaines de la vie sociale, donne la possibilité de communiquer à tout moment avec les acteurs de réseaux migratoires. Les outils de communication comme la téléphonie mobile et Internet constituent un des éléments majeurs de la construction du projet migratoire, qui

permettent de développer des relations de proximité aux migrants et non migrants. L'accessibilité des migrants à l'ordinateur avec une connexion Internet ainsi qu'au smartphone permet l'interaction digitale. La communication fréquente par ces outils, les échanges face-à-face mais virtuels via les appels vidéos permettent la mise-à-jour instantanée pour les individus dispersés dans l'espace, et changent les dynamiques de la vie quotidienne. Le caractère de la téléphonie mobile a ainsi changé avec l'apparition des smartphones. L'ordinateur n'est plus le seul outil de l'accès à Internet : le smartphone rassemble les fonctions de l'ordinateur avec la possibilité de navigation sur le web, de messagerie instantanée, et de GPS tout en restant mobile.

5.3.2.1. La construction de réseaux migratoires à travers internet : pour quoi les migrants ont-ils besoin d'Internet ?

Comme cité déjà, les migrations des Africains vers la Turquie, étant une nouvelle vague migratoire des années 90, il est difficile de parler des liens forts et construits entre les migrants. L'intégration d'Internet dans la vie des migrants africains facilite la communication entre les futurs migrants et les migrants déjà arrivés en Turquie notamment par l'apparition des réseaux sociaux comme Facebook ou les applications de communication comme Whatsapp ou Viber. Ainsi l'utilisation de logiciels comme Skype qui permettent aux utilisateurs de passer des appels téléphoniques et vidéo, ou transfert des fichiers reste privilégiée. Ces réseaux sociaux et les applications apportent une vitesse et une facilité de communication qui ne servent pas seulement à garder les anciens liens, mais aussi à l'intégration à la vie dans le pays d'accueil et à créer de nouveaux liens.

Internet sert à garder les liens émotionnels et la continuité des pratiques familiales dans le sens où Internet introduit une forme de communication rapide et fréquente pour les familles transnationales. La qualité première mentionnée par les migrants concernant le caractère d'Internet est la simplification pour entretenir les liens

avec le pays d'origine. La première réaction à l'arrivée au pays d'accueil, décrite par les migrants, est de trouver un moyen de se connecter à Internet pour prendre des nouvelles de la famille, et en échange de donner des nouvelles de soi. Dans l'extrait d'entretien ci-dessous, le migrant explique comment Internet lui sert, toute suite après l'arrivée à Istanbul, en appelant la famille par Whatsapp, pour expliquer que son voyage s'est bien passé et qu'il est arrivé sain et sauf chez ses amis.

« La première chose que j'ai fait après l'arrivée, c'était de trouver la connexion et parler avec ma famille. Je suis venu ici avec l'avion, pas un voyage dangereux quoi. Mais il faut parler avec la famille et donner des nouvelles. Tu sais j'avais déjà l'adresse de mes amis, j'avais l'adresse, et tout. J'avais fait une photo de l'adresse sur google maps, au cas où je peux pas trouver la connexion. Donc j'avais l'adresse et la carte et j'ai pu se rencontrer facilement avec les amis. Après, voilà, quand on est allé à l'appart, il y avait d'Internet. J'ai pu appeler ma famille et dire que je suis bien arrivé, et c'est bon. J'ai appelé mon frère sur Whatsapp, je suis avec les amis patati patata et voilà (...) ». (I).

Un demandeur d'asile exprime le même besoin de communication avec la famille dans un contexte différent. Quitter son pays pour des raisons politiques et laisser sa famille et ses proches dans son pays donnent une dimension émotionnelle dans les pratiques de communication. « Etre sain et sauf » et transmettre cette information à la famille font que « la recherche de se connecter », est la première réaction que l'on a à l'arrivée.

« (...) Internet, comment je peux expliquer (silence), c'est incontournable. Tu sais à ma situation, tu quittes ton pays, tu dois le quitter, et tu laisses toute ta famille, tes amis, tous les gens que tu aimes derrière toi (silence). Il faut leur dire que tu vas bien, t'as pas de problème. Voilà, quand je suis arrivé ici, le premier but, c'est de chercher à parler avec la famille. Je crois que c'est pareil pour nous tous. La première réaction, je crois, est toujours de donner des nouvelles à la

famille, donc chercher à se connecter. Il faut se soulager, il faut les faire soulager. Il faut qu'ils sachent que tu vas bien. J'étais à Taksim, j'ai cherché un cybercafé et j'ai appelé mon frère pour dire que je vais bien » (V).

Les migrants signalent rarement l'utilisation courante des services de transmission des messages écrits par email, ou les sites web comme les blogs ou les sites d'associations, qui peuvent être considérés comme les formes premières des services de transmission. L'utilisation d'email est très limitée voire nulle, comparée aux sites de réseaux sociaux ou aux applications de communication. La banalisation de l'utilisation des réseaux sociaux met en arrière-plan l'utilisation de mail pour se communiquer notamment pour les relations informelles. Par contre, pour des activités commerciales dans un contexte de commerce irrégulier, l'utilisation d'email devient « acceptable » pour gérer le travail.

« C. (...) Email ? Tu rigoles? Toi, tu envoies des mails?

G.S. Oui (il me coupe la parole)

C. Oui, peut être pour le boulot. Ça, c'était quand on était au lycée. Bon, oui de temps en temps j'envoie des mails, mais c'est juste pour le boulot, quand je vais passer une commande, oui, j'envoie des mails mais c'est tout. Si tu m'envoies un mail, je vais pas le voir tout suite, je te dis, hein. Moi, je check ma boîte quand je passe une commande. Je sais qu'ils vont me répondre, c'est pour ça que je le check. Si tu m'envoies un mail tu vas attendre pendant plusieurs semaines » (C).

Internet fournit aussi les opportunités pour connaître et rencontrer de nouvelles personnes, en diminuant les barrières pour accéder à l'information et aux liens faibles. Ainsi donc, parmi les migrants, une autre motivation pour utiliser Internet ou la communication assistée par Internet est d'agrandir et de diversifier leurs réseaux sociaux et d'identifier d'autres individus qui ne font pas partie de leur cercle social habituel. Le capital social engendré par les liens issus de ces réseaux se trouve dans l'entraide, le partage de références et de langues communes et une confiance mutuelle.

Selon la définition de Pierre Bourdieu (1980 : 2), le capital social est « *l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable des relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissances et d'interreconnaissance ; ou en d'autres termes à l'appartenance à un groupe (...)* ». Dans le capital social, on reconnaît trois liens essentiels : « bonding, bridging, linking » (Woolcock 1998). Respectivement, « bonding ties » sont les liens affectifs entre les membres de la famille ou de groupe ethnique ; « bridging ties » sont les liens horizontaux avec les amis éloignés, collègues ou entre les communautés ; « linking ties » sont les liens verticaux entre les couches sociales. Dans ce contexte, les réseaux sociaux en ligne de type relationnel notamment Facebook, apparaissent comme des sites Web donnant la possibilité d'échange d'information et de données. En construisant un profil public ou semi-public, les individus ont l'opportunité, d'une part, d'un maintien des liens préexistants, d'autre part, d'une expansion des liens (Mesch 2012).

« (...) je pense qu'avec Facebook tu n'a plus besoin d'autre chose.

G.S. Tu parles avec ta famille sur Facebook ?

S. Oui (...) mais, même, tu peux connaître les gens que tu ne connais pas. Par exemple, j'ai une amie sur Facebook, nous aussi, si tu veux on peut être ami sur Facebook. Elle est au Sénégal, elle est mariée. On parle souvent sur Facebook. Elle me raconte ses problèmes, je lui donne des conseils. Je suis plus jeune qu'elle, mais je lui donne des conseils. On est devenu des amis.

G.S. Quels types conseils?

S. Tu sais elle me raconte ses problèmes avec son mari, elle est mariée, et moi je lui donne des conseils. Je ne suis pas marié mais quand même. Et moi je la raconte la vie ici. Tu sais on peut apprendre des choses de chaque personne. Et je suis mature. Même si j'ai 32 ans j'ai l'expérience.

G.S. Donc, c'est par Facebook que vous êtes devenus amis c'est ça?

Oui, tu vois tu peux trouver des amis partout dans le monde

par internet. Par exemple, elle, elle m'a trouvé sur Facebook. Elle m'a envoyé un message. Et depuis, on est des amis.

G.S. Mais tu ne la connaissais pas avant?

S. Non, non. Elle m'a demandé de devenir des amis. Elle est une sénégalaise, et voilà. C'est toujours bien de connaître les gens. Tu sais jamais qu'est-ce qui va se passer dans la vie, non ? Moi, je peux l'aider ou elle peut m'aider. Peut-être un jour elle peut venir ici. On sait jamais. Je ne peux pas imaginer une vie sans Internet. C'est impossible. » (S).

En 2007, Hargittai expliquait que les « (...) *people often use these services to connect with those in their existing networks, rather than to seek out new friends and acquaintances* » (p.290). Parallèlement, Boyd et Ellison (2007) précisait que :

« what makes social network sites is not that they allow individuals to meet strangers, but rather that they enable users to articulate and make visible their social networks. . . . Participants are not necessarily "networking" or looking to meet new people ; instead, they are primarily communicating with people who are already a part of their extended social network ».

Dans l'extrait d'entretien ci-dessus, contrairement à ce que précisait Hargittai, Boyd et Ellison, l'interviewé souligne la facilité apportée par Facebook pour nouer des nouvelles relations individuelles, et pas seulement pour entretenir les relations déjà existantes. Pour les migrants, ceci est valable tant pour les relations en ligne que hors ligne. Une des raisons d'accepter de participer à nos entretiens était d'élargir le réseau social existant. Ces relations nourrissent, d'une part, le capital social du migrant, d'autre part, fournissent des informations nécessaires pour le développement du projet migratoire de celui qui est déjà parti, et de la personne qui sera peut-être un futur migrant.

5.3.2.2. Les smartphones

Un des plus importants développements dans le domaine de la téléphonie est l'apparition de la téléphonie mobile (Castells et al. 2009 ; Warf 2013). L'arrivée de l'iPhone en 2007, a été le déclencheur de l'augmentation et de la pénétration des smartphones dans la vie quotidienne des individus (Goggin 2009). Comme mentionné par plusieurs auteurs, la téléphonie mobile a considérablement développé la qualité des relations familiales pour les individus dispersés dans le monde par la migration (Horst 2006 ; Madianu et Miller 2011). Elle associe des fonctionnalités de téléphones mobiles avec celle d'ordinateur et d'Internet.

En plus des appels téléphoniques et des SMS, le smartphone associe une caméra, un dispositif GPS, un répertoire et plusieurs applications permettant de se communiquer tout en restant mobile. Seuls deux interviewés sur trente confirment posséder un ordinateur, alors que tous les interviewés disent posséder un smartphone. Les migrants affirment en outre que, il y a quelques années, ils allaient dans les cybercafés pour utiliser un ordinateur afin de passer des appels *via* Skype. Ils précisent que le prix de smartphones était encore élevé par rapport à leur pouvoir d'achat. Néanmoins, posséder un smartphone supprime la nécessité d'aller au cybercafé pour accéder à Internet. La portabilité du smartphone est un des avantages essentiels pour les migrants qui travaillent comme des vendeurs ambulants.

« W. Moi, j'ai mon téléphone. Je fais tout avec ça.

G.S. Tu n'as pas un ordinateur?

W. Non j'avais pensé à acheter un mais non, c'est cher en plus quand tu travailles tu passes pas beaucoup de temps chez toi. La plupart du temps je suis dans les rues pour vendre donc c'est mieux d'avoir un téléphone avec Internet. Ça, tu vois (il me montre son Iphone), un ami m'a remmener des Etats -Unis.

G.S. Ah c'est un bon ami.

W. (Riant) Oui, c'est un Iphone 5s. Il m'a fait un cadeau. Tu sais je disais j'ai pas beaucoup d'amis. Mon ami, c'est mon

téléphone.

G.S. Parce qu'il est tout le temps avec toi?

W. Oui toujours, je me connecte avec mon téléphone. Je fais tout avec ça. C'est mon ami. Toute à l'heure je disais que j'ai pas beaucoup d'amis. Mais je fais tout avec, quand je me réveille je mange un peu, je fais ma prière et je regarde les nouvelles sur Internet » (W).

Whatsapp est l'application de communication la plus répandue, ayant atteint un milliard d'utilisateur en 2016¹³⁵. Un interviewé congolais qui préférerait parler en anglais pendant l'entretien explique qu'avec son smartphone il peut se connecter quand il veut notamment via la connexion wifi gratuite fournie par les restaurants et les bars, même s'il n'a pas un abonnement Internet :

« (...) Facebook and Whatsapp are my favorite ones. I have Facebook, Whatsapp, Twitter, Skype, Music Maker Jam, a lot of apps on my phone (...) With Whatsapp I can contact all my friends here and there. Even if I don't have credits, I can call them with Wi-Fi. You just need to catch the Wi-Fi. In Istanbul it's not difficult all restaurants, bars have free Wi-Fi connection. Even if you don't have the password, I have a password cracker. You can have the Wi-Fi password easily. So you can have connection nearly all the time and chat with friends or family or whatever when I have to. You know, you can have Skype on your phone as well (...) » (J).

Internet, étant l'espace virtuel qui héberge les services de communication et les sites des réseaux sociaux, représente l'outil essentiel pour les migrants en transit. En facilitant la création et le maintien de réseaux, Internet transforme chez les migrants l'approche et l'utilisation de leurs réseaux. Dekker et Engbersen (2012) décrivent les différents usages des TIC et notamment les media sociaux dans le processus migratoire

¹³⁵ Selon le site Internet de Whatsapp, le 1er février 2016, un milliard de personnes utilisent WhatsApp dans le monde entier. Voir sur l'URL : <https://blog.whatsapp.com/616/Un-milliard?>, la page consultée le 17 mars 2016. Depuis le mars 2015, il est possible de faire d'appels vocaux avec Whatsapp. En juin 2016, plus de cent millions d'appels vocaux sont émis chaque jour via Whatsapp (URL : <https://blog.whatsapp.com/10000625/LAppel-WhatsApp-Cent-millions-conversations-chaque-jour?l=fr&set=yes>, la page consultée le 27 juin 2016).

en précisant : les médias sociaux aident les migrants à entretenir les liens forts avec la famille et les amis proches ; ils permettent de communiquer avec les individus qui peuvent jouer un rôle dans l'organisation du processus migratoire ; ils sont un support la construction des liens faibles ou latents ; et enfin, ils représentent une ressource féconde d'information sur les migrations.

Dans un article du New York Times, l'usage du smartphone pour les migrants actuels représente un besoin vital comme la nourriture ou avoir un abri. Les migrants disent qu'ils n'utilisent pas les blogs ni les groupes de discussion. En revanche, les applications de médias sociaux et Whatsapp ou les fonctionnalités de Google sont des outils essentiels dans leur migration. Selon les entretiens effectués avec ces migrants, l'auteur précise que : « *Migrants depend on them (smartphones) to post real-time updates about routes, arrests, border guard movements and transport, as well as places to stay and prices, all the while keeping in touch with family and friends* »¹³⁶.

5.4. Les stratégies à l'arrivée en Turquie

Les réseaux migratoires, de plus en plus étendus par l'usage notamment de services de communication électronique et l'accès à des sites de réseaux sociaux, permettent aux migrants de développer leurs stratégies à l'arrivée dans le pays d'accueil. Il s'agit pour eux de répondre aux points suivants : contacter la famille, trouver un abri, trouver du travail. Et ces trois préoccupations seront toujours présentes lors des préparations pour le reste du voyage, sachant que de nouvelles peuvent s'ajouter à celles-ci, comme le recueil d'information sur le passage en Grèce. En général, ce sont les migrants sur place qui fournissent les informations nécessaires pour le travail, l'hébergement et la suite du voyage. Ils sont les premiers à accueillir et à héberger les nouveaux venus.

¹³⁶ Voir l'article sur l'URL : http://www.nytimes.com/2015/08/26/world/europe/a-21st-century-migrants-checklist-water-shelter-smartphone.html?_r=0, la page consultée le 31 août 2015.

5.4.1. L'accueil des nouveaux venus

Les relations virtuelles et réelles sont imbriquées. Dès leur arrivée à İstanbul, les acteurs de réseaux migratoires construits via Internet, se réunissent et la communication virtuelle laisse place à la communication réelle. Un exemple : le premier hébergement se fait chez les amis qui habitent avec des amis, comme nous l'ont signalé plusieurs migrants interviewés. Ces amis ne sont pas toujours des amis proches, la plupart du temps ils sont des amis d'amis.

« Quand je suis arrivée à İstanbul, d'abord je suis allé chez mes amis à Aksaray. Tu sais à Aksaray il y a plein d'Africains. Plein d'amis vivent là-bas. J'ai resté chez eux pendant 1 mois. Ils étaient déjà six, et moi j'ai resté avec eux jusqu'à que je trouve une chambre à Aksaray. Tu sais les loyers sont très chers à İstanbul. C'est pour ça qu'il y a plein d'amis qui vivent dans le même appartement. Quand je suis arrivé, il y avait pas de chambre pour moi chez ces amis, donc j'ai dû chercher une chambre. (...) » (Y).

Les liens forts et faibles sont mobilisés en même temps. Ces liens faibles sont construits à travers les sites de réseaux sociaux. Si l'appartement des amis proches n'est pas disponibles ou s'il n'y a pas assez de place pour le nouveau venu, alors, par l'intermédiaire de « l'ami » contacté le migrant peut trouver une « place pour dormir » avant de trouver une chambre et d'y déménager.

« Avant d'arriver ici, j'avais déjà les contacts. Un des amis au Sénégal m'avait donné les contacts de son ami à İstanbul, il m'avait expliqué que son ami travaillait dans un atelier de textile ici, et il m'avait donné son Facebook. C'est par cet ami que j'ai reçu plein d'info sur İstanbul. (...) Il restait avec ses amis. Quand je suis arrivé, c'est lui qui m'a hébergé pendant trois semaines. Après, j'ai trouvé boulot à Zeytinburnu et un appart pas loin à Aksaray. Je suis resté

chez lui pendant trois semaines. Il m'a beaucoup aidé mais nous sommes comme ça. Il faut aider parce que nous sommes tous là pour travailler, et on sait jamais quand on va avoir besoin de l'aide. Il faut aider (...) » (T).

L'accueil des nouveaux venus ne se réduit pas à leur hébergement immédiat dès leur arrivée. C'est aussi le transfert des informations nécessaires pour trouver un hébergement plus pérenne et un travail, et ensuite pour vivre et travailler « sans problèmes ». Les migrants vivant à İstanbul depuis plusieurs années partagent leurs expériences pour surmonter les effets dus à la discrimination ressentie au travail, dans le quartier d'habitation ou tout simplement, dans la vie quotidienne ; c'est un point que reprend chacun de nos entretiens. Nous reviendrons sur ce sentiment de discrimination que perçoivent les Africains dans la sous-partie traitant des conditions de transit.

« C. (...) Quand il y a les nouveaux venus, on se réunit fait un repas tous ensemble, et on explique comment les choses marchent ici. Tu vois où il faut aller bosser, qu'est-ce qu'il faut faire ici. On fait un repas dans un resto ou chez les amis, on se réunit et on explique, on partage. Voilà.

G.S. Tu veux dire pour trouver du travail?

C. Non on explique tout, mais tout. On explique tout ce qu'il faut faire ou pas faire. Nous on sait comment ça marche ici. Mais, les nouveaux venus ils savent pas. Où il faut aller où il faut pas aller. Par exemple les Kurdes ne veulent pas qu'on travaille à Beyazit. Donc on explique où il faut pas aller pour vendre. Ici c'est très difficile pour nous les Africains, on nous insulte, on nous appelle « maymun » (singe) dans la rue. Il faut pas répondre, il faut juste partir. Sinon il y aura des problèmes et on est pas beaucoup ici (...). En fait on a pas beaucoup de problèmes avec la *polis* ici. On travaille, on vend, et la *polis* nous laisse travailler. C'est juste que s'il y a un problème, il faut pas rester là-bas, il faut juste partir » (H).

5.4.2. La recherche du travail

Avec des parcours professionnels antérieurs souvent différents, les migrants africains travaillent, en Turquie, sans statut de régulier, comme vendeurs ambulants ou main d'œuvre dans des ateliers de textile. Pour trouver du travail, c'est encore les migrants « installés » qui fournissent les informations. Dans les conversations virtuelles, avant l'arrivée, les opportunités de travail sont expliquées aux futurs migrants. Mais, après l'arrivée, ces amis virtuels deviennent les intermédiaires réels pour la recherche de travail et conduisent les nouveaux venus dans les ateliers de textile où ils travaillent ou ont déjà travaillé. Avant de commencer à « travailler dans la rue » comme vendeurs ambulants la plupart des interviewés nous confirment qu'ils ont travaillé dans des ateliers de textile.

« J'ai commencé à chercher du boulot tout de suite. A Zeytinburnu, il y a plein d'atelier de textile. Je suis allé d'abord là où mon ami travaillait. Mais, les conditions sont très difficiles. Tu travailles pendant des heures... Du matin jusqu'à la nuit... J'ai travaillé dans le textile pendant six mois. C'était trop dur mais pour commencer il fallait. Je suis allé là-bas avec mon ami, lui il travaillait là depuis 7-8 mois. Il m'a présenté au patron et j'ai eu le boulot. Ils avaient besoin de quelqu'un en ce moment et pour moi ça a marché vite. Tu sais les gens ne veulent pas travailler dans le textile parce que les conditions sont trop dur. Ils nous (Africains) font travailler pendant des heures parce que nous sommes des sans-papiers. Donc s'il y a un problème tu peux pas demander tes droits » (P).

Trouver du travail est important parce que même si le but initial est de partir en Grèce le plus vite possible, les migrants insistent constamment sur l'obligation de survivre pendant la période d'attente et de ne pas dépenser d'argent qu'ils ont préparé pour le voyage. Parfois, les migrants n'ont pas assez de l'argent pour continuer à voyager. Donc avant de tenter de partir de la Turquie, travailler à İstanbul devient pour eux une nécessité.

« Mon premier boulot, j'ai commencé deux ou trois semaines après mon arrivé. Mon ami m'avait déjà expliqué où je pouvais travailler. Soit il fallait vendre dans la rue, soit travailler dans le textile. Mais pour vendre dans la rue tu dois avoir un peu d'argent pour acheter ce que tu vas vendre (...). Aussi, dans les hôtels, les hostelles, tu sais, mais ça c'est plutôt pour les femmes. Ils préfèrent les femmes, comme de femme de ménage quoi. Tu peux travailler dans des de différent boulot, à la cuisine dans un resto. Ce qui est difficile, tu es payé au début du mois, si tu as de la chance, je veux dire si c'est un bon patron, il te paye comme il faut. Enfin, voilà, le temps que je devais attendre, j'attends toujours, hein (rire), j'ai commencé à travailler à Güngören. Un ami à mon ami, maintenant on est des amis bien sûr, mais quand je suis arrivé à İstanbul je le connaissais pas, je l'ai connu ici. Lui, il travaillé à Güngören et mon ami à Zeytinburnu. Mon ami m'a dit : 'là où travaille Zakaria, ils ont besoin des gens'. Moi avec un autre ami on est parti avec Zakaria et on a commencé à travailler là-bas » (L).

Il y a aussi des migrants qui n'ont pas de contacts avant d'arriver donc qui doivent chercher un travail tout seul. C'est le cas des demandeurs d'asile qui viennent en Turquie pour demander l'asile et qui doivent attendre d'être accepté comme réfugié par un pays tiers. Dans cette période d'attente, les demandeurs d'asile confirment qu'ils cherchent du travail pour pouvoir survivre même s'ils n'ont pas le droit de travailler. C'est une période indéterminée puisque le processus est piloté à la fois par l'Etat turc et par l'UNHCR ; les demandeurs d'asile rencontrés nous ont affirmé que même pour un premier entretien, certains ont dû attendre pendant un an. Puis, dès que la demande est acceptée, ils seront installés dans une des villes-satellites par l'Etat et seront obligés d'y résider durant toute la procédure. La durée de cette procédure peut varier de deux ans jusqu'à dix ans ou plus. Les grandes villes de Turquie sont exclues de ces villes-satellites. Vu la difficulté de trouver du travail dans ces dernières, l'éventuel prolongement de la période d'attente, les demandeurs d'asile interviewés cherchent à

travailler à İstanbul et faire des allers-retours toutes les deux ou trois semaines dans leur ville-satellite d'installation.

Dans l'extrait d'entretien suivant, K, qui est installé à Yalova par l'Etat, mais qui vit à İstanbul pour travailler, explique comment il a trouvé une chambre pour dormir et un travail. Les autres demandeurs d'asile interviewés étaient dans la même situation. Ils étaient installés dans des villes relativement proches d'İstanbul mais vivaient à İstanbul pour pouvoir - comme ils précisent - « survivre ». Quand notre interviewé a accepté l'entretien, il a clairement souligné qu'il ne voulait pas expliquer la raison de sa demande d'asile en disant :

« (...) it is a secret (smiling). No, I'm joking. I won't tell you why I left my country, but I can say that it's not a bullshit story. It is a real one. It's not something like 'because of my religion and there is a lot of pressure on me' (...) I'll tell you after I get my passport » (K).

Ainsi, il a déclaré son pays d'origine mais a demandé de ne pas le dévoiler dans notre thèse même si nous l'avons informé que nous garderons l'anonymat des interviewés au début de notre entretien.

« (...) (Smiling) I was lucky, I should be in Yalova, but it's very close to İstanbul, so no problems. Every two weeks I go there, sign and come back here. Because I have to work. When I applied for asylum, I was staying in İstanbul, nothing changed really. At first, I looked for a job in a hostel. I am a musician and a barber. I can do both of them. And if you are in a hostel you can meet a lot of people from all around the world. There are musicians, students, all kind of young people come to stay in hostels. You can go out with them meet with others, that's how it worked. Anyway, I told them that if they give me a place to sleep I could work in the kitchen or wherever they need. They gave me a little room, I have just my bed, my instruments, it's like three or four square meters and I started to work in the kitchen, and

prepare breakfast in the morning. I was going out and started to meet musicians who plays in bars, meet new guys. And now I am playing with three different bands. (...) But in Yalova you can't do it as in İstanbul. Even here it is hard to find a job.

G.S. You don't have any problems with the police?

Why should I ? I do nothing wrong! I'm lucky that I wasn't sent to Konya or Van or I don't know. I wouldn't work there. In Yalova there is no work. I know it, the police knows it. If they ask me about that I'll tell them the truth, as I did before. I live in İstanbul because I should work to live. (Smiling) As I said, I won't tell why I left. Anyway, they know also there is no work and they say nothing. I just go sign and come back » (K).

Les stratégies à l'arrivée se différencient entre les migrants irréguliers et les demandeurs d'asile. Les migrants irréguliers mobilisent les réseaux migratoires via Internet avant l'arrivée. Après l'arrivée, les acteurs de ces réseaux sont les premiers à aider les nouveaux venus à İstanbul. En ce qui concerne les demandeurs d'asile, le problème le plus important est l'installation dans une des villes-satellite, qui sont des petites villes, où la possibilité de trouver un travail est très limitée. Les demandeurs d'asile cherchent à s'installer à İstanbul, et y trouver un travail si la ville n'est pas loin d'İstanbul. Ils n'ont pas le droit de se déplacer hors de la ville-satellite sauf avec l'autorisation délivrée par la police des étrangers. Ils sont obligés de prouver leur présence dans la ville en allant signer tous les semaines dans l'hôtel de police auquel ils sont rattachés. Et, ce que les demandeurs d'asile affirment c'est qu'ils arrivent à négocier avec les officiers de police : en faisant des allers-retours chaque deux ou trois semaines à la ville-satellite ils « prouvent » leur présence à la police.

5.5. Les motivations de la migration (: le projet tout au début)

Les recherches sur les migrations internationales expliquent les motivations de la migration par différents approches, généralement concentrées autour de « facteurs

externes » et « facteurs internes ». Par exemple : Catherine Wihtol de Wenden (2002) s'interrogeait sur les motivations des migrants en demandant « *bouger, travailler, être libre, fuir, retrouver sa famille : quelles aspirations chez ceux qui sont saisis par l'irrésistible attrait de la mobilité, la fascination de la frontière?* ». Ensuite, elle soulignait que « *des logiques individuelles et collectives s'affrontent* » (ibid. : 46). Certes, les raisons économiques et politiques sont importantes pour expliquer les motivations pour migrer, mais ce ne sont pas les seuls. Les aspirations culturelles, les besoins et les espoirs de liberté ainsi que les logiques diasporiques sont aussi à prendre en compte afin d'expliquer les motivations (ibid. p.49).

Dans les entretiens conduits pour notre étude, certaines motivations pour migrer sont apparues. L'espoir d'atteindre un niveau de vie plus élevé et d'avoir les mêmes conditions de vie que les migrants en Europe, est un des principaux facteurs évoqués. Un interviewé nous a dit qu'il a quitté son pays car il désire atteindre « l'Eldorado », trouver un travail et vivre dans de meilleures conditions. D'après lui, les systèmes politiques et économiques des pays africains sont encore trop instable pour répondre à cette attente.

« Je suis parti parce que tu as l'espoir, si tu vois pas avec tes yeux ce qu'il se passe, tu as l'espoir. Je suis parti en France, après retourné, après en Espagne, après retourné, après en Italie, encore retourné (rire). Ça, c'était, en 1998. Mais l'Europe c'est pas comme tout le monde pense. Tu sais pour quoi ? Parce que l'Afrique a beaucoup souffert. On a tout en Afrique, il y a des rivières des mines des animaux, on a tout mais le Nord nous a séparé. Partout il y a la guerre, le Nord quand je dis nord c'est l'Europe, les Etats Unis, le Canada... On a tout. Les gouverneurs, ils font ce que les européens veulent. Ils sont nés en Afrique, ils ont grandi en Afrique, ils partent en Europe pour faire des hautes études, après ils reviennent, et ils font ce que les Européens veulent. Ils ont des comptes en Suisse, plein d'argent, mais ils ne dépensent pas pour leur pays. Ils mettent tout cet argent dans leurs poches. Ils écoutent ce que les Européens disent. Ils ne travaillent pas pour leurs pays. On a tout. Les terres, les

mines, les animaux, mais partout il y a la guerre. Moi je ne suis pas partie à cause de la guerre. Sénégal c'est beau, il y a la mère, l'océan, très beau, très riche quoi. Je suis parti parce que je pensais comme les autres : l'Europe c'est l'Eldorado. On a une autre vie là-bas. Tu sais, quand tu vois les photos sur Facebook, tu penses que tout va bien en France. La vie est belle, les gens vivent mieux. Ils ont des bons boulots. Mais non, en fait non (...) » (D).

Cet extrait d'entretien rappelle fortement le travail d'Adepoju (2008 : 10), dans lequel il décrit la situation de l'Afrique subsaharienne par rapport aux autres régions du continent comme étant une région de contradictions : « *rich in resources, it is the poorest of all regions* ». Dans cette région, les éléments principaux conduisant à la migration sont reprises par l'auteur comme les suivants : la croissance démographique rapide ; l'instabilité politique ; les guerres ethniques et civiles ; le déclin économique persistante ; la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Dans ce monde, les Africains considèrent la migration comme une dernière chance pour améliorer leur niveau de vie (Adepoju 2006). Ces facteurs produisant la volonté de quitter le pays pour les migrants sont décrits, dans les travaux de Ma Mung (2009) et d'Adepoju (2008 : 28) comme les déterminants extérieurs, c'est-à-dire « les contextes que les individus ou les collectifs organisent pour la réalisation de leur projet (dispositions intérieures) ».

Toutefois, il ne faut pas évaluer un projet migratoire en restant uniquement dans une perspective économique, en se limitant à la logique « homo œconomicus », fondée sur des choix rationnels et des calculs économiques. Les décisions de partir se forment ainsi dans un processus (trans)local « *that concern people's ideas about the good and right life* » (Åkesson 2008 : 269).

L'intention d'un jeune migrant érythréen que nous avons rencontré, est de faire des études d'ingénierie en Allemagne. Il ne veut pas partir en Allemagne dans une situation irrégulière, et il essaye d'avoir un visa. Il veut avoir un permis de travail en Turquie pour gagner l'argent nécessaire, et assurer les conditions d'obtention d'un visa

Schengen afin de partir en Allemagne. Pour lui, ce ne sont pas des raisons strictement de « meilleure vie » qui motive son séjour en Turquie.

« (...) I started to look for a job, I have gone to Oto Sanayi (le quartier où se trouvent les ateliers de réparation automobile) in Maslak. I was looking for a job related to engineering. I want to study engineering, I like cars. So, I have gone there. I was asking for job there, for anything I can do. Than a guy asked me if I was speaking arabic. I said yes, and then he offered me a job in a travel agency. So I started to work in a travel agency who is working with Arabic countries (...) But in fact I want to go to Germany, engineering is very developed there. I'd like to go there and study there. Here, I have a job but not declared. I can have a residence permit but not a work permit. I will try to go to Germany. If I can go there I'll start to study and maybe have a life there or I don't know may be I'll return home, who knows. I want to have a residence permit here. I'll try to ask for a visa but I don't know if I can have it. I know that if I don't have a job it will be very difficult to have a visa. And I don't want to do it by boat or whatever. Anyway I'll try. I'll try to have a work permit here » (Z).

La recherche d'un travail dans de meilleures conditions vient se rajouter à la volonté ou plutôt l'obligation de s'occuper de sa famille. Dans les entretiens, il apparaît qu'être le fils aîné (nous n'avons pas rencontré de femmes) se traduit par le fait d'accepter la responsabilité de s'occuper de la famille : les parents, les frères et les sœurs. Le choix individuel est un des déterminants dans le départ en migration. Par contre, l'acteur qui fait ce choix individuel n'est pas un individu isolé. L'intervention de la famille incluant les futurs migrants et les non-migrants dans le cadre de la stratégie migratoire influencent les décisions de migrer (Stark et Bloom 1985). Les conditions socio-économiques de la famille, qui conduit les individus à migrer est un des déterminants de la décision de partir. Donc, le migrant prend en compte les besoins individuels et familiaux, qui sont des motivations complémentaires.

« C'était en 2012, il fallait s'occuper de la famille comme je suis le grand fils de la famille. Je travaillais depuis que j'ai 17 ans. C'est moi qui ai décidé de partir pour venir en Turquie. Mon père il a travaillé toute sa vie et là c'est à moi. Il fallait que je travaille pour la famille. J'ai ma mère, mes sœurs, mon frère... une grande famille quoi. Mon père ne travaille plus. Je suis le grand frère, c'est moi qui va s'occuper de la famille. Mon frère, il faut qu'il étudie. J'ai fini le lycée mais j'ai pas continué, parce qu'il fallait aider à mon père. Mais je veux que mon frère va à la fac. Je serai bien content s'il peut partir étudier en France. Peut-être qu'il peut faire sa vie là-bas. Après j'ai deux sœurs. Elles sont pas mariées. Jusqu'à qu'elles se marient, c'est moi qui dois s'occuper d'eux. Toute ma famille compte sur moi, je travaille comme un dingue pour eux. Quand il fait beau je sors le matin, quand il fait froid je sors d'ans l'aprèm (...) Je travaille pour ma famille, il faut pas qu'ils soient déçus » (C).

Dans ce chapitre, nous avons tenté de démontrer que le processus migratoire est déterminé par plusieurs facteurs dans les niveaux *micro*, *mezzo* et *macro* de l'analyse. Les extraits d'entretiens et les exemples montrent que les raisons d'émigration sont complexes et multiples. Les préoccupations individuelles et collectives, les conditions socio-économiques locales et internationales, les représentations s'articulent pour la prise de décision de migrer. Les conditions externes et internes sont imbriquées, les motivations d'émigration d'ordre multidimensionnel et comprennent aussi bien les conditions de marché du travail, le choix individuel, les conditions politiques du pays d'origine ou encore la dégradation écologique. C'est un ensemble complet de préoccupations qui permettent de décrire la construction d'un projet migratoire.

6. LA VIE A İSTANBUL

Dans ce chapitre, nous essayerons de dresser un tableau des conditions de vie des Africains subsahariens en transit à İstanbul. Dans quelles conditions les migrants vivent-ils ? Quels sont les facteurs bloquant pour continuer leur voyage ? Et quels sont, au contraire, les facteurs qui favorisent la poursuite de leur route ou les aident à reformuler le projet. Ces derniers questionnements sont à rapprocher de l'inquiétude ressentie par le migrant en transit : éviter de tomber dans un cercle qui fait que votre séjour se prolonge, et, sinon, comment rompre ce cercle.

En plus des réelles motivations pour migrer qu'il peut avoir, le migrant en transit porte en lui la volonté d'éviter à tout prix l'échec, dont un indice peut être le cercle de difficultés qui s'accumulent et le « tirent vers le bas ». Dans le chapitre précédent, nous avons souligné que les motivations pour migrer sont de nature très diverse. De même, les conditions de transit et sa durée sont déterminées par une multitude de facteurs - macro, mezzo et micro – relatifs aux politiques migratoires, à l'attitude de la police envers les migrants, aux relations avec les populations de migrants et de non-migrants d'İstanbul, les opportunités et les contraintes particulières à cette ville, les conditions de travail et les réseaux sociaux existants.

6.1. İstanbul : La grande ville

« Moi j'habite à İstanbul, avec ma femme, et mes amis.
Mais j'ai fait la demande d'asile. Et là, maintenant, il faut
que nous déménagions et que nous nous installions à

Çanakkale. Dans une semaine on va partir. On ne peut plus rester à İstanbul. Ici, à İstanbul les gens connaissent les migrants, ils sont habitués aux migrants. Mais dans les autres villes, ce n'est pas comme ça. Ici, on peut trouver du travail pour survivre. Dans un restaurant, dans des ateliers, on peut trouver des petits boulots... Mais dans les autres villes... C'est difficile... Ici à İstanbul, on peut trouver plein de contacts. Ce n'est pas que pour le boulot, pour trouver un appart ou même pour partir en Europe. Si tu restes ici, tu auras plein de contact. Mais imagines que tu pars d'ici pendant deux ans trois ans ou même plus. Et imagines que ton dossier est rejeté. Comment tu vas faire? Tu n'as plus de contact, rien. Je ne dis pas que nous vivons à l'aise, bien, propre, je veux dire nous ne vivons pas comme il faut à İstanbul. La plupart d'entre nous vivons dans des appartements sous-sol avec 10-15 personnes. Mais ici il y a plein de possibilité : pour trouver du boulot, trouver des contacts. Comme j'ai dit les gens sont habitués au migrants, aux Africains comme moi (...). (AA).

Dans l'extrait d'entretien ci-dessus, l'enquêté décrit les différentes opportunités qui se présentent à İstanbul. Il en souligne trois aspects principales. D'abord, l'existence de l'économie informelle qui permet aux migrants irréguliers de trouver du travail et un logement. Puis, la ville permet de trouver des contacts nécessaires à la préparation et à la réalisation du reste du voyage envisagé, contrairement aux villes-satellites. Enfin, la grandeur de la ville permet un certain anonymat pour les migrants irréguliers.

Nous avons déjà précisé que les demandeurs d'asile et les réfugiés n'ont pas le droit d'habiter à İstanbul ni à Ankara, mais ils sont dirigés vers les villes-satellites pendant la période d'attente de traitement de leurs dossiers.

Nous consacrons cette partie de notre thèse à la présentation d'İstanbul, et de ses particularités en tant que ville mégapole avec une population de plus de 14 millions

d'habitants¹³⁷. Même si Ankara est la capitale de la Turquie ; à l'étranger, İstanbul est connue comme la capitale économique et culturelle de la Turquie laissant dans l'ombre la capitale réelle du pays.

İstanbul est la plus grande ville de la Turquie, située des deux côtés du détroit du Bosphore qui sépare l'Asie de l'Europe. Dans son article « Entre Europe et Asie : İstanbul, cité cosmopolite, carrefour de diasporas » où le titre même souligne sa position géographique et son caractère cosmopolite, Stéphane de Tapia (2006 : 167) présente la ville en synthétisant ses potentialités culturelle, économique et politique, par les mots suivants :

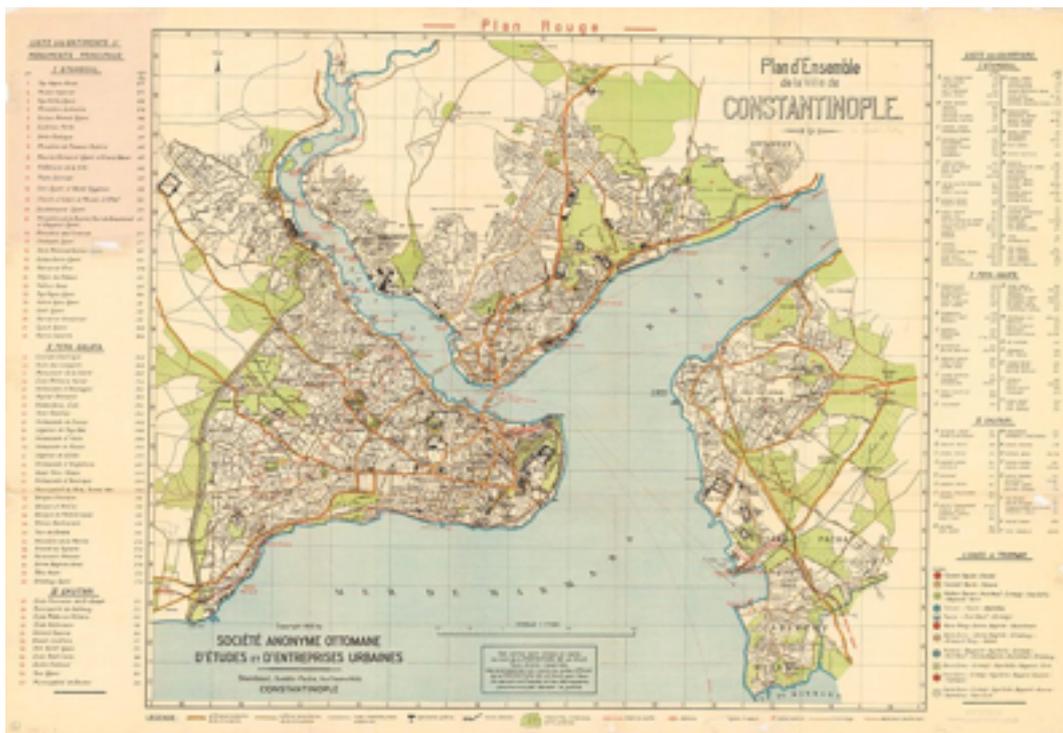
« (...), İstanbul qui, comme le rappellent à l'envi tous les guides touristiques, est la seule ville du monde assise sur deux continents – Europe et Asie –, rassemble des populations qui forment en soi un conservatoire d'un empire disparu, le fer de lance d'une économie privée agressive et dynamique matérialisée par la construction de groupes de gratte-ciel nommés plaza, un carrefour de migrations et de mobilités couvrant une aire géographique bien plus vaste que l'actuelle Turquie, voire même que l'ancien Empire ottoman ».

İstanbul, étant successivement la capitale de l'Empire roman, byzantin et ottoman, a une longue histoire, faite de diversité avec sa population multiethnique et multiconfessionnelle (ibid. 169 - 171). Elle a porté d'autres noms : Byzance à sa création ; Constantinople pendant l'empire byzantin et officiellement İstanbul après la fondation de la république turque. Pendant la période de l'Empire ottoman de 1453 jusqu'à 1923, İstanbul a gardé sa fonction de capitale. Après la 1^e Guerre mondiale, les deux années d'occupation et de démilitarisation d'İstanbul entre 1921 et 1923 par les Alliés entraîneront la perte de ce statut en faveur d'Ankara. Les frontières d'İstanbul sur la carte de l'année 1922 ci-dessous, correspondent de nos jours aux arrondissements de

¹³⁷ La population d'İstanbul selon les données de recensement de population de TUIK (Institut de la Statistique) de décembre 2014 est 14.377.018 d'habitants. Le 18, 5 % de la population de la Turquie habitent à İstanbul. Voir le site de TUIK : (URL :<http://www.tuik.gov.tr/PreHaberBultenleri.do?id=18616>, page consultée le 30 mai 2015).

Fatih, de Beyoğlu et de Kadıköy. Cet espace contient les quartiers fréquentés par les migrants actuellement. A l'époque, la péninsule historique était le centre administratif, Beyoğlu, séparée de la vieille ville, était le centre financier et Kadıköy, qui se situe sur le côté asiatique était connu comme un lieu de promenade où se trouvaient les maisons d'été des İstanbuliotes.

Figure 9 : La carte d'Istanbul de l'année 1922



Source : Princeton Library, carte publiée par Société anonyme ottomane d'études et d'entreprises urbaines (1922).

Dernière étape de la Route de Soie, İstanbul a été un centre commercial pendant toute son histoire. Avec la fondation de la république, Ankara, ville au coeur de l'Anatolie, est choisie en tant que capitale par Mustafa Kemal comme un symbole de la rupture avec l'Empire. La Turquie a connu un régime de parti unique jusqu'au passage au multipartisme dans les années 1950. Pendant cette période, İstanbul a perdu son caractère cosmopolite et sa position comme un centre de commerce, étant « victime de la méfiance du gouvernement kémaliste qui y voyait la porte d'entrée de l'étranger, la responsable de l'écroulement – moral, militaire, social, économique - de l'Empire (...) »

(Tapia 2006 : 168). Les groupes minoritaires qui formaient la bourgeoisie commerciale comme les Juifs, les Arméniens et les Grecs ont commencé à quitter la ville à cause de la forte vague de nationalisme qui a dominé les politiques de l'Etat jusqu'aux années 1950 (Tapia 2006 ; İçduygu et Biehl 2008).

En ce qui concerne la population d'Istanbul, son effectif était plutôt stable¹³⁸ après la 1^e Guerre mondiale jusqu'au commencement de la première grande vague de migration interne au début des années 1950, comme nous l'avons souligné dans la partie de notre travail consacré aux migrations internes. L'industrialisation croissante et le passage au multipartisme dans les années 1950 ont influencé le développement de la ville d'une manière remarquable et irréversible. Avec l'entrée des premiers capitaux européens et américains, et l'aide du plan Marshall¹³⁹, Istanbul est devenu la locomotive de l'industrie et de l'économie turques. Cette croissance économique a attiré les populations rurales d'Anatolie qui étaient à la recherche de travail. Le terme « gecekodu »¹⁴⁰ est apparu en 1947. Ce terme désigne les maisons construites illégalement sur des terrains publics.

Dans les années 1990, l'effondrement de l'URSS et l'émergence des pays turcophones a emmené de nouvelles vagues de migration vers Istanbul. Les migrations irrégulières de transit, les flux des réfugiés ont été de nouvelles formes de mouvements migratoires avec les nouvelles mobilités commerciales, économiques et touristiques

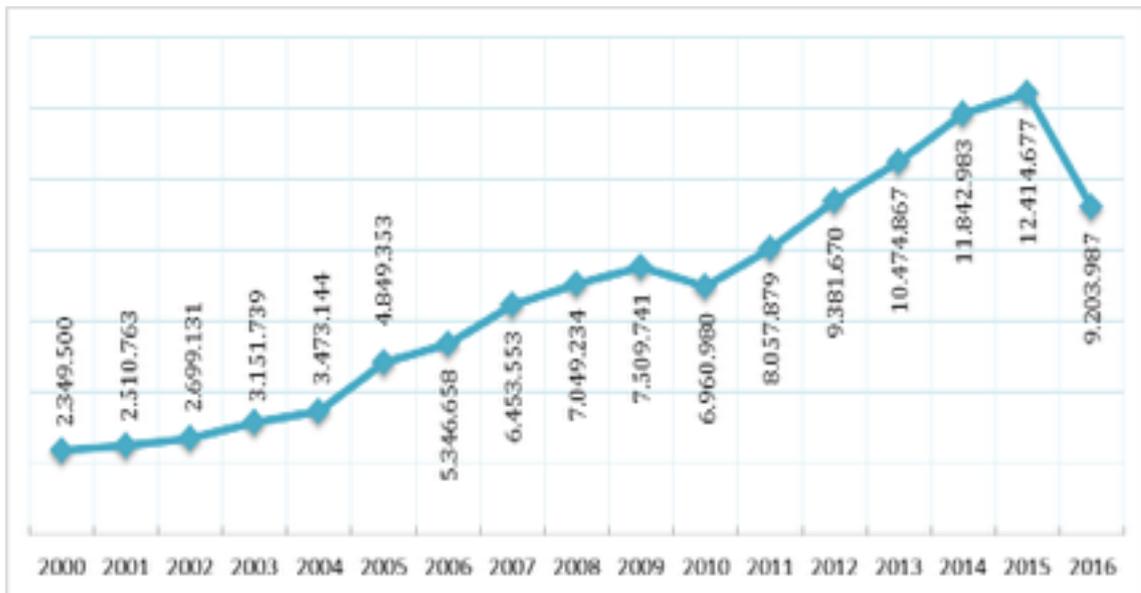
¹³⁸ La population d'Istanbul était 806 863 d'habitants en 1927, 883 599 d'habitants en 1935, 991 237 d'habitants en 1940, 1 078 399 d'habitants en 1945 et 1 116 477 d'habitants en 1950. Voir les chiffres de recensement de population entre les années 1927 - le premier recensement de population et 1967 selon les statistiques Institut de Statistique de l'Etat (DIE- ancien TUIK). (URL : <http://www.ibb.gov.tr/tr-TR/BilgiHizmetleri/Istatistikler/Documents/demografi/t211.pdf>, page consultée le 02 juin 2015).

¹³⁹ En 1947, la Turquie a reçu l'aide économique à des fins militaires par le Plan Marshall. A partir de 1948, l'aide économique n'était plus seulement à des fins militaires. En 1949 avec l'adhésion au Conseil européen et en 1952 à l'OTAN, le Parti Démocrate a mis en œuvre un programme d'économie libérale. Dans ce cadre, l'aide Marshall est utilisée pour la mécanisation de l'agriculture et la construction des routes.

¹⁴⁰ Le terme « gecekodu » traduit en français « bidonville » signifie littéralement « atterri la nuit ou construit en une nuit ». Les maisons construites illégalement sur des terrains publics ont devenues l'enjeu politique des élections générales et municipales depuis les années 1950. Pour une lecture approfondie voir le numéro thématique -Gecekodu d'European Journal of Turkish Studies (2004).

comme le « commerce à la valise »¹⁴¹. Ce type de commerce est décrit par Çağlar Keyder (1999 : 178) comme une forme de commerce informelle « (...) *touristes arriving in buses, filling their plastic sacks and suitcases with textiles to sell at the retail market back home* ». Tapia (2006 : 176) précise qu'İstanbul est redevenue cosmopolite après une période de près de 30 ans avec les nouveaux flux migratoires internes et externes.

Tableau 7: Le nombre d'étrangers arrivés à İstanbul entre 2000 et 2016



Source : Le Ministère de la culture et du tourisme, La direction de culture et de tourisme d'İstanbul¹⁴² (2015), tableau fait par l'auteur.

Au début des années 2000, İstanbul est devenue un pôle d'attraction pour les touristes. Dans le tableau ci-dessus, selon les statistiques du Ministère de la culture et du tourisme, le nombre d'étrangers qui sont arrivés à İstanbul est passé de 2 349 500 à 12 414 677 dans une période de quinze ans et en 2016 le nombre a diminué jusqu'à 9 203

¹⁴¹ En turc « *bavul ticareti* »

¹⁴² URL : <http://www.istanbulkulturturizm.gov.tr/TR,166187/istanbul-turizm-istatistikleri---2016.html>, page consultée le 01 juin 2017.

987¹⁴³. Il faut préciser que le tourisme n'est pas le seul mode de mobilité qui soit à l'origine de cette augmentation. Comme précisé déjà, les « touristes » qui font le commerce à la valise ou les migrants arrivant avec le visa de touriste et dépassent la durée de validité de leur visa sont inclus dans ce nombre de touristes. Saskia Sassen (2012) décrit İstanbul comme une « ville globale »¹⁴⁴ ayant une place stratégique dans la circulation des marchandises, des capitaux et des personnes ce qui fait qu'elle devient une ville attractive pour les migrants irréguliers. Biehl (2014) interprète l'attractivité d'İstanbul pour les migrants par ses structures dans le logement, le marché du travail et ses pratiques informelles flexibles qui conviennent aux populations précaires et mobiles. A ce propos, nous allons nous intéresser aux quartiers de la ville où les migrants africains habitent, travaillent et fréquentent afin de mettre en avant les opportunités et les ressources fournies par ces quartiers. Dans la carte ci-après les quartiers fréquentés par les migrants sont repérés par une surface colorée.

¹⁴³ La diminution du nombre de touristes qui commence en 2015 est expliquée par plusieurs raisons politiques et économiques comme la crise politique entre l'Ukraine et la Crimée depuis 2014, la chute du prix du pétrole depuis 2014, les problèmes politiques et économiques entre la Turquie et la Russie, les circonstances d'instabilité et d'insécurité en Syrie et en Irak et les attentats terroristes (Bozok et 2016 : 363).

¹⁴⁴ Selon Sassen (2001), il existe quatre fonction essentielle d'une ville globale : premièrement, elles ont des postes de commande concentrés dans l'organisation de l'économie mondiale, deuxièmement, elles sont des locations essentielles pour les entreprises de service spécialisées (services de producteurs) pour les entreprises globales et pour la finance, troisièmement, elles sont des sites de production et d'innovation pour les services de producteurs, ainsi les sièges de ces entreprises se trouvent dans ces villes, et dernièrement, elles sont des marchés pour les produits de ces entreprises. Et le réseau des villes globales constitue un système imbriqué qui n'est pas en concurrence l'une avec l'autre.

Figure 10 : Les quartiers fréquentés par les migrants



Source : <http://istanbulharitasi360.com/istanbul-ilce-haritasi#.WTMo0RTvu7k>, page consultée le 20 mai 2017.

6.1.1. Les quartiers

« J'aurais voulu crier
Comme si je pouvais dire merde le vent !! non !
Mais je ne dirais plutôt merde le ventre!!!
Ventre de ce lieu ou merdiven me conduit
j' y suis profondément encreé; enfermé; englouti dans les
entrailles de cette demeure, de cette ville :İstanbul
Alors ils m ont demander de cesser de t'appeler İstan-bul
aujourd'hui tu es rebaptiser İstan-dur merdiven pourtant ton
troc surpassant ma bourse ne me dispense point de la
rencontre avec l'assombrissement (...) »¹⁴⁵ (AA).

Se trouvant sur la rive européenne, Beyoğlu est l'arrondissement d'İstanbul qui est au cœur de la ville, un pôle d'attraction touristique, artistique et commerciale. La plupart des associations de soutien des migrants se trouvent dans cet arrondissement tout au long de sa grande rue « İstiklal caddesi », de plus les quartiers comme Tarlabaşı, Kurtuluş où les migrants Africains résident se localisent dans et près de cet arrondissement. Donc, la plupart de nos entretiens se sont réalisés dans cette partie d'İstanbul. Les quartiers d'Aksaray, de Laleli, de Kumkapı qui sont séparés de Beyoğlu par la Corne d'Or, connu en langue turque comme Haliç sont des quartiers où les migrants habitent ou travaillent¹⁴⁶. Ce choix des quartiers par les migrants, est le reflet de trois exigences pour eux : le travail, la réception des aides financières associatives et la préparation de la suite du voyage.

¹⁴⁵ Extrait du poème d'AA, un des interviewé. L'article qui commence par ce poème a été envoyé par mail par le migrant. Cet article a été écrit pour le fanzine de la « cuisine de solidarité des migrants » (Göçmen Dayanışma Mutfağı) créée par le Réseau de Solidarité des Migrants (Göçmen Dayanışma Ağı). Le migrant a confirmé que l'article n'était pas traduit en langue turque, donc, n'était pas publié dans le fanzine, mais qu'il serait heureux que l'article soit publié dans notre thèse. Voir le texte complet en annexe 3.

¹⁴⁶ Aksaray et Tarlabaşı sont les deux quartiers les plus cités par les migrants pour indiquer leur quartier d'habitation.

6.1.1.1. Aksaray

« I came to İstanbul, when I came, I had nothing, I had my baggage and I knew only Aksaray. A friend of mine gave me the name of a hotel in Aksaray. I stayed there for a few days and searched for job and a place to stay. (...) » (Z).

Nous commençons par le quartier d'Aksaray parce que dans nos entretiens, Aksaray a été cité comme un quartier connu à l'arrivée à İstanbul, parfois même avant l'arrivée. Le quartier d'Aksaray, qui se localise sur l'arrondissement de Fatih au cœur de la péninsule historique, est un des lieux pour se retrouver et s'organiser pour les migrants. Dans le quartier, les agences de voyages et les bureaux de change de devises délivrent des faux papiers ou des titres de voyage clandestins pour l'Europe. Ainsi, c'est un quartier de commerce qui cible notamment les touristes, ce que viennent confirmer plusieurs magasins spécialisés en textile avec des panneaux écrits en russe, arabe, perse ou anglais. Aksaray joue d'une part, le rôle de quartier de départ, en fournissant la possibilité de voyage, et d'autre part, un quartier d'habitation où certains migrants trouvent une opportunité de travail. Dans la presse turque, Aksaray fait l'objet d'articles dans les journaux avec sa population « internationale ». D'une part, la diversité de la population est soulignée, d'autre part, le « travail au noir » est dénoncé¹⁴⁷.

Il existe plein de « safe houses », des appartements loués aux migrants irréguliers par les « passeurs ». La plupart du temps, les migrants irréguliers de transit restent dans ces appartements jusqu'à ce que leur voyage vers l'Europe soit possible. Ces appartements sont loués par certaines filières qui travaillent avec de plus grands

¹⁴⁷ Voir l'article publié le 18 octobre 2015 au journal *Sabah*, intitulé « Russes, Géorgiens, Arabes... Centre d'invités Internationales à İstanbul ». L'article présente Aksaray et ses « nouveaux habitants » comme la suite : « *Etant un des plus anciens quartiers de la ville, Aksaray accueille les russes, les géorgiens, les syriens et les africains depuis des années. Parmi les réfugiés qui se sont installés à Aksaray, il y en a ceux qui gagnent leurs vies honnêtement, et il y en a des autres qui se trouvent mêlé dans les affaires illégales* » (traduit par nos soins), URL : <http://www.sabah.com.tr/pazar/2015/10/18/istanbulda-beynelmilel-misafirhane>, consulté le 30 octobre 2015.

réseaux de passeurs¹⁴⁸. Ainsi, plusieurs interviewés expliquent qu'ils ont habité à Aksaray, avant de trouver un travail qui permet de payer une chambre juste pour soi. Ironiquement, la Direction générale de la sécurité d'Istanbul, y compris la Direction de l'immigration créée en 2013 se trouve à Aksaray- dans ce quartier connu pour le marché informel.

6.1.1.2. Laleli

« (...) je vais à Besiktas, pour travailler, à Ortaköy, à Laleli, là-bas à Laleli il y a beaucoup de touristes et marchandises. Plein, plein de grossistes (...) moi je veux avoir mes papiers et rester ici. Après, je peux partir et revenir ici. Tu sais le textile n'est pas cher ici. Je peux emmener des produits de textile d'ici et ramener des sculptures, des bijoux de chez moi pour vendre ici. Comme ça je peux voir ma famille, faire un business et reposer. » (T).

Le quartier de Laleli est situé dans l'arrondissement de Fatih, entre les quartiers de Beyazıt et Aksaray. Il est proche de la partie touristique de la péninsule historique comme la place de Sultan Ahmet, la Citerne, Kapalı Çarşı¹⁴⁹, Aya Sofya. Laleli étant un quartier résidentiel à l'origine, est de nos jours un lieu de commerce international avec des magasins et des ateliers de textile, des sociétés de transport, des agences de tourisme, de l'emploi. Les hôtels du quartier servent plutôt aux commerçants internationaux. Laleli est l'un des quartiers cités par les interviewés pour ses opportunités de commerce.

Dans les années 90, Laleli est devenu le centre de « commerce à la valise » à Istanbul après l'effondrement de l'URSS. Cette activité commerciale non déclarée est

¹⁴⁸ Voir Yaghmaian (2005) pour une lecture approfondie sur les voyages des migrants irréguliers de l'Est vers l'Ouest commençant par Afghanistan ou Pakistan passant par Iran, Turquie, Bulgarie, Grèce, Italie pour arriver en France, en Angleterre et aux Etats-Unis.

¹⁴⁹ « Marché couvert » en français.

pratiquée par les touristes étrangers arrivant en bus à İstanbul, transportant des marchandises dans leurs valises, et faisant des allers-retours entre la Turquie et leurs pays d'origine. Ces « navetteurs » sont de Bulgarie, de Roumanie, de Russie, de Roumanie, d'Ouzbékistan, et plus tard au milieu des années 1980, des « navetteurs » maghrébins faisant ce commerce sont venus et leur nombre a depuis augmenté (Keyder 1999 ; Aslan et Pérouse 2003). Les raisons, qui expliquent la présence de ces commerçants « touristes » à İstanbul, résident principalement dans le fort taux de chômage dans les pays d'origine et les politiques de Visa de plus en plus restrictives en Europe (Peraldi 1998). Ainsi, l'effondrement de l'URSS a engendré des changements majeurs dans les politiques de la Turquie vis-à-vis des étrangers : premièrement, le gouvernement turc cherche à renforcer ses relations économiques et culturelles avec les anciens pays soviétiques, deuxièmement, avec la liberté de circulation obtenue avec l'effondrement de l'Union soviétique, la Turquie est devenue une destination touristique qui a permis de nouer des relations économiques nouvelles (Eder et Oz 2010 : 88).

Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, cette activité de « commerce à la valise » a connu une transformation. On observe qu'une décroissance du flux des navetteurs va de pair avec la transformation de ceux-ci en homme d'affaires. Ce fait peut s'interpréter comme la « professionnalisation » de cette activité fondée sur la commande à distance (Aslan et Pérouse 2003 : 6).

6.1.1.3. Kumkapı

Parmi les Stambouliotes, le quartier de Kumkapı est connu pour ses restaurants de poisson et ses tavernes¹⁵⁰. Ainsi, il est le centre de la communauté arménienne où se trouve le Patriarcat arménien de Constantinople. C'est un quartier résidentiel entouré par les centres commerciaux comme Aksaray, Beyazit et Laleli. Un nombre important d'appartements sont loués aux étrangers sous diverses formes : un appartement entier, les chambres d'un appartement transformés en studios avec les salles de bain ou les

¹⁵⁰ « *meyhane* » en turc.

cuisines partagées. Avec l'augmentation de la population étrangère habitant à Kumkapı, la présence des espaces ethniques et des réseaux a augmenté : les cybercafés, les taxiphones, les restaurants et les salons de coiffure ethniques font partie des magasins se trouvant dans le quartier (Biehl 2014 : 56-57). Comme Aksaray ce quartier fournit d'opportunités de travail (Burtin 2011) ou d'organisation de voyage clandestin vers la Grèce pour les migrants (Del Biaggio 2013). Ce qui rend intéressant ce quartier, c'est l'existence de « *mülteci misafirhanesi* »¹⁵¹ signifiant littéralement « maison d'hôtes pour les réfugié ».

Figure 11 : Le centre d'hébergement de Kumkapı



Contrairement à son nom turc « *misafirhane* », ce « centre d'hôtes » a une façade de prison avec des grilles de défense en fer sur les extérieurs des fenêtres, et de grands murs à l'extérieur du bâtiment. Les personnes détenues dans ce « centre d'hôtes » sont des réfugiés et des étrangers qui sont entrés illégalement en Turquie ou ont tenté d'en sortir illégalement, qui ont dépassé la validité de durée de leur visa, ou encore sont impliqués dans des activités illégales (Levitan et al. 2009 : 81).

¹⁵¹ Le terme de « *misafirhane* » était utilisé pour définir les établissements créés par *Osmanlı Hilal-i Ahmer Cemiyeti* (actuellementment Türkiye Kızılay Derneği) la Croisante Rouge, où les réfugiés et les populations déplacées étaient accueillis et hébergés pendant la 1^e Guerre mondiale (Özgisi 2014). Actuellement, le terme est utilisé pour définir les centres de détention.

6.1.1.4. Tarlabası

« (...) Tarlabası aussi c'est dangereux. Si vous marchez dans la rue vers le bas, c'est très très dangereux. Il y a tout là-bas aussi (comme Kumkapı). Le boulot, les maisons, le drogue, les voleurs, les bagarres, les Turcs, les Kurdes, les Africains, les Tsiganes, il y a tout quoi. Il ne faut pas y aller (...) ».
(D).

Tarlabası se trouve dans l'arrondissement de Beyoğlu. Le boulevard de Tarlabası sépare le quartier du centre historique, culturel et commercial de Beyoğlu. Ce centre se situe le long de l'avenue İstiklâl avec des consulats, des magasins, des églises, des galeries de l'art, des écoles, des cinémas etc. Quand nous parlons de Beyoğlu, nous parlons de Pera¹⁵² où se sont construits les consulats, les maisons des Levantins et celles des citoyens non-musulmans à partir de 16^e siècle (Ünlü 2003 : 8-10). Le développement de Tarlabası va de pair avec Pera. Avec l'augmentation des grandes maisons construites pour des Levantins à Pera, les citoyens non-musulmans qui travaillent dans ces grandes maisons commencent à vivre dans le quartier de Tarlabası à partir de 19^e siècle (Üsdiken 1994 : 217-218).

Avec la fondation de la république en 1923, une série d'événements ont engendré un changement de la structure démographique, sociale, économique et culturelle de la population vivant dans le quartier : l'impôt sur la fortune de l'année

¹⁵² Le nom du quartier était connu comme Pera « l'autre côté » en grec depuis le 16^e siècle. En 1925, le nom de Pera est retiré de toute correspondance publique et laissé sa place à Beyoğlu (Dünden Bugüne İstanbul Ansiklopedisi, No 2, p.212)

1942¹⁵³, les « événements de 6-7 septembre ¹⁵⁴» de l'année 1955, les migrations internes de la période 1950-1980, la reconstruction de la zone dans les années 1980 (avec l'ouverture de boulevard de Tarlabaşı en 1986) et l'arrivée de populations internes déplacées dans les années 1990.

Après l'ouverture du boulevard Tarlabaşı en 1986, le quartier s'est détaché de celui de Taksim. Actuellement, Tarlabaşı est un quartier principalement résidentiel. Dans les rez-de-chaussée des bâtiments, il existe des magasins de vente au détail. Dans les sous-sols des bâtiments, les ateliers de textile et les espaces de stockage trouvent leurs places alors que les étages supérieurs sont plutôt pour l'usage résidentiel (Ünlü et al., 2003). Les ateliers se trouvant dans les sous-sols des bâtiments du quartier sont les lieux de travail non déclaré pour les migrants internes et externes. La population du quartier se compose d'un ensemble de groupes « exclus » : les Roms, les déplacés internes de sud-est, les prostitué(e)s, les migrants internationaux dont les Africains. Une grande partie des interviewés confirment habiter à Tarlabaşı soit à l'arrivée, soit actuellement, soit pendant une période de leur séjour à İstanbul. Comme l'enquêté le précise ci-dessus, le quartier a une mauvaise réputation parmi les habitants d'İstanbul avec les activités délinquantes, le trafic de drogue, la prostitution (Ünlü et al. 2003 ; Yilmaz 2006).

Depuis 2007, un projet de rénovation urbaine est mené sur une surface de 20 000 m² dans le quartier par un partenariat privé-public, selon la loi du 16 juin 2005 numéro

¹⁵³ Voir la thèse de doctorat d'Aysun Akan (2009) « Press Discourse in Turkey as an Agent of Discrimination towards the Non-muslims : A Critical Analysis of the Press Coverage of the 1934 Thrace Events, 1942 Wealth Tax and 6/7 September Riots ». La loi de l'impôt sur la fortune, connu sous le nom de *Varlık Vergisi* en turc, a été votée le 12 novembre 1942 (Loi 4305). Cet impôt est considéré comme une partie de la politique de « turquisation » de l'économie après la fondation de la république. Il a été déclaré en tant qu'un impôt pour ceux qui ont exploité la situation économique difficile mais qui n'ont pas payé d'impôt. Donc, le gouvernement a visé de percevoir l'impôt auprès des citoyens dont la fortune dépasse 5000 lira turc et le revenu annuel dépasse 2500 lira turc. Les contribuables sont divisés en plusieurs catégories : musulmans, non-musulmans, plus tard « *dönme* » (les juifs convertis), et étrangers. Les citoyens non-musulmans devraient payer deux ou trois fois plus d'impôt que les citoyens musulmans d'où le caractère discriminatoire de l'impôt.

¹⁵⁴ A la suite des conflits avec la Grèce, les événements dit des 6/7 septembre 1955 ont consisté des actes de pogroms contre les populations grecques orthodoxes et même contre les non musulmans plus largement. De nombreuses boutiques ont été détruites et de nombreuses violences physiques ont eu lieu en réaction à la nouvelle de l'explosion d'une bombe dans la maison de Salonique où était né Atatürk. Voir Kuyucu (2005) pour une analyse de ces événements de violence collective.

5366 relative à la protection et l'utilisation des patrimoines historiques et culturels détériorés par voie de rénovation. Le projet est contesté par plusieurs ONG, propriétaires et locataires. Bien que la loi prévoyait la participation des habitants au processus décisionnel, ils ont été exclus de tout processus de négociation et les promesses comme « personne ne sera déplacé du quartier » ne sont pas respectées. Les habitants et les commerçants du quartier sont expulsés et la transformation du quartier en un lieu d'hôtels, des espaces commerciaux et des résidences de luxe a commencé au cours de cette même année (Pérouse 2009 ; İslam 2010 ; Sakızlıoğlu et Uitermark 2014).

6.1.1.5.Kurtuluş

Kurtuluş est un autre quartier ancien d'İstanbul, connu comme un quartier de minorités (religieuses) : des grecs, des arméniens. A partir des années cinquante jusqu'au nos jours, le quartier a connu un changement de sa population : le départ des anciens habitants et l'arrivée de nouveaux¹⁵⁵. Le départ de la population majoritaire originelle dans le quartier remonte aux événements des 6 et 7 septembre 1955 : il y a eut successivement le départ des Grecs et l'arrivée des Arméniens et les migrants internes et ensuite, l'arrivée des migrants internationaux dont les Africains font partie.

Kurtuluş est un des quartiers habités par les populations migrantes internes et externes. Il se trouve à la proximité du quartier Taksim (le quartier central de Beyoğlu), et de Osmanbey (le quartier où se trouve les magasins de textiles (grossistes et détaillants) qui attire les Africains). L'existence de la population africaine, notamment nigériane à Kurtuluş est confirmé par l'existence d'une église nigériane dans le sous-sol d'un bâtiment. Un salon de coiffure africain se trouve dans le quartier. Dans une

¹⁵⁵ Voir Martin (2011) pour une lecture sur le changement de la population habitant dans le quartier.

discussion informelle,¹⁵⁶ la propriétaire du salon explique qu'en Turquie il n'existe pas de salons de coiffure qui répondent aux besoins des Africains. Les produits cosmétiques et les matériels de coiffure ne conviennent pas à la qualité de cheveux des Africains. Cela avait conduit le couple nigérian à ouvrir trois salons de coiffure qui répondent aux besoins de la population africaine. Celui qui se trouve à Kumkapı est un salon pour les hommes, celui de Yenikapı est pour les femmes et le dernier qui se trouve à Kurtuluş est un salon de coiffure unisexe spécialisé dans les dreadlocks, fauxlocks ou twist. Le choix des quartiers correspond aux dires des migrants sur la présence africaine dans ces quartiers.

L'URL du site Internet « <http://www.nijeryalikuafor.com> »¹⁵⁷ (coiffeur nigérian) souligne l'identité nationale. Par contre, sur la barre dans la partie supérieure de la page apparaît « *Zenci örgüsü - Afrika örgüsü* »¹⁵⁸ qui fait allusion à l'identité africaine. Ce qui est intéressant à préciser, c'est que, dans la page d'accueil du site, les tresses africaines sont présentées par « *zenci örgüsü* » qui se traduit mot-à-mot par « tresses de nègres/noirs ». Nous attirons l'attention sur ce détail parce que dans nos entretiens, l'usage du mot « *zenci* » avec la connotation d'esclavage en arabe est ressenti comme un acte discriminatoire par les interviewés sénégalais ; ce que nous expliquerons dans les sous parties suivantes.

¹⁵⁶ Nous avons réalisé une visite au salon de coiffure à Kurtuluş pour une observation participante au mois de mai 2015. La discussion s'est déroulée en turc comme la propriétaire parlait couramment le turc. Elle a expliqué qu'elle habitait à İstanbul depuis vingt ans ce qui fait qu'elle est arrivée en Turquie au début des années 1990 et qu'elle s'occupait de ces salons de coiffure avec son mari. Elle a expliqué que les Africains de toutes les nationalités ainsi que les Turcs et les jeunes étrangers comme les étudiants d'Erasmus venaient au salon de coiffure. Nous avons ainsi trouvé quelques articles de journal sur le salon de coiffure et sa propriétaire. Dans un de ces articles, elle exprime qu'elle était arrivée à İstanbul en 1993 et qu'elle avait décidé d'y partir parce qu'elle avait entendu qu'il y avait des opportunités de travail. C'est par les migrants déjà arrivés à İstanbul de la tribu Edo dont elle fait partie qu'elle avait reçu l'information sur ces opportunités. URL : <http://www.milliyet.com.tr/afrikalilar-icin-acti-turkler/ekonomi/detay/2002058/default.htm>, page consultée le 28 avril 2016.

¹⁵⁷ URL : <http://www.nijeryalikuafor.com/>, page consultée le 28 avril 2016.

¹⁵⁸ Le mot « *zenci* » venant du mot « *zenci* » en arabe qui a la connotation de l'esclavage, peut être traduit par noir ou nègre dans la langue courante. Dans le dictionnaire de l'association de la langue turque le mot est défini comme « *la personne qui est de la race noire, noir* ». Voir l'URL : http://www.tdk.gov.tr/index.php?option=com_gts&kelime=ZENCI, la page consultée le 07 juillet 2015.

Figure 12 : La page d'accueil du site Internet de salon de coiffure Ibiza



Source : Le site Internet de salon de coiffure Ibiza : <http://www.nijeryalikuafor.com/>, page consultée le 28 avril 2016.

6.1.1.6.Osmanbey

Se trouvant entre Şişli et Beyoğlu, le quartier d'Osmanbey¹⁵⁹ est d'une part, un quartier résidentiel, habité par la classe moyenne, d'autre part, un quartier commercial où se trouvent les magasins de textile de vente en gros. La première différence d'Osmanbey par rapport aux quartiers précédemment mentionnés, est sa localisation et son niveau socio-économique. La deuxième différence, c'est qu'aucun des interviewés ne l'a cité comme lieu d'habitation mais seulement comme lieu de travail. Il est positionné à proximité de Nişantaşı, le quartier attirant les classes supérieures avec un revenu élevé avec ses cafés, ses bars et ses boutiques de luxe.

L'arrivée des Africains dans le quartier pour travailler dans le secteur du textile date des années deux-mille, à la suite de l'arrivée des migrants des pays arabes et ceux des pays post-soviétiques (Martin 2011). Dans les vitrines des magasins, comme à Laleli, il est possible de voir les affiches écrites en arabe, en russe, en anglais qui expliquent les types de vente, et les affiches en turc qui offrent un recrutement du personnel. Cela signifie que la maîtrise de la langue turque accompagnant la maîtrise d'au moins une ou plusieurs de ces langues est importante.

6.2. Les conditions de transit des Africains

« La vie est très dure ici! ». Cette phrase répétée à plusieurs reprises décrit tout simplement et clairement les conditions de vie en transit pour les migrants qui habitent et travaillent dans les quartiers présentés ci-avant. Quand les migrants expliquent les conditions de travail, les conditions d'hébergement, les relations avec les autres

¹⁵⁹ Osmanbey était un des quartiers choisis pour le travail de terrain de notre mémoire de fin d'études en licence sur les migrants turkmènes d'Irak en 2008. L'existence des sociétés d'import/export et les magasins grossistes créés par les Turkmènes, nous avait conduit à faire des entretiens dans le quartier et à observer l'existence des magasins, des ateliers de textile et des sociétés d'import/export des commerçants arabes, africains et ceux des pays post-soviétiques. Très peu des migrants travaillant dans ces sociétés possèdent un permis de travail, et la plupart du temps c'est celui qui est la propriétaire de la société.

migrants et non-migrants, dans le pays d'origine ou en Turquie, la phrase « la vie est dure ici! » apparaît invariablement.

Nos interviewés étaient à différents stades de leur vie en transit. Certains cherchaient à ressembler les conditions nécessaires pour continuer leur voyage vers l'Europe, certains avaient déjà essayé de partir et de revenir, certains au bout de plusieurs années passées à İstanbul cherchaient à trouver les moyens pour rentrer, certains étaient encore en train de calculer les avantages et les inconvénients de rester à İstanbul ou partir. Pour résumer très brièvement, l'état de *get stuck* (resté bloqué) à İstanbul expliquerait bien la situation globale des interviewés. Plusieurs études sur les migrations de transit soulignent ce fait de *get stuck* pendant une ou plusieurs périodes de ces voyage par étapes (Brewer et Yüксеker 2005 ; Collyer 2006 ; Danis *et al.* 2006 ; Lahlou and Escoffier 2002 ; Papadopoulou 2005). Un nombre considérable de migrants et de réfugiés sont des *get stuck* dans les pays de transit comme le Maroc, la Turquie ou la Grèce.

La longueur de la période de séjour dans un pays de transit peut varier selon la situation des migrants. Pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, elle est déterminée par la durée de la procédure d'asile depuis son commencement jusqu'à la réinstallation dans un pays tiers. Dans les années 1990, le temps moyen passé en Turquie pour les Africains était de 13 mois. Dans les années 2000, cette durée est montée à deux ou trois ans (Brewer et Yüксеker 2005). Nous avons rencontré peu de demandeurs d'asile pour notre étude. L'un était en Turquie depuis deux ans et demi en 2015 et son dossier n'était encore pas validé pour la réinstallation. Un autre demandeur d'asile que nous avons rencontré pour la première fois en 2007 a précisé que son dossier était validé en 2013 et était toujours en attente de traitement en 2016. Un troisième était réinstallé dans un pays tiers au bout de neuf ans.

En ce qui concerne les migrants irréguliers, la durée de séjour à İstanbul est très variable, comme pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Ce qui apparaît déterminant pour eux, c'est d'épargner de l'argent pour pouvoir soit partir vers la

Grèce ; soit retourner dans son pays ; soit enfin faire des allers-retours avec la Turquie. Nous essayerons de décrire la situation vécue dans cette période de *get stuck* en se focalisant sur les conditions d'hébergement, de travail ainsi que sur celles de la vie quotidienne.

6.2.1. L'hébergement

« (...)

Merdiven¹⁶⁰,

Pour nous le premier mot de la langue d Atarturk;
merdiven ne me servant toujours qu'a descendre plutôt que
de la fonction contraire

Merdiven,

Pour toi migrant des profondeurs rongeur d'égouts seul le
sous sol est t à demeure.

Ton trajet : Quitter la lumière pour l'obscurité des
profondeurs de cette ville

Le mythe de la caverne serait il inversé ?

merdiven

C'est devenu un périple, un espoir de te grimper, rêve de
cette douleur de ta fréquentation pour un ressentiment
contracté du vent du jour, la clarté de la liberté

merdiven

Que tu t'imposes a moi ! Tu m a rebaptiser homme de
grottes, homme de cavernes mes peintures rupestres sont
aujourd'hui le trait de mon dos sur ce sol humide
heureusement je n ai plus a hurler des saisons je vis l'été
hiver le printemps dans ce chez moi de luxe.

Merdiven

monde du chuchotement et de frayeur plus que des grottes
de BATIE ou de TOUMBOUTOU le jour ou la nuit j'en ai
perdu toute connaissance.l'éclipse solaire s avère perceptible
aux pas, retour !a la tombé de Constantinople.

Merdiven

¹⁶⁰ « Escalier » en turc.

Merdiven... »¹⁶¹ (AA).

Nous avons cité le début de ce texte poétique dans la sous partie relative à la présentation des quartiers d'İstanbul. Le demandeur d'asile, qui nous a fait part de ce texte, expliquait que ce texte avait été écrit pour attirer l'attention sur les conditions de vie des migrants, notamment celles des Africains. Il nous avait d'ailleurs précisé que la situation des Syriens ou des Afghans n'était guère meilleure par rapport aux Africains. Cependant, il voulait, quant à lui, décrire et expliquer ce que les Africains « subissent dans la vie de tous les jours ».

D'après ce migrant, le mot *merdiven* signifiant les escaliers en turc, symbolise par excellence les conditions sociales et économiques des migrants africains. Même si un escalier sert à monter et à descendre, la suite des marches servent seulement à descendre à İstanbul, comme il faut descendre au sous-sol pour rentrer dans son appartement. Il explique que les migrants payent des prix élevés pour des logements qui se trouvent dans des quartiers dégradés. La plupart du temps, les appartements sont humides et manquent de chauffage.

Les interviewés, n'ayant aucun membre de leur famille en Turquie, sauf AA, disent qu'ils partagent des appartements, généralement situés dans les sous-sols des immeubles, avec plusieurs amis. Le prix relativement élevé des locations en est la raison principale. Concernant le marché immobilier d'İstanbul, Jean-François Pérouse (2013) constate une augmentation du prix du foncier depuis 2002.

« Les perspectives de réalisation de plus-values et de rentes sont importantes et les prix du foncier, comme ceux de l'immobilier résidentiel, commercial ou de bureaux continuent à augmenter. Le processus semble devoir continuer jusqu'à saturation et alignement sur les prix des grandes métropoles mondiales ».

¹⁶¹ Aucune modification est faite sur le texte concernant l'orthographe, l'utilisation des espaces, des majuscules et des minuscules.

« (...) Maintenant, j'ai mon appartement. Mais toute est cher ici, l'appart est très cher c'est 1200 lira avec deux chambres¹⁶². Tu peux imaginer ? Et les propriétaires sont pas sympas, les voisins aussi, ils veulent pas vivre avec les Africains. Si l'on paye pas le loyer ils nous jettent dehors. Ils disent qu'on vive 5-6 ou plus. Donc ils demandent plus d'argent qu'ils demandent aux turcs. Si dans une famille turque ils sont 5 ou 6 ils vont payer moins que nous. Ils (les propriétaires) disent qu'on est plusieurs. Tu sais il y a des amis qui viennent qui partent, ils veulent pas. Nous, on paye le loyer comme il faut. Nous, on pose jamais des problèmes (...) Moi, je paye 200 lira chaque mois » (Q).

En 2014, l'interviewé confirmait payer 200 TL tout compris, pour son appartement. Cela montre qu'ils sont obligés d'être au moins sept personnes, à vivre dans un appartement de taille F3, pour payer le loyer. En plus du marché de l'immobilier en plein inflation, il explique que les propriétaires augmentent les prix de location parce que plusieurs migrants africains louent un appartement ensemble. Plus tard pendant la discussion, il ajoute que les propriétaires profitent de leur situation irrégulière en essayant d'augmenter le prix du loyer avant la fin d'une période de un an. Il précise qu'il a dû quitter un appartement parce que le propriétaire voulait augmenter le loyer au quatrième mois de location.

Le choix du quartier dépend de deux critères primordiaux : le coût du logement et sa proximité avec les lieux fréquentés. Dans la partie précédente, nous avons présenté en détail les quartiers fréquentés ou habités par les Africains : Aksaray et Tarlabası étaient les plus cités par les migrants. Selon nos entretiens, il serait difficile d'affirmer que les lieux d'habitation pour les migrants se répartissent par nationalité. Les choix de logement pour les migrants irréguliers répondent à certains logiques que Jean-François Pérouse (2003) précise ainsi :

¹⁶² Equivalant de F3 selon les critères français.

« une logique de proximité par rapport aux lieux-ressources (en papiers et « titres de voyage » notamment), à une logique de réseaux (les réseaux nationaux ou régionaux, qui sont eux aussi des ressources pour les migrants), et une logique d'opportunité en matière d'offre immobilière ».

6.2.2. Le marché de travail

Il existe une relation complexe entre migration et marché du travail informel¹⁶³. Les dynamiques de l'offre et de la demande dans les pays en voie de développement fournissent des conditions nécessaires pour la présence d'une main d'œuvre informelle. Certains auteurs considèrent que les migrants irréguliers font partie intégrante du modèle capitaliste puisque ces derniers ont une fonction structurelle dans le marché de travail. L'économie informelle repose en partie sur l'exploitation de la main d'œuvre, notamment d'immigrés irréguliers ou réguliers, pour se développer, à travers le travail non déclaré (Marie 1997). Selon la théorie de la société en réseaux de Castells (2000), les migrants irréguliers entrent dans le marché du travail informel par les réseaux sociaux et les réseaux d'information comme nous avons tenté de le montrer dans la sous-partie relative aux stratégies des migrants à leur arrivée dans le pays d'accueil.

Le marché du travail turc, offrant un large éventail d'emplois informels, présente les caractéristiques liées aux économies en voie de développement (Salem, Bensidoun, et Pelek 2011). Malgré l'absence de données statistiques sur les taux concernant le travail informel en Turquie, Toksöz et Akpınar (2008) soutiennent cependant que l'emploi informel est à un niveau extrêmement élevé. Pour soutenir leurs affirmations, İçduygu (2006 :6), fait remarquer que pour les migrants venant de pays en voie de développement où le taux de travail non déclaré varie entre 30 % et 80 %, le marché du travail en Turquie demeure toujours aussi attractif.

¹⁶³ Voir le numéro spécial de *Journal of Ethnic and Migration Studies* (JEMS), Avril 1998, 24, (2), sur la relation entre la migration et l'économie informelle dans le contexte européen.

Un nigérian de 29 ans, qui vit à İstanbul depuis quatre ans, décrit les « bonnes conditions » de son travail dans l'extrait ci-dessous. Pendant notre entretien, il confirme avoir travaillé dans plusieurs ateliers de textile à son arrivée à İstanbul. Avec les amis rencontrés, il réussit à trouver un travail dans une société d'import et d'export, tenu par un nigérian marié avec une turque. Travaillant irrégulièrement, faute d'avoir un permis de travail, il pense qu'avoir eu un diplôme d'université en économie a été pour lui une chance pour trouver ce travail. Il est chargé de service achat dans une société de petite taille. Etre payé à la fin du mois, ne pas travailler pendant douze heures par jour, avoir une relation de confiance avec son patron constituent pour lui de réels facteurs de satisfaction.

« I'm working for an export company. We're exporting and importing textile products to Nigeria. I started to work here two years ago. A friend of my was working here with the other Nigerians. I have a good job. I'm paid. I'm working from 9 (a.m.) to 7 or 8 (p.m.). My boss is also a Nigerian. There is a trust issue, do you understand ? I'm paid at the end of the month and that's important. I don't have to work until midnight, at the beginning (when he arrived in İstanbul) it wasn't like that. I know in which conditions Africans are working. » (A).

Si l'économie du travail informel en Turquie offre une diversité d'opportunités, elle est aussi source de contraintes et d'insécurité nombreuses. Une durée de travail atteignant jusqu'à 14 ou 16 heures par jour, le risque de ne pas être payé, la discrimination subie sont les inconvénients les plus souvent cités par les migrants subsahariens.

« (...) j'ai commencé à travailler dans un atelier. Mais c'était pas bien. On se moquait de moi, disait que j'étais lent, le patron me disait des choses mais je comprenais pas, mon ami me traduisait. En fait il m'insultait parce qu'il pensait que j'étais lent. J'ai commencé dans un atelier, ça a pas marché, après j'ai essayé un autre. On disait que j'étais

lent. Mais c'est pas ça. Comme nous sommes des Africains ils nous voient comme des singes pas comme des êtres humains. Je t'ai dit toute à l'heure, ils nous insultent, '*zenci* (nègre), *zenci*, *zenci*, *maymun* (singe)' (un moment de silence). Enfin, on fait tous la même chose. On travaille pendant des heures. Même plus que 12 heures. 14 heures. Je me souviens commencer à 6 h du matin, jusqu'au minuit. Dès que tu as beaucoup de commande, ils s'en foutent. Ils s'en foutent si tu es un être humain ou pas. Si tu es fatigué ou pas. Il faut finir et envoyer la commande. C'était dur (un moment de silence). Très dur même... En plus, tu sais pas si le patron va te payer. On travaillait comme des esclaves, et des fois, tu sais, il nous payait pas tout. Il disait qu'il va payer le reste le mois prochain. C'est pas possible qu'il n'a pas assez de l'argent. On travaille pendant des heures, et il n'a pas d'argent pour nous payer, tu peux imaginer? C'est juste pour nous faire travailler le mois prochain aussi. Et il sait qu'on peut rien faire. On peut pas aller chez la police, on peut pas demander nos droits. On peut pas. C'est des profiteurs (...) » (X).

Selon Sassen (1988), les migrants ne créent pas les conditions informelles du marché mais bénéficient des opportunités que ce marché offre. Plusieurs interviewés racontent la même histoire : travailler dans des ateliers de textile, être insulté par les collègues et les patrons, ne pas être payé à la fin du mois et chercher à trouver les moyens de travailler comme un vendeur ambulant pour devenir « le patron lui-même ». Cette stratégie sert à diminuer la discrimination jusqu'à un certain niveau mais ne l'efface pas complètement comme nous le verrons plus tard. Et en vendant dans les rues, le risque de ne pas être payé serait surmonté :

« (...) Maintenant je travaille dans la rue, c'est mieux. Des fois je gagne, des fois non. Enfin je peux gagner 10 lira, 20 lira, 100 lira ou rien de tout. Mais c'est mon boulot. Si je suis malade, je sors pas. Je suis pas obligé quoi. C'est ma responsabilité, tout. Il y a personne qui va m'insulter à côté.

Dans les rues c'est différent. Je ne dis pas que c'est le paradis » (Q).

6.3. Les réseaux sociaux en transit et les pratiques numériques

Dans le quatrième chapitre, nous avons essayé de montrer comment le migrant, dès son arrivée en Turquie, cherche, à travers ses relations antérieures et les réseaux sociaux existants sur place, à construire son propre réseau. Le point important était, à ce moment de son voyage, de mobiliser ces ressources pour l'accueil et la recherche d'un travail. Tous ayant les mêmes besoins à l'égard du logement, du travail et de la régularisation, les migrants cherchent à développer leurs réseaux sociaux. Dans cette partie, nous nous concentrerons sur ces réseaux qui se sont développés en Turquie et sur leur continuation éventuelle dans le pays d'accueil.

Les réseaux des migrants, composés de liens sociaux, connectent les individus dans le pays de départ, et également dans celui d'accueil. Les recherches montrent que ces réseaux influencent, non seulement la direction et l'ampleur des flux migratoires, mais aussi, leur présence sociale, culturelle, et économique dans le pays de destination (Castells 2000).

6.3.1. Les relations avec le pays d'origine

La nature de leur mouvement migratoire, étant irrégulier, ne permet pas aux Africains de faire des allers-retours avec leur pays d'origine. Les outils de communication deviennent les seules voies ouvertes vers leur pays d'origine. Une caractéristique du transnationalisme migrant est que les individus peuvent se trouver engagés dans plusieurs espaces et non dans un seul espace local. C'est dans ce cadre que nous focaliserons notre attention sur l'usage des TIC - notamment Internet - pour

comprendre comment les migrants agissent voire résistent socialement, économiquement ou politiquement.

Les TIC comblent le fossé entre les différents espaces avec lesquels les migrants sont en relation. Envisager une perspective transnationale devient alors utile pour décrire comment les migrants négocient les différents espaces où ils se sont engagés. Le « chez soi » n'est plus « ici » mais « ailleurs ». La responsabilité du migrant envers la famille et les amis qui sont restés chez eux, conduit les migrants à vouloir poursuivre leur projet migratoire malgré les difficultés.

M raconte comment il maintient les liens avec sa famille à travers des appels vidéo sur Skype quotidiens avec sa famille. Etre le père d'une famille lui donne la responsabilité de s'occuper de celle-ci. Mais s'occuper d'une famille n'est pas seulement envoyer des codes pour que sa femme puisse retirer de l'argent par Western Union chaque mois. C'est aussi être « présente » dans la famille, si possible tous les jours et essayer de suivre ses enfants qui grandissent. Il ne veut pas que ses enfants l'oublient et il veut participer à leur éducation.

« (...) every day I talk to them on Skype. You know when you have children, sending money is not the only thing you should do. You should be with them, teach them, teach them to be a good person. I can't go there since I'm here but every day when I wake up, I wash my face, I eat, I see what's going on in the world, then I call my wife, talk to her, talk to my children, what will they do, what they did yesterday. That's how we can manage things. You know, even if I'm not there I should be with them, I'm the father, who works for them, who is here for them. It's like programmed. I wake up, eat and talk to my family. And then I start my life here. Thinking about the problems here. My children shouldn't forget me. They shouldn't (Silence). It has been 4 years here. The little one had only two years when I came. He is growing up, but he knows me because every day, I try to call them. The others go to school. They tell me what they do every day at school. They show me what they do at school.

They see me every day, so they know that their father is here, with them. When I'll go back, I won't be a stranger for them (laughs) (...) » (M).

Sa volonté d'être présent dans sa famille se réalise à travers Skype par les appels vidéo en ligne. Ces appels répétés chaque jour deviennent une sorte de rituel et prennent leur place dans les pratiques quotidiennes. Les TIC, comme souligne Nedelcu (2009b), « *créent un espace de coprésence investi des qualités d'une interaction en temps réel* ». La vitesse et la disponibilité des TIC contemporaines différencient les expériences migratoires actuelles des précédentes. Néanmoins, cette *coprésence* n'empêche pas le migrant de faire une différence entre la vie ici et la vie là-bas. En disant « *And then I start my life here* », le migrant décrit une *coprésence* dans l'absence de sa famille ce que souligne la facilitation de la communication mais pas l'effacement des frontières ni l'importance de l'espace physique (Wellman 2001).

6.3.1.1. L'usage des sites de réseaux sociaux

Grace aux applications générées par les utilisateurs du Web et les sites de réseaux sociaux, l'échange d'informations et de données devient possible. Le média social est un terme général incluant les blogs, les sites de réseaux sociaux (Facebook), les projets collaboratifs (Wikipédia), les communautés de contenu numériques (YouTube), les mondes virtuels sociale (Second Life). L'existence des sites Web divers comme Facebook, YouTube, Twitter, Wikipédia et les blogs prouvent que les individus désirent fortement partager de l'information et si possible participer à sa création. Les médias liés aux réseaux sociaux sont de véritables plates-formes de distribution et de partage d'information.

Dans notre observation sur le terrain, il apparaît clairement que Facebook a une place privilégiée : des interviewés nous ont affirmé à plusieurs reprises que cette application est pour eux l'outil indispensable de communication dans leur vie quotidienne. « *Tout le monde est sur Facebook* » (D), « *Même ma mère est sur*

Facebook » (Y), « *Tu ne peux pas avoir des nouvelles si tu n'as pas de Facebook* » (S), « *Il y a tout sur Facebook* » (O) sont les phrases que l'on entend quand nous posons la question de l'utilité de Facebook. Il sert à se communiquer, être informé, suivre l'actualité (pas seulement les nouvelles qui se trouvent sur les média de masse, mais aussi les nouvelles qui circulent entre les individus), rencontrer de nouveaux individus et nouer de nouveaux liens (dans le pays d'accueil ainsi que dans le monde entier), décrire sa vie à İstanbul. Il semble que Facebook prenne de plus en plus la place des journaux, des programmes de messagerie, et il y a longtemps que les boîtes mail ne sont quasiment plus utilisées.

« S. Internet... Internet. Comment je peux t'expliquer ça? C'est impossible de ne pas utiliser internet. On fait tout sur internet. Le plus important est Facebook pour moi.

G.S. Pourquoi?

S. Parce que sur Facebook tu trouves tout, tu sais. Tu peux savoir qu'est-ce qu'ils font tes amis, il y a plein d'informations qui circulent, au lieu de lire un journal tu peux avoir tous les infos sur Facebook. Même, c'est ce que tu ne trouveras pas sur les journaux, tu sais? Par exemple, il se passe quelque chose ici. On attaque à un des Africains. Il se passe ce genre de choses ici. On attaque sans raison, parce qu'on est des Africains. c'est ça la raison. Tu ne peux pas savoir ça si t'as pas de Facebook. (...) Après tu peux envoyer des messages et chatter avec tes amis, ta famille. Donner des nouvelles à ta famille, comment ils vont, qu'est-ce qu'ils font là-bas... Avant qu'on n'avait pas Facebook, on avait les boîtes mails, je l'ai toujours, mais maintenant je ne vérifie pas souvent ma boîte sauf si un ami ou quelqu'un me dit qu'il va envoyer un mail » (S).

Selon un Kenyan de 25 ans, Facebook sert à gagner du temps. Facebook facilite la communication avec son service de messagerie ou donne la possibilité de partager des photos. Quand Bourdieu et ses collègues (1965) décrivaient, à propos de la photographie, les manières traditionnelles de son usage social et évoquaient, il y a cinq décennies, ses propriétés symboliques comme un instrument d'intégration familiale, les

individus n'avait pas encore les moyens de partager une photo sur Facebook pour passer un message comme un « tout va bien » à leur famille. Avec une seule photo, le migrant donne de nos jours plusieurs informations à sa famille :

« You know Facebook is also very good to save time. You can spent a lot of time on Facbook to see what is he doing what she wears (laughs) you can spent all night looking to what others do, where he is going. But also it helps to save time. When I put a picture on Facebook, my friend and my family knows where I am, if I'm having good time or not. Instead of explaining what I'm doing if I'm happy or not, they can see it with their own eyes. Sometimes I don't have time to speak with the family. I can't speak with them every day. They check my page and see that I'm still ok » (R).

En observant son usage effectif, il apparaît que Facebook ne se limite pas à un espace ouvert à toute information, mais que c'est aussi un lieu d'évitement, de non-montré. En effet, évalué comme indispensable, Facebook permet de certes communiquer, mais souvent tout en masquant les réalités de la vie des migrants. O. pense qu'avoir un compte Facebook est indispensable comme les autres interviewés. Mais il refuse de poster des photographies ou être en ligne sur Facebook. Par son expérience, il sait que ses amis et les membres de sa famille vont avoir l'intention de lui poser des questions sur sa vie à İstanbul dont il n'est pas fière. Il masque ses conditions de travail, de logement et fuit de répondre aux questions éventuelles sur sa vie à İstanbul. Ainsi, cela empêche ses proches de penser qu'il a « changé » c'est-à-dire qu'il ne leur accorde pas la même attention qu'avant.

O. (...) Je veux voir ma famille.

G.S. Tu peux les voir sur internet, non?

O. Oui, je peux. Mais je mets pas des photos sur Facebook.

Tu sais les gens sont curieux, je me mets pas trop sur Facebook. Je mets jamais des photos, après ils vont poser beaucoup de questions. Après quand ils te voient, il te

demande comment tu vas, la vie, il faut expliquer tout. Il faut expliquer tout ce qu'il se passe ici. Mais ici tout va pas bien. Je veux pas qu'il me posent beaucoup de questions. Qu'est-ce que fais, où je travaille, où j'habite, mes amis ici. Beaucoup de question. Non, je veux pas ça. Donc j'utilise pas Facebook beaucoup, il y a le Messenger et Facebook, tu peux écrire, parler, mais je l'utilise pas, ce sont des deux différents programmes. Moi, je parle avec Whatsapp, Viber, Skype mais pas Facebook. Parce que s'il te vois sur Facebook et que tu répons pas, après il va dire 'ouais il me répond pas, il est parti, il nous a oublié. Ça, c'est pas bien. J'avais mis une photo une fois mais après j'ai supprimé (rire) parce qu'ils posent beaucoup de questions.

G.S. Mais ta famille ne veut pas voir tes photos ? Ta vie ici ?

O. Ben, je parle sur Skype, je donne des conseils à mes enfants, je leur dis : il faut étudier. Etudier et être quelqu'un de bien, je les vois sur le camera, c'est mieux (rire) » (O).

O. refuse ainsi de s'inscrire dans les groupes Facebook. Il « ne voit pas l'intérêt » de participer à ces groupes, bien que certains soient créés pour la communauté sénégalaise vivant à İstanbul ou ailleurs. Comme O., la plupart des interviewés confirment l'inutilité pour eux des groupes Facebook des Africains en Turquie, alors qu'ils sont au courant de ces groupes et les visitent de temps en temps. Les raisons de ce refus expliqués à plusieurs reprises par « ils servent à rien » restent à étudier en termes de construction identitaire et associationnisme migrant. Néanmoins, nous pouvons déjà affirmer, sans risque d'être contredit, que les migrants limitent les informations à passer sur Facebook pour ne pas donner un message d'échec en montrant les conditions de vie à İstanbul.

6.3.1.2. L'usage d'applications de communication

Les applications comme WhatsApp, Viber, Imo permettent aux utilisateurs de téléphonie mobile d'envoyer et de recevoir les messages de texte en temps réel sans aucun coût à condition d'avoir une connexion Internet. Le récepteur peut être des

individus ou des groupes d'amis. Avec l'évolution des smartphones, la diminution des tarifs des forfaits téléphoniques, de plus en plus d'individus préfèrent utiliser les services de messagerie instantanée.

Actuellement, WhatsApp est un des services de communication les plus intéressants. Il rend possible aux utilisateurs d'envoyer et de recevoir des messages (texte, audio ou visuel) en temps réel, de donner des information du lieu où l'on est, avec images ou vidéos. Ses fonctions facilitant la communication commencent à apparaître dans quelques articles sur l'usage des TIC dans le contexte migratoire (Pascaru et Babut 2015), et il existe peu d'études consacrées en intégralité à ce sujet (Church et De Oliveira 2013).

« My brother has WhatsApp, he is texting me every day. He sends me pictures, I send him pictures. As we can speak every day with him, they don't worry about me. He says even my mom wants a phone with whatsapp (laughs). It's not just to chat with the family, it's also with friends. I have a lot of whatsapp groups with my friends in Italy, in Ghana, in Turkey. All my friends have WhatsApp. We send videos, photos, sometimes it's so funny. They send funny videos, funny photos. Before I had to go to an *Internet Kafe* (Café) down in Tarlabasi to chat with friends. 'Artık cepte' (laughs) (Maintenant dans la poche). Now in my cep (poche en turc qui définit ainsi le téléphone portable dans la langue quotidienne), it's perfect (...) » (F).

Dans l'extrait ci-dessus, le migrant explique la facilité de communication par WhatsApp. Ainsi, les groupes WhatsApp deviennent des espaces virtuels de socialisation avec ses amis dans son pays d'origine, avec ceux qui sont en Turquie, en Italie où il veut partir s'il arrive à traverser la frontière gréco-turque. La gratuité, l'absence de limitation en termes de caractères ou de contenu sur Whatsapp, et l'influence sociale d'un slogan comme « *All my friends have Whatsapp* », conduisent les migrants à adopter cette application.

« I know that WhatsApp messages will be read. Always. Even if they don't answer just after receiving the message, I'm always sure that they will answer. When you make a call or send a message on Facebook, they can say 'Oh I'm sorry! I didn't see it'. But everybody have a cell phone in their pockets. They hear it, they see it, if they are busy, they will answer you anyway, we know who is online (laughs) » (G).

L'interviewé souligne l'immédiateté et la certitude d'avoir un correspondant dans l'usage de WhatsApp (Church et De Oliveira 2013). Etre sûr que son message sera lu, est, selon lui, est un bon indice de qualité sur la communication avec l'autre pour recevoir ou donner une information. Dans les cas d'urgence, il ajoute qu'il y aura toujours quelqu'un qui sera là pour avertir les autres : « *you know that some of your friends will help you* ». Sur ce point, il est intéressant de se reporter, une nouvelle fois, à l'article de Brunwasser (2015), dans lequel il se focalise sur l'usage des *smartphones* pendant la traversée des frontières par les Syriens pour arriver en Europe :

« *In this modern migration, smartphone maps, global positioning apps, social media and WhatsApp have become essential tools. Migrants depend on them to post real-time updates about routes, arrests, border guard movements and transport, as well as places to stay and prices, all the while keeping in touch with family and friends* ».

6.3.2. Les apports des TIC pour les relations dans le pays de transit

En ce qui concerne les relations dans le pays de transit dans le contexte de réseaux, nous allons les aborder sous deux aspects : les relations avec d'autres migrants et les relations avec les populations locales, à chaque fois sous l'angle de l'usage des TIC. Nous avons déjà souligné que les migrants en transit, y compris les Africains, passent une longue période d'attente en Turquie avant de continuer *leur route* ou de rentrer dans leur pays d'origine. Dans le travail, dans les rues, dans leur quartier

d'habitation ou tout simplement dans leur vie quotidienne à İstanbul ils nouent des liens avec les autres migrants et les populations locales.

6.3.2.1. Les relations avec d'autres migrants

Quand les migrants parlent de leur « liens forts » à İstanbul, ils se réfèrent d'abord à leurs amis de même pays d'origine. Ces amis les accueillent à leur arrivée à İstanbul. Avec ces amis de même nationalité, ils vivent dans les mêmes appartements. L'un d'eux deviendra un « tuteur » pour trouver du travail, pour faire connaissance avec d'autres migrants, pour connaître les stratégies de survie. Brewer et Yüksekler (2006) avaient montré la place et l'importance des communautés nationales, religieuses et linguistiques dans la vie sociale des migrants africains.

Nous allons nous intéresser à l'importance des TIC dans la vie quotidienne pour les migrants en commençant par l'extrait d'entretien de S. Mais, avant de faire ce développement, nous voudrions ouvrir une parenthèse sur l'absence d'engagement associatif des migrants interviewés. Comme la majorité des interviewés, S. précise qu'il connaît l'existence de certaines associations, mais ces associations ne sont pas capables d'aider les migrants qui sont dans la même situation que lui c'est-à-dire les migrants irréguliers qui ont dépassé la validité de durée de leur visa. Cette information, étonnante, s'est relevée, en fait, vue que la majorité des interviewés ont décrit la même situation pendant nos entretiens. Ils connaissent l'existence et le rôle d'associations tournées vers les migrants, avaient même visité leurs locaux, mais l'idée générale selon laquelle les associations « ne peuvent pas aider » les a conduit à créer leurs propres liens, ignorant qu'elles pouvaient faciliter la construction de relations basées sur une appartenance commune que ce soit nationale, religieuse ou linguistique.

Les associations de migrants se manifestent comme des formes d'organisation qui guident les groupes dans leurs actions et qui sont construites par les individus qui ont des appartenances communes comme la religion, la nationalité ou le groupe

ethnique. Kastoryano (1994 : 170) précise que ces associations déclarent leur but comme « *la définition d'une identité de groupe séparé* ». Elle ajoute que « *en réalité, les associations répondent à un double objectif : l'affirmation d'une identité collective et son intégration dans la société globale et ses institutions* ». Vu l'histoire courte des migrations africaines en Turquie, peu d'associations africaines existant en Turquie n'attirent pas nos interviewés par leurs fonctions. Les liens tissés entre les migrants ont tendance à se créer par des relations interpersonnelles et/ou des regroupements amicaux.

En ce qui concerne l'usage des TIC dans la vie quotidienne des migrants, nous ferons référence à l'affirmation de Barry Wellman (2001 : 2033) « *cyberspace does not vanquish the importance of physical space. For example, many e-mail and chat messages arrange face-to-face meetings* ». S. nous décrit l'organisation d' « une soirée sénégalaise » à Yenikapı en rappelant souvent l'aspect facilitant des TIC. Il nous donne plusieurs détails dans la construction et la continuité des relations parmi les migrants sénégalais où les appartenances religieuses prennent une place important :

« S. Tu sais, on essaye d'organiser des soirées sénégalaise de temps en temps. Les femmes, les hommes, les enfants, les religieux, on fait tous ensemble un repas. On prépare des repas sénégalais et on mange tous ensemble. Tu sais tu peux venir aussi si tu veux. Il y aura aussi des femmes, je t'inviterai. Comme ça tu peux voir, observer comment ça se passe entre nous. Si tu viens, tu vas voir : après qu'on mange, on lit le coran. Avec mes locks t'as pas pensé que je suis un croyant non ? (rire). Je suis croyant, je crois à Allah, mon prénom est un des prophètes de Dieu. Les gens quand on me voie ne pensent pas que je suis un bon croyant. Je crois à mon Allah et j'aime bien ces réunions. On mange, on discute, on rencontre les autres qu'on connaît pas... Ben, tu sais les amis des amis quoi. Tu viendrais pour la prochaine fois inch'allah.

G.S. J'aimerais bien venir voir, ça sera où?

S. On se réunit à Yenikapı, il y a plein de gens qui habitent pas loin comme ça c'est facile.

G.S. Alors, qui organise ces soirées ? C'est pas une association ?

S. Non, non, non, c'est pas une association, c'est nous, les amis. On se parle avec les amis et on décide quel jour et où. On envoi des messages aux amis que nous voulons inviter. tu sais c'est pas toujours facile de se voir, tout le monde travail, un à Taksim, l'autre à Aksaray, moi à Ortaköy. Par exemple moi, je commence à travailler plutôt vers 7h les soirs jusqu'à le matin, 2h, 3h, des fois moins. Mais c'est pas facile de voir les amis si l'on se croise pas. Moi, j'ai envoyé des messages sur Facebook et WhatsApp aux amis. Tu sais des fois t'as pas de '*kontör*' (crédit téléphonique). Et moi, j'ai un simple portable, pas d'internet avec ça. Mais j'ai un autre (...). Plein d'amis sont comme moi, ils ont Internet chez eux. Quand on est dehors pour travailler, c'est plus difficile de parler (...) On envoie des messages par WhatsApp et Facebook aux amis et on essaie de se débrouiller pour se voir (...) » (S).

Un autre exemple qui souligne l'importance de la transmission d' informations recueillies par expérience aux nouveaux venus comme H., migrant sénégalais de 30 ans, a été abordé dans la sous-partie de l'accueil des nouveaux venus. H exprimait que les migrants qui sont à İstanbul depuis plusieurs années, qui sont intégrés dans le marché du travail informel, transmettent les informations nécessaires pour que les nouveaux venus puissent développer des stratégies de survie dans la vie de travail et sachant que le rêve de la Grèce : « *il faut l'arrêter* » (L). Les relations virtuelles s'observent encore une fois :

« (...) Il faut qu'ils sachent tout ce qui se passe ici. Je les dis qu'il faut pas espérer beaucoup de choses. La vie est dure, et franchement il faut arrêter de faire des rêves. Pour partir en Grèce non, je dis franchement, fais tes papiers, essaye de prendre ton titre de séjours et c'est bon. Ils sont jeunes, ils pensent que ça va être facile pour passer mais tu vois je suis là toujours, j'ai arrêté de rêver de partir. Il faut l'arrêter (...). On les explique comment ça se passe ici et moi, je donne

mon Facebook à tous ces jeunes-là. S'ils ont besoin d'information, je suis là. On est là. Ils peuvent écrire, demander quoi qu'il en soit. On sait que c'est pas facile et on veut pas que les nouveaux font les mêmes erreurs. S'ils veulent rester, ils doivent demander '*ikâmet*' (titre de séjour). Toute de suite quoi, après ils peuvent rentrer sortir quand ils veulent ». (L)

Les TIC servent ainsi à éviter les dangers dans la vie professionnelle des migrants : le danger de contrôles de la police municipale dans les quartiers où ils vendent leurs articles. L'information transmise par un des amis travaillant dans le quartier est diffusée par WhatsApp. Ces amis comme Ahmet qui transmettent cette information sont souvent des personnes autochtones qui travaillent dans les boutiques ou les restaurants du quartier.

« Quand je sais qu'il y a les *zabita* (police municipale) dans le quartier, j'y vais pas. Il y a plus en plus des contrôles. A Taksim, par exemple, à Talimhane, il y a beaucoup de contrôles. Ahmet m'écrit toute suite quand les *zabita* sont là. S'il y a des contrôles, on y va pas et on le dit tout de suite aux autres. On envoie des messages et c'est bon. Des fois les contrôles durent pendant toute la semaine donc on y va pas » (I).

6.3.2.2. Les rapports avec les populations locales

Quant aux relations nouées avec les populations locales, elles restent majoritairement au niveau de simples « connaissances ». La barrière de langue est la raison la plus citée par les migrants. Ils confirment avoir des relations avec les vendeurs des boutiques, les serveurs des restaurants qui se trouvent dans les quartiers fréquentés par les migrants. Les relations avec les populations locales sont en général dominées par des actes discriminatoires, qui peuvent atteindre plusieurs aspects de la vie. Les

habitants de Turquie, n'étant pas familiers avec les Africains, soupçonnent à peine l'existence d'une petite population composée de citoyens turcs d'origine africaine. Il existe très peu de ressources sur l'origine de cette population pendant la période de l'Empire et de la République. Très peu d'information fournie par l'histoire orale signale la traite des esclaves du 18^e siècle, qui est déniée par le discours officiel comme nous l'avons déjà mentionné, pour expliquer la présence des Africains de nationalité turque. Dans un article de journal récent, trois descendants expliquent l'attitude discriminatoire et ignorante dans la société turque par la phrase suivante qui intitule ainsi l'article : « *on nous traite de fruits exotiques* »¹⁶⁴.

Les migrants africains insistent sur la discrimination vécue dans différents aspects de leur vie quotidienne : dans les relations avec les voisins, les autres marchands dans la rue, les « gens qui passent dans la rue ». Les attitudes discriminatoires décrites par les migrants commencent souvent par le mot « *zenci* »¹⁶⁵ qui peut être traduit noir ou nègre, mais dans ce cas c'est « nègre » qu'il faut entendre :

« Ici, on nous aime pas, pas du tout. On nous appelle ' *zenci, hey zenci!*', c'est quoi ça. ' *Zenci, yamyam* (cannibale), *maymun*'. Dès qu'on sort dans la rue, plein de gens commencent à crier. Même les gens dans les voitures, ils crient comme si c'est la première fois qu'ils voient un Africain. Ils se moquent de nous ici » (P).

Dans l'extrait d'entretien ci-dessous, O. nous cite les insultes qu'il a subies dans la rue. Il précise que dans certains quartiers - notamment à Aksaray, d'autres marchands ambulants empêchent les Africains de travailler dans « leur » quartier. Il ajoute que ces marchands ambulants sont d'origine kurde et créent des « groupes mafieux ». Avec les dires de plusieurs interviewés, nous comprenons que dans plusieurs zones touristiques

¹⁶⁴ Selon l'article, le nombre des Turcs d'origine africaine est entre 20 000 et 25 000 et la majorité de cette population vivent dans la région égéenne (URL : <http://www.hurriyet.com.tr/egzotik-meyve-muamelesi-goruyoruz-40127168>, la page consultée le 03 juillet 2016).

¹⁶⁵ Alev Bulut (2012) discute les aspects idéologiques de traduction du mot « *zenci* » dans son article de « Translating political metaphors : conflict potential of *zenci* (negro) in turkish-english ».

les migrants africains sont empêchés de travailler par ces différents groupes. Les quartiers de Talimhane, Ortaköy et Kadıköy (le dernier se trouvant du côté asiatique) sont décrits comme des quartiers calmes par rapport à ce type d'actes menaçants.

« Ils viennent nous taper, nous insulter. Tout ce que tu peux imaginer (...)»¹⁶⁶ *'siktir git'* (va te faire foutre), quand tu entends *'siktir git'* il faut partir. Sinon problème. Au début ça me décourageait beaucoup, mais là je sais ce qu'il faut faire, quand tu entends *'siktir git'*, tu t'en vas, il faut partir, rien dire, mais rien. On explique ça aux nouveaux venus d'abord. On a pas des papiers, s'il y'a un problème, soit on va te taper, soit la *polis* va venir et voilà expulsion. On dit aux nouveaux venus quoi qu'il se passe, il faut partir, ils sont plusieurs, ils vont causer des problèmes, donc il faut partir. C'est difficile d'accepter ça au début. Est-ce que tu me comprends ? Ça fait mal de rien faire. Mais, t'as pas de pouvoir (...). Moi au début j'ai beaucoup pleuré, je voulais pas sortir, mais après je suis habitué, maintenant je me dis qu'ils sont des ignorants c'est tout » (O).

Pendant nos entretiens, la distinction entre « les Kurdes » et « les Turcs » a été précisée à plusieurs reprises. Au début d'une série d'entretiens, nous avons pensé que cette précision était une manière de nous dire : « ici, les gens sont, *sans vouloir vous offenser*, des racistes » étant une « jeune fille turque éduquée » dans leur perception. C'est-à-dire, les phrases commençant par « *ici, ils nous n'aiment pas* » continuait avec « *je ne veux pas dire que tout le monde est pareil* ». Ou comme D. expliquait d'une manière poétique en nous montrant ses mains : « *Le monde c'est comme ma main, et les gens sont comme mes doigts. Ils sont ensemble mais tous différents. Il y a des bons gens, et des mauvais... Ce n'est pas pareil. Tu vois?* ». Au fur et à mesure, nous avons compris que les migrants africains, étant victimes des préjugés et stéréotypes négatifs, avaient mis en place une certaine catégorisation de différentes populations rencontrées en Turquie. Ils établissent, en fait, quatre catégories principales pour différencier les populations rencontrés en Turquie : d'une part, les Turcs et les Kurdes (les citoyens),

¹⁶⁶ O nous a cité une série d'insultes qu'il avait reçu plusieurs fois dans les rues.

d'autre part, les étrangers du pays à savoir les Syriens et les touristes arabes. Parmi les citoyens, la distinction se précise par une analyse d'ordre socio-économique. Ils décrivent les Turcs comme ayant un niveau de salaire et d'éducation élevé par rapport aux Kurdes. La présence des Kurdes dans les quartiers où habitent les Africains et la concurrence commerciale dans les rues entre les deux groupes préparent les bases d'une mauvaise perception et d'un foyer de tension alors que les Turcs sont vus comme une population qui reste indifférente aux Africains.

Quant aux Arabes, les migrants distinguent les touristes arabes des pays du Golfe des autres populations arabes. Ils expliquent que leurs principaux clients sont des touristes « arabes riches » qui viennent des pays du Golfe. Une autre catégorie est constituée par les Syriens. Ils sont considérés tantôt comme des mendiants du fait qu'il existe beaucoup d'enfants syriens qui demandent de l'argent dans les rues, tantôt comme une catégorie de migrants qui sont « partout » et qui peuvent facilement trouver du travail dans le secteur du tourisme parce qu'ils parlent arabe. Concernant les populations arabophones, il nous paraît pertinent de faire une incise sur les populations venant du Maghreb. Les maghrébins sont des migrants économiques qui viennent travailler notamment dans les restaurants et les bars. Ce qui pourrait, selon certains, favoriser une certaine pratique de la prostitution parmi cette population, en particulier chez les Marocaines, notamment dans les quartiers de Talimhane et d'Osmanbey. Ce discours de stigmatisation est souligné par Pérouse (2007) :

« Il s'agit essentiellement d'un discours de boutiquiers, d'Osmanbey ou de Laleli, qui opère d'ailleurs des différences entre nationalités et tend à stigmatiser surtout les Marocaines et accessoirement les Tunisiennes), accusées de se livrer en nombre à cette activité dans les hôtels de Taksim ou de Laleli ».

«Tu sais il y a plein de Maghrébins ici. Tu peux trouver plein de Maghrébins qui travaillent dans les restos, dans les bars. Comme ton ami-là. Tu sais là-bas là, dans ce resto-là. En bas les gens mangent, il y en a des gars qui essaient de trouver des clients pour le resto. C'est soit des Maghrébins soit des Syriens. Il faut parler en arabe. Mais en haut tu vois

là, il y a toujours des filles maghrébines qui attendent. Tu sais pourquoi? Tu vois l'hôtel juste à côté. Eh ben voilà, tu comprends maintenant. Après, ils passent à l'hôtel » (Q).

Revenons sur les attitudes discriminatoire et raciste de la société turque contre les migrants africains. Selon Murat Ergin (2008), le discours raciste en Turquie est lié aux discours européen et américain qui ont associé, voire associent encore chez certains, couleur de peau foncé, sous-développement est désorganisation. Ayşe Gür Geden (2015) dans son article sur le conflit d'intérêts entre les migrants kurdes et les migrants africains à Kumkapı relève des exemples de « xéno-racisme », c'est-à-dire combinant racisme et xénophobie. Les propos discriminatoires commençant par le mot « *zenci* », couramment utilisé dans la langue turque pour décrire les Africains, s'amplifient avec l'expression « *uyuşturucu satıcıları* » (trafiquers de drogue). Ce discours ne se différencie pas de celui que peut porter la société turque sur les délinquants (İçduygu et Biehl 2008)

« Ils nous traitent de *dealers* ici, les gens des fois commencent à parler demander ce que je vends, ils voient qu'il y a des montres, après ils commencent à dire '*haplar nerde haplar?*' (Les pilules, où sont-elles les pilules). Ils croient que nous sommes tous des dealers. Comme si je vais cacher les drogues et vendre des montres (...) » (N).

La discrimination et le racisme se présentent donc comme une réalité très prégnante dans les entretiens effectués. Quant aux relations avec les officiers de police, les migrants nous disent qu'ils ne rencontrent pas de difficultés particulières, notamment pour les contrôles de papiers d'identité. Ils expliquent que les officiers de police donnent l'impression d'éviter les Africains quand ils patrouillent les rues et ne vérifient pas leurs papiers. Pour eux, cette situation serait due à l'existence d'un grand nombre de Syriens irréguliers à İstanbul, alors que les Africains sont peu nombreux. Ils pensent, en outre, que la police, contrairement aux préjugés de la société, a une bonne opinion d'eux : « ils savent qu'on fait rien de mal ».

« S. On m'a contrôlé ici, mais je sais faire. Tu sais, il faut savoir se débrouiller. Moi, je fais 'abictim n'oldu ya !' (Mon frère qu'est-ce qu'il se passe), 'nasılsın abictim ?' (Mon frère comment vas-tu?). Je suis quelqu'un de sympa. Les gens, ils m'aiment. Tu sais, une fois j'étais vers Caddebostan (quartier dans le côté asiatique). Un gars avec une belle voiture, c'était noire, il est venu. Il a pris deux parfums et une montre pour femme. J'étais content. Il m'a donné 200 liras. Tout ça a coûté 70 liras. Je lui ai donné ... combien ça fait ? (Il calcule), 130 liras. Après il est parti, mais il avait une très belle voiture. Et moi je suis parti pour casser la monnaie. Tu vois, c'était un billet de 200. Donc, je suis allé à un « Tekel » (magasin de tabac et alcool), j'ai dit 'abictim bozar mısın şunu ?' (Mon frère tu peux casser ça?) Et lui, quand il a pris l'argent, il m'a dit que c'était un faux billet. Et il m'a pas rendu mon argent. Et, il a appelé la polis.

G.S. Pourquoi?

S. Tu sais, ici les Africains, ce sont des 'uyusturucu satıyor' (ils vendent des drogues) pour les Turcs. Mais moi, je vends des 'parfüm' (prononce le parfum en turc), des 'saat' (montres). C'est tout, tout ce qui est dans mon sac (il ouvre son sac et me le montre). Après, la polis est venue, ils étaient trois. Ils m'ont demandé mes papiers. Mais, je porte jamais mon passeport avec moi. J'ai dit que c'est chez moi. J'ai monté dans la voiture. Et j'ai parlé avec eux, j'ai raconté que je fais rien de mal. Et, on est parti un peu plus loin avec la voiture, on m'a dit que si je revois le gars encore une fois il faut que je leur dise. Un d'eux 'cebini verdi' (un d'eux m'a donné son numéro de portable).

G.S. 'Cebini mi verdi'? (Il t'a donné son numéro de portable ?)

S. Bien sûr j'ai le numéro de plusieurs polis, j'en ai trois. Burak (le prénom d'officier de police), regarde (il me montre le répertoire de son téléphone portable), j'ai son numéro, il m'a dit si tu auras des problèmes appelle-moi. Tu sais quand tu n'as pas de papiers, il faut d'aide des fois. Moi, je sais me débrouiller. Il m'a dit : 'si tu auras des problèmes appelle-moi!'. Si j'ai des problèmes j'ai des amis polis aussi (rire) (...) » (S).

A la suite de cette anecdote, le migrant explique que son téléphone portable est important pour lui parce que dans son répertoire il a des numéros enregistrés de plusieurs personnes qui sont des contacts nécessaires comprenant entre autres ses amis et ses proches à İstanbul. Et contre le risque de perte, il ajoute : « *il faut que je note tous les numéros. Sinon je peux pas trouver tout par Facebook* » contre le risque de perte. Le téléphone portable a pour lui une importance cruciale pour garder contact avec les liens faibles. Si les liens forts seront plus importants dans la facilitation du processus migratoire, dans l'installation ou dans le déplacement (Massey et Espinosa 1997), les liens faibles peuvent fournir l'accès à un ensemble d'opportunités qui ne sont pas accessibles dans ses réseaux construits par les liens forts. Massey (1973 : 1370-1371) précise que :

« indirect contacts are thus typically reached through ties in this (the weak) sector ; such ties are then of importance not only in ego's manipulation of networks, but also in that they are the channels through which ideas, influences, or information socially distant from ego may reach him ».

A cet égard, l'auteur considère les liens faibles comme indispensables au regard de l'intégration dans les communautés et les opportunités qu'ils pourront fournir. Le répertoire téléphonique peut être considéré comme une liste d'opportunités pour le migrant en situation irrégulière. Les extraits d'entretien ci-dessus décrivent explicitement comment les migrants mobilisent notamment Facebook et WhatsApp dans leurs stratégies de création de liens et de transmission des informations dans la vie quotidienne ainsi que pendant le séjour en Turquie.

6.4. A part garder le contact avec les individus, quelles pratiques de TIC ?

Il y a une vingtaine d'années, l'univers quotidien des individus n'était pas rempli des instruments numériques utilisés aujourd'hui dans une multitude de sphères

d'activité. Dans les parties précédentes de cette étude, nous avons essayé de détailler les usages des TIC dans le champ de sociabilité. Comme l'affirme Wellman (2001 : 2031), soulignant l'appropriation de l'usage de TIC dans tous les aspects de la vie quotidienne en termes de communication, « *Their (people's) computer-mediated communication has become part of their everyday lives, rather than being a separate set of relationships* ».

Des domaines, comme le travail, les services ou les loisirs, nécessitent, d'une manière ou une autre, l'emploi d'outils de communication. Afin d'examiner la banalisation dans l'usage des TIC, il nous a semblé intéressant de suivre la journée type d'un migrant irrégulier à İstanbul. Cette journée sera décomposée en trois périodes : au début, la période allant du lever jusqu'au départ vers le travail ; à la fin, celle allant du retour au coucher ; et la période intermédiaire incluant le travail. Notre regard se placera sous l'angle exclusif de l'utilisation des TIC, en essayant, entre autre, de voir comment les migrants mobilisent le smartphone, la tablette ou l'ordinateur au cours de la journée.

Nous avons constaté, dans des entretiens précédents, que dans les périodes situées avant d'aller travailler ou après être rentré du travail, s'est installée une sorte de routinisation pour communiquer avec la famille que ce soit la famille nucléaire ou la famille élargie ou encore les amis proches.

Mais donner des nouvelles de soi ou communiquer ne sont pas les seules occasions de faire appel aux TIC. Il y a aussi le suivi de l'actualité. Les migrants indiquent qu'ils regardent les chaînes de télévision par le biais des sites Internet, qu'elles soient internationales ou nationales. Les migrants ne regardent pas les chaînes de télévision turques à cause de leur trop faible maîtrise de la langue turque. Cet intérêt pour les actualités et cette pratique participent du sentiment d'attachement et de familiarité aux codes culturels présents dans le contenu des programmes diffusés par les chaînes de leur pays. Nedelcu (2009b) précise la connectivité permanente offerte par les TIC. D'après elle, il est :

« possible de surfer sur Internet ou de consulter sa messagerie électronique depuis son téléphone ou encore de servir de télévision (...). De cette façon, les possibilités des

personnes mobiles à multiplier les attaches à différents mondes d'appartenance s'élargissent ».

Les chaînes internationales comme Euronews en ligne sont plutôt choisies pour le suivi de l'actualité mondiale qui comprend notamment des informations liées aux migrations internationales. Les exemples donnés reprennent les nouvelles des tentatives des migrants pour le passage des frontières par bateau en Méditerranée :

« Je regarde souvent les chaînes d'info. Il se passe beaucoup de choses dans le monde. On est là mais je suis tout. Chaque jour il y a plein de gens morts dans les bateaux. Je regarde tout. Qu'est-ce qu'il se passe en Europe, au Sénégal, partout dans le monde. Après, je regarde aussi les chaînes sénégalaises. Je vois les programmes de télé, même des fois il y a des programmes sur la Turquie, je regarde ça aussi » (X).

Les sites de « *streaming média* »¹⁶⁷ ont un usage répandu pour les migrants afin de suivre les séries ou les films actuels ou anciens. En ce qui concerne l'usage de YouTube, les pratiques se limitent à regarder des vidéos ou à écouter de la musique pour la plupart des interviewés. Créer des listes de lecture, ou télécharger des vidéos sur Youtube ne sont jamais indiqués. Il est souvent mentionné que l'on regarde les derniers films ou les séries télévisées que l'on suivait dans son pays d'origine avant de partir en Turquie. La plupart du temps, regarder la télévision via Internet est simplement exprimé par « regarder la télé ».

« J'écoute la musique, je regarde des séries, tu sais, je regarde même les séries que je regardais quand j'étais enfant (rire). Pour passer du temps je fais ça souvent. J'ai Internet chez moi, tranquille. Je regarde la télé soit sur les sites tu sais tu peux trouver des films, des séries, des chaînes, soit sur YouTube » (AC).

¹⁶⁷ Les sites web où les films, les séries ou programmes télévisés sont diffusés.

Revenons sur la barrière de la langue. Ne pas regarder les chaînes de télévision turques n'est pas le seul inconvénient. Il y a aussi le fait pour les migrants de ne pouvoir trouver d'informations administratives ou non concernant leur situation irrégulière en Turquie. Les migrants interviewés, en majorité francophones, expliquent que les sites officiels qui peuvent fournir des informations sur les démarches juridiques ne contiennent pas de version française, et qu'ils se trouvent contraints de faire appel à une personne turcophone.

« (...) Quelques amis m'ont dit qu'on doit prendre un rendez-vous sur Internet pour le titre de séjour. Donc, j'ai essayé de voir sur le site. Mais il faut parler turc pour faire ça, j'ai besoin d'un Turc, ou une Turque (en me regardant dans les yeux) pour faire ça. Tu sais, c'est pas facile. Des fois je vois un mot que je comprends pas, je fais une photo et quand je rentre je regarde sur le dictionnaire mais tu peux pas faire ça quand tu fais une demande de titre de séjour » (Y).

Depuis mai 2015, la demande de titre de séjour nécessite une prise de rendez-vous via le site de « *e-ikâmet* » lié à la Direction de l'immigration. Avant cette date, les demandes étaient faites en direct via le site de la Direction Générale de la Sécurité. Pour visualiser ce que Y. explique, nous présentons ci-dessous la page d'accueil du site « *e-ikamet* » où les seules choix de langue sont turc, anglais, arabe et russe. Sur la version française du site de la Direction de l'immigration, il n'est pas possible de trouver les documents en français concernant la législation. Quand nous cliquons sur les titres des pages nous voyons que les contenus sont vides. Par contre, quand nous allons sur la version anglaise, nous voyons que le document intitulé « la loi sur les étrangers et la protection internationale » est disponible en onze langues, y compris le français. Le maillage interne du site n'est pas optimisé c'est-à-dire que chaque page n'est pas toujours liée à d'autres pages du site. Cela empêche l'utilisation effective du site. Pour pouvoir trouver les informations la maîtrise de la langue turque ou encore de l'anglais devient indispensable pour les personnes qui cherchent des informations sur le site. Voir l'annexe 4 pour visualiser les versions française et anglaise des pages.

Figure 13 : La page d'accueil de site « e-ikâmet » de la Direction de l'immigration



Source: Le site Internet e-randevu¹⁶⁸

¹⁶⁸ URL : https://e-randevu.iem.gov.tr/yabancilar/dil_sec.aspx, la page consultée le 08 juillet 2016.

Un autre domaine de l'usage de TIC concerne l'envoi des remises. Les migrants nous ont précisé la façon dont ils utilisent le peu d'argent qu'ils ont pu gagné. Il sert à planifier la suite du voyage (que ce soit vers l'Europe ou vers le pays d'origine), à satisfaire les besoins quotidiens à İstanbul, à renouveler, pour un vendeur ambulant, le stock de marchandises. Et une partie de cet argent est envoyée, sous forme de mandats, aux proches dans le pays d'origine.

L'envoi des remises se réalise par le biais des agences Western Union et les TIC permettent de communiquer aux proches le code nécessaire pour le retrait de l'argent. Il est intéressant de noter que lors des entretiens, plusieurs migrants nous ont signalé, sans qu'ils soient sollicités, que pour les mandats envoyés aux proches, ils utilisaient l'application WhatsApp pour communiquer le code demandé pour le retrait. Ce qui est un indice clair de la banalisation de l'usage des TIC dans la vie quotidienne.

« (...) J'ai pas des amis qui font souvent des allers-retours.
Donc, j'envoie de l'argent par Western Union. Après,
j'envoie les codes par Whatsapp à mon frère et il se
débrouille » (R).

Nous allons terminer cette sous-partie par l'histoire d'une rupture dans une famille transnationale. Cet événement vient confirmer qu'une fois appropriées, les TIC, en rendant disponible la communication, participent au maintien ou non des relations intimes au sein de la famille. Pour Jouët (2000 : 509-510), « *les usages des TIC peuvent ainsi conduire à un réaménagement des relations internes à la famille, à des phénomènes d'indépendance ou de dépendance, à la constitution de sphères particulières autour de pratiques propres* ». O. explique que sa femme l'a quitté au bout de deux ans après son départ, pendant un appel vidéo sur Skype. Sa femme, qui ne voulait plus vivre séparé de son mari, avait décidé de le quitter parce que ni elle, ni son mari ne pourraient déplacer pour être ensemble et constituer une famille réunie au même endroit. « *L'idéologie essentialiste mise au service d'un contrôle des flux migratoires rend cependant le fonctionnement de la famille transnationale et les regroupements familiaux difficiles* » disait Razy et Baby-Colin (2011). Parfois, même

les grandes décisions qui influencent le fonctionnement de la famille transnationale sont prises ou déclarées par l'intermédiaire des TIC.

« G.S. Et ta femme?

O. Ma femme elle est partie (silence).

G.S. Ah! Mais, tu avais dit que tu étais marié.

O. Oui, mais elle est partie (silence).

G.S. Pourquoi?

O. Parce qu'elle en a marre, elle veut plus attendre (silence).

G.S. Que tu rentres ?

O. Oui elle est partie (silence), elle veut plus attendre, je suis venu ici pour travailler gagner de l'argent pour ma famille. Mais là ,je ne peux pas sortir, elle m'a dit soit je viens, soit tu rentres. J'ai pas des moyens pour héberger ma famille ici. Je gagne, je paye le loyer, j'envoie de l'argent à la famille et il reste plus rien. Je peux pas sortir d'ici. Elle peut pas venir ici (silence). Je peux pas partir. Donc, elle est partie (silence) » (O).

Dans ce chapitre, le but essentiel était de déconstruire le concept du migrant connecté et le rôle d'Internet pour un groupe de migrants qui cherchent à vivre dans un pays de transit. Pour ce faire nous avons tenté de mettre en scène la vie quotidienne des migrants africains subsahariens en parcourant leurs lieux d'habitation, leur environnement de travail, leurs difficultés et leurs vies professionnelle et privée. Une faible maîtrise de la langue turque associée à la forte présence d'actes discriminatoires dans la vie professionnelle et privée constitue l'arrière-fond des réalités quotidiennes vécues dans un contexte de migration de transit.

Dans ces conditions de vie précaire, nous identifions deux domaines principaux où il est fait usage d'Internet. D'abord, les migrants subsahariens considèrent Internet comme un outil de communication. Ils utilisent ainsi les appels téléphoniques notamment pour le déroulement de la vie professionnelle, et Internet fournit l'occasion de voir la famille à travers les appels vidéo ou les photos. Internet sert ainsi à élargir les réseaux sociaux dans le pays d'accueil et permet la communication avec les amis.

Deuxièmement, du point de vue de l'approche de l'appropriation, dans une journée type des migrants, l'usage d'Internet devient une pratique quotidienne pour suivre les informations, regarder un film, écouter de la musique, et parfois pour tout simplement passer du temps. Pour voir un film, ils n'ont pas besoin d'une télévision, ils peuvent choisir un des films sur un « video streaming site » et regarder sur l'ordinateur ou sur le smartphone. D'autre part, il est intéressant de souligner qu'Internet peut fournir des sources (journaux, films, musique, émissions,...) dans la langue maternelle et dans la langue officielle de leur pays. L'usage des TIC par les migrants africains ne peut être réduit à la seule manipulation de smartphone ou d'ordinateur. Les pratiques numériques, avec leur possibilité d'interactivité, font partie intégrante de la vie quotidienne et transforment les habitudes. Elles facilitent les connexions entre les pays d'origine et pays d'accueil, et jouent un rôle important dans le maintien des liens sociaux et émotionnels, ainsi que des appartenances culturelles. Donc, même si les migrants vivent à İstanbul, les pratiques numériques leur permettent de rester proches de leur pays d'origine.

7. LE PROJET EN EVOLUTION

Une diversité de travaux analysant les migrations de transit du point de vue projet migratoire établissent que le projet n'est pas figé et qu'il est en constante évolution (Boyer 2005 ; Brachet 2007 ; MaMung 2009). Selon les informations reçues, les expériences acquises, les opportunités et les difficultés rencontrées, le projet évolue et est redéfini par le migrant à chaque étape.

En nous focalisant sur les projets migratoires des Africains à İstanbul, nous constatons que par la convergence de plusieurs facteurs, chacun de ces projets entre inévitablement dans une phase de re-formulation. Celle-ci est, en premier lieu, due aux changements observés dans les politiques migratoires : au niveau de l'Europe, ces dernières deviennent de plus en plus restrictives ; et en Turquie, elles visent à une plus grande harmonisation avec celles de l'Union Européenne. En second lieu, interviennent, les conditions socio-économiques des migrants dans le pays de transit. Le cercle vicieux décrit par les migrants nous semble clair à appréhender : les frontières sont fermées, l'argent gagné n'est pas suffisant pour payer l'amende de dépassement de la durée de validité du visa pour pouvoir rentrer. Donc, la question se pose : que faire?

7.1. Le projet migratoire en re-formulation continue

Pour Florence Boyer (2005 : 48), la notion de projet migratoire aide à comprendre la complexité des migrations circulaires en s'intéressant à la fois aux logiques individuelles et sociales et en permettant « *non seulement la prise en compte de l'ensemble des dimensions du phénomène, mais aussi l'articulation des différentes*

échelles auxquelles ces dimensions interagissent ». Ainsi, pour les migrants en transit en Turquie, le cumul de plusieurs difficultés conduit ceux-ci à reformuler leur projet, qui avait initialement pour but le passage en Grèce.

Pour la plupart des migrants interviewés, le but principal est de partir vers l'Europe, certains mentionnant leurs tentatives de passage clandestin vers la Grèce. Trente interviewés sur vingt-neuf précisent que le but principal était le passage vers l'Europe. Un seul migrant précise que le but initial était de partir aux Etats-Unis et de s'installer comme réfugié. Sur ces trente personnes, seulement huit interviewés ont confirmé qu'ils n'ont pas encore essayé de passer la frontière vers la Grèce. Il y a trois raisons qui expliquent ce fait : premièrement, certains migrants ont précisé qu'ils venaient d'arriver en Turquie. Ces migrants nous laissent imaginer que certains d'entre eux vont tenter de partir en Grèce clandestinement. Deuxièmement, certains migrants n'avaient pas assez d'argent et enfin certains attendaient la finalisation du processus de demande d'asile. Etre bloqué en Turquie par la fermeture des frontières vers l'Europe est la raison principale pour la re-formulation et la reconstruction du projet migratoire. Le voyage vers l'Europe apparaît très risqué - concernant les risques éventuels de détention, d'accident, d'être trompé par les passeurs - et couteux.

La notion de projet migratoire permet d'envisager et de repérer les facteurs fondamentaux qui encouragent ou découragent les migrations. Elle permet de questionner les migrations « *à l'échelle des individus et de leur singularité, pour rendre compte des divers facteurs qui, conjugués à un moment donné dans un contexte donné, participent du choix du départ en migration* » (Brachet 2007 : 68). Dans le cas des migrations de transit des Africains en Turquie le choix du départ en migration est déjà fait : ils sont déjà en Turquie pour partir vers l'Europe en passant par la Grèce. La suite du parcours étant bloquée, c'est le moment de la re-formulation du projet migratoire avec les informations reçues ou recueillies par l'expérience et les opportunités qui ont pu s'offrir dans des contextes vécus souvent très divers sociaux, spatiaux et temporels.

Les difficultés de passage clandestin sont bien connues par tous les migrants, parfois, c'est la raison qui conduit les migrants à envisager le retour chez soi. Le risque d'accident dans les eaux internationales, d'arrestation pendant le passage, et le manque de confiance aux passeurs sont les facteurs principaux qui conduisent les migrants à repenser sur leur projet : partir ou rester ? Dans les deux cas, la question se pose encore et encore : comment faire ? Comment gagner l'argent nécessaire pour préparer le reste du voyage vers l'Europe ? Comment récupérer un nouveau passeport perdu volontairement pendant la tentative de passage en Grèce ? Comment gagner l'argent nécessaire pour payer l'amende de dépassement de la durée de validité du visa pour rentrer au pays d'origine ? Comment faire pour obtenir un titre de séjour en Turquie ? C'est avec la prise en compte de toutes ces questionnements que les migrants africains cherchent à sortir du cercle vicieux pour passer à la prochaine étape. Nous considérons qu'alors le voyage des migrants qui a débuté avec l'intention de passer en Grèce entre dans une phase d'attente. Cette phase se traduit par une période de mise à plat de toutes les possibilités.

Plusieurs motivations participent à la formation et au déroulement du processus migratoire. Les données recueillies nous emmènent à nous intéresser particulièrement au rapport entre les sentiments ressentis et la situation de migrant. Le terme de « honte » est très souvent mentionné par les migrants interviewés. Rentrer au pays à la fin d'un processus d'expulsion, ou simplement rentrer au pays « sans rien » - ce qui est impensable - engendrerait la honte et la culpabilité de ne pas satisfaire des attentes sociales et culturelles (Latour 2001). En situation d'irrégularité, l'idée dominante est de pouvoir changer les conditions de vie et de blocage initialement inattendu à İstanbul, et de pouvoir sortir d'İstanbul dans des conditions qui permettront au migrant d'éviter la honte de soi. Pour ne pas être l'objet de moquerie, les migrants, au lieu de retourner chez eux, choisissent de continuer à travailler à İstanbul avec l'espoir de gagner la somme d'argent qui empêcherait leurs amis de se moquer d'eux. Cela met en évidence la relation d'interdépendance entre les migrants et ceux qui restent souligné par plusieurs travaux sur les migrations subsahariennes (Gonin 2010 ; Boyer et Mounkalia : 2010). Il en sort un mécanisme de dépendance qui fait que les migrants se sentent

obligés de fournir les moyens économiques à ceux qui restent parce que leur famille avait fourni les moyens pour migrer.

A cet égard, comprendre les émotions comme des « constructions sociales » dans le processus migratoire c'est prendre en compte les interconnexions entre les émotions, les actions, les représentations et les appartenances (Vermont 2015). L'appartenance à une famille, un groupe d'amis, une communauté ou une société, se manifeste par le maintien de liens sociaux au sein du groupe. En effet, ce sentiment d'appartenance influence fortement les actions du migrant dans le processus migratoire.

« G.S. Tu ne peux pas rentrer maintenant ?

O. Non, il faut payer « *ceza* » (l'amende) c'est beaucoup. Il faut beaucoup d'argent. Je travaille beaucoup mais c'est trop difficile de rassembler ça. Moi, je veux pas partir comme ça. Tu sais en Afrique, si tu rentres chez toi comme ça, sans rien, tout le monde va se moquer de toi. C'est la honte, les amis vont se moquer de toi.

G.S. Pourquoi?

O. Parce que il faut gagner de l'argent, quand tu rentres tout le monde va venir te voir et là, il faut donner de l'argent à tout le monde. Donner des cadeaux à tout le monde. Nous, on donne. Il faut donner. Ma mère me dit de gagner un peu de l'argent et revenir au Sénégal. Elle veut pas que je pars en « bot » (bateau) (vers la Grèce). Et ici, c'est dur de travailler. Je travaille beaucoup, mais je gagne pas beaucoup. Avec tout ce que j'ai, je peux pas rentrer. Si je rentre ils vont dire t'as rien fait tout ce temps-là et là c'est vraiment la honte. Moi, je veux partir chez moi et prendre un visa, et revenir ici avec un visa » (O).

Faute d'avoir suffisamment d'argent pour financer l'amende de dépassement de la durée de validité du visa et le voyage de retour et pour prouver qu'il a réussi, il préfère continuer de travailler à İstanbul et envoyer de l'argent à sa famille. Il ne sait pas pendant combien de temps il va rester à İstanbul : il lui faut rassembler de l'argent. Sa stratégie est soutenue par sa mère, qui lui conseille de ne pas partir en bateau vers la

Grèce à cause des risques encourus. Les difficultés prévisibles et les informations recueillies auprès des autres migrants sur le passage vers la Grèce conduisent ce migrant à redéfinir son projet migratoire ; ce qui se traduit par un allongement de la durée du transit. Les stratégies des migrants, quel que soit leur intention (rester à İstanbul, faire des allers-retours entre la Turquie et le pays d'origine, obtenir le titre de séjour, collecter des informations sur les autres villes pour travailler), semblent converger vers l'unique souci de réunir de l'argent pour la famille et le reste du parcours.

7.2. L'avenir du projet

Nous ne pouvons pas indiquer de données exactes sur la répartition des migrants irréguliers selon qu'ils désirent poursuivre leur voyage ou qu'ils veulent s'installer en Turquie. Au cours de nos entretiens les demandeurs d'asile étaient très confiants concernant leur avenir. Ils comptaient sur l'obtention du statut de réfugié qui se traduit par l'installation dans un troisième pays sûr. Comme déjà mentionné, étant des ressortissants de pays africains, le statut de réfugié ouvre les portes d'un pays tiers selon la Convention de Genève signée avec une restriction géographique par la Turquie. A l'exception de demandeurs d'asile, les migrants africains semblent calculer toutes les possibilités en essayant d'éviter une expulsion éventuelle.

7.2.1. S'installer ?

Certains migrants pensent à s'installer en Turquie, même si ce pays n'était pas la destination finale imaginée. Ils donnent l'exemple des autres migrants ayant « réussi » à obtenir un titre de séjour ou un permis de travail sans oublier de dire que pour obtenir un titre de séjour, le chemin à parcourir reste long et difficile :

« (...) Il y en a des gens quand même qui ont reçu. Mais maintenant c'est plus difficile. Si je me marie avec une

Turque, ça peut aller. » (S).

7.2.1.1. Travailler à İstanbul

Pour les migrants, obtenir un permis de travail est un fait fortement désiré mais aussi considéré comme impossible. Ils savent en effet que pour les embaucher, des critères très stricts sont exigés auprès des employeurs, qui rendent l'embauche quasi impossible. Au niveau financier, il faut que le capital déclaré de l'entreprise soit au minimum de 100 000 TL (1€ =3,2078 TL à la fin du mois de juin 2016)¹⁶⁹, ou avoir des ventes brutes d'un montant minimum de 800 000 TL, ou des exportations totales pour la dernière année civile d'au moins à 250 000 \$. De plus, le taux d'employés d'origine turque travaillant dans l'entreprise est pris en compte : la loi exige des entreprises qui remplissent les critères financiers précédents d'employer au moins cinq employés de nationalité turque¹⁷⁰.

Pendant notre entretien, dans un café à Taksim-Tünel, un des interviewés précise que dans les petites entreprises il ne serait pas possible de travailler légalement parce qu'au moins cinq employés déclarés devaient être de nationalité turque alors que « *même les turcs, ils sont pas déclarés* ». Cette phrase laisse entrevoir l'existence d'un grand marché de travail informel. Il ajoute enfin que la couleur de la peau rend les Africains visibles. Les quartiers qu'il cite où les migrants irréguliers travaillent se trouvent dans l'arrondissement central touristique d'İstanbul :

« C. (...) Moi aussi je veux avoir mes papiers, travailler tranquille (...) Mais, tu sais quoi ? Je sais que personne va me dire 'tiens je vais faire tes papiers'. Qui va faire ça, regarde le Marocain (il connaissait le serveur marocain qui

¹⁶⁹ Selon les données de la Banque centrale turque. Voir l'URL : <http://www.tcmb.gov.tr/wps/wcm/connect/tcmb+tr/tcmb+tr/main+menu/istatistikler/doviz+kurlari/gosterge+niteligindeki+merkez+bankasi+kurlari>, la page consultée le 09 juillet 2016.

¹⁷⁰ Voir le site du Ministère de travail et de sécurité sociale sur l'URL : <http://www.calismaizni.gov.tr/calisma-izni/izin-degerlendirme-kriterleri/>, la page consultée le 09 juillet 2016.

travaille au café) il travaille ici pour 40-50 lira (livre turque) par jour. Bien sûr qu'il est pas déclaré. Il peut travailler comme ça parce qu'il est pas noir. On peut travailler aussi ... Pas comme un serveur mais à la cuisine, je sais pas... où les clients ne voient pas. Mais, personne va te déclarer (...) Les sociétés africains ici, tu penses qu'ils déclarent tout ? Bien sûr que non, il y a plein de sans-papier qui travaillent là-bas. Ils déclarent pas, personne va faire ça (...) Toi, tu travailles pas.

G.S. Si, je travaille et j'étudie.

C. Tant mieux. Toi, t'est déclaré ?

G.S. Oui

C. Tant mieux, parce que t'es bien éduquée. Maintenant, on sort d'ici on va à Talimhane. Même ici, ce Marocain-là, tu verras plein de Syriens, Marocains, Turcs, aucun n'est déclaré, je te dis (...) » (C).

Si le désir de travailler légalement en Turquie est loin d'être négligeable, par contre, cela n'est souvent possible, pour les migrants, qu'en passant par un mariage avec une femme de nationalité turque. :

« Non, c'est pas possible ici, avoir les papiers, travailler tranquille. Il y a plein de gens comme toi qui pose des questions aux Africains. Moi, au début je voulais pas venir te voir. Je te dis hein! Plein de gens comme toi viennent poser des questions. Ce sont des gens sympas comme toi, mais qu'est-ce qu'ils ont trouvé ? Rien. Pas de solution. Voilà, je voulais pas venir. Après, je me suis dit, bon, peut être qu'elle est sympa, on sait jamais. Voilà tant mieux. On s'est connu. On sait jamais. Après, pour les papiers il y a pas de solution. Il faut se marier c'est le seul choix. Si t'as pas une femme turque il y a pas de solution, tu peux pas être un réfugié. Au Sénégal il y a pas de problèmes. Je sais pas moi, je veux mes papiers (...) » (T).

Dans l'extrait d'entretien ci-dessus, l'effort d'élargir le réseau social du migrant est indéniable. Même s'il pense que le travail des chercheurs ou des étudiants sont

inefficace pour améliorer la situation des migrants irréguliers, il a l'intention de créer un lien faible, élargir son réseau de connaissances qui peut lui servir au besoin.

7.2.1.2. Faire des allers-retours

Pendant la période de la réévaluation du projet migratoire, plusieurs choix délicats se présentent aux migrants : rester / partir / s'installer et faire des allers-retours. Sur ce dernier point, il s'agit plus précisément de pouvoir faire des allers-retours entre son pays d'origine et İstanbul en s'installant dans cette ville. Un type de mobilité qu'évoquent Aslan et Pérouse (2003) :

« il n'est pas toujours aisé ni pertinent de distinguer les circulations et mobilités de travail ou de commerce, — des navetteurs roumains, russes, ukrainiens, macédoniens ou maghrébins —, motivées par des calculs économiques et se traduisant par des séjours de courte durée, souvent fréquents, des mobilités internationales, légales ou non, qui transitent par İstanbul, voire du tourisme étranger ».

Plusieurs migrants rencontrés confirment leur désir de faire des allers-retours vu la difficulté de continuer le parcours vers l'Europe. Certains migrants préféreraient d'ailleurs passer plus de temps à İstanbul que de rester dans leur pays d'origine.

« AC.. Moi, en fait, je ne veux pas partir (vers l'Europe). Je veux avoir mes papiers ici. Je veux rester ici, acheter des vêtements, des parfums des choses que je peux vendre chez moi. Rester là-bas un peu, un mois par exemple. Comme ça je peux voir la famille, passer du temps avec mes parents et tout et revenir ici avec les autres choses que je peux vendre ici. Petit à petit, je peux faire mon art. Je veux faire mon art ici.

G.S. Quel art?

AC.. Sculpture, je travaille avec le bois. Je fais des sculptures en bois.

G.S. Tu veux le faire ici?

A.C. Oui quand j'étais au Sénégal je prenais des commandes et je travaillais comme ça. Je fessais des sculptures en bois, après il fallait partir... Ici, tu sais quand tu vas à Eminönü, tu peux trouver partout des bibelots en bois. Ils viennent de l'Afrique. Je veux faire ça ici. Je veux partir, mais revenir ici (...). Travailler chez moi et ici en même temps » (AC).

A cet égard, il est intéressant d'examiner l'article de Schapendonk (2013), qui analyse la relation entre mobilité humaine et développement en se focalisant sur les mobilités transnationales et le commerce informel parmi les migrants nigériens à İstanbul dans le secteur de textile. L'auteur (ibid. : 2861) précise que « *The role of these African migrants/traders in transnational spaces strengthens the argument that we should not only look at stabilized diaspora-like communities in certain destinations to understand the link between mobility and development opportunities* » comme cela a été le cas dans les relations émergentes entre la Chine et l'Afrique avec les déplacements de biens, de capitaux et de personnes qui ont commencé dans les années 1980 (Bredeloup 2012). Dans ce contexte, les migrants subsahariens expriment la volonté de faire partie du réseau commercial transnational qui se développe à İstanbul avec les pays d'Afrique.

7.2.2.Partir

Etant bloqués à İstanbul, les migrants tentent de développer des stratégies pour pouvoir sortir de leur état actuel. Même si leurs motifs de voyage ne sont pas atteints, l'idée de quitter İstanbul à tout prix est fortement présente : partir en Europe, partir chez soi, partir pour revenir, ou partir « *où il serait possible de partir* » par la mobilisation des réseaux de connaissances, d'amis ou de famille. La réalisation de soi-même ; être respecté par les amis et la famille ; répondre aux attentes des proches ; et la poursuite d'un meilleur avenir explique principalement cette recherche de passer à la prochaine étape du voyage.

« S. (...) Si cette année je n'arrive pas à avoir des papiers, je vais partir c'est sûr. Tu sais qu'ici avec le mariage c'est facile d'avoir des papiers. J'ai entendu ça. Plusieurs fois.

G.S. Ah oui?

S. Et oui, j'ai entendu ça, plein de gens qui se marient avec des Turques.

G.S. C'est pour avoir des papiers ou ce sont des vrais mariages?

S. Non, des mariages blancs. Tu sais on donne de l'argent pour se marier. Mais, ça ne marche pas toujours.

G.S. Pourquoi?

S. Parce que tu ne peux pas faire confiance. Il y en a plein qui prend de l'argent et après elles se cassent sans se marier.

G.S. C'est vrai? Il faut payer combien à peu près?

S. Mais oui, tu ne peux pas faire confiance. Il faut trouver quelqu'un que tu peux faire confiance. Moi, je pense que le Dieu, il aide les gens. Il y a un raison pour tout. Il y a une raison que nous les deux sont là en train de discuter. Je pense comme ça moi. Tu payes 1 000 lira 2 000 lira ou plus, elles prennent, et elles se cassent. Donc il faut trouver quelqu'un que tu peux faire confiance. Moi je suis un guerrier, comme un lion, je travaille, je fais tout pour ma famille. Je bosse, je veux mes papiers ici. Si cette année je ne les prends pas je vais me casser d'ici.

G. Tu veux aller où?

S. Je sais pas, où je peux travailler tranquillement, je vais me casser moi » (S).

Ce migrant sénégalais, précisant sa volonté de départ, met ainsi l'accent sur ses intentions de poursuivre son voyage, comme la majorité des migrants interviewés. L'état de *get stuck* à İstanbul conduit les migrants à interroger toutes les possibilités de sortir du pays. Comme nous l'avons déjà mentionné, même si les migrants précisent la poursuite de leur voyage avec le projet bien déterminé de partir en Europe, partir chez soi ou partir dans un autre pays, ils ne cessent en fait d'avoir des hésitations entre ces différents choix. Donc, il n'est pas facile de préciser pour un migrant donné quel est son projet pour l'avenir.

7.2.2.1. En Europe

Plusieurs migrants ont précisé que pour pouvoir s'installer en Turquie le mariage est le seul choix. Mais, ce choix ne leur semble pas possible. Partir en Europe est le motif de départ principal, étant risqué, les migrants ne sont pas sûrs d'y arriver. Dans tous les cas, l'Europe garde sa place dans l'imaginaire des migrants comme l'Eldorado où il faut arriver.

« Z.You know, there are a lot of Africans and Arabs who want to fuck a Turkish girl, and have a baby with her to stay here. Really, there are a lot of Africans and Arabes who think like that. I'm not that kind of man. I can marry a Turkish girl if I'll be in love but I won't do that just to stay here. Really, there are a lot of Africans, Arabs, they are the same who really want this. I learned Turkish in the streets, I can study here. But at first I want to try to go to Germany. If I can, I'll work, and study there.

G.S. You don't want to turn back to your country?

Z. I don't know. If I can stay here or go to Germany, I want to do it. If not, I can turn back. I don't say that I won't turn back.

G.S.So how did you decided to come to Turkey instead of trying another country ?

Z. With visa you can come to Turkey easily and it's very close to Europe. Also, here you can work, and if you want to go to Europe you may have a chance. Me, I want to go there legally. I don't want to have any problems. If I can't go there I can stay here. I learned the language. I'm working, I don't want to have any problems » (Z) .

Un autre migrant sénégalais souligne la volonté de partir en France en faisant référence aux informations reçues de la part des proches qui résident en France. Selon

ces informations, le migrant pense qu'il sera plus facile d'obtenir un titre de séjour ainsi qu'un titre de travail qui lui permettront d'avoir accès à une meilleure vie.

« Depuis que je suis arrivée ici, j'ai essayé de partir une fois mais ça a pas marché. Le passeur, il m'a eu. J'ai payé pour partir, j'ai fait tout. Et le moment de partir ça a pas marché. Mais je veux pas m'arrêter ici. Ici, on a pas des papiers. Quand t'as pas des papiers tu peux pas demander tes droits. Pas d'hôpital, pas de sécurité sociale, rien. Même quand tu as un problème tu peux pas aller chez la police. Quand le propriétaire nous dit de sortir parce qu'on est plusieurs, on peut rien faire, il nous dit '*polis çağırırım*' (j'appellerai la police) Et c'est bon (...) Moi je veux partir en France. Je veux trouver un boulot là-bas, avoir mes papiers et vivre comme il faut. Là-bas c'est plus facile de prendre les papiers. Pas comme ici. Ici tu peux pas, c'est impossible. Mais là, j'ai des amis qui peuvent me déclarer. Quand t'es déclaré au travail, même si t'as pas le titre de séjour, tu peux avoir tes papiers. Comme ça je peux demander les papiers et au bout d'un moment, j'aurais mes papiers (...) » (Q).

Les migrants sont conscients des difficultés de passage vers l'Europe mais ils ne veulent pas abandonner leur projet migratoire. Les conditions sociales, économiques et juridiques des migrants en Turquie ne les encouragent pas à reformuler leur projet migratoire et à envisager de s'installer en Turquie. Elles nourrissent simplement l'imaginaire d'un Eldorado où un jour il serait possible de régulariser leur situation.

7.2.2.2. L'abandon du projet ?

La frontière entre la Grèce et la Turquie est la dernière frontière importante à franchir avant de parvenir à l'Eldorado. Les migrants qui sont bloqués à Istanbul mais qui ont l'intention de partir en Europe depuis un an, deux ans, voire plus, sont constamment à la recherche d'alternatives qui pourraient rendre accessible cet Eldorado

tant désiré. L'abandon du projet est très rarement prononcé par les migrants. Même si les migrants racontent quelques histoires de leurs amis qui ont fini par rentrer au pays d'origine, ce ne sont pas des histoires « d'abandon ». « *Il a pu rentrer, il a pu gagner un peu de l'argent (...) il a acheté des cadeaux, un peu de l'argent pour la famille et rentré. (...) Peut être que c'est le meilleur* » (D). Pour pouvoir rentrer sans échec, il faut au moins réunir l'argent nécessaire pour prouver que le temps passé à İstanbul a servi à gagner de l'argent pour la famille.

La conversation ci-dessous qui a eu lieu à la fin de notre rencontre avec O a été un des moments les plus difficiles de nos entretiens. Après que nous l'ayons remercié, il voulait nous demander « quelque chose », mais nous n'avons jamais été sûr de ce qu'il voulait : une demande d'aide juridique, de mariage ou une demande d'aide financière. Ce fut un jeu de renvois réciproques alternant les : « *Est-ce que tu peux m'aider ?* » aux « *Oui, mais dis-moi comment ?* ». Ce moment d'incompréhension a duré de vingt minutes et à la fin nous avons décidé d'en parler un autre jour. Ses demandes ne sont jamais revenues, comme s'il évitait d'en parler. Mais deux semaines plus tard, il nous a envoyé un SMS dans lequel il nous demandait si nous pouvions lui trouver un livre pour qu'il apprenne le turc. Nous pensons que ce questionnement répétitif révèle l'impasse dans lequel il se trouvait. Par sa demande d'aide, il montrait tout l'effort qu'il déployait pour sortir de la spirale infernale qui engloutit parfois les migrants en transit bloqués en Turquie.

« G.S. Merci beaucoup encore une fois pour ton temps.

O. Mais de rien...

(...)

G.S. Il est déjà 11h (du soir), il faut que je prenne le bateau.

O. Ah tu habites à l'autre côté ?

G.S. Oui (souriant)... Tu vas me dire quelque chose?

O. (Silence)

G.S. Oui ?

O. Oui.

G.S. Dis-le, s'il te plait.

O. (Silence) Est-ce que tu peux m'aider?

G.S. Ben oui je peux essayer, mais comment?
O. Tu penses que tu peux m'aider ?
G.S. (hésitation) Oui, bien sûr, j'essaierai. Mais, qu'est-ce que je peux faire pour toi, dis-moi ?
O. Est-ce que tu peux m'aider ?
(...)
G.S. Ben, dans quel sens ?
O. Est-ce que tu peux m'aider ?
G.S. Bien sûr, j'essaierai, mais il faut que tu me dises.
O. Ok, ok. (...) » (O).

7.3. Sur l'avenir des futurs migrants africains

Aucun des migrants que nous avons rencontrés pour un entretien n'a confirmé qu'il avait imaginé que Istanbul serait la destination finale de son déplacement. Avec l'expérience acquise et nourrie des récits sur la difficulté de passer en Europe, les migrants n'hésitent pas à conseiller aux futur partants : « *il faut repenser avant de venir à Istanbul* », revenant sans cesse sur le rappel des dangers encourus. D'abord, les contrôles aux frontières terrestre et maritime rendent le passage difficile et dangereux. Ensuite, épargner afin de financer un voyage qui commence en Turquie et qui fini en Italie serait difficile.

La manière dont les migrants décompose le coût de leur voyage met en évidence des éléments caractéristiques de leur parcours en plusieurs étapes. Pour le franchissement de chaque étape, un prix est fixé. Le passage de frontière vers la Grèce atteint 2 000 euros, il faut compter sur une somme de 1 000 euros pour quitter la Grèce. Dans les Balkans, le coût diminue un peu pour passer de l'Albanie au Monténégro puis du Monténégro en Serbie. Chaque passage coûte environ 500 euros. La dernière étape est le passage de la Serbie en Italie, son montant est de 1 500 euros. La somme augmente encore une fois à 1 500 euros. Au minimum, les migrants irréguliers doivent déboursé payer 5 500 euros pour pouvoir arriver en Italie. De plus, Par contre, ceux-ci ils précisent qu'il y a une forte probabilité d'échec au tout début du périple, durant la

première étape vers la Grèce. de grandes possibilités d'échec tout au début en première étape vers la Grèce. C'est pourquoi, ils se demandent si l'itinéraire passant par la Turquie est toujours pertinent et conseillent de bien réfléchir avant de venir dans ce pays.

Nous faisons un arrêt particulier sur cette difficulté du passage de la frontière turque. En effet, les migrants africains, quand ils nous en parlent, ajoutent une insistante réserve. Les Africains à İstanbul supposent que le passage vers l'Europe est difficile pour les Africains *mais* pas pour les Syriens. Les interviewés précisent que même si le nombre de Syriens augmentent de plus en plus à İstanbul, il est « *plus facile pour les Syriens de partir* ». Ils tentent de prouver cette supposition avec l'argument suivant :

« (...) Il y en a beaucoup, plein plein de Syriens à İstanbul, ça augmente tous les jours. Mais, pour eux c'est plus facile de partir. Tu sais à Talimhane, dans les restos ils commencent à travailler, mais dans quelques mois ils partent. Et après, il y a des nouveaux qui viennent. Ils partent et les autres arrivent. C'est plus facile pour eux. Nous, on peut pas partir comme eux, si je pouvais, je partirai avec eux. Tu sais, aussi il y a plein de Marocain qui essaye de partir avec eux. Ils parlent tous en arabe, et ils sont pas noirs. Ils partent comme s'ils sont des Syriens. (...) Ils les laissent passer, mais pas nous » (Y).

Ce discours, quel que soit son niveau de vérité, mérite d'être entendu, car, point important, il est souvent tenu par plusieurs Africains interviewés. Il souligne assez bien la perception ressentie d'une inégalité supposée devant les mesures de contrôle conduites par les états turc et grec. Il vient en continuité avec le sentiment de discrimination subie dans la vie quotidienne.

Au-delà de leurs différences, les projets des migrants africains ont en commun cette interrogation anxieuse portant sur le choix du parcours à suivre, vu les difficultés voire l'impossibilité de quitter la Turquie pour continuer la route. Pour les migrants

subsahariens bloqués en Turquie, toutes les possibilités sont envisagées : régulariser sa situation pour rester ou bien sortir coûte que coûte du pays. D'où la dynamique de leur projet migratoire fondé sur une évaluation sans cesse actualisée des opportunités.

8. CONCLUSION

Plusieurs expériences migratoires de migrants africains subsahariens rencontrés à İstanbul ont été présentées dans cette étude doctorale. L'accent a été mis sur l'évolution d'un projet migratoire dans une ville de transit. La mobilisation des réseaux migratoires dans la construction et l'évolution d'un tel projet a été soulignée. A l'origine de ce travail, notre intention était d'examiner le rôle des TIC, en se focalisant sur Internet, dans la construction et l'évolution du projet migratoire de ces migrants voulant partir en Europe. De plus, il nous est apparu que les conditions de vie des personnes interviewées s'inscrivaient dans un état de « *get stuck* », ce qui nous a conduit à questionner non seulement le rôle des TIC dans l'organisation d'un projet migratoire, mais aussi leur usage dans la vie quotidienne des migrants en transit. Ce choix d'envisager l'impact global des TIC, c'est-à-dire à la fois sur le processus migratoire et sur les pratiques du quotidien, nous a semblé apporter un éclairage meilleur sur les conditions vécues par un migrant en transit, bloqué à İstanbul, sa première grande étape. Afin de repérer et d'analyser l'évolution des projets, la présente recherche s'est attachée à appréhender l'usage des TIC dans le contexte d'une migration de transit, en examinant avec la précision autorisée dans un entretien les conditions de vie des migrants, en portant un regard sur les réseaux sociaux et enfin en mobilisant une perspective transnationale.

L'organisation de notre travail autour de la vie à İstanbul, dans un espace de transit, a permis de faire émerger plusieurs questions. Dans le contexte actuel de migrations internationales, nous avons tenté de saisir les effets des politiques sécuritaires sur les routes migratoires et sur l'organisation même du processus

migratoire. Pour cela, les politiques migratoires européennes et turques, par leur imbrication et leur influence réciproque, ont constitué un axe essentiel de notre étude.

8.1. Un processus migratoire bloqué à la première étape

Les migrants originaires de différents pays de l'Afrique subsaharienne se rendent à İstanbul qu'ils considèrent comme une étape prévue dans leur projet migratoire. Lors de nos études de cas, tous les migrants interviewés nous ont affirmé que leur but était, à partir de cette ville, de traverser les frontières turques pour se rendre en Europe. On pourrait, cependant, se demander si İstanbul ne serait pas plutôt une destination finale, vu la présence de sociétés d'import-export ou de sociétés de transport pour l'envoi de produits textiles, tenues par des migrants africains, vu de même le nombre de restaurants, de salons de coiffure gérés par ceux-ci. Néanmoins, en se montrant insistante dans nos entretiens, nous nous sommes rendus compte que les migrants interviewés vivaient ou ont vécu une situation de migrant en transit dans cette ville. Nous avons donc développé nos recherches en gardant notre questionnement sur le caractère de ville de transit pour İstanbul.

Au début du voyage, cette ville, imaginée comme une porte grande ouverte vers l'Europe, se montre attirante avec son accès facile : l'achat d'un billet d'avion auprès d'une compagnie aérienne turque permet d'obtenir sans problème un visa électronique. Une fois arrivé, passer à la deuxième étape du voyage se révèle plus délicat que prévu. En effet, İstanbul est devenue, avec les fortes mobilités internationales actuelles et la mise en place de contrôles ne facilitant pas le départ hors des frontières, une grande zone de transit pour des populations nombreuses et diverses. Toutefois, elle fournit des opportunités de travail, pour la plupart dans un cadre informel, et permet un certain anonymat: travailler, non déclaré, dans un atelier, un restaurant ou un hôtel, être marchand des rues. Cela permet avant tout d'assurer les besoins fondamentaux de la vie quotidienne, dans le cas où la durée du transit s'allonge, et puis aussi d'épargner de l'argent pour envoyer à la famille ou pour préparer la poursuite du voyage.

Les mesures prises par les Etats européens pour lutter contre la migration irrégulière se traduisent sur le terrain par un cumul d'effets de tous ordres : la multiplication des routes migratoires, l'allongement de la durée du transit, la hausse des prix des voyages clandestins, l'augmentation du nombre de buffer zones (zones tampons) où les migrants se trouvent dans une situation de grande insécurité à l'accroissement des amendes financières et pénales. Pour faire face à toutes ces contraintes, les migrants sont obligés, même pour revenir dans leur pays d'origine, d'inventer des solutions qui les plongent à chaque fois dans un monde d'irrégularités de plus en plus oppressant.

A ce stade, ils essayent de bâtir des stratégies pour sortir de cette sorte de cercle infernal et examinent toutes les possibilités : passer la frontière gréco-turque par la voie maritime ou terrestre, partir dans un pays non européen, être régularisé et pouvoir voyager avec les documents valides. Ils n'abandonnent pas leur projet. Une des raisons de leur persévérance est qu'ils ne veulent surtout pas revenir chez eux en ayant échoué. Ils ne veulent pas affronter le regard social (Latour 2001) avec un sentiment de honte et sous les railleries des proches. Mais, s'ils sont convaincus de l'impossibilité d'aller en Europe, et s'ils ont suffisamment épargné pour financer leur retour et montrer qu'ils ont quand même réussi, ils sont capables d'abandonner leur rêve d'Eldorado.

Les réseaux construits dans la ville de transit signalent principalement les relations sociales entre les migrants d'un même pays d'origine. Les relations créées avant l'arrivée à İstanbul aident les migrants à collecter d'abord des informations pour la construction du parcours de transit et sur les opportunités économiques qu'offre la ville. Ces relations aident les migrants à trouver du travail et facilitent leur hébergement pendant la phase de préparation de la deuxième étape de leur processus migratoire. Avec le prolongement de la durée de séjour à İstanbul, ces réseaux s'élargissent et incluent les migrants nouvellement arrivés, ceux qui, déjà arrivés, n'ont pas l'intention de s'installer, et enfin ceux qui sont installés définitivement. Un réseau de solidarité et d'échange d'information se construit comprenant ainsi l'ensemble des migrants potentiels. Les

informations fiables sur les conditions de vie à İstanbul et sur la faisabilité d'un projet migratoire vers l'Europe y sont partagées.

A la précarité des conditions économiques et juridiques, vient s'ajouter la forte discrimination dans la vie sociale. Malgré la barrière de la langue, les migrants connaissent par cœur les insultes liées notamment à la couleur de leur peau. Vivre dans des conditions précaires peut influencer les relations avec les voisins, rend méfiants et exigeants les propriétaires de logement, exacerbe la concurrence avec les autres vendeurs ambulants. La menace concerne à la fois le logement et le travail. Etant en situation irrégulière, pour ne pas avoir des problèmes juridiques, les migrants acceptent de payer des loyers élevés pour éviter la résiliation d'un contrat de location s'il existe. De plus, les concurrents, qui travaillent aussi de façon informelle, deviennent des menaces dans les rues. Pour éviter les affrontements, les migrants quittent l'endroit où ils vendent leurs marchandises et cherchent de nouveaux quartiers pour travailler. Les difficultés d'obtenir des droits en matière d'emploi, de résidence et de sécurité sociale pour les personnes d'origine non-turque laissent la porte ouverte pour les actes discriminatoires tant au sens social que économique et juridique.

Erder (2000) définissait la Turquie comme une « salle d'attente » pour les demandeurs d'asile qui cherchent à obtenir le statut de réfugié dans un troisième pays sûr sans possibilité d'obtenir le droit de travailler régulièrement pendant cette période. Cette idée de « salle d'attente » semble être valable pour les migrants de transit avec une différence importante. Les migrants en de transit resteront dans cette salle d'attente jusqu'à ce qu'ils décident de se diriger ailleurs : en quelque sorte, ils ont la possibilité de trouver eux-mêmes l'issue de secours. Pour le moment, l'impossibilité de traverser les frontières terrestres et maritimes gréco-turques obligent les migrants en transit à rester en Turquie.

8.2. La précarité des conditions de vie et l'usage des TIC

Diverses études portant sur la fracture numérique interrogent les différences d'accès à Internet dans les domaines technique, social ou économique et au niveau global ou local (Hargittai 2002 ; Chen et Wellman 2003 ; Rallet et Rochelandet 2004). Selon ces études on s'attend à ce que les personnes ayant un faible statut socio-économique utilisent Internet moins souvent et/ou passent moins de temps en ligne. Au cours de notre recherche, contrairement à ce qui était attendu, nous avons observé que les conditions sociales, économiques et culturelles conduisent les migrants en transit à intégrer des pratiques numériques dans leur vie quotidienne. En se focalisant leurs conditions précaires de vie, nous avons pu faire une analyse fine de leur usage d'Internet. Nous pouvons dire que, pour ces migrants, l'intégration de cet usage dans leurs habitudes reposent sur les points suivants : la barrière de la langue, la communication (dans un contexte de solitude), l'accès aux médias et l'accessibilité financière des TIC notamment des *smartphones*.

La faible maîtrise de la langue turque est une des raisons importantes de l'usage d'Internet. Elle provoque toute une chaîne de difficultés et de précarités, comme, par exemple, un faible choix pour le travail, l'accès à des réseaux sociaux locaux dans le pays de transit, faire face aux obstacles rencontrés dans la vie quotidienne pour ce qui est de la communication et de l'information. Les migrants n'ayant pas l'intention de s'installer en Turquie ne font pas d'effort supplémentaire pour apprendre le turc en raison du manque de temps et d'argent. L'accès au contenu dans la langue maternelle ou la langue officielle de leur pays d'origine, c'est-à-dire au contenu qu'ils peuvent comprendre, les aide cependant à surmonter ces difficultés en utilisant parfois Internet comme un dictionnaire.

La communication avec la famille est perçue et représentée comme une dimension essentielle par les migrants parce que la raison principale de ce mouvement migratoire est d'acquérir les moyens économiques pour s'occuper de la famille. Les migrants se représentent comme le (nouveau) « chef de la famille », vu que le père

véritable vieillit et transfère de plus en plus ses responsabilités économiques à son fils. A des réseaux sociaux dans la ville de transit qui demeurent limités, viennent s'ajouter des fragilités émotionnelles causées par la distance. L'échange d'images et de messages par les sites de réseaux sociaux pour suivre ce que font les membres de la famille et les amis ou les appels vidéo aident à surmonter ces difficultés.

Nous avons vu que, par rapport à l'accès aux médias, la faible maîtrise de la langue turque en limite clairement le panel pour les migrants subsahariens et que d'autre part, le choix des contenus est aussi lié à l'identité culturelle de ceux-ci. Dans la continuité de leurs pratiques au pays et par l'intermédiaire d'Internet, ils « lisent » un journal, « regardent » la télé ou un film, « écoutent » de la musique. Ces expressions signalent qu'Internet remplace les médias dits traditionnels dans leur perception.

Dernièrement, l'accessibilité financière des smartphones facilite l'accès à Internet et à la communication. Leur caractère mobile permet d'être en ligne n'importe quand et n'importe où, dès qu'il y a le réseau Internet. Ensuite, le smartphone peut être utilisé comme un téléphone, un ordinateur, un appareil photo, une caméra, une télévision ou une radio offrant à la fois l'intimité, l'indépendance et la diminution des coûts pour chacun de ces dispositifs techniques.

8.3. Internet : un pont et une porte

L'étude conduite pour cette thèse a eu pour objectif, entre autre, d'évaluer le niveau d'usage d'Internet dans la vie quotidienne, chez les migrants subsahariens en transit à İstanbul, et comment il est ancré les relations sociales. De nos différents entretiens, il ressort que les environnements électroniques permettent pour eux, avant tout, de maintenir le lien avec la famille restée au pays, de se constituer un stock de connaissances et de se distraire (musiques, films).

Au début de notre démarche, nous avons émis l'hypothèse qu'Internet était principalement utilisé pour mettre au point l'organisation et les perspectives du projet migratoire. Nous pensions collecter des données sur les forums, les blogs, les sites web des migrants ou des groupes sur Facebook, étudier des lieux où les migrants iraient pour recueillir des informations utiles à la poursuite de leur voyage, liées à leur recherche d'un logement ou d'un travail. De même, nous avons parcouru les sites d'associations ou d'autres, qui font référence à l'identité nationale, culturelle ou religieuse.

Aucun des migrants en transit interrogés n'a indiqué qu'il faisait appel à l'un de ces services informatiques. Plusieurs d'entre eux pensent que les groupes de Facebook, les groupes de discussions ou les associations ne servent à rien, qu'ils n'aident pas à trouver une solution pour changer et améliorer leurs conditions précaires d'irréguliers.

Nous pensons que ce résultat inattendu est dû au fait que notre échantillon d'interviewés ne présente pas toutes les caractéristiques d'une population de personnes installées dans le pays d'accueil et que d'autre part, même s'ils doivent y vivre pour une période parfois longue, les migrants en transit se sentent toujours de passage, comme « non installés ».

Toutefois, les données recueillies nous ont signalé un usage principalement communicationnel d'Internet qui sert d'abord à maintenir les liens sociaux et culturels déjà établis. Comme plusieurs auteurs l'ont avancé, les individus ne font rien de nouveau avec les applications ou les services numériques. Les pratiques quotidiennes mettent en évidence comment très progressivement les nouvelles manières de faire les choses apparaissent avec l'usage des TIC (Anderson et Tracey 2001 ; Vertovec 2009). Les TIC assurent plutôt la continuité des pratiques dans le monde virtuel malgré la mobilité transnationale et la distance dans le monde physique. Comme un des interviewés le précisait, Internet était pour lui comme une porte qui s'ouvre vers l'extérieur.

Les appels-vidéos réalisés par une multitude de logiciels numériques sont les plus précieux services numériques les plus précieux pour les migrants. Ces derniers gardent des liens forts avec les membres de leur famille et les « amis » au sens émotionnel ou culturel. Tous les interviewés confirment qu'ils contactent leur famille au moins une fois par semaine. Ceux qui sont mariés parlent chaque jour avec leur famille avant d'aller au travail. La distance ne disparaît jamais, mais grâce aux appels-vidéos la porte s'ouvre vers la maison où la famille est en train de manger ou les enfants sont en train de préparer le devoir et le pont se construit permettant l'échange. Il devient possible de voir les membres de la famille et discuter avec eux en même temps. Les relations familiales se renforcent à travers les TIC. La tendance généralisée de la communication en réseau avec la famille dans le pays d'origine signale les liens étroits des interviewés avec leurs familles ainsi que le rôle central d'Internet dans le contexte transnational.

Le téléphone portable et bien d'autres une multitude d'outils fournis par Internet composent les outils de communication. Notamment, la banalisation de l'utilisation des smartphones est un des éléments clés de la facilitation de l'accès à Internet pour les migrants. Tout d'abord, son caractère portatif permet aux individus d'accéder à Internet n'importe où. Les migrants n'ont plus besoin d'aller aux cybercafés pour se connecter s'ils ne possèdent pas d'ordinateur. Ensuite, les smartphones permettent l'utilisation d'applications de communication comme Skype ou Whatsapp et de réseaux sociaux comme Facebook, Instagram, ou Twitter. De plus, le Wi-fi gratuit fourni par les mairies dans l'espace public, ou par les restaurants, les cafés ou les bars permet aux migrants de se communiquer par l'intermédiaire des smartphones même s'ils n'ont pas d'abonnement téléphonique ou de crédit de communication. Dès que le smartphone « capte le Wi-fi gratuit » il devient possible de faire des appels vocaux ou vidéo. Les logiciels qui servent à déchiffrer les codes Wi-fi sont utilisés par les migrants pour avoir accès à Internet. Les cybercafés et les taxiphones qui fournissent la possibilité de communication peu cher semblent perdre d'importance pour les migrants avec l'accès gratuit fourni par les établissements publics et privés.

Afin d'envoyer des messages, WhatsApp, à un grand nombre d'utilisateurs dans le monde entier, est une des applications privilégiées. Pour les migrants, cette application donne le sentiment qu'il est certain que le message envoyé sera bien reçu par l'interlocuteur. En effet, d'une part, il est possible de savoir si le message est reçu ou visualisé en suivant les coches bleues qui apparaissent à côté du message envoyé. D'autre part, l'application est téléchargée sur le téléphone portable. Donc, les migrants supposent que leurs interlocuteurs vérifieront les messages ou appels reçus plusieurs fois dans la journée. Ainsi, les groupes de discussion créés entre les amis ou les membres de la famille permettent la communication et le partage d'informations avec plusieurs interlocuteurs en même temps. Whatsapp nourrit ainsi le sentiment de sécurité pour les migrants. L'envoi d'un message à un groupe de discussion permettra d'appeler de l'aide en cas de l'urgence.

Les migrants décrivent une journée type qui passe entre le travail et la maison cherchant à épargner l'argent nécessaire pour les besoins fondamentaux, pour envoyer à la famille et pour finaliser le voyage. Ils fréquentent les quartiers centraux et touristiques où ils peuvent vendre les marchandises ou encore les quartiers industriels et résidentiels où se trouvent les ateliers de textile. Même s'ils passent une grande partie de la journée dans les quartiers centraux, ils ne les fréquentent pas pour des activités sociales. Sortir avec les amis signifie pour les migrants de dépenser de l'argent donc entamer l'épargne acquise. Quand ils sont dans la rue pour travailler, ils socialisent et ont la possibilité de passer du temps avec leurs amis qui fréquentent les mêmes quartiers. Les jours sacrés comme le mois de ramadan pour les migrants musulmans ou les fêtes religieuses offriront l'occasion d'être avec les amis. Les relations amicales dans la ville de séjour englobent d'abord les personnes qui les ont aidés à trouver du travail ou un appartement à leur arrivée à Istanbul ; ensuite, les colocataires et les compatriotes. Les réseaux sociaux qui se développent dans la ville de transit sont souvent instables et offrent un accès limité à la société d'accueil. La plupart du temps, ces réseaux se construisent dans les quartiers où l'on travaille ou loge. Les amis qui réussissent à partir de Turquie sont remplacés par les nouveaux venus. Nous pensons que la continuité des

relations avec le pays d'origine apparaît comme une réponse au manque de réseaux sociaux avec les populations locales dans la ville de transit.

Les liens avec le pays d'origine ne se limitent pas à la communication avec les proches. Même si les migrants sont loin d'un engagement politique ou identitaire qui les conduit à une mobilisation ethnique, religieuse, identitaire ou politique, le suivi de l'actualité du pays d'origine en regardant des programmes de télévision, des films ou des nouvelles, tous ceux qui sont diffusés en langue maternelle, en français ou en anglais, est confirmé par tous les migrants. Cette consommation de médias en langue maternelle aide ainsi à surmonter le mal du pays. La maîtrise du turc est très limitée pour la plupart des migrants. Seulement deux migrants sur trente confirment qu'ils étaient capables de suivre une conversation en turc et participer activement à cette conversation. Etant une des causes du manque de relations sociales et culturelles, la barrière linguistique a un effet important sur le façon de consommer les médias, de créer des réseaux sociaux ou de prendre part à la vie professionnelle. Néanmoins, la non-consommation des médias turcs ne signifie pas un manque total de suivi de l'actualité du pays d'accueil. Les nouvelles notamment concernant les politiques migratoires de la Turquie sont suivies à travers les médias internationaux et les informations partagées sur Facebook. Le contenu des médias consommés est en lien étroit avec les préoccupations vécues.

Parmi les réseaux sociaux numériques, Facebook a une place privilégié grâce à la multitude de ses fonctions. Ne pas posséder un compte Facebook est impensable pour les interviewés. En confirmant qu'« il y a tout sur Facebook », les migrants font allusion aux différentes fonctionnalités de Facebook. Il représente l'esprit du temps par la mise en réseau de personnes dispersées dans un monde globalisé. D'une part, il permet de garder la continuité du contact avec les personnes que l'on connaît (les membres de la famille, les amis, les connaissances) et d'autre part, de faire de nouvelles connaissances, comme disait un des interviewés « *un jour, ça peut servir à quelque chose, on sait jamais* » (L). Il facilite la création de nouveaux réseaux tant dans le pays d'accueil que dans la prochaine étape du voyage. Les liens faibles créés avec les personnes dans les

différents pays du monde représentent les ponts construits pour un éventuel voyage. Avoir un plus grand nombre de liens faibles, c'est avoir plus d'informations sur les destinations éventuelles et peut être « plus d'amis qui peuvent aider à l'arrivée ».

Par l'échange d'images, d'articles, de vidéos ou de supports multimédia, les migrants suivent l'actualité au niveau international, y compris avec les pays d'accueil et d'origine. Facebook prend la place du journal, de la télévision, de la radio. Facebook fonctionne aussi comme un outil de stockage. Les migrants précisent que même si ils perdent le numéro de téléphone de certaines personnes, ou même si leur téléphone portable est volé ou perdu, la perte de contact devient presque impossible grâce à Facebook, donc il devient pour eux une sorte de répertoire. Ainsi, les images ou les vidéos postées par Facebook sont archivées comme sur les outils de stockage en ligne.

Globalement, dans le contexte d'une migration de transit, qui a vécu une rupture avec le durcissement des politiques migratoires, Internet est une porte et un pont pour les migrants subsahariens à Istanbul. Il sert à surmonter la distance avec le pays d'origine, la solitude, les réseaux sociaux limités, le manque de maîtrise de la langue du pays de transit. C'est donc, un soutien psychologique, social et culturel qui permet la continuité des pratiques quotidiennes. Il sert également à collecter des informations, établir des liens, qui seront utiles pour l'avenir du projet migratoire. Le rôle et le sens de l'usage d'Internet reflètent leurs besoins, leurs buts et les particularités du contexte de leur expérience migratoire (Anderson et Tracey 2001).

8.4. Les réseaux et les migrations

Les migrations internationales constituent un enjeu majeur des relations internationales touchant l'ensemble des pays du monde. L'intention des gouvernements se centre notamment sur la fracture entre les pays du Nord et ceux du Sud. Balibar (2015 :138) décrit cet enjeu par l'interrogation de plusieurs notions : « *il nous fait voir que nous sommes entrés dans une ère nouvelle, et que les notions de « migrations », de*

« frontières », de « territoire », de « population », avec les catégories politiques qui se construisent sur elles, ont changé de sens ». Les politiques en terme de gestion des flux migratoires entraînent la multiplication des routes migratoires et de plus en plus de pays sont concernés par ces flux migratoires. Dans ce contexte, les mouvements migratoires de transit en Turquie et les politiques migratoires turques participent à la compréhension de ces flux migratoires en provenance d’Afrique et du Moyen-Orient (en particulier de Syrie) vers les pays européens.

A cet égard, les frontières de l’Union européenne s’élargissent et se recomposent depuis le milieu des années quatre-vingt. Dans un monde globalisé où les biens, les idées et les capitaux circulent facilement, l’objectif des Etats européens est de limiter les flux migratoires au Sud et à l’Est. La multiplication des contrôles frontaliers notamment en amont de l’Union européenne est devenue un des enjeux politiques principaux de l’Union. Le visa, la militarisation des contrôles et la délocalisation des contrôles conduisent les migrants à des parcours de plus en plus difficiles. Par conséquent, une partie de ces migrants, qui ont la volonté de mobilité, deviennent irréguliers au sens administratif. Les migrations se complexifient de plus en plus et interrogent les rapports entre les statuts de régulier et d’irrégulier, entre les états de mobilité et d’immobilité ou de sédentarité.

Dans leur recherche de « meilleures conditions de vie » certains migrants partent sur la route avec un projet migratoire comprenant plusieurs étapes. Mais pour plusieurs migrants africains subsahariens, İstanbul représente une étape où vient s’arrêter ce projet. Les réseaux sociaux existants (les liens familiaux et amicaux dans le pays d’origine) sont mobilisés : ils fonctionnent comme un appui psychologique et social qui les encourage à chercher des solutions pour réaliser leur projet. Ensuite, les migrants prennent appui sur les réseaux qu’ils ont pu contacter dans le pays de transit ou dans d’autres pays, comme le pays d’arrivée (liens avec un ensemble d’amis ou de connaissances), pour garder l’espoir de réaliser ce projet. A İstanbul, ils ne peuvent pas vraiment parler d’une réussite étant donné qu’ils sont bloqués. Ils ne peuvent non plus parler d’échec parce qu’ils ont réussi à traverser, au moins, la première étape. Dans ce

processus, Internet est l'outil principal qui sert à maintenir, construire et mobiliser ces réseaux. A travers les applications ou les logiciels de communication et de réseaux sociaux, qui offrent de nombreuses fonctionnalités, les liens faibles se multiplient rapidement et les liens forts se nourrissent. Les migrants cherchent à élargir ces réseaux pour être tenu au courant de toute opportunité dans les champs social, économique ou administratif. L'avenir du projet dépend de l'accumulation d'une expérience, qui permettra soit de passer à l'étape prochaine, soit de rentrer ou de rester encore bloqué.

BIBLIOGRAPHIE

ACCORD D'ASSOCIATION ET PROTOCOLES CEE-TURQUIE ET AUTRES TEXTES DE BASE (1992). Conseil des Communautés européennes, Bruxelles, ISBN 92-824-0906-6, [en ligne]. URL : http://www.ab.gov.tr/files/ardb/evt/accord_d_association_et_protocoles_CEE-Turquie_et_autres_textes_de_base.pdf.

ADEPOJU A. (2000). Issues and recent trends in international migration in Sub-Saharan Africa. *International Social Science Journal*, 52,(165), pp. 383-394.

ADEPOJU A. (2006). Recent trends in international migration in and from Africa. Background Papers No. 1, *CeSPI and SID: International Conference on Migration and Development : Opportunities and Challenges for Euro-African Relations*: Rome, 6–8 July.

AKAN A. (2009). *Press Discourse in Turkey as an Agent of Discrimination towards the Non-muslims : A Critical Analysis of the Press Coverage of the 1934 Thrace Events, 1942 Wealth Tax and 6/7 September Riots*. Thèse de doctorat en Philosophie, Université Technique de Moyen Orient (ODTU) : Ankara, p.339.

AKAGÜL D. (2008). Dynamiques et perspectives migratoires en Turquie. *Revue Tiers Monde*, 194, (2), pp.333-358.

AKSOY A. et ROBINS K. (2000). Thinking across spaces: transnational television from Turkey. *European Journal of Cultural Studies*, 3, (2): pp. 343-65.

AKESSON L. (2008). The resilience of the Cape Verdean migration tradition. in Batalha L. et Carling J (dir) *Transnational Archipelago : Perspectives on Cape Verdean migration and diaspora*, Amsterdam University Press, pp. 269-283.

AKGUNDUZ A. (1998). Migration to and from Turkey, 1783 – 1960 : Types, numbers and ethno-religious dimensions. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 24, (1), pp. 97-120.

ALAMPAY E., ALAMPAY L., et RAZA K. (2012). The impact of cybercafés on the connectedness of children left behind by overseas Filipino workers, *Global Impact Study Research Report Series*. Seattle, WA: Technology & Social Change Group, University of Washington Information School.

ALIOUA M. (2005) La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb. : L'exemple de l'étape marocaine.. *Maghreb-Machrek*, Eska, pp.37-58.

ALIOUA M. (2007). Nouveaux et anciens espaces de circulation internationale au Maroc. Les grandes villes marocaines, relais migratoires émergents de la migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb. *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, (119-120), pp. 39-58.

ALZOUMA G. (2008). Téléphone mobile, Internet et développement : l'Afrique dans la société de l'information ? *Tic&société*, 2, (2).

- AMNESTY INTERNATIONAL (2015). *La situation des droits humains dans le monde. Rapport 2015/2016.*
- ANDERSON B. (2004). *Imagined communities : reflections on thé origines and spread of nationalism.* London : Verso.
- ANDERSON B. et TRACEY K. (2001). Digital living: The impact (or otherwise) of the Internet on everyday life. *American behavioral scientist*, 45, (3), pp. 456-475.
- ANDERSON M. (2002). Les répercussions du Traité d'Amsterdam et de la Déclaration de Tampere sur les Institutions de Police, *Cultures & Conflits*, 45, pp. 115-123.
- ANDERSON M. et BORT E. (2001). *The Frontiers of the European Union.* New York: Palgrave.
- ANDRIJASEVIC R. (2010a). DEPORTED: The Right to Asylum at EU's External Border of Italy and Libya1. *International Migration*, 48,(1), pp.148-174.
- ANDRIJASEVIC R. (2010b). The cross-border migration. In *Migration, Agency and Citizenship in Sex Trafficking*, Palgrave Macmillan UK, pp. 26-56.
- ANTONOPOULOS G. A. et WINTERDYL J. (2006). The smuggling of migrants in Greece: an examination of its social organization. *European Journal of Criminology*, 3 (4), pp.439-461.
- APPADURAI A. (1996). *Modernity at large. Cultural dimensions of globalization.* (apparu en français : Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation), Minneapolis, University of Minnesota Press.
- ARSLAN I. et KARAGUL S. (2013). Türkiye'nin Afrika Açılım Politikası: Tarihsel Arka Plan, (La politique d'ouverture d'Afrique de la Turquie : L'arrière-plan historique). *Stratejik Ortaklık ve Geleceği Uluslararası Hukuk ve Politika*, pp.21-55.
- ASLAN M. et PEROUSE J.F (2003). Istanbul : le comptoir, le hub, le sas et l'impasse. *Revue européenne des migrations internationales*, 19, (3), pp.173-304.
- AUDEBERT C. et ROBIN N. (2009). L'externalisation des frontières des «Nords» dans les eaux des «Suds». L'exemple des dispositifs frontaliers américains et européens visant au contrôle de l'émigration caribéenne et subsaharienne. *Cultures & Conflits*, (73), pp. 35-51.
- BAKIS H. (2007). Le 'géocyberespace' revisité : usages et perspectives. *Netcom*, 21, (3 et 4), pp. 285-296.
- BALIBAR E. (2003). Les nouvelles frontières de la démocratie européenne. *Critique internationale*, 18, (1), pp.169-178. doi:10.3917/cii.018.0169.
- BALIBAR E. (2015). L'Europe-frontière et le « défi migratoire ». *Vacarme*, 4, pp. 136-142.
- BAUMAN, Z. (1998). *Globalization: The Human Consequences.* Cambridge: Polity.
- BEAUDOUIN V. et VELKOVSKA J. (1999). Constitution d'un espace de communication sur Internet (forums, pages personnelles, courrier électronique...). *Réseaux*, 17, (97), pp. 121-177.
- BERTAUX, D. (1997). Les récits de vie. Collection 128, Paris : Nathan.

BÉTEILLE R. (1981). Une nouvelle approche géographique des faits migratoires : champs, relations, espaces relationnels. *L'Espace géographique*, 3, pp. 187-197.

BENSAÂD A. (2009). Ancrages territoriaux, réseaux sociaux et initiatives des acteurs migrants : cas des constructions des itinéraires transsahariens. *Méditerranée* [Online], 113 | 2009, Online since 31 December 2011, URL : <http://mediterranee.revues.org/3805> ; DOI : [10.4000/mediterranee.3805](https://doi.org/10.4000/mediterranee.3805).

BIEHL K.S. (2014). Migration, Urban Space and Diversity : A case from Istanbul. *Insight Turkey* [en ligne], 16, (4), pp. 55-63, URL : https://www.researchgate.net/profile/Canan_Balkir/publication/275654450_GUESTS_AND_HOSTS_EUROPEAN_RETIREES_IN_COASTAL_TURKEY/links/554347c70cf24107d3949b00.pdf#page=57.

BIGO D. (1991). Editorial - L'idéologie de la menace du Sud. *Cultures & Conflits* [En ligne], 02 | printemps 1991, URL : <http://conflits.revues.org/2012>; DOI : [10.4000/conflits.2012](https://doi.org/10.4000/conflits.2012).

BIGO D. (1995). Grands débats dans un petit monde: Les débats en relations internationales et leur lien avec le monde de la sécurité. *Cultures et conflits*, 19/20, pp. 7-48.

BIGO D. (dir) (1996). Circuler, enfermer, éloigner : zones d'attente et centres de rétention aux frontières des démocraties occidentales. *Cultures & Conflits [en ligne]*, 23. URL : <http://conflits.revues.org/52>.

BIGO D. (1998). Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ?. *Culture et Conflits*, pp.31-32.

BIGO D. (2005). La mondialisation de l'(in) sécurité?. *Cultures & Conflits*, 58, (2), pp. 53-101.

BIGO D. (2008). Globalized (in)security: The field and the ban-opticon, in *Terror, Insecurity and Liberty: Illiberal Practices of Liberal Regimes after 9/11* Eds Bigo D, Tsoukala A (Routledge, London) pp 10-49.

BIGO D. et GUILD E. (2003a). 1) Le visa Schengen : expression d'une stratégie de 'police' à distance. *Cultures et Conflits [en ligne]*, 49. URL : <http://conflits.revues.org/924>.

BIGO D. et GUILD E. (2003b). 2) Désaccord aux frontières et politique des visas : les relations entre Schengen et l'Union. *Cultures et Conflits [en ligne]*, 49. URL : <http://conflits.revues.org/927>.

BIGO D. et GUILD E. (2003c). 3) La politique commune des visas : les luttes pour l'homogénéisation ou le maintien d'un réseau hétérogène ?. *Cultures et Conflits [en ligne]*, 49. URL : <http://conflits.revues.org/930>.

BIGO D. et GUILD E. (2003d). Schengen et la politique des visas. *Cultures et Conflits [en ligne]*, 49. URL : <http://conflits.revues.org/921>.

BINER Z. Ö. (2012). *Transit refugees: legalization struggles of Iranian asylum seekers in Van, eastern Turkey*. Thèse de doctorat en sciences de l'homme et des sociétés, Strasbourg, 315 p.

BORKERT M., CINGOLANI P., et PREMAZZI V. (2009). *The State of the Art of Research in the EU on the Take up and Use of ICT by Immigrants and Ethnic Minorities*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.

- BOUBAKRI H. (2004). Transit Migration between Tunisia, Libya and Sub-Saharan Africa: Study Based on Greater Tunis. *Communication présentée dans la conférence « Migrants in transit countries: sharing responsibility for management and protection »*, Istanbul, 30 September–1 October, Council of Europe.
- BOUBAKRI H. et MAZELLA S. (2005). La Tunisie entre transit et immigration: politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis. *Autrepart*, 36, Presses de Sciences Po, pp.149-165.
- BOURDIEU P. (1980). Le capital socialiste provisoires. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31 (1), pp. 2-3.
- BOURDIEU P., BOLTANSKI L., CASTEL R. et CHAMBOREDON J.-C. (1965). *Un art moyen : essai sur les usages sociaux de la photographie*. Paris, Minit.
- BOYD D. et ELLISON N.B. (2007). Social network sites: definition, history, and scholarship, *Journal of Computer-Mediated Communication*, 13(1). URL : http://jcmc.indiana.edu/vol13/issue1/boyd_ellison.html
- BOYD M. (1989). Family and personal networks in international migration: recent developments and new agendas. *International Migration Review*, 23, (3), pp. 638-70.
- BOYER F. (2005). Le projet migratoire des migrants touaregs de la zone de Bankilaré: la pauvreté désavouée African Migrations. *Historical Perspectives and Contemporary Dynamics*, Wien: Arbeitsgemeinschaft Angewandte Afrikanistik, pp.47-67.
- BOYER F. et MOUNKAILA H. Partir pour aider ceux qui restent ou la dépendance face aux migrations. *Hommes et migrations*, 1286-1287, pp. 212-220.
- BOZARSLAN H. (2016). Le coup d'état raté en Turquie. *Esprit*, 9, pp. 10-15.
- BOZOK D. et DEMİRBULAT GÜDÜ Ö. (2016). A View to Tourism Investment Policies in Turkey in the Context of Globalization Process and Sustainability. *Global Issues and Trends in Tourism*, 2016, pp. 360-371.
- BRACHET J. (2007). *Un désert cosmopolite. Migrations de transit dans la région d'Agadez (Sahara nigérien)*. Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I.
- BRACHET J., CHOPLIN A. et PLIEZ O. (2011). Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe. *Hérodote*, 142,(3), pp. 163-182. doi:10.3917/her.142.0163.
- BREDELOUP S. (2010). Sahara transit: times, spaces, people. *Population, Space and Place*, 18, pp.457-467.
- BREDELOUP S. (2012) African trading post in Guangzhou: Emergent or recurrent commercial form ?. *African Diaspora*, 5, pp. 27-50.
- BREDELOUP S. et PLIEZ O. (2005). Migrations entre les deux rives du Sahara, *Autrepart*, 4, (36), pp. 3-20.
- BREDELOUP S. et PLIEZ O. (2011). *The Libyan migration corridor*. Robert Schuman Centre for Advanced Studies. European University Institute.
- BRETON P. et PROULX S. (2006). *L'explosion de la communication à l'aube du XXIe siècle*. Montréal: Les Éditions du Boréal.

- BRETTELL C. B. et HOLLIFIELD J. F. (dir.) (2008). *Migration theory: talking across disciplines*, New York: Routledge.
- BREWER K. et YÜKSEKER D. (2006). A Survey on African Migrants and Asylum Seekers in Istanbul. *Mirekoç Research Projects 2005-2006*, Koç Üniversitesi, İstanbul.
- BREWER K. et YUKSEKER D. (2011). Astray and stranded at the gates of the European Union: African transit migrants in İstanbul. *New Perspectives on Turkey*, 44, pp.135-166.
- BROCHMANN G. (1999). Controlling Immigration in Europe. in Brochmann G. et Hammar T. (dirs), *Mechanism of Immigration Control: A Comparative Analysis of European Regulation Policies*, Oxford, Berg, pp. 297-334.
- BROEDERS D. (2007). The New Digital Borders of Europe-EU Databases and the Surveillance of Irregular Migrants. *International Sociology*, 22, (1) pp. 71-92.
- BROWN R. H. (2016) .Multiple modes of care: internet and migrant caregiver networks in Israel. *Global Networks*, 16, (2), pp. 237-256.
- BRUNEAU M. (1995). Espaces et territoires de diasporas, in Michel Bruneau, éd., *Diasporas*, Montpellier : Reclus.
- BRUNWASSER M. (2015, 25 août). A 21st-Century Migrant's Essentials: Food, Shelter, Smartphone. *New York Times*, URL : http://www.nytimes.com/2015/08/26/world/europe/a-21st-century-migrants-checklist-water-shelter-smartphone.html?_r=0, la page consultée le 31 août 2015).
- BULUT A. (2012). Translating political metaphors: Conflict potential of zenci [negro] in Turkish-English. *Meta: Journal des traducteurs Meta:/Translators' Journal*, 57, (4), pp. 909-923.
- BURRELL J. et ANDERSON K. (2008). 'I have great desires to look beyond my world': trajectories of information and communication technology use among Ghanaians living abroad. *New Media & Society*, 10(2), pp.203-224.
- BURTIN J. (2011). Kumpakı : marge ou faubourg de l'Europe. *Plein droit*, 88,(1), pp. 24-27.
- BÜYÜKKANTARÇIOĞLU N. (2004). A sociolinguistic analysis of the present dimensions of English as a foreign language in Turkey. *International Journal of the Sociology of Language*, (165), pp. 33-58.
- CAMPBELL, J. (2009). Caught between the ideology and realities of development: Transiting from the Horn of Africa to Europe. *The LSE Migration Study Group Working Paper 2009/01*, The London School of Economics and Political Science, pp.1-29.
- CARNET P. (2011). *Passer et quitter la frontière?: les migrants africains 'clandestins' à la frontière sud espagnole*. Thèse de doctorat. Université Toulouse le Mirail-Toulouse II; Universidad de Sevilla.
- CASSARINO J-P. (2008). Conditions of modern return migrants–Editorial introduction. *International Journal on Multicultural Societies*, 10,(2), pp. 95-105.
- CASSARINO J-P. FARGUES P (2006). Policy Responses in MENA Countries of Transit for Migrants: An Analytical Framework for Policy-Making. in Ninna Nyberg-Sorensen (éd.),

Mediterranean transit migration, DIIS, Copenhagen, pp. 101-108, URL : <http://www.diis.dk/sw24384.asp>.

CASTELLS, M.(1996). *La société en réseaux. L'ère de l'information*, Fayard : Paris.

CASTELLS M. (1999). *L'ère de l'information, tome 2 : Le Pouvoir de l'identité*, Fayard : Paris.

CASTELLS M. (2002). *La Galaxie Internet*. Fayard : Paris.

CASTELLS M. (2010). *The Information Age: Economy, Society and Culture Volume 1: The Rise of the Network Society*. 2nd ed. Oxford: Wiley Blackwell.

CASTELLS M., FERNANDEZ ARDEVOL M., LINCHUAN QIU J. et SEY A. (2009). *Mobile Communication and Society: A Global Perspective*. MIT Press, Cambridge.

CASTLES S. (2003). Towards a Sociology of Forced Migration and Social Transformation. *Sociology*, 37, (13), pp.13-34.

CASTLES S. (2010). Understanding Global Migration : A Social Transformation perspective. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36, (10), pp. 1565-1586.

CASTLES S. et MILLER M. J. (1998). *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*. London, Macmillan.

CEYHAN A. (2005). Policing by Dossier: Identification and Surveillance in an Era of Uncertainty and Fear. in Bigo D. and Guild E. (eds.) *Controlling Frontiers Free Movement into and Within Europe* (Aldershot; Burlington: Ashgate) pp.209-233.

CEYHAN A. (2010). Les technologies européennes de contrôle de l'immigration. *Rezeaux*, 1, (159), pp. 131-150.

CHAMBAT P. (1994). Usages des TIC: évolution des problématiques. *Technologies de l'information et société*, 6,(3), pp.249-270.

CHEN W. et WELLMAN B. (2003). Charting and bridging digital divides. *I-Ways, Digest of electronic commerce policy and regulation*, 26, (4), pp. 155-161.

CHENEAU-LOQUAY A. (2010). La révolution des TIC: du téléphone à Internet. *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 1, (15), pp. 87 -104.

CHIVALLON C. (1997a). Du territoire au réseau : comment penser l'identité antillaise ?. *Cahiers d'Études Africaines* , 37,(4), pp. 767-794.

CHIVALLON C.(1997b). De quelques préconstruits de la notion de diaspora à partir de l'exemple antillais. *Revue européenne des migrations internationales*, 13, (1) pp. 149-160.

CHURCH K. et DE OLIVEIRA R. (2013). What's up with whatsapp?: comparing mobile instant messaging behaviors with traditional SMS. In : *Proceedings of the 15th international conference on Human-computer interaction with mobile devices and services*. ACM. p. 352-361.

CHRISTIANSEN C. C. (2004). News media consumption among immigrants in Europe: the relevance of diaspora. *Ethnicities*, 4,(2), pp.185-207.

CLIFFORD J. (1994). Diasporas. *Cultural Anthropology*, 9,(3), pp. 302-338.

- CLOCHARD O. (2003). La Méditerranée: dernière frontière avant l'Europe. *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, 56, (222), pp.159-180.
- CLOCHARD O. (2007). *Le jeu des frontières dans l'accès au statut de réfugié-Une géographie des politiques européennes d'asile et d'immigration*. Thèse de doctorat. Université de Poitiers.
- COHEN R. (1997). *Global Diasporas: An Introduction*. Routledge : London.
- COLLYER M. (2006). States of Insecurity: Consequences of Saharan Transit Migration. *Centre on Migration, Policy and Society, Oxford*. COMPAS working papers, 31.
- CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (CEE) (1992). *Accord d'Association et protocoles CEE-Turquie et autres textes de base*. Bruxelles, ISBN 92-824-0906-6, [en ligne]. URL : http://www.ab.gov.tr/files/ardb/evt/Accord_d_association_et_protocoles_CEE-Turquie_et_autres_textes_de_base.pdf.
- CONVENTION DE GENEVE (1951). [en ligne]. URL : <http://www.unhcr.fr/4b14f4a62.html>.
- CORTES G. (1998). Migrations, systèmes de mobilité, espace de vie : à la recherche de modèles. *L'Espace géographique*, 27, (3), pp. 265-275.
- COSTA-LASCOUX J. (1991). L'espace Schengen. *Revue européenne de migrations internationales*, 7, (2). (L'Europe de l'Est, la communauté et les migrations). pp. 163-168.
- DE CLERCK H. M. L. (2013). Sub-Saharan African migrants in Turkey: a case study on Senegalese migrants in Istanbul. *Ankara Üniversitesi SBF Dergisi*, 68(01), pp.39-58.
- DE HAAS H. (2008a). *Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union: An Overview of Recent Trends*. IOM, Geneva.
- DE HAAS H. (2008b). The myth of invasion: The inconvenient realities of African migration to Europe. *Third World Quarterly*, 29 (7), pp. 1305-1322.
- DEKKER R. et ENGBERSEN G. (2012). How Social Media Transform Migrant. *Networks and Facilitate Migration*. IMI Working Papers Series, 64.
- DE KETELE J.M. et ROGERS X. (1996). *Méthodologie du recueil d'informations, fondements des méthodes d'observations, de questionnaires, d'interviews et d'études de documents*. Paris : De Boeck.
- DEL BIAGGIO C. (2013). Kumkapi, avant de passer la frontière... - *Les blogs du Diplo, Visions cartographiques*, URL : <http://blog.mondediplo.net/2013-05-03-Kumkapi-avant-de-passer-la-frontiere>.
- DEL SARTO R.A. (2006). Security and Democracy: A Reprise, *European Security*, 15,(4), pp. 507-518.
- DANIŞ D. (2006). « Attendre au Purgatoire »: Les réseaux religieux de migrants chrétiens d'Irak en transit à Istanbul. *Revue européenne des migrations internationales*, 22, (3), pp.109-134.
- DANIŞ D. (2010). *Migration de transit et réseaux sociaux : le cas des migrants irakiens en Turquie*. Paris, Éditions universitaires européennes, 268 p.

- DANIŞ D., PÉROUSE J-F. et TARAGHI C. (2006). Integration in Limbo. Iraçı, Afghan, Maghberi and Iranian Migrants in Istanbul. *Mirekoç Research Projects 2005-2006*, Koç Üniversitesi, İstanbul.
- DANIŞ D. et İRTİŞ V. (dir.), (2008). *Entegrasyonun ötesinde Türkiye'den Fransa'ya göç ve göçmenlik halleri*. (Au-delà de l'intégration ; l'immigration turque en France et les états d'être un migrant). İstanbul, İstanbul Bilgi Üniversitesi Yayınları.
- DIMINESCU D. (2002). Les migrations à l'âge des nouvelles technologies. *Hommes et Migrations*, 1240, pp. 6-9.
- DIMINESCU D. (2005). Le migrant connecté. Pour un manifeste épistémologique, *Migrations/Société*, 17, (102), pp.275-292.
- DIMINESCU D., JACOMY M. et RENAULT M. (2008). *Study on social computing and immigrants and ethnic minorities: Usage trends and implications*. Joint research Center.
- DIMINESCU D. et PASQUIER D. (dir) (2010). Les migrants connectés. TIC, mobilités et migrations. Special Issue, *Réseaux*, p.159.
- DUFOIX S. (2012). Des usages antiques de diaspora aux enjeux conceptuels contemporains. *Pallas*, 89, pp.17-33.
- DUVELL F. (2006). Crossing the Fringes of Europe: Transit Migration in the EU's Neighbourhood. *Policy and Society*, WP-06-33. Oxford: University of Oxford.
- DÜNDEN BUGÜNE İSTANBUL ANSİKLOPEDİSİ. (1992). (Encyclopédie d'Istanbul d'hier à aujourd'hui), Cilt : 2, Tarih Vakfı Yayınları.
- EDER M. et OZ O. (2010). From Cross-Border Exchange Networks to Transnational Trading Practices? The Case of Shuttle Traders in Laleli, İstanbul. pp.82-104, dans Djelic M-L, et Quack S (dir). *Transnational Communities: Shaping Global Economic Governance* New York: Cambridge University Press.
- ELİTOK S. P. et STRAUBHAAR T. (2011). Turkey as a migration hub in the Middle East. *Insight Turkey*, 13, (2), pp.107-128.
- ELİTOK S. P. et STRAUBHAAR T. (dir.) (2012). *Turkey, Migration and the EU: Potentials, Challenges and Opportunities*. Hamburg: Hamburg University Press.
- ERGİN M. (2008). 'Is the Turk a White Man?' Towards a Theoretical Framework for Race in the Making of Turkishness. *Middle Eastern Studies*, 44(6), pp.827-850.
- ERGUR A. (2009). Le rôle des nouvelles technologies dans la construction des stratégies identitaires des jeunes des quartiers populaires d'Istanbul. *Civitas-Revista de Ciências Sociais*, 9, (1), pp. 87-102.
- ESCOBAR A. (1994). Welcome to Cyberia : notes on the anthropology of cyberculture. *Current Anthropology*, 35, (3), pp.56-76.
- EUROPE ECOLOGIE (2010). Agence Frontex: quelles garanties pour les droits de l'Homme?, [en ligne]. URL : http://europeecologie.eu/IMG/pdf/dossier_frontex.pdf

- FAIST T. (1997). The crucial meso-level. in HAMMAR Thomas et al. (dir) *International Migration, immobility and development. Multidisciplinary perspectives*, Oxford, New York, Berg, pp. 187-218.
- FAIST T. (2000). *International Migration and Transnational Social Spaces*. Oxford: Oxford University Press.
- FAIST T. (2002). 'Extension du domaine de la lutte': International Migration and Security before and after September 11, 2001. *International Migration Review*, 36 (1), pp. 7-14.
- FAIT N. (2010). *Les Migrations d'Afrique Sub-saharienne en Turquie. Naissance de nouveaux parcours migratoires*, Université Lille1, UFR de géographie, Mémoire de maîtrise non publié.
- FAIT N. (2013). African Migrations Toward Turkey : Beyond the Stepping Stone. *Ankara Üniversitesi SBF Dergisi*, 68 (01), pp. 21-38.
- FARGUES P. (2003). Les politiques migratoires en Méditerranée Occidentale: contexte, contenu, perspectives. *Science*, 165, pp. 283-96.
- FARGUES P. (dir.) (2005). *Migrations méditerranéennes. Rapport 2005*, MEDA Programme, CARIM, RSCAS, Institut Universitaire Européen, Florence: 399, URL : <http://www.carim.org/publications/AR2005CARIM.pdf>.
- FARGUES P. (2009). Work, Refuge, Transit: An Emerging Pattern of Irregular Immigration South and East of the Mediterranean. *International Migration Review*, Wiley Online Library, 43, pp.544-577
- FLICHY P. (2008). Internet et le débat démocratique. *Réseaux*, 4, (150), pp.159-185.
- FORTIER, A.-M. (2000). *Migrants' belongings: migrants and minorities in contemporary Europe*. Oxford: Berg.
- FOUCAULT M. (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris : Editions Gallimard.
- FOUCAULT M. (2004). *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979*. Paris : Editions Gallimard.
- FREUND J. (1979). Petit essai de phénoménologie sociologique sur l'identité collective in P. TAP (éd.), *Identités collectives et travail social*, Toulouse : Privat.
- GABRIELLI L. (2007). Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union européenne avec l'Afrique. *Politique européenne*, 2, pp.149-173.
- GABRIELLI L. (2008). Flux et contre-flux entre l'Espagne et le Sénégal. L'externalisation du contrôle des dynamiques migratoires vers l'Afrique de l'Ouest. *Revue Asylon (s)*, 3, URL : <http://www.reseau-terra.eu/article716.html>.
- GEDEN A. G. (2015). At the crossroads of internal and external migration : conflict of interest in Kumkapı. *IJASOS-International E-journal of Advances in Social Sciences*, 2, 1, (2), pp. 198-206.
- GERVAIS-LAMBONY P. et LANDY F. (dir), (2007). On dirait le Sud... *Autrepart*, 41, 258 p.

- GEORGIU M. (2003). Diasporic Communities On-Line: A Bottom-Up Experience of Transnationalism. *International Communication Association, document de la conférence annuelle de 2003*.
- GEORGIU M. (2005). Diasporic media across Europe: multicultural societies and the universalism - particularism continuum'. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 31, (3), pp. 481-98.
- GEORGIU M. (2006). *Diaspora, identity and the media. Diasporic transnationalism and mediated spatialities*. Cresskill, Hampton Press.
- GEORGIU M. (2013). Seeking Ontological Security beyond the Nation The Role of Transnational Television. *Television and New Media*, 14(4), pp. 304-321.
- GEORGIU M. GUEDES-BAILEY et O. HARINDRANATH R. (dir.) (2007). *Transnational Lives and the Media: Reimagining Diasporas*. Basingstoke, Palgrave.
- GIBSON J., ROHORUA H. et MCKENZIE D. (2010). Information flows and migration: recent survey evidence from the South Pacific. *Asian and Pacific Migration Journal*, 19(3), pp.401 – 420
- GLICK SCHILLER N., BASCH L. et BLANC C.S. (1994). *Nations unbound: transnational projects, postcolonial predicaments and deterritorialized nation-states*, Amsterdam: Gordon and Breach.
- GLICK SCHILLER N., BASCH L. et BLANC C.S. (2008). Transnational Projects: 'A New Perspective' and 'Theoretical Premises'. (In) Sanjeev Khagram et Peggy Levitt (eds.): *The transnational studies Reader. Intersections & Innovations*. Routledge, pp. 261-272.
- GLOBAL NETWORKS (2015). Volume 15, Issue 2, pp. 141–273.
- GOFFMAN, E. (1963). *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identities*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall.
- GOGGIN G. (2009). Adapting the mobile phone: the iphone and its consumption. *Continuum : Journal of Media and Cultural Studies*, 23(2), pp. 231–244.
- GONIN P. (2010). L'énigme spatiale des Subsahariens. *Hommes et migrations*, 1286-1287 , pp. 6-15.
- GONIN P. et ROBIN N. (2009). Les routes migratoires par le Sénégal. in Ali Bensâad Éd., *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes : immigration sur émigration*, Paris, Karthala, pp. 137-167.
- GÖLE N. (2014). Démocratie de la place publique : l'anatomie du mouvement Gezi, *Socio*, 3 | 2014, pp.351-365.
- GRANJON F. et LELONG B. (2006). Capital social, stratifications et technologies de l'information et de la communication. Une revue des travaux français et anglosaxons, *Réseaux*, 139, 5, pp. 147-181.
- GRANOVETTER M. (1973). The strength of weak ties. *American journal of sociology*, pp. 1360–1380.

- GRANOVETTER M. (1983). The strength of weak ties: A network theory revisited. *Sociological theory*, 1, (1), pp. 201–233.
- GUARNIZO L. E. et SMITH M. P. (1998). The locations of transnationalism. in Smith M. P. et Luis Eduardo Guarnizo L. E.(dirs), *Transnationalism from Below*, New Brunswick, NJ: Transaction Publishers, pp. 3–34.
- GUIRAUDON V. (2001). De-nationalizing control. Analyzing state responses to constraints on migration control. in Guiraudon V. et Joppke Ch. (dirs), *Controlling a New Migration World*, London, Routledge, pp. 31-64.
- GUYOT J. (2006). Les médias pour les minorités comme objet de recherche: questions théoriques et méthodologiques. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 18, (2), p. 119-141.
- HARGITTAI E. (2002). Second-Level Digital Divide: Difference in People's Online Skill. *First Monday*, 7, (4), sur l'URL : http://firstmonday.org/issues/issue7_4/hargittai/index.html.
- HARGITTAI E. (2007). Whose space? Differences among users and non-users of social network sites. *Journal of Computer-Mediated Communication*, 13(1), pp. 276-297.
- HELD D., MCGREW A., GOLDBLATT D. et PERRATON J. (1999). *Global Transformations*. Cambridge: Polity Press.
- HILLER H.H. et FRANZ T. M. (2004). New ties, old ties and lost ties : the use of the Internet in diaspora. *New media & society*, 6 (6), p. 731-752.
- HIX S. (2005). *The Political System of the EU*. London: Palgrave Macmillan.
- HORST H. (2006). The blessings and burdens of communication: cell phones in Jamaican transnational social fields. *Global Networks*, 6(2), pp.143–159.
- HORST H. et MILLER D. (2006). *The Cell Phone: An Anthropology of Communication*. New York: Berg.
- INTRAND C. (2003). La politique du " donnant-donnant. *Plein droit*, 2/2003, 57, pp. 26-28.
- ISOTALO R. (2009). Politicizing the transnational: on implications for migrants, refugees, and scholarship. *Social Analysis*, 53(3), pp.60-84.
- İÇDUYGU A. (1996). Transit migrants and Turkey. *Bogazici Journal Review of Social, Economic and Administrative Studies*, 10(1-2), pp. 127-142.
- İÇDUYGU A. (2000). The politics of international migratory regimes: transit migration flows in Turkey. *International Social Science Journal*, John Wiley & Sons, 52, pp.357-367.
- İÇDUYGU A. (2002). International Migration and Turkey. *Continuous Reporting System on Migration (SOPEMI) of the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD)*.
- İÇDUYGU A. (2003). *Irregular Migration in Turkey*. Geneva: International Organization of Migration.
- İÇDUYGU A. (2004). Transborder crime between Turkey and Greece: Human smuggling and its regional consequences. *Southeast European and Black Sea Studies*, 4(2), pp. 294-314.

- İÇDUYGU A. (2005). Transit Migration in Turkey : Trends, Patterns, and Issues, *CARIM RR (2005/04)*. Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI), European University Institute. URL : <http://www.carim.org/Publications>.
- İÇDUYGU A. (2006a). A Panorama of the International Migration regime in Turkey, *Revue européenne des migrations internationales*. [En ligne], consulté le 13 mars 2011, vol. 22, n°3, URL : <http://remi.revues.org/index3221.html>.
- İÇDUYGU A. (2006b). The Labour Dimensions of Irregular Migration in Turkey. *CARIM RR (2006/05)*. Robert Schuman Centre for Advanced Studies, European University Institute : Florence.
- İÇDUYGU A. (2007). The politics of irregular migratory flows in the Mediterranean Basin: Economy, mobility and ‘illegality’. *Mediterranean Politics*, 12, (2), pp.141-161.
- İÇDUYGU A. (2009). International migration and human development in Turkey. *United Nations Development Programme Human Development Reports Research Paper 2009/52*.
- İÇDUYGU A. (2010). The politics of demography and international migration: implications for the EU–Turkey relationship. *Journal of Balkan and Near Eastern Studies*, 12:1, pp.59-71
- İÇDUYGU A. (2011). The irregular migration corridor between the EU and Turkey: is it possible to block it with a readmission agreement?. *Research Report Case Study EU-US Immigration Systems*, 2011/14, European University Institute.
- İÇDUYGU A., SİRKECİ İ. et AYDINGÜN, İ. (1998). Türkiye’de İç Göç ve İç Göçün İşçi Hareketine Etkisi.(L’immigration interne en Turquie et l’effet de l’immigration interne au mouvement ouvrier). In: Türkiye’de İç Göç. Türkiye Ekonomik ve Toplumsal Tarih Vakfı, İstanbul.
- İÇDUYGU A. et SİRKECİ İ. (1999). Cumhuriyet Dönemi Türkiye’inde Göç Hareketleri. in Oya BAYDAR (dir.) (Les mouvements migratoires la période républicaine en Turquie), 75 Yılda Köyden Şehirlere, Tarih Vakfı yay. İstanbul, pp.249-268.
- İÇDUYGU A. et KEYMAN E. F. (2000). Globalization, security, and migration: the case of Turkey. *Global Governance*, 6, (3), pp. 383-398.
- İÇDUYGU A. et TOKTAŞ S. (2002). How Do Smuggling and Trafficking Operate Via Irregular Border Crossings in the Middle-East?. *International Migration*, 40(6), pp. 25-54
- İÇDUYGU A. et BIEHL K.(2008). *Istanbul*. British Council, Istanbul.
- İÇDUYGU A. et BIEHL K. (2009). Managing international urban migration – Turkey, Italia, España. *Report on the migration phenomenon in Turkey the national dimension and an introduction to İstanbul* (İstanbul: Koç University).
- İÇDUYGU A. et YÜKSEKER D. (2012). Rethinking transit migration in Turkey: reality and re-presentation in the creation of a migratory phenomenon, *Population, Space and Place*, 18, pp. 441–456. doi: 10.1002/psp.633.
- İNSEL A. (2016). Turquie: la dérive autoritaire. *Esprit*, 3, pp. 13-16.
- İSLAM T. (2010). Current Urban Discourse, Urban Transformation and Gentrification in Istanbul. *Architectural Design*, 80, 1, pp. 58-63.

- JOUET J. (1993). Pratique de communication et figure de la médiation, *Réseaux*, 60, Paris, PUF, pp.371-376.
- JOUET J. (2000). Retour critique sur la sociologie des usages. *Réseaux*, 18, (100), pp. 487-521.
- JOURNAL OF ETHNIC AND MIGRATION STUDIES (JEMS) (1998). Special Issue: Migration and the Informal Economy in Europe, 24, (2).
- KANELLOPOULOS K.N., GREGOU M. et PETRALIAS, A. (2006). Illegal Immigrants in Greece: State Approaches, Their Profile and Social Situation. *Athens: Centre of Planning and Economic Research (KEPE) and European Migration Network (EMN)*.
- KASTORYANO R. (1994). Mobilisations des migrants en Europe : du national au transnational. *Revue européenne des migrations internationales*, 10, 1, pp. 169- 181.
- KASTORYANO R. (2003). Les Turcs d'Europe et leur désir d'Europe. *CEMOTI. Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, 36, pp.141-158.
- KEYDER Ç. (1999). *Istanbul: between the global and the local*. Lanham, Maryland: Rowman & Littlefield Publishers.
- KILLER, H.H. et FRANZ T.M. (2004). New ties, old ties, and lost ties: the use of the Internet in diaspora. *New Media and Society*, 6, (6), pp. 731-752.
- KİRİŞÇİ K. (2000). Disaggregating Turkish Citizenship and Immigration Practices. *Middle Eastern Studies*, 36, (3), pp.1-22.
- KİRİŞÇİ K. (2003). *Turkey : A Transformation from Emigration to Immigration*. Migration Information Source, URL : <http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?id=176>, consulté le 15 mars 2014.
- KİRİŞÇİ K. (2007). Turkey: A Country of Transition from Emigration to Immigration. *Mediterranean Politics, [En ligne]* 12, (1), pp.91-97, URL : <http://dx.doi.org/10.1080/13629390601136871>, consulté le 15 mars 2014.
- KİRİŞÇİ K. (2008). Migration and Turkey: the dynamics of state, society and politics. in R. Kasaba (dir.), *The Cambridge History of Turkey. Volume 4: Turkey in the Modern World*, Cambridge University Press, Cambridge, UK, pp. 175–198.
- KİRİŞÇİ K. (2014). *Syrian Refugees and Turkey's Challenges*. Washington, D.C.: The Brookings Institution.
- KLEPP S. (2010). A contested asylum system: The European Union between refugee protection and border control in the Mediterranean Sea. *European Journal of Migration and Law*, 12,(1), pp.1-21.
- KOLLOCK P. et SMITH M. (dir.) (2002). *Communities in cyberspace*. Routledge : London.
- KORFALI D. K., ÜSTÜBİCİ A. et DE CLERCK H. (2010). Turkey country and research areas report. Istanbul: Koc University Reports.
- KOSER K. (2005) *Irregular Migration, State Security and Human Security*. Document préparé pour GMMI. URL : www.gcim.org/attachements/TP5.pdf.

- KÖŞER AKÇAPAR Ş. (2006). *Migrant Networks in a Transit Country: The case of iraniens in Turkey*. Thèse de doctorat en Anthropologie sociale et culturelle, Katholieke Universiteit Leuven, Leuven.
- KÖŞER AKÇAPAR Ş. (2010). Re-Thinking Migrants ? Networks and Social Capital: A Case Study of Iranians in Turkey. *International Migration*, 48, pp.161-196.
- KREKELS B. et POULAIN M. (1998). *Stock de migrants et population d'origine étrangère. Comparaison des concepts dans les pays de l'Union Européenne*. Eurostat Working Papers (3/1998/E/no 4). Office des publications officielles des Communautés européennes. URL : <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3888793/5812269/KS-AP-01-005-EN.PDF/038c73bf-6b89-41b6-a788-15ac146b7cf5>.
- KRITZ M. M. et ZLOTNIK H. (1992). Global Interactions : Migration Systems, Processes, and Policies. in Kritz, Mary M., Lim, Lin Lean, et Zlotnik, Hania, (Eds.), *International Migration System. A Global Approach*, Oxford, Clarendon Press, pp. 1-16.
- KUYUCU A. T. (2005). Ethno-religious 'unmixing' of 'Turkey': 6-7 September riots as a case in Turkish nationalism. *Nations and Nationalism*, 11(3), pp.361-380.
- KUYUCU T. et ÜNSAL Ö. (2010). 'Urban transformation' as state-led property transfer: an analysis of two cases of urban renewal in Istanbul. *Urban Studies*, 47.7, 1479-99.
- LAÏDI Z. (2000). La mondialisation comme phénoménologie du monde. *Projet*, 262, pp. 41-48.
- LASSAILLY-JACOB V. (1999). Migrants malgré eux. Une proposition de typologie, in Véronique Lassailly-Jacob, Jean-Yves Marchal, André Quesnel (éds), *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, IRD, Paris, pp. 27-48.
- LASSAILLY-JACOB V. (2010). Nouvelles dynamiques migratoires (New migration patterns). *Bulletin de l'Association de géographes français*, 87, (1), pp. 26-39.
- LATOURET E. de (2001). Du ghetto au voyage clandestin : la métaphore héroïque, *Autrepart*, 19, pp. 155-176.
- LESSAULT D. et BEAUCHEMIN C. (2009). Ni invasion, ni exode. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 25 (1), pp. 163-194.
- LE TRAITE DE LAUSANNE. In : *Annales de Géographie* (1923). t. 32, n° 179. pp. 469-473. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1923_num_32_179_9809 , consult.persee.fr/web/rev
- LEVITAN R., KAYTAZ E. et DURUKAN, O. (2009). Unwelcome Guests: The Detention of Refugees in Turkey's" Foreigners' Guesthouses. *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 26, (1), pp.77-90.
- LICOPPE C. (2002). Sociabilité et technologies de communication. Deux modalités d'entretien des liens interpersonnels dans le contexte du déploiement des dispositifs de communication mobiles. *Réseaux*, 112-113, pp. 172-210.
- LIEVROUW L.A. et LIVINGSTONE S. (dir.) (2006). *Handbook of new media: social shaping and social consequences of ICTs* (Updated student ed.). London: SAGE.

- MAHLER S. (2001). Transnational relationships: the struggle to communicate across borders. *Identities*, 7, pp. 583–619.
- MALLEIN P. et TOUSSAINT Y. (1994). L'intégration sociale des TIC : une sociologie des usages. *Technologie de l'information et société*, 6, (4), pp. 315-335.
- MA MUNG E. (2002). La désignation des diasporas sur internet. *Hommes et Migrations*, 1240, pp.19-27.
- MA MUNG E. (2009). Le point de vue de l'autonomie dans l'étude des migrations internationales : 'penser de l'intérieur' les phénomènes de mobilité. in DUREAU F. ET HILLY M- A. (dir). *Les mondes de la mobilité*, Presses de l'Université de Rennes, pp.25-38, 978-2-7535-0902-3. <hal-01075325>
- MA MUNG E., DORAI M.K., LOYER F. et HILLY M-A. (1998). *Bilan des travaux sur les circulations migratoires*. Poitiers : Migrinter.
- MADIANOU M. et MILLER D. (2011). Mobile phone parenting: reconfiguring relationships between Filipina migrant mothers and their left-behind children. *New Media and Society* 13(3), pp.457–470.
- MARIE C-V. (1997). A quoi sert l'emploi des étrangers. In Fassin, Didier (dir.). *Les lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*. Paris : La découverte.
- MARTIN C. (2011). Reconversion(s) territoriale(s) sur l'avenue de Kurtuluş. *EchoGéo [En ligne]*, n°16 | 2011. URL : <http://echogeo.revues.org/12393> ; DOI : [10.4000/echogeo.12393](https://doi.org/10.4000/echogeo.12393).
- MASSEY D. (1988). Theories of international migration : a review and appraisal. *Population and Development Review*, 19, (3). pp. 431-466.
- MASSEY D., PALLONI A., CEBALLOS M., ESPINOSA K. et SPITTEL M. (2001). Social Capital and International Migration: A Test Using Information on Family Networks. *American Journal of Sociology*, 106/ march, (5), pp. 1262-1298.
- MATTELART T. (2007). *Medias, Migrations et Cultures Transnationales*. Paris and Brussels: Ina-De Boeck.
- MATTELART T. (2009). Les diasporas à l'heure des technologies de l'information et de la communication : petit état des savoirs. *Tic et Société*, 3, (1 et 2), pp. 11-57.
- MESCH G. S. (2012). Minority status and the use of computer mediated communication: a test of the Social Diversification Hypothesis. *Cahiers de la Méditerranée [En ligne]*, 85 | 2012, mis en ligne le 14 juin 2013, consulté le 26 août 2013. URL : <http://cdlm.revues.org/6670>.
- MIGRANTS.COM (2002 Novembre-décembre). *Hommes et migrations*, 1240.
- MIGREUROP (2009). *Les frontières assassines de l'Europe*. rapport d'octobre, Paris: Migreurop.
- MIGREUROP (2010). *European borders, Controls, detention and deportations: 2009/2010 Report*. Paris: Migreurop.
- MIGREUROP, BLANCHARD E. et WENDER A.-S. (dir.). (2007). *Guerre aux migrants : Le livre noir de Ceuta et Melilla*. Paris, Syllepse, 236 p.

MILLERAND F. (2008a). Usages des NTIC : les approches de la diffusion, de l'innovation et de l'appropriation (1ère partie). *Composite*, 98, (1), 18p.

MILLERAND F. (2008b). Usages des NTIC: les approches de la diffusion, de l'innovation et de l'appropriation (2e partie). *Composite*, 3, (1), 20p.

MILLS K. (2002). Cybernations: identity, self-determination, democracy, and the "Internet effect" in the emerging information order. *Global Society*, 16, (1), pp. 69-87.

MONTAGUT-LOBJOIT M. et MBIOCK O. M. L. (2009). Lien social et identités dans les réseaux sociaux numériques: Le cas des diasporas africaines. *Global Media Journal*, 2,1, pp. 107-121.

MUNCK R. (2008). Globalisation, governance and migration: an introduction. *Third World Quarterly*, 29, (7), pp. 1227-1246.

MUTLUER M. (2003). *Uluslararası Göçler ve Türkiye* (Migrations internationales et Turquie). İstanbul: Çantay Kitabevi.

NATIONS UNIES (2009). Directives sur l'utilisation des données sur l'immigration internationale et leur diffusion dans l'optique d'améliorer les données sur l'émigration des pays d'origine. Conseil économique et sociale, ECE/CES/2009/10, Genève, URL : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G09/213/12/PDF/G0921312.pdf?OpenElement>.

NEDELUCU M. (2003a). Migrations et diasporas à l'ère du numérique. Local et global dans les e-pratiques des migrants roumains au Canada. Contribution aux 4ème journées de Saint-Laurent de Nestes (juillet, 2003) sur www.membres.multimania.fr/crisseries/saint-laurent4/nedelcu_CRIS.rtf.

NEDELUCU M. (2003b). Les technologies d'information et de communication : support de l'émergence d'une diaspora roumaine ?. *Balkanologie*, 3, (1), pp.43-63.

NEDELUCU M. (2009a). *Le migrant online*. Paris, L'Harmattan.

NEDELUCU M. (2009b). *Chapitre 13-La «génération zéro»: du sédentaire à l'acteur circulant. Effets de mobilité sur la génération des parents des migrants roumains hautement qualifiés à Toronto*. In : Les circulations transnationales. Armand Colin, pp. 187-198. URL : http://doc.rero.ch/record/209708/files/Nedelcu_Mihaela_-_La_g_n_ration_z_ro_du_s_dentaire_l_acteur_circulant._Effets_de_mobilit_sur_la_g_n_ration_des_parents_20140328.pdf.

NEDELUCU M. (2010). (Re)penser le transnationalisme et l'intégration à l'ère du numérique. Vers un tournant cosmopolitique dans l'étude des migrations internationales ?. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 26, (2), pp. 33-55.

NORRIS P. (2001). *Civic Engagement, Information Poverty, and the Internet Worldwide*. Cambridge: Cambridge University Press.

NYBERG-SORENSEN N. (dir.) (2006). *Mediterranean transit migration*. DIIS, Copenhagen: 157, URL : <http://www.diis.dk/sw24384.asp>.

OCDE (2013). Les migrations internationales en chiffres. Nations Unies / DAES, URL : <http://www.oecd.org/fr/els/mig/les-migrations-internationales-en-chiffres.pdf>

OCDE (2014). Country Notes: Recent Changes In Migration Movements And Policies. *International Migration Outlook*.

O'DOHERTY K. et LECOUTEUR A. (2007). 'Asylum seekers', 'boat people' and 'illegal immigrants' : Social categorisation in the media. *Australian Journal of Psychology*, 59, pp. 1–12. Doi : 10.1080/00049530600941685.

OIARZABAL P. J. et REIPS U.-D. (2012). Migration and diaspora in the age of information and communication technologies. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 38, (9) , pp. 1333-1338.

OLIVIER DE SARDAN J.-P. 1995. La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie. *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1, pp.71-109.

OUTRE-TERRE (2015). Numéro Spécial : Daech : Menace sur les civilisations, 3, (44) URL : <http://www.cairn.info/revue-outre-terre-2015-3.htm>.

ÖCAL A. (2005). *Les migrants issus de l'Afrique noire à İstanbul*. Université de Galatasaray, Département de Sociologie, Mémoire de maîtrise non publié.

ÖZBAY F. et YÜCEL B. (2001). *Türkiye'de göç hareketleri, devlet politikaları ve demografik yapı Nüfus ve Kalkınma*. (Mouvements migratoires, politiques de l'Etat et structure démographique en Turquie, population et développement), Ankara : Hacetepe Nüfus Etüdleri Enstitüsü.

ÖZDEN S. (2013). *Syrian refugees in Turkey*. MPC research report 2013/05.

ÖZGİSİ T. (2014). Osmanlı Devleti'nden Türkiye Cumhuriyeti'ne Anadolu'ya zorunlu göçler ve Hilal-i Ahmer Cemiyeti'nin yardım faaliyetleri (The immigrations of Anatolia from Ottoman Empire to Republic of Turkey and Turkish Red Crescent's support). *Journal of International Social Research*, 7, 31.

ÖZKAN M. (2011). Turkey's 'New' Engagements in Africa and Asia: Scope, Content and Implications. *Perceptions: Journal of International Affairs*, 3, (16), pp. 115–137.

PANAGAKOS A. N. et HORST H. A. (2006). Return to Cyberia : technology and the social world of transnational migrants. *Global Networks*, 6, (2), pp. 109-124.

PAPADOPOULOU-KOURKOULA A. (2004). Smuggling into Europe: transit migrants in Greece. *Journal of Refugee Studies*, 17, (2), pp.169-186

PAPADOPOULOU-KOURKOULA A. (2005). Exploring the asylum-migration nexus: a case study of transit migrants in Europe. *Global Migration Perspectives*, IOM, 23(2).

PAPADOPOULOU-KOURKOULA A. (2008). Transit Migration through Greece. Unpublished paper presented at the Conference (Irregular) Transit Migration in the European space: Theory, politics, and research methology IMISCOE. Istanbul: KOÇ University.

PARHAM A. A. (2004). Diaspora, community and communication: Internet use in transnational Haiti. *Global Networks*, 4(2), pp.199-217.

PARHAM A. A. (2005). Internet, place, and public sphere in diaspora communities. *Diaspora: A Journal of Transnational Studies*, 14, (2), pp.349-380.

- PARK R. E. et MILLER H. A. (1921). *Old World Traits Transplanted*. New York: Harper & Brothers.
- PASCARU M. et BABUT T.M. (2015). Globalisation and external circular migration. The Case of Rosia Montana Community (Romania). *European Scientific Journal, ESJ*, 11, (28), pp.64-72.
- PEKER M. (1999). Türkiye’de İçgöçün Değişen Yapısı, (La structure de la migration interne en Turquie qui se transforme). URL : <http://sosyalpolitika.fisek.org.tr/?p=36>.
- PERALDI M. (1998). Le cycle algérien dans Laleli morose. *Bulletin de l’Observatoire Urbain d’Istanbul*, 14.
- PERCEPTIONS : JOURNAL OF INTERNATIONAL AFFAIRS (2013). 18, (3), Stratejik Araştırmalar Merkezi, SAM), (The Center for Strategic Research), Ankara.
- PEROUSE, J-F (2004). Les tribulations du terme gecekondu (1947-2004) : une lente perte de substance. Pour une clarification terminologique. *European Journal of Turkish Studies*, Thematic Issue (1) - Gecekondu, URL: <http://www.ejts.org/document117.html>
- PEROUSE, J-F (2007). Transits maghrébins à Istanbul. Trajectoires, profils et stratégies, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 119-120 | novembre 2007. URL : <http://remmm.revues.org/4183>
- PEROUSE J-F (2009). Émergence et résorption annoncées d'un territoire de transit international au cœur d'Istanbul : le cas de Tarlabası (1987-2007). *Maghreb - Machrek*, 199, 1, pp. 85-100.
- PEROUSE J.F. (2013). Le parc Gezi : dessous d’une transformation très politique. *Métropolitiques*, 24 juin 2013. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Le-parc-Gezi-dessous-d-une.html>.
- PILLANT L. (2015). Les conséquences socio-spatiales des nouvelles modalités du contrôle migratoire à la frontière gréco-turque. *L’Espace Politique* [En ligne], 25 |2015-1, consulté le 09 juin 2015. URL : <http://espacepolitique.revues.org/3369> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.3369
- POLAT E.O., ASLAN E.H., DURUSOY E., CAN M.C. (2014). Conserving 20th century architectural heritage: a study on development and transformation process of Talimhane. Communication présentée à la 9th International Conference on Structural Analysis of Historical Constructions (14-17 Octobre 2014), Mexico City, Mexico.
- PORTES A. (1997). *Globalization from Below: The Rise of Transnational Communities*. Princeton, Princeton University.
- PORTES A. (2001). Introduction: The debates and significance of immigrant transnationalism, *Global Networks*, 1, pp.181-194.
- PORTES A., GUARNIZO L.E. et LANDOLT P. (2008). The study of transnationalism : pitfalls and promise of an emergent research field. in Sanjeev Khagram and Peggy Levitt (dir.) *The transnational studies Reader. Intersections & Innovations*. Routledge, pp 275-283.
- PRIES L. (2005). Configurations of geographic and societal spaces: a sociological proposal between ‘methodological nationalism’and the ‘spaces of flows’. *Global Networks*, 5, (2), pp. 167-190.

- PROULX S. (2002). Les formes d'appropriation d'une culture numérique comme enjeu d'une société du savoir. texte en ligne, URL : http://grm.uqam.ca/activites/corevi_2001/corevi_proulx.pdf.
- PUSCH B. (2012). Bordering the EU: Istanbul as a Hotspot for Transnational Migration. In S. Pacaci Elitok, T Straubhaar (dir), *Turkey, Migration and the EU: Potentials, Challenges and Opportunities*, pp.167-197. Hamburg: Hamburg University Press.
- RALLET A. et ROCHELANDET F. (2004). La fracture numérique: une faille sans fondement?. *Réseaux*, 5, pp. 19-54.
- RAZY E. et BABY-COLLIN V. (2011). La famille transnationale dans tous ses états. *Autrepart*, 1, pp. 7-22.
- RIBAS MATEOS N. (2005). *The Mediterranean in the age of globalization: migration, welfare, and borders*. Transaction Publishers : New Brunswick, New Jersey.
- RIGONI I. (2010). Les médias des minorités ethniques. Représenter l'identité collective sur scène. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 26, (1), pp. 7-16.
- ROBERTSON R. (1992). *Globalization: Social theory and global culture (Vol. 16)*. Sage Publications Limited.
- ROBINS K. (1995). Cyberspace and the world we live in. *Body & Society*, 1(3-4), pp.135-155.
- ROBINSON W. I. (2007). Theories of globalization. *The Blackwell companion to globalization*, pp. 125-143.
- RODIER C. (2003). des camps hors d'Europe : exilons les réfugiés. *Vacarme*, 3/2003, 24, pp. 50-53.
- RODIER C. (2007). Ceuta et Melilla, macabre laboratoire de l'externalisation de la politique européenne d'immigration et d'asile. in Blanchard E. et Wender A.-S. (dir.), *Guerre aux migrants : Le livre noir de Ceuta et Melilla*, Migreurop, Paris, Syllepse, pp. 71-81.
- RODIER C. et FERRÉ N. (1997). Visas : le verrou de la honte, *Plein Droit*, 35, pp. 17-20, [En ligne] <https://www.gisti.org/doc/plein-droit/35/visas.html>.
- RODIER C. et SAINT-SAËN I. (2007) Contrôler et filtrer : les camps au service des politiques migratoires de l'Europe. in M-C Caloz-Tshopp et V. Chetail (dir), *Mondialisation, Migrations, Droits de l'homme*, Bruylant, Bruxelles.
- RODIER C. et TERRAY E. (dir.) (2008). *Immigration : fantasmes et réalités. Pour une alternative à la fermeture des frontières*. La Découverte :Paris.
- RODRIGUEZ PIZARRO G. (2002). *Les droits de l'homme et les migrants* (Rapport n° A/57/292). Paris : UNESCO. URL : https://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/policy_and_research/un/57/A_57_292_fr.pdf.
- ROS A., GONZÁLEZ E., MARÍN, A. et SOW, P. (2007). Migration and information flows: a new lens for the study of contemporary international migration [online working paper]. UOC. *Working Paper Series; WP07-001*. URL : http://www.uoc.edu/in3/dt/eng/ros_gonzalez_marin_sow.pdf.

- SAFRAN W. (1991). Diasporas in modern societies: myths of homeland and return. *Diaspora*, 1,(1), pp. 83-99.
- SAKIZLIOĞLU N. B. et UITERMARK J. (2014). The symbolic politics of gentrification: the restructuring of stigmatized neighborhoods in Amsterdam and Istanbul. *Environment and Planning A*, 46, 6, pp. 1369-1385.
- SALEM M. B., BENSIDOUN I., et PELEK S. (2011). *Portrait de l'emploi informel en Turquie*. Centre d'études de l'emploi : France .
- SAMERS M. (2004). An Emerging Geopolitics of 'Illegal' Immigration in the European Union. *European Journal of Migration and Law*, 6, pp. 27-45.
- SASSEN S. (1988). New York City's Informal Economy. *Conference on Comparative Ethnicity: Conference Papers*, Vol. IV, Paper 9, University of California, Los Angeles.
- SASSEN S. (1999). *Globalization and its discontents: Essays on the new mobility of people and money*. New York : New Press.
- SASSEN S. (2001). *The global city: New york, london, tokyo*. Princeton University Press.
- SASSEN S. (2012). *Cities in a World Economy* (4th ed.). Thousand Oaks; Sage Publications, London.
- SAYAD A. (1991). *L'Immigration ou le paradoxe de l'altérité*. Bruxelles : De Boeck.
- SAYAD A. (1999). *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Liber, Seuil.
- SCHAPENDONK J. (2012). Turbulent trajectories: African migrants on their way to the European Union Societies. *Molecular Diversity Preservation International*, 2, pp. 27-41
- SCHAPENDONK J. (2013). From transit migrants to trading migrants: development opportunities for Nigerians in the transnational trade sector of Istanbul. *Sustainability*, 5(7), pp. 2856-2873.
- SCHAPENDONK J. et VAN MOPPES D. (2007). *Migration and Information: Images of Europe, migration encouraging factors and en route information sharing*. Nijmegen: Radboud University Nijmegen.
- SCHAUB M. L. (2012). Lines across the desert: mobile phone use and mobility in the context of trans-Saharan migration. *Information Technology for Development*, 18, (2), pp.126-144.
- SCOPSI C. (2004a). Migration et usage de l'Internet et des TIC, *CRIS-SERIES Paris 10*, Nanterre, Mai 2004.
- SCOPSI C. (2004b). *Représentations des TIC en milieu migrant: le cas des boutiques de communication de Château-Rouge*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris X-Nanterre.
- SCOPSI C. (2009). Les sites web diasporiques : un nouveau genre médiatique ?. *Tic et Société*, 3, (1 et 2), pp. 81-100.
- SIMMEL G. (1999 [1908]). *Sociologie. Études sur les formes de socialisation*. Paris, PUF.

- SIMON G. (1995). *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*. Paris PUF.
- SIMON G. (2002). Penser globalement les migrations. *Revue Projet*, (4), pp.37-45.
- SIMON G. (2006). Migrations, la spatialisation du regard. *Revue européenne des migrations internationales [En ligne]*, 22, (2). URL : [http:// remi.revues.org/2815](http://remi.revues.org/2815) DOI : [10.4000/remi.2815](https://doi.org/10.4000/remi.2815).
- SIMON G. (2008). *La planète migratoire*. Armand Collin, Paris.
- SMITH R.C. (2003). Diasporic memberships in historical perspective: Comparative insights from the Mexican, Italian and Polish cases. *International Migration Review*, 37(3), pp. 724–759.
- SOYSAL L. (2003). Labor to culture: Writing Turkish migration to Europe. *The South Atlantic Quarterly*, 102, (2), pp.491-508.
- SOYSAL Y. (1994). *Limits of Citizenship, Migrants and Postnational Membership in Europe*. London: The University of Chicago Press.
- SÖKEFELD M. (2002). Alevisme online : re-imagining a community in virtual space. *Diaspora*, 11, (1), pp.85-123.
- STARK O. et BLOOM D. E., (1985). The New Economics of Labor Migration. *American Economic Review*, 75, pp. 173-178.
- STEBIG J. et DEVERIN Y. (2008). L'appropriation des TIC par les diasporas. L'exemple d'un cybercafé du quartier « Hackney » à Londres. *Netcom*, 22, (1 et 2), pp.127-144.
- SUTER B. (2012). *Tales to Transit: Sub-Saharan African Migrants? Experiences in Istanbul*. Thèse de doctorat en sciences sociales, Université de Linköping et de Malmö, 305 p.
- ŞAUL M. (2013). Sahra Altı Afrika Ülkelerinden Türkiye'ye İş Göçü (Migrations de travail de l'Afrique subsaharienne vers la Turquie). *Ankara Üniversitesi SBF Dergisi* , 68, (1), pp. 83-121.
- ŞENSES N. (2012). *Rights and democratic accountability : a comparative study on irregular immigration in Greece, Spain and Turkey*. Thèse de doctorat en sciences politiques, Université de İhsan Doğramacı Bilkent, Ankara, 267p.
- TANDOĞAN H. (1966). L'influence des codes occidentaux sur le droit privé turc, en particulier la réception du code civile suisse en Turquie. *AHFD 1965-1966*, pp.417-436.
- TAPIA S de. (1994). L'émigration turque : circulation migratoire et diaspora. *L'Espace Géographique*, 23, (1), pp. 19-28.
- TAPIA S de. (1996). Echanges, transports et communications : circulations et champs migratoires turcs. *Revue Eurotransports et communications : circul*,12, (2), pp.45-71.
- TAPIA S de. (1998). Les réfugiés dans la construction de l'État - nation turc. *Autrepart*, 7, pp. 5-21.
- TAPIA S de. (2000). Le satellite et la diaspora. Champ migratoire turc et nouvelles technologies d'information et de communication. *Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien [En ligne]*. URL : <http://cemoti.revues.org/646>.

- TAPIA S de. (2006). Entre Europe et Asie: Istanbul, cité cosmopolite, carrefour de diasporas?. *Espace populations sociétés*, numéro spéciale Diasporas et grandes métropoles, 1, pp. 167-179.
- TAPIA S de., GUILLOU A., WADBLED P.M. (dir.). (2007). *Migrations turques dans un Monde Globalisé : Le poids du local*. Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
- TARRIUS A. (1993). Territoires circulatoires et espaces urbaines : Différenciation des groupes migrants. *Les Annales de la recherche urbaine*, 59, (1), pp. 51-60.
- TARRIUS A. (2000). *Les nouveaux cosmopolitismes, mobilités, identités, territoires*. La Tour-d'Aigues, Editions de l'Aube.
- TARRIUS A. (2001). Au delà des Etats Nations des sociétés de migrants, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17, 2, pp.37-61.
- TEPECİKLİOĞLU E. E. (2012). Afrika Kıtasının Dünya Politikasında Artan Önemi ve Türkiye-Afrika İlişkileri, (L'importance croissante du continent africain dans la politique mondiale et les relations turco-africaines). *Ankara Üniversitesi Afrika Çalışmaları Dergisi*, 1, pp.59-94.
- THEVENOT L. (1993). Essai sur les objets usuels. Propriétés, fonctions, usages. *Raisons pratiques*, 4, pp. 85-111.
- THOMAS W.I. et ZNANIECKI F. 1927 [1918–1921]. *The Polish Peasant in Europe and America*. 5 vols. Alfred A. Knopf: New York.
- TOKSÖZ G. et AKPINAR T. (2008). Informal Employment, Irregular Migration and the Case of the Construction Sector in Turkey. In Rittersberger- Tılıç, H., Erdemir, A., Ergun, A. & Kahveci, H. (dir.) *Rethinking Global Migration: Practices, Policies and Discourses in the European Neighbourhood*, Ankara: Middle Eastern Technical University. pp. 153-160.
- TOUMARKINE A. (2000). *Entre Empire ottoman et État-nation turc : les immigrés du Caucase et des Balkans du milieu du XIXe siècle à nos jours*. Thèse de doctorat en histoire, sous dir. Dominique Chevallier, Université Paris IV.
- TÖLÖLYAN K. (1991). The Nation-State and its Others : In lieu of a preface, *Diaspora. A Journal of Transnational Studies*, 1, 1, pp.3-7.
- TRIANDAFYLIDOU A. (dir.). (2010). *Irregular Migration in Europe. Myths and Realities*. Ashgate Publishing.
- TRIANDAFYLIDOU A. ET MAROUKIS T. (2012). *Migrant smuggling: Irregular migration from Asia and Africa to Europe*. Palgrave Macmillan.
- TSIANOS V., HESS S. et KARAKAYALI S. (2009). Transnational migration. Theory and method of an ethnographic analysis of border regimes. University of Sussex, Sussex Centre for Migration Research, *Working Paper*, 55.
- TURUNÇ G. (2004). La Turquie et l'Europe : Une relation embrouillée. *Mondes en développement*, 4/2004, 128, pp. 89-113.
- UNION EUROPEENNE (2002). Conseil européen de Tampere 15 et 16 Octobre 1999, *Cultures & Conflits* [En ligne], 45 | printemps 2002, mis en ligne le 22 mars 2006, URL : <http://conflits.revues.org/777> ; DOI : 10.4000/conflits.777.

- UNLU A. et alli (2003). *Avrupa Birliği Uyum Programları Kapsamında Pilot Bölge Olarak Beyoğlu Çöküntü Alanlarının Aktif Kullanım Amaçlı Rehabilitasyonu Projesi*, (Projet de réhabilitation de Beyoğlu comme une région pilote pour l'utilisation active de régions abandonnées dans le cadre programmes d'harmonisation à l'Union européenne). Kesin Sentez Raporu, ITU Çevre ve Şehircilik Uygulama – Araştırma Merkezi, İstanbul.
- ÜSDİKEN B. (1994). Tarlabası, Dünden Bugüne İstanbul Ansiklopedisi. 7, (dir). Nuri Akbayar et alli, Tarih Vakfı Yayınları, İstanbul.
- VAN HEAR N. (1998). *New diasporas. The mass exodus, dispersal and regrouping of migrant communities*. Londres : UCL Press, Coll. Global Diasporas.
- VAN DEN BOS, M. et NELL L. (2006). Territorial bounds to virtual space: transnational online and offline networks of Iranian and Turkish–Kurdish immigrants in the Netherlands. *Global Networks*, 6, (2), pp. 201-220.
- VERMOT C. (2015). Capture une émotion qui s'énonce pas. *Terrains/Theories* [Online], 2.
- VERTOVEC S. (2004). Cheap calls: the social glue of migrant transnationalism. *Global networks*, 4(2), pp.219-224.
- VERTOVEC S. (2009). *Transnationalism*. London: Routledge.
- VERTOVEC S. et COHEN R. (1999). *Migration, diasporas and transnationalism*. Cheltenham, UK: Edward Elgar.
- WACQUANT L. (1999). *Les prisons de la misère*. Paris, Raisons d'Agir.
- WALDINGER R. (2006). 'Transnationalisme' des immigrants et présence du passé. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 22, (2), pp. 67-82.
- WALDINGER R. (2015). *The cross-border connection: immigrants, emigrants, and their homelands*. Harvard University Press.
- WALDINGER R. et FITZGERALD D. (2004). Transnationalism in question. *American Journal of Sociology*, 109, pp.1177–1195.
- WALL M.A. (2002). The Battle in Seattle: How non-governmental organizations used Websites in their challenge to the WTO. *Media and Conflict: Framing Issues, Making Policy, Shaping Opinions*, pp. 25-44.
- WALL M.A. (2007). Social movements and email: Expressions of online identity in the globalization protests. *New media & society*, 9, (2), pp. 258-277.
- WARF B. (2013). Geographies of global telephony in the age of the internet. *Geoforum*, 45, pp. 219-229.
- WEBER S. (2009). D'un rideau de fer à l'autre: Schengen et la discrimination dans l'accès à la mobilité migratoire. *Géocarrefour*, 84, (3), pp.163-171.
- WELLMAN B. From little boxes to loosely bounded networks: the privatization and domestication of communities, in J. L. Abu-Lughod (dir.) *Sociology for the twenty-first century: continuities and cutting edges*, Chicago: University of Chicago Press, pp.94–116.

- WELLMAN B. (2001). Computer networks as social networks. *Science*, 293, (5537), pp. 2031-2034.
- WIEVIORKA M. (2001). *La différence*, Paris : Editions Balland.
- WIHTOL de WENDEN C. (2002). Motivations et attentes de migrants. *Revue Projet*, 4,(272), pp. 46-54.
- WIHTOL de WENDEN C. (2003). Géopolitique des nouvelles mobilités. *Le détour; revue des sciences humaines*, 1, pp.27-38.
- WIHTOL de WENDEN C. (2008). L'Europe, un continent d'immigration malgré lui. *Strates [En ligne]*, 15. URL : <http://strates.revues.org/6530>.
- WIHTOL de WENDEN C. (2008b). Bassin méditerranéen : frontières et réseaux. *Migrations Société*, 20, (120), Nov-Dec.
- WOOLCOCK M. (1998). Social capital and economic development : Toward a theoretical synthesis and policy framework. *Theory and Society*, 27, pp. 151-208.
- YAGHMAIAN B. (2005). *Embracing the Infidel : stories of Muslim migrants on the journey west*. Delacorte, New York.
- YILMAZ B. (2006). Yakındaki Uzak: İstanbul'un Bir Kentiçi Mahallesinde Sosyal Dışlanma ve Mekânsal Sürgün , (Le proche lointain: l'exclusion sociale et l'exile spatial dans un quartier d'Istanbul). in Adaman F., et Keyder Ç. (dir) *Türkiye'de Büyük Kentlerin Gecekondu ve Çöküntü Mahallelerinde Yaşanan Yoksulluk ve Sosyal Dışlanma*, pp.27-39, Avrupa Komisyonu Sosyal Dışlanma ile Mücadele Mahalli Topluluk Eylem Programı Raporu 2002-2006. URL : http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/docs/2006/study_turkey_tr.pdf.
- YÜKSEKER H. D. (2003). *Laleli-Moskova Mekiği: Kayıtdışı Ticaret ve Cinsiyet İlişkileri* (Navette Laleli-Moskova : Commerce informelle et relations de genre). İstanbul: İletişim Yayınları.
- ZURCHER E. J. (2003). Greek and Turkish refugees and deportees 1912-1924. *Turkology Update Leiden Project Working Papers Archive*, Universiteit Leiden. URL : <http://www.transanatolie.com/english/turkey/turks/Ottomans/ejz18.pdf>

ANNEXES

Annexe 1 : La liste des interviewés

Migrant	Nationalité	Age	Date d'entretien	Information
A	nigérien	29	03.10.2014	Célibataire, à İstanbul depuis 2010, travaille dans une compagnie d'import/export nigérien après avoir travaillé dans des ateliers de textile, veut posséder son titre de séjour en Turquie.
B	sénégalais	28	11.01.2014	Célibataire, à İstanbul depuis 2009, marchand ambulant, veut partir en France.
C	sénégalais	32	11.01.2016	Célibataire, à İstanbul depuis 2012, marchand ambulant après avoir travaillé dans des ateliers de textile.
D	sénégalais	44	11.12.2015	Célibataire, en Turquie depuis 2003, sans domicile fixe.
E	sénégalais	29	17.05.2015	Célibataire, à İstanbul depuis 2010, <i>hamal-</i> (porteur), veut rentrer chez lui.
F	ghanéen	27	14.01.2014	Célibataire, à İstanbul depuis 2012, travaille dans un atelier de textile.
G	ghanéen	30	20.01.2014	Célibataire, à İstanbul depuis 2011, travail dans un restaurant.
H	sénégalais	30	13.05.2015	Célibataire, à İstanbul depuis 2012, marchand ambulant.
I	congolais	28	25.10.2015	Célibataire, à İstanbul depuis 2012, marchand ambulant.
J	congolais	28	20.10.2015	Célibataire, à İstanbul depuis 2013, travaille dans un bar.

Migrant	Nationalité	Age	Date d'entretien	Information
K	ne pas à déclarer	28	14.12.2015	Célibataire, à İstanbul, demandeur d'asile installé à Yalova (ville-satellite), musicien et barber, travaille dans un hostel pour payer le loyer de sa chambre.
L	sénégalais	32	16.09.2014	Marié, a 2 enfants, à İstanbul depuis 2010, <i>hamal-</i> (porteur), veut partir en Europe.
M	kenyan	33	20.06.2014	Marié, a 3 enfants, à İstanbul depuis 2010, vendeur ambulant.
N	sénégalais	36	18.04.2015	Marié, a 4 enfants, à İstanbul depuis 2011, vendeur ambulant.
O	sénégalais	35	28.12.2015	Marié, a 4 enfants, à İstanbul depuis 2012, vendeur ambulant, veut rentrer chez lui.
P	sénégalais	26	25.06.2014	Célibataire, à İstanbul depuis 2012, vendeur ambulant.
Q	sénégalais	30	27.06.2014	Célibataire, à İstanbul depuis 2011, vendeur ambulant, veut partir en France.
R	kenyan	25	21.05.2014	Célibataire, à İstanbul depuis 2013, travaille dans un bar à la cuisine.
S	sénégalais	32	12.07.2015	Célibataire, à İstanbul depuis 2012, vendeur ambulant.
T	sénégalais	27	19.04.2015	Célibataire, à İstanbul depuis 2013, veut partir en Europe.
U	sénégalais	31	28.03.2014	Célibataire, à İstanbul depuis 2012, marchand ambulant, veut partir en France.
V	congolais	34	28.11.2015	Célibataire, en Turquie depuis 2008, demandeur d'asile installé à Eskisehir, musicien.
W	sénégalais	28	20.04.2013	Célibataire, à İstanbul depuis 2010, marchand ambulant, veut partir en Europe.

Migrant	Nationalité	Age	Date d'entretien	Information
X	sénégalais	31	28.09.2014	Célibataire, à İstanbul depuis 2012, marchand ambulant après avoir travaillé dans des ateliers de textile.
Y	sénégalais	25	30.11.2015	Célibataire, à İstanbul depuis 2013, marchand ambulant.
Z	érythréen	23	15.09.2015	Célibataire, à İstanbul depuis 2013, travaille dans une agence de tourisme, veut partir en Allemagne.
AA	ivoirien	29	07.11.2013	Marié, sans enfant, demandeur d'asile installé à Çanakkale, vendeur ambulant.
AB	sénégalais	28	09.09.2015	Célibataire, à İstanbul depuis 2012, marchand ambulant, veut partir en France.
AC	sénégalais	31	17.10.2015	Célibataire, vendeur ambulant, veut faire des allers-retours entre İstanbul et son pays d'origine.
AD	mauritanien	36	14.07.2015	Marié, a 3 enfants, en Turquie depuis 2006, demande d'asile rejeté, vendeur ambulant
O.P.			17.03.2015	Officière de police
F.1.			18.01.2016	Fonctionnaire- (Administration fiscale)
F.2.			22.02.2016	Fonctionnaire (Service de l'état civil

Annexe 2 : Les questions d'entretien

Date et lieu de l'entretien

Sexe et âge approximatif de la personne

1. Motifs et préparation du voyage

1. Vous êtes originaire de quel pays ? (nationalité, ville)
2. Votre situation familiale et matrimoniale ? (âge, scolarisation)
3. Quelle était votre activité dans votre pays ?
4. Pourquoi êtes vous parti de chez vous pour venir ici ? Quand / comment avez-vous décidé de partir ? (rôle du groupe, de la famille / aspiration personnelle / contraintes, opportunités)
5. De quelles informations disposiez-vous en partant ? D'où provenaient-elles ?
6. Etes-vous parti seul, voyagez-vous seul ? Pourquoi / avec qui ?
7. Qui est au courant de votre départ (famille ou amis, dans les lieux de départ ou de destination) ?
8. Est-ce votre premier départ ? Si non, combien de séjours à l'étranger avant, où et de quelles durées ?
9. Comment avez-vous obtenu l'argent pour votre départ ? Quelle somme aviez-vous initialement prévue ? Avez-vous reçu une aide pour préparer ce voyage, de qui, combien ?
10. Votre but était de venir à İstanbul ? Vers où / jusqu'où allez-vous ?
11. Y a-t-il des personnes pour vous accueillir là où vous souhaitez aller ? Qui ? Sont-elles au courant de votre venue, êtes-vous en contact avec elles ?
12. Comment avez-vous choisi votre itinéraire (quels éléments semblent décisifs) ? Entre l'itinéraire que vous aviez décidé de suivre et celui que vous allez suivre en partant d'ici, y a-t-il des différences ? Lesquelles ? Pourquoi avoir modifié l'itinéraire / la destination ?
13. Avez-vous essayé d'obtenir de visa pour la suite du voyage ? Pourquoi ? Avoir ou non des papiers (passeport, visa, carte d'identité) qu'est-ce que cela change selon vous ? Quel risque y a-t-il à voyager sans papier en Turquie ? en Europe ?
14. Depuis votre départ, avez-vous eu des soucis avec des policiers, des gendarmes, des douaniers, ou d'autres agents de contrôle ? Où ? Pourquoi ? Comment cela s'est réglé ?

2. Vie de transit

1. Depuis votre départ, quels sont les moyens de transports que vous avez utilisés, quels sont les tarifs et les durées des étapes ? Avez-vous suivi le parcours initialement prévu jusqu'ici ?
2. Comment vous débrouillez-vous (pour le logement et le transport, pour le travail) : seul, en petit groupe, connaissez-vous des personnes ressources, y a-t-il des réseaux qui vous prennent en charge, des gens de votre pays d'origine ?
3. Depuis combien de temps êtes-vous ici ? Espérez-vous repartir ? Quand ? Si depuis/dans longtemps : pourquoi (argent, papiers ...), que s'est-il passé ?
4. Comment se passe votre séjour (hébergement, conditions de vie) ? Que faites-vous depuis votre arrivée ici ? (travail, contact famille, ...)
5. Hier qu'avez-vous fait durant la journée ? (décrire une journée type)
6. Etes-vous seul ? Avec d'autres migrants ? Pourquoi ? Quelles sont les relations entre les migrants de même origine ? Et d'origines différentes ?
7. Quelles relations avec les autochtones ? (qui, où, comment) Faites-vous partie d'une association, organisation, ... ?
8. Avez-vous visité la ville, d'autres quartiers que celui où vous logez ? Lesquels ? (décrire la ville)
9. Dans quels quartiers travaillez-vous ? Pourquoi ?

3. Objectifs

1. Qu'espérez-vous / Que redoutez-vous pour la suite de votre voyage ?
2. Jusqu'où souhaitez-vous aller, jusqu'à quel pays ou quelle ville ? (degré de précision de l'objectif)
3. Avez-vous des connaissances (amis, familles, ...) dans ce lieu ? Y êtes-vous attendu ? (préciser)
4. Quel emploi espérez-vous trouver ?
5. Combien de temps pensez-vous rester là-bas ?
Si installation définitive : pourquoi ? Si poursuite de la migration ailleurs : où ? Si retour : dans la localité d'origine ou ailleurs ?
6. Pourquoi est-ce intéressant de partir en migration ? De voyager ? (représentations du voyage, de lieu de destination)

4. TIC

1. Quel moyen utilisez-vous pour la communication ? (Internet / téléphone portable ?) Avez-vous un abonnement téléphonique / internet ?
2. Depuis combien de temps possédez-vous un téléphone portable ? (Avant le voyage ?) Pour quelles raisons vous utilisez votre téléphone portable ?
3. Utilisez-vous Internet durant la journée ? Pour quelles raisons ? (communication, information, ...)
4. Avec qui contactez-vous au quotidien (amis, famille, non-Africains ...) ? Où sont les membres de la famille et les amis les plus proches ? Comment prenez-vous contact avec eux ? Pourquoi ? Pensez-vous qu'Internet a changé/change votre façon de communiquer ?

5. Pour vous que signifient les technologies ?
Pensez-vous que l'usage des technologies a amélioré votre vie ? Pourquoi ?
Dans quel sens ? Quelle est votre opinion concernant Internet ? (positif/négatif)
6. Quels sont les usages que vous avez fait dernièrement de l'ordinateur /du téléphone portable/de la tablette ? Que faites-vous d'autre ?
7. Quelle langue utilisez-vous lorsque vous naviguez sur Internet ?
8. Avez-vous une télévision ? Quels programmes préférez-vous regarder ?
Lisez-vous des journaux (en version électronique ou papier) ?

5. Bilan

1. Est-ce votre premier séjour à l'étranger ? Si non, combien de séjours à l'étranger avant, où et de quelles durées ?
2. Pensez-vous repartir un jour ? Où ? Quand ?
3. Qu'est-ce que cela vous a apporté d'être parti en migration ? D'avoir voyagé ? (positif/négatif)

Annexe 3 : Merdiven

L'article sur les conditions des migrants à İstanbul écrit par l'interviewé AA.

Aucune modification est faite sur le texte concernant l'orthographe, l'utilisation des espaces, des majuscules et des minuscules.

Merdiven

J'aurais voulu crier

Comme si je pouvais dire merde le vent !! non !

Mais je ne dirais plutôt merde le ventre!!!

Ventre de ce lieu ou merdiven me conduit

j y suis profondément encre; enfermé; englouti dans les entrailles de cette demeure, de cette ville :İstanbul

Alors ils m ont demander de cesser de t'appeler İstan-bul aujourd'hui tu es rebaptiser İstan-dur merdiven pourtant ton troc surpassant ma bourse ne me dispense point de la rencontre avec l'assombrissement

Merdiven,

Pour nous le premier mot de la langue d Atarturk;

merdiven ne me servant toujours qu'a descendre plutôt que de la fonction contraire

Merdiven,

Pour toi migrant des profondeurs rongeur d'égouts seul le sous sol est t à demeure.

Ton trajet : Quitter la lumière pour l'obscurité des profondeurs de cette ville

Le mythe de la caverne serait il inversé ?

merdiven

C'est devenu un périple, un espoir de te grimper, rêve de cette douleur de ta fréquentation pour un ressentiment contracté du vent du jour, la clarté de la liberté

merdiven

Que tu t'imposes a moi ! Tu m a rebaptiser homme de grottes, homme de cavernes mes peintures rupestres sont aujourd'hui le trait de mon dos sur ce sol humide heureusement je n ai plus a hurler des saisons je vis l'été hiver le printemps dans ce chez moi de luxe.

Merdiven

monde du chuchotement et de frayeur plus que des grottes de BATIE ou de TOUMBOUTOU le jour ou la nuit j'en ai perdu toute connaissance.l'éclipse solaire s avère perceptible aux pas, retour !a la tombé de Constantinople.

Merdiven

Merdiven...

Cette écriture retrace le sort et le quotidien tragique des migrants a İstanbul comment vivre dans un local décent?

Impossible ! seul les sous sol son accordés au migrants africain a des prix incroyable cependant réduis a rester dans le silence au risque de ne pas ameuter la police a la première parole. Réduction total de l homme a la frayeur et aux chuchotements comme si des lions rugissant etaient en patrouille dans la ville.

De kurtulus a kumkapı en passant par talabashır le migrant a revaloriser les terries qui datant servaient de dépotoir .une nouvelle vague de dépôt est donc née : le dépôt migrant

Les migrants sont réduit a la plus basse des considérations alors des amas se sont créer dans ses terries humains sans exception nous trouvons des logis a 10 a 15 habitants sous la vu égarer des autorités qui comme quoi pourrait être en accord

Car toute plainte ou contestation est proscrite peut important le traitement .les factures sont au gré du détenteur des lieux

A moi (Son prénom) Une question pourquoi ?

C est ainsi que LA cuisine me donne l'occasion d'exprimer se tourment a talabashır les migrants ont retrouvé le sourire et la joie.

ce lieu est peut être considérer comme le lieu du renouvellement de notre force d avant transbordement.

Notre intelligence a été renouvelé du faites des expériences partager de différents groupe de migrants

Alors il existe un Renouveau dans la pensée –nous comprenons qu' il existe comme nous qui passés par les mêmes humiliations sans être de races et de couleur spéciale cela à force de rencontre et de discussions, communions.

Renouveau dans les habitudes désormais il est clair par l' assemblage culturel de la cuisine que nous ne sommes pas une race de mécréant ou une nation des rejetés bien que différents dans le superficiel nous partageons un fond commun

Renouveau dans le caractère les reflexes de guerre et de 4 combats sont désormais oublier l' ennemi n' est plus un système des choses mais notre être propre il devient important de se connaître

Soit même et non s' identifier a une pensée ou un caractère culturel ou racial

La cuisine est plus que son sens naturel c' est la cuisine désormais de nos pensée mécréantes, la cuisine de nos difficultés, de nos différences, la cuisine de nos discriminations de nos plaintes, la cuisine de la renaissance afin de continuer d' être

Annexe 4 : La page de législation de site de la Direction de l'immigration

La version française de la page de législation de site de la Direction de l'immigration

The screenshot shows the website of the Directorate General of Migration Management of the Republic of Turkey. The header includes language options (Tr, En, De, Fr, العربية, Ru) and social media icons. The navigation menu contains: ACCUEIL, ORGANISATION, ENTREPRISE, LÉGISLATION, IMMIGRATION DANS LA PRESSE, BIBLIOTHÈQUE, and CONTACT. The current page is 'LÉGISLATION' and 'Loi sur les étrangers et la protection internationale'. A sidebar menu lists: Loi sur les étrangers et la protection internationale, Législation Nationale, Législation Internationale, Documents Clés, Décisions de la CEDH, Législation de la Direction Générale de la Gestion de l'Immigration, and Acquis de l'UE. The main content area is mostly blank with a 'No tag' message and an address: 'Adres: Lalegül Çamlıca Mahallesi 122. Sokak No:4 Yenimahalle/ANKARA'. A '157' logo is visible at the top of the main content area.

Source: http://www.goc.gov.tr/icerik/loi-sur-les-etrangers-et-la-protection-internationale_1667_1668, la page consultée le 08 juillet 2016.

La version anglaise de la page de législation de site de la Direction de l'immigration

Tr En De Fr العربية Ru

f t

REPUBLIC OF TURKEY
MINISTRY OF INTERIOR
DIRECTORATE GENERAL OF
MIGRATION MANAGEMENT

HOME PAGE ORGANISATION THE INSTITUTION LEGISLATION MIGRATION IN THE PRESS STATISTICS CONTACT

LEGISLATION Law on Foreigners and International Protection (LFIP)

Law on Foreigners and International Protection (LFIP)

LFIP

YUKK in 11 Languages

Rationales of the Article

Drafting the Law

Overall Rationale

National Legislation

International Legislations

Main Documents

ECHR Decisions

DGMM Legislation

EU Acquis

LFIP

"Law on Foreigners and International Protection" drafted by Ministry of Interior was adopted in General Assembly of the Parliament on 04.04.2013 and dispatched to the President. **Law 6458 on Foreigners and International Protection (YUKK)** was approved by the President on 10.04.2013 and published in the Official Gazette No. 28615 dated 11.04.2013. Click for Pdf version of Law on Foreigners and International Protection.

[Click for](#) Word version of Law on Foreigners and International Protection.

[YABANCI LAR VE ULUSLARARASI KORUMA KANUNU](#) (Turkish)

[LAW ON FOREIGNERS AND INTERNATIONAL PROTECTION](#) (English)

[ЗАКОН ОБ ИНОСТРАННЫХ ГРАЖДАНАХ И МЕЖДУНАРОДНОЙ ЗАЩИТЕ](#) (Russian)

[STRANIERI E LEGGE SULLA PROTEZIONE INTERNAZIONALE](#) (Italian)

[ЗАКОН ЗА ЧУЖДЕЩИТЕ И МЕЖДУНАРОДНАТА ЗАКРИЛА](#) (Bulgarian)

[GESETZ ÜBER DIE AUSLÄNDER UND DEN INTERNATIONALEN SCHUTZ](#) (German)

[LEY DE PROTECCIÓN INTERNACIONAL Y EXTRANJEROS](#) (Spanish)

[CODE DES ETRANGERS ET PROTECTION INTERNATIONALE](#) (French)

[ΝΟΜΟΣ ΑΛΛΟΔΑΠΩΝ ΚΑΙ ΔΙΕΘΝΟΥΣ ΠΡΟΣΤΑΣΙΑΣ](#) (Greek)

[قانون حمايت بين الملى و](#) (Persian)

[قانون الأجانب والحماية الدولية](#) (Arabic)

Okunma Sayısı: 341 | Güncelleme Tarihi: 9/27/2016

Bu İçeriği Paylaş | Sayfayı Yazdır

Tweetle Paylaş 13 Bin

LFIP

YUKK in 11 Languages

Rationales of the Article

Drafting the Law

Overall Rationale

INSTITUTION
Directorate General
Departments
Institutional Identity

MIGRATION
Regular Migration and
Harmonization
International Protection

MIGRATION DATA
Migration Statistics
Migration Projects
Annual Migration Reports

BOARDS AND
COMMITTEES
Migration Policies Board
Permanent Boards

ABOUT MIGRATION
Activities
News
Contact

Source: http://www.goc.gov.tr/icerik/law-on-foreigners-and-international-protection-lfip_913_975, la page consultée le 08 juillet 2016.

L'usage des TICs et l'évolution des projets migratoires des migrants africains en Turquie (Le cas d'agglomération d'Istanbul)

Résumé

Cette thèse s'intéresse au rôle des TIC dans l'évolution du projet migratoire des migrants africains subsahariens en Turquie. L'approche interdisciplinaire choisie a permis d'aborder la question sous l'angle sociologique et communicationnelle en prenant en compte les aspects politiques et géographiques. La migration des africains subsahariens vers la Turquie est associée au renforcement des contrôles aux frontières externes notamment européennes qui favorise la construction de nouvelles routes migratoires et nouveaux pôles de transit. Ce renforcement des contrôles frontaliers conduisent les migrants à reformuler leur projet migratoire. Dans ce contexte de migrations irrégulières, cette thèse cherche à comprendre comment les migrants approprient les TIC et quel est rôle de celles-ci dans la construction et le maintien des réseaux sociaux.

Mots-clés : Migrants africains subsahariens, projet migratoire, TIC, migration de transit, réseaux sociaux

Résumé en anglais

This thesis intends to question the role of ICTs in the evolution of the migration project of the sub-Saharan African migrants in Turkey. The interdisciplinary approach adopted in this thesis allowed to examine the question under sociological and communicational point of view by taking into account the political and geographical aspects. The migration of African sub-Saharan towards Turkey is associated with the reinforcement of controls at the external border, particularly in Europe, which favors the appereance of new migratory roads and new transit hubs. This reinforcement of border controls leads the migrants to reformulate their migration project. In this context of irregular migrations, this thesis intends to understand how the ICTs are appropriated by migrants and what is the role of these technologies in the construction and the maintenance of the social networks.

Keywords :African sub-Saharan migrants, migration project, ITCs, transit migration, social networks